



hydroOne

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2023

qui aura lieu le 2 juin 2023
et circulaire de sollicitation de procurations



Votre vote compte

Veuillez prendre un instant pour voter.
Votre participation à titre d'actionnaire est
importante pour nous.

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2023 et disponibilité des documents de sollicitation de procurations



Hydro One Limited (*Hydro One* ou la *Société*) vous notifie et vous donne accès à sa circulaire de sollicitation de procurations (la *circulaire*) relative à son assemblée annuelle des actionnaires de 2023 (l'*assemblée*) par voie électronique au lieu de vous les envoyer par la poste en format papier comme les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent. La transmission électronique est respectueuse de l'environnement et économique. Si vous avez des questions au sujet de la procédure de notification et d'accès ou sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou d'accéder à l'assemblée, veuillez appeler au numéro sans frais en Amérique du Nord 1 844 973-0593 (en français) ou 1 844 916-0609 (en anglais) ou au numéro 1 303 562-9306 (en français) ou 1 303 562-9305 (en anglais) (à l'extérieur de l'Amérique du Nord). Le présent avis de convocation fournit des détails quant à la date et à l'heure de l'assemblée ainsi qu'à son mode d'accès, y compris les questions qui feront l'objet d'un vote à l'assemblée. Il ne s'agit pas d'un formulaire de procuration ni d'un formulaire d'instructions de vote et il ne peut donc pas servir à exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Vous trouverez ci-joint le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote dont vous aurez besoin pour exercer vos droits de vote par procuration et/ou accéder à l'assemblée virtuelle des actionnaires au moyen de votre numéro de contrôle unique à 16 chiffres. Tous les actionnaires sont invités à examiner la circulaire avant d'exercer leurs droits de vote.

Par les présentes, avis est donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One sera tenue :

Quand :

le vendredi 2 juin 2023
à 9 h 30
(heure de l'Est)

Où – assemblée en format hybride :

Webdiffusion audio en direct :
www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2023

En personne : Lakehead University,
Advanced Technology & Academic
Centre, 955 Oliver Rd, Thunder Bay
(Ontario) P7B 5E1*

*Conformément aux directives de la
santé publique

L'assemblée sera tenue aux fins suivantes :

- recevoir les états financiers consolidés audités de 2022 de Hydro One ainsi que le rapport des auditeurs externes s'y rapportant;
- élire les administrateurs pour l'année à venir;
- nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. en qualité d'auditeurs externes pour l'année à venir et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
- examiner une résolution des actionnaires prévoyant la tenue d'un vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction;
- traiter de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée.

Pour de plus amples renseignements sur les points à l'ordre du jour, veuillez vous reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » aux pages 3 et suivantes de la circulaire ci-jointe.

Comment puis je participer à l'assemblée?

La Société tiendra une assemblée annuelle des actionnaires en format hybride qui permettra aux actionnaires inscrits et à leurs fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits (*véritables*)) qui se sont dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir de participer à l'assemblée en ligne et en personne.

Si vous décidez d'assister et de participer à l'assemblée en ligne, vous pourrez accéder à l'assemblée à l'aide d'un appareil connecté à Internet tel qu'un ordinateur portable, un ordinateur de bureau, une tablette ou un téléphone mobile. La plateforme de l'assemblée en ligne sera prise en charge par les navigateurs et les appareils qui exécutent la plus récente version des plugiciels applicables.

Il est important que vous passiez en revue les renseignements détaillés sur la façon dont les actionnaires peuvent participer et voter à l'assemblée, qui sont présentés aux pages 7 et suivantes de la circulaire ci-jointe. Les procédures pour les actionnaires inscrits et pour les actionnaires non inscrits ne sont pas les mêmes.

Vous devriez examiner attentivement ces renseignements bien avant l'assemblée.

Seuls les actionnaires inscrits et leurs fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits (*véritables*)) qui se sont dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir auront le droit d'assister, de participer, de poser des questions et de voter à l'assemblée, que ce soit en personne ou en ligne, le tout en « temps réel ». Les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir et les invités inscrits peuvent assister à l'assemblée en ligne ou en personne, mais ne pourront pas participer, poser des questions ni voter à l'assemblée.

Les actionnaires inscrits et leurs fondés de pouvoir dûment nommés qui participent à l'assemblée en ligne devront rester connectés à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de voter dès que le scrutin commencera. Il incombera aux actionnaires inscrits et à leurs fondés de pouvoir dûment nommés d'assurer la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Les actionnaires sont invités à voter bien avant l'assemblée à l'aide de l'une des méthodes décrites ci-après.

Comment puis-je obtenir une copie électronique de la circulaire?

Il est possible de consulter en ligne une copie électronique de la circulaire sur le site Web de Hydro One à www.hydroone.com/investor-relations/agn ou sous le profil de Hydro One Limited sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à www.sedar.com. Vous pouvez également accéder à notre rapport annuel de 2022 (le *rapport annuel*) qui renferme nos états financiers ainsi qu'à notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 connexe de la même façon.

Comment puis-je obtenir une copie papier de la circulaire?

En plus de pouvoir rapidement consulter ou imprimer la circulaire et/ou le rapport annuel en ligne sur notre site Web, les actionnaires peuvent demander qu'une copie papier des documents leur soit envoyée par la poste ordinaire, sans frais. Veuillez adresser votre demande par téléphone, par courriel ou en ligne, suivant les méthodes indiquées ci-après :

Actionnaires avec un numéro de contrôle à 16 chiffres :

Par téléphone : 1 877 907-7643 (sans frais en Amérique du Nord) ou 1 303 562-9306 (en français) ou 1 303 562-9305 (en anglais) (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Actionnaires sans un numéro de contrôle à 16 chiffres :

Par téléphone : 1 844 973-0593 (en français) ou 1 844 916-0609 (en anglais) (sans frais en Amérique du Nord) ou 1 303 562-9306 (en français) ou 1 303 562-9305 (en anglais) (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

En ligne : www.proxyvote.com (indiquez le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote).

Pour recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant l'échéance pour la remise des procurations (terme défini ci-après) en vue de l'assemblée et avant le début de celle-ci, vous devez soumettre votre demande avant 17 h (heure de l'Est) le 23 mai 2023. Si vous soumettez votre demande le jour de l'assemblée ou après, une copie papier vous sera envoyée par la poste dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande. Les documents relatifs à l'assemblée demeureront disponibles à l'adresse www.proxyvote.com pendant une période d'au moins un an après leur dépôt sur SEDAR.

Comment puis-je exercer les droits de vote rattachés à mes actions?

Les actionnaires assistant à l'assemblée des actionnaires (y compris les actionnaires véritables qui se sont dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) peuvent voter en ligne ou en personne à l'assemblée. Des renseignements détaillés sur la façon dont les actionnaires peuvent participer et voter à l'assemblée sont présentés aux pages 7 et suivantes de la circulaire ci-jointe, notamment des renseignements sur la façon dont les actionnaires véritables peuvent se nommer eux-mêmes comme fondés de pouvoir. Les procédures pour les actionnaires inscrits et pour les actionnaires non inscrits ne sont pas les mêmes. Vous devriez donc examiner attentivement ces renseignements bien avant l'assemblée. Les invités inscrits peuvent assister à l'assemblée en ligne ou en personne, mais ne pourront pas participer à l'assemblée, y poser des questions ni y voter.

Vous pouvez également exercer à l'avance par procuration les droits de vote rattachés à vos actions de l'une ou l'autre des manières suivantes. Vous aurez besoin du numéro de contrôle indiqué dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui accompagne les présentes pour voter.

Vote par Internet		Si vous êtes un actionnaire, inscrit ou non inscrit (<i>véritable</i>), allez à www.proxyvote.com ou suivez les instructions que vous a fournies votre banque ou votre courtier.
Vote par téléphone		Composez le numéro sans frais indiqué sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote.
Vote par la poste ou par remise en mains propres		Remplissez le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote et retournez le dans l'enveloppe affranchie fournie à cette fin.

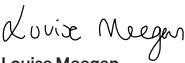
Pour que leur procuration soit valide, les actionnaires doivent voter ou nommer leur fondé de pouvoir à l'aide de l'une ou l'autre des méthodes applicables indiquées ci-dessus au plus tard à 9 h 30 (heure de l'Est) le 31 mai 2023 (*l'échéance pour la remise des procurations*) ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant sa reprise en cas de report ou d'ajournement. Les actionnaires non inscrits doivent retourner leur formulaire d'instructions de vote à leur intermédiaire au moyen de l'une ou l'autre des méthodes indiquées ci-dessus afin qu'il soit reçu au moins un jour ouvrable avant l'échéance pour la remise des procurations et devraient consulter les instructions qui figurent sur leurs formulaires d'instructions de vote.

Hydro One se réserve le droit d'accepter les procurations reçues en retard et de renoncer à l'application de l'échéance pour la remise des procurations, avec ou sans préavis, mais elle n'est aucunement obligée d'accepter ou de rejeter une procuration reçue en retard.

Le conseil d'administration de Hydro One a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi aux actionnaires.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 12 avril 2023.

Par ordre du conseil d'administration,


Louise Meegan
Secrétaire générale par intérim

VEUILLEZ EXAMINER LA CIRCULAIRE AVANT
D'EXERCER VOS DROITS DE VOTE.

Lettre du président du conseil



Cher actionnaire,

Vous êtes invité à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One Limited, qui sera tenue à 9 h 30 (heure de l'Est) le vendredi 2 juin 2023. L'assemblée sera cette année tenue en format hybride, ce qui permettra aux actionnaires inscrits et à leurs fondés de pouvoir dûment nommés d'y participer en ligne, par voie de webémission audio diffusée en direct à www.virtualshareholdermeeting.com/HRNMF2023, et en personne, au Advanced Technology & Academic Centre de l'Université Lakehead, au 955 Oliver Rd, Thunder Bay (Ontario) P7B 5E1.

À l'assemblée annuelle des actionnaires de cette année, vous serez appelé à voter sur plusieurs questions importantes cette année. Nous vous prions donc de prendre le temps de bien examiner les renseignements qui figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. Les actionnaires inscrits et leurs fondés de pouvoir dûment nommés auront également l'occasion de poser des questions. Votre vote est important. Nous vous encourageons fortement à utiliser le formulaire de procuration ou d'instructions de vote ci-joint pour exercer vos droits de vote avant l'échéance pour la remise des procurations en vue de l'assemblée.



J'aimerais remercier M. William Sheffield pour ses loyaux services au sein de la Société depuis 2018, à titre d'administrateur et, récemment, à titre de président et chef de la direction par intérim du 21 juin 2022 au 1^{er} février 2023. M. Sheffield ne présente pas sa candidature aux fins de sa réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société. J'aimerais également remercier M. Mark Poweska d'avoir exercé les fonctions de président et chef de la direction de 2019 à 2022. À son départ, le conseil d'administration a déployé des efforts de recrutement soutenus afin de pourvoir le poste qu'il a laissé vacant et M. David Lebeter a ensuite été nommé au poste de président et chef de la direction et à titre d'administrateur le 1^{er} février 2023. M. Lebeter présentera sa candidature à l'élection des administrateurs à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Pour plus de renseignements sur M. Lebeter, veuillez vous reporter à la page 23 de la circulaire.

J'aimerais également remercier M. Blair Cowper-Smith et M. Russel Robertson pour leurs loyaux services en tant que membres du conseil depuis 2018. MM. Cowper-Smith et Robertson ne présenteront pas leur candidature aux fins de leur réélection puisqu'ils ont respectivement atteint la limite relative à la durée de leur mandat d'administrateur. Les nouveaux candidats aux postes d'administrateur qui présentent leur candidature aux fins de leur élection sont M. Mitch Panciuk, M^{me} Helga Reidel et M. Brian Vaasjo. Pour plus de renseignements sur M^{me} Reidel, M. Panciuk et M. Vaasjo, veuillez vous reporter aux pages 20, 21 et 22 de la circulaire.

Je vous prie d'agréer, cher actionnaire, mes plus sincères salutations.

Timothy Hodgson

*Président du conseil
Hydro One Limited*

Table des matières

1

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Points à l'ordre du jour	3
1. États financiers	3
2. Élection des administrateurs	3
3. Nomination des auditeurs externes	4
4. Vote consultatif sur la rémunération	5
Renseignements au sujet de l'exercice des droits de vote	6
À propos des candidats aux postes d'administrateur	16
Nos attentes envers nos administrateurs	16
Les candidats aux postes d'administrateur en un coup d'œil	17
Notices biographiques des administrateurs	17
Rémunération des administrateurs	24
Total de la rémunération versée aux administrateurs en 2022	25
Exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs externes et titres de capitaux propres détenus	25
Composition du conseil et des comités et relevé des présences aux réunions	26
Séance à huis clos	28
Interdiction d'opération et faillites	28
Amendes ou sanctions	28

2

GOUVERNANCE

Pratiques en matière de gouvernance de Hydro One	29
La convention de gouvernance et la lettre d'entente du 11 juillet 2018 conclue avec la Province	30
Structure du conseil	31
Quorum	32
Descriptions de poste	32
Mise en candidature des administrateurs	34
Indépendance	35
Éthique commerciale	36
Conflits d'intérêts et opérations entre personnes apparentées	36
Aptitudes et compétences du conseil	37
Limites applicables à la durée du mandat des administrateurs	38
Nombre maximal de mandats d'administrateur	39
Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes	39
Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité	39
Questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)	40
Diversité, équité et inclusion (DEI)	41
Diversité au sein du conseil	41
Objectifs en matière de diversité	41
Engagements publics	42
Représentation des genres, des personnes des collectivités autochtones, noires et de couleur au sein de la direction	44
Énoncé de l'engagement en matière de DEI et initiatives connexes	44
Planification de la relève et gestion des talents	45
Évaluations du conseil	46
Orientation et formation continue	48
Priorités du conseil	49
Rôle du conseil à l'égard de la stratégie	49
Gestion des risques d'entreprise (GRE)	50
Risque lié à la cybersécurité	52
Engagement auprès des parties prenantes	52
Publication des documents relatifs à la gouvernance	55
Contrôles internes et systèmes d'information de gestion	56
Rapports des comités	56

3

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Lettre aux actionnaires	63
Analyse de la rémunération	67

Information complémentaire

Assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants	109
Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés	109
Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes	109
Personnes intéressées dans certains points à l'ordre du jour	109
Propositions et mises en candidature d'actionnaires	110
Autres questions	110
Renseignements supplémentaires	110
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	111
Annexe A, Mandat du conseil de Hydro One Limited	113



Votre vote compte

Veuillez prendre un instant pour voter. Votre participation à titre d'actionnaire est importante pour nous.

Circulaire de sollicitation de procurations de 2023

Vous avez reçu la présente circulaire parce que vous étiez propriétaire d'actions ordinaires de Hydro One à la fermeture des bureaux le 21 avril 2023 (la *date de clôture des registres*) et que vous avez le droit de voter à notre assemblée annuelle des actionnaires.

La direction sollicite votre procuration relativement à l'AGA, qui aura lieu le 2 juin 2023.

Dans le présent document :

- Les termes *nous*, *notre* ou *nos*, la *Société* et *Hydro One* désignent Hydro One Limited.
- Les termes *vous*, *votre* ou *vos* désignent les porteurs d'actions ordinaires de la Société.
- Les termes *actions ordinaires* et *actions* désignent les actions ordinaires de Hydro One.
- Les termes *AGA* et *assemblée* désignent l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le présent document contient des renseignements au sujet de l'AGA et des pratiques en matière de gouvernance et de rémunération en vigueur chez Hydro One. Nous l'avons divisé en trois sections distinctes afin de vous aider à vous y retrouver plus facilement et à voter en toute confiance.

Nous payons le coût de la sollicitation des procurations pour tous les propriétaires inscrits et tous les propriétaires véritables, à l'exception des propriétaires véritables qui s'opposent à ce que leur nom et leur adresse soient remis à la Société. Les propriétaires véritables opposés ne recevront les documents de sollicitation de procurations que si leur intermédiaire prend à sa charge le coût de leur livraison.

Nous sollicitons des procurations principalement par la poste. Cependant, des employés de Hydro One pourraient également communiquer avec vous par téléphone, par la poste, par Internet ou en personne. Nous pourrions également retenir les services d'agents de sollicitation à un coût minime pour la Société afin qu'ils communiquent avec vous.

La présente circulaire est datée du 12 avril 2023 et l'information qu'elle contient est à jour en date du 12 avril 2023 et tous les montants en dollars sont, dans chaque cas, en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Tous les résultats financiers mentionnés dans les présentes sont fondés sur les états financiers de Hydro One, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les *PCGR des États-Unis*). Dans la présente circulaire, chaque fois qu'il est question de l'AGA, cela inclut toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

Les documents et les sites Web dont il est question dans les présentes ne sont pas intégrés par renvoi dans la présente circulaire, sauf si l'intégration par renvoi est mentionnée expressément. Les références à l'adresse de notre site Web dans la présente circulaire sont uniquement des références textuelles inactives.

1 POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Renseignements au sujet des quatre points à l'ordre du jour et de la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions

➔ pages 3 à 28

2 GOUVERNANCE

Renseignements au sujet de nos pratiques de gouvernance

➔ pages 29 à 61

3 RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Renseignements sur la rémunération que nous avons versée à nos membres de la haute direction visés en 2022 et les fondements

➔ pages 62 à 108

Points à l'ordre du jour de l'assemblée

Points à l'ordre du jour

Comme il est indiqué dans l'avis de convocation, les actionnaires de Hydro One seront appelés à recevoir ou à examiner les éléments suivants lors de l'AGA et, au besoin, à voter à l'égard de ceux-ci :

1 États financiers

Les états financiers consolidés audités de Hydro One pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs externes s'y rapportant seront reçus.

2 Élection des administrateurs

Le conseil d'administration (le *conseil*) de la Société compte actuellement 11 membres. Dix des administrateurs en fonction ont été élus au conseil à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 8 juin 2022, et sept de ces dix administrateurs présentent leur candidature aux fins de leur réélection à l'AGA de cette année. Conformément au processus de nomination des candidats aux postes d'administrateur prévus dans la convention de gouvernance datée du 5 novembre 2015 intervenue entre la Société et Sa Majesté le Roi du chef de l'Ontario, telle qu'il est représenté par le ministre de l'Énergie (la *convention de gouvernance*), le comité de gouvernance et des affaires réglementaires (le *comité GAR*) a déployé au nom du conseil des efforts de recrutement afin de pourvoir le poste laissé vacant par le départ de M. Sheffield à la clôture de l'assemblée annuelle de l'an dernier et a nommé Brian Vaasjo. M. Lebeter a récemment été nommé par le conseil à titre de président et chef de la direction et d'administrateur et Mitch Panciuk et Helga Reidel sont nommés par Sa Majesté le Roi du chef de l'Ontario (la *Province*) aux fins d'élection au conseil d'administration à l'assemblée.

À l'AGA de 2023 de la Société, les actionnaires seront appelés à élire 11 administrateurs (les *candidats aux postes d'administrateur*) conformément à la politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité de Hydro One.

Tous les administrateurs élus seront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus ou nommés. On trouvera plus de renseignements au sujet des candidats aux postes d'administrateur aux pages 16 et suivantes.

Le conseil vous recommande de voter POUR l'élection de chacun des candidats aux postes d'administrateur.

Le tableau ci-dessous résume les résultats du vote de 2022 pour chacun des candidats aux postes d'administrateur qui se représentent à l'élection des administrateurs à l'AGA de 2023.

Résultats du vote de 2022 pour chacun des administrateurs	Pour (%)	Abstention (%)
Cherie Brant	99,53	0,47
David Hay	99,49	0,51
Timothy Hodgson (président du conseil)	99,01	0,99
Stacey Mowbray	99,79	0,21
Mark Poweska	99,96	0,04
Melissa Sonberg	98,83	1,17
Susan Wolburgh Jenah	99,52	0,48

Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité

Le conseil a adopté une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité applicable à l'élection des administrateurs. Dans le cadre d'élections sans opposition, tout candidat au poste d'administrateur qui n'obtient pas au moins une majorité de votes *pour* son élection est tenu de remettre immédiatement sa démission au conseil, pour examen. Pour plus de renseignements sur notre politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité, se reporter à la page 39.

3 Nomination des auditeurs externes

Les auditeurs externes de Hydro One sont KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG), comptables professionnels agréés, de Toronto, en Ontario. KPMG a été nommée pour la première fois à titre d'auditeurs externes de Hydro One le 31 août 2015. En outre, KPMG agit en qualité d'auditeurs externes de la principale filiale de Hydro One (Hydro One Inc.) depuis 2008. Les actionnaires seront appelés à approuver la nomination de KPMG en qualité d'auditeurs externes de Hydro One pour l'année à venir et à autoriser les administrateurs de Hydro One à fixer leur rémunération.

Le tableau qui suit présente le total des honoraires que KPMG a facturés à Hydro One et à ses filiales en 2022 et en 2021 relativement à des services professionnels.

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Honoraires d'audit ¹⁾	2 424 632 \$	1 966 777 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	400 355 \$	354 232 \$
Honoraires pour services fiscaux ³⁾	18 618 \$	21 351 \$
Total	2 843 605 \$	2 342 360 \$

Notes :

- 1) Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : l'audit des états financiers annuels de la Société et de ses filiales et la préparation des documents exigés en vertu de la loi et de la réglementation, y compris la communication d'informations financières à l'intention de la Province et les services liés aux placements de titres.
- 2) Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : des traductions, l'audit des régimes de retraite de Hydro One et des services raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la Société qui ne sont pas inclus à la rubrique « Honoraires d'audit ».
- 3) Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : des conseils fiscaux généraux et des services de conformité fiscale.

Le conseil vous recommande de voter *POUR* le renouvellement du mandat de KPMG en qualité d'auditeurs externes de Hydro One jusqu'à la clôture de notre prochaine AGA et d'autoriser les administrateurs de Hydro One à fixer leur rémunération.

	Pour (%)	Abstention (%)
Résultats du vote de 2022 pour la nomination des auditeurs	99,89	0,11

Pour de plus amples renseignements au sujet de nos auditeurs et de notre comité d'audit, veuillez vous reporter aux rubriques suivantes de notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui peut être consultée sur SEDAR (www.sedar.com) : « Comité d'audit » et « Annexe A – Hydro One Limited – Mandat du comité d'audit ».

4 Vote consultatif sur la rémunération

Conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance de Hydro One, la Société tiendra un vote consultatif sur la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction (le *vote consultatif sur la rémunération*). Le vote consultatif a pour objectif de recueillir le point de vue des actionnaires sur la rémunération de la haute direction à chaque AGA.

Le conseil estime que le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération constitue une partie importante du dialogue engagé entre les actionnaires et le conseil sur la rémunération des membres de la haute direction.

À l'AGA, les actionnaires auront l'occasion de voter sur la démarche de Hydro One en matière de rémunération des membres de la haute direction dans le cadre de l'examen de la résolution relative au vote consultatif sur la rémunération suivante :

« Il est résolu, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires acceptent la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations remise en prévision de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2023 de la Société. »

Puisque votre vote est consultatif, il ne liera pas le conseil. Cependant, le conseil prendra en considération les résultats du vote lorsqu'il étudiera les mécanismes de rémunération futurs des membres de la haute direction. Les administrateurs demeurent responsables de la supervision des pratiques de rémunération des membres de la haute direction de la Société, conformément aux lois applicables, et le résultat du vote consultatif des actionnaires n'a pas pour effet de les relever de ces responsabilités.

Le conseil vous recommande de voter *POUR* l'approbation de la résolution relative au vote consultatif sur la démarche de Hydro One en matière de rémunération des membres de la haute direction.

	Pour (%)	Contre (%)
Résultats du vote consultatif sur la rémunération en 2022	97,84	2,16

- ➔ Pour plus de renseignements sur la directive et une présentation détaillée de notre programme de rémunération des membres de la haute direction, se reporter à la rubrique « Rémunération de la haute direction » aux pages 62 et suivantes.

Renseignements au sujet de l'exercice des droits de vote

Transmission des documents de sollicitation de procurations

Comme les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent, Hydro One donne aux actionnaires un accès à sa circulaire relative à l'AGA ainsi qu'à son rapport annuel de 2022, suivant la procédure de notification et d'accès par voie électronique, au lieu d'envoyer par la poste des copies papier. La transmission électronique est respectueuse de l'environnement et économiquement.

Les actionnaires recevront un avis de disponibilité des documents de sollicitation de procurations (l'*avis*), ainsi qu'un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote. L'*avis* contient des instructions sur la façon dont les actionnaires peuvent accéder et consulter la copie électronique de la circulaire et dont ils peuvent en demander une copie papier. Les actionnaires qui ont déjà fourni des instructions pour leur compte en vue de recevoir des copies papier de la circulaire recevront une copie papier de la circulaire, ainsi que l'*avis* au sujet de sa disponibilité par voie électronique. L'*avis* donne également des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote à l'AGA.

Les documents de sollicitation de procurations sont envoyés aux actionnaires inscrits directement et seront envoyés aux intermédiaires pour que ceux-ci les remettent à tous les actionnaires non inscrits (*véritables*). Nous payons le coût de la sollicitation de procurations pour tous les propriétaires inscrits et tous les propriétaires véritables, à l'exception des propriétaires véritables qui s'opposent à ce que leur nom et leur adresse soient remis à la Société. Les propriétaires véritables opposés ne recevront les documents de sollicitation de procurations que si leur intermédiaire prend à sa charge le coût de leur livraison.

Nombre d'actions en circulation

En date du 21 avril 2023, il y avait en circulation 599 076 654 actions ordinaires, chacune conférant le droit d'exprimer une voix lors d'un vote.

La *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) et les statuts constitutifs de Hydro One empêchent toute personne physique ou morale (ou groupe de personnes physiques ou morales agissant de concert), à l'exception de la Province, d'être propriétaire de plus de 10 % des titres comportant droit de vote de quelque catégorie ou série que ce soit, y compris les actions ordinaires de Hydro One, ou d'exercer le contrôle ou une emprise sur une telle proportion de ces titres.

Qui peut voter

Les actionnaires ont le droit d'exprimer une voix par action ordinaire qu'ils détiennent le 21 avril 2023, soit la date de clôture des registres pour l'assemblée.

Sauf pour ce qui est de la Province, toute personne ou entité contrôlée par une personne qui a la propriété véritable d'actions représentant au total plus de 10 % des droits de vote admissibles pouvant être exercés à l'assemblée ne peuvent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions.

En date du 21 avril 2023, à la connaissance de nos administrateurs et membres de la haute direction, aucune personne ou entité n'a la propriété véritable, directement ou indirectement, de 10 % ou plus de nos actions ordinaires en circulation, à l'exception de la Province, qui détient 282 412 648 actions ordinaires (représentant environ 47 % des actions ordinaires en circulation), ou n'exerçait le contrôle ou une emprise sur une telle proportion de ces actions.

Conformément à la convention de gouvernance, la Province et Hydro One se sont échangé les avis de mise en candidature et ont confirmé leur acceptation des candidats aux postes d'administrateur proposés par chacune d'entre elles. Selon la convention de gouvernance, la Province est également tenue de voter pour les candidats indiqués dans la présente circulaire, sauf en cas d'élection d'administrateurs avec opposition et si la Province tente de remplacer le conseil conformément à la convention de gouvernance en s'abstenant de voter ou en votant pour leur destitution.

➔ On trouvera de plus amples renseignements sur la convention de gouvernance aux pages 30 et suivantes.

Comment participer et voter à l'assemblée

Quel sera le format de l'assemblée de cette année?

Nous avons décidé de tenir l'assemblée annuelle des actionnaires de cette année en format hybride. Les actionnaires et les invités inscrits peuvent assister à l'assemblée en personne, au campus de l'Université Lakehead à Thunder Bay, en Ontario, ou en ligne par webdiffusion audio en direct. L'assemblée sera tenue en personne au Advanced Technology & Academic Centre de l'Université Lakehead, au 955 Oliver Road, Thunder Bay (Ontario) P7B 5E1.

Les actionnaires inscrits et leurs fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui se sont dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) auront le droit d'assister, de participer, de poser des questions et de voter à l'assemblée, que ce soit en personne ou en ligne, le tout en temps réel. Les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir et les invités inscrits pourront assister à l'assemblée en personne ou en ligne, mais ne pourront pas participer, poser des questions ni voter à l'assemblée.

Si les actionnaires inscrits ou leurs fondés de pouvoir dûment nommés participent à l'assemblée en ligne, ceux-ci doivent rester connectés à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de voter dès que le scrutin commencera. Il vous incombera d'assurer la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Nous invitons tous les actionnaires à voter avant l'assemblée à www.proxyvote.com ou de l'une des façons exposées ci-dessous, surtout s'ils craignent de ne pas être en mesure de rester connectés à Internet pendant toute la durée de l'assemblée.

Afin de participer à l'assemblée, veuillez vous connecter en ligne à
www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2023.

Nous vous recommandons de vous connecter au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée.

Comment puis-je participer et voter à l'assemblée?

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui se sont dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) pourront assister, participer, poser des questions et voter à l'assemblée en personne ou en ligne à l'aide d'un appareil connecté à Internet comme un portable, un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire. La plateforme de l'assemblée en ligne sera prise en charge par les navigateurs et les appareils qui exécutent la plus récente version des plugiciels applicables. Si vous avez un doute, vous pouvez vérifier la compatibilité de votre système en visitant le www.talkpoint.com/test.

Les étapes à suivre pour assister et participer à l'assemblée diffèrent selon que vous êtes un actionnaire non inscrit (*véritable*) qui détient des actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un autre intermédiaire ou un actionnaire inscrit qui détient un certificat d'actions ou un relevé d'un système d'inscription directe confirmant que vous êtes propriétaire des actions ordinaires et, si vous prévoyez participer à l'assemblée, que vous y participerez en ligne ou en personne. Les procédures pour les actionnaires inscrits et pour les actionnaires non inscrits ne sont pas les mêmes. Les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir et les invités inscrits peuvent assister à l'assemblée en ligne ou en personne, mais ne pourront pas participer à l'assemblée, y poser des questions ni y voter. Veuillez lire et suivre les instructions applicables indiquées ci-dessous attentivement.

Veuillez vous reporter au code de conduite de l'assemblée et aux procédures présentées à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance/annual-shareholder-meeting-materials> pour obtenir de plus amples renseignements concernant les procédures relatives aux assemblées en ligne et en personne et la façon de poser ou de soumettre des questions pendant l'assemblée, ainsi qu'aux autres règles de conduite relatives aux assemblées.

Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
Comment participer et voter à l'assemblée en ligne Votez courtier ou votre intermédiaire vous a fait parvenir un formulaire d'instructions de vote. Si vous souhaitez assister, participer <i>et</i> voter à l'assemblée en ligne, vous pouvez le faire de la façon suivante : 1. Nommez-vous comme fondé de pouvoir, tel qu'il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Comment voter à l'avance ou par procuration », et indiquez un « nom de fondé de pouvoir » et un « code d'identification de fondé de pouvoir » à huit caractères. Veuillez noter que vous devez suivre ces étapes avant l'échéance pour la remise des procurations (ou tout autre délai antérieur fixé par votre courtier ou votre autre intermédiaire), sinon vous ne pourrez pas poser des questions ni exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée. 2. Suivez les instructions ci-dessous pour vous connecter et voter à l'assemblée, tel qu'il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Comment puis-je assister à l'assemblée en tant qu'invité? ». L'actionnaire non inscrit (<i>véritable</i>) qui souhaite accéder à l'assemblée en ligne <i>sans y participer ou y voter</i> – par exemple, parce que vous avez fourni des instructions de vote avant l'assemblée ou nommé une autre personne pour voter en votre nom à l'assemblée – peut accéder à l'assemblée de la façon indiquée ci-dessus pour les actionnaires inscrits, en utilisant le numéro de contrôle à 16 chiffres qui figure sur son formulaire d'instructions de vote ou son formulaire de procuration. Toutefois, l'actionnaire ne pourra participer ni poser des questions à l'assemblée que s'il est également un fondé de pouvoir dûment nommé. Si Hydro One renonce à l'application de l'échéance pour la remise des procurations avant l'assemblée, tous les actionnaires non inscrits (<i>véritables</i>) pourront assister à l'assemblée en ligne, y participer et y voter de la même façon que les actionnaires inscrits. Pour accéder à l'assemblée, y participer et y voter, veuillez utiliser le numéro de contrôle à 16 chiffres qui figure sur votre formulaire d'instructions de vote ou communiquer avec votre courtier pour obtenir un numéro de contrôle de la part de Broadridge. Dans ce cas, si vous avez auparavant fourni des instructions de vote ou nommé une autre personne pour voter en votre nom, et que vous choisissez d'accéder à l'assemblée en ligne durant la webémission en direct et de voter sur n'importe quelle question et que vous vous procurez un bulletin de vote, vous révoquerez alors toutes les instructions de vote ou les nominations précédemment soumises. Si vous ne souhaitez pas révoquer vos instructions ou les nominations précédemment soumises, vous pourrez encore accéder à l'assemblée en ligne, y participer et y poser des questions. Par ailleurs, vous pouvez choisir d'assister à l'assemblée à titre d'invité inscrit, tel qu'il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Comment puis-je assister à l'assemblée en tant qu'invité? », mais vous ne pourrez pas participer à l'assemblée, y poser des questions ni y voter. Vous ne devriez pas tenir pour acquis qu'il y aura renonciation à l'application de l'échéance pour la remise des procurations, en totalité ou en partie, et vous devriez voter avant l'assemblée ou vous nommer vous-même ou nommer une autre personne pour voter en votre nom à l'assemblée avant l'échéance pour la remise des procurations (ou tout autre délai antérieur fixé par votre courtier ou votre autre intermédiaire) pour assurer que vos droits de vote sont décomptés à l'assemblée.	Broadridge Financial Solutions, Inc. (<i>Broadridge</i>) vous a fait parvenir un formulaire de procuration. Ne remplissez <i>pas</i> le formulaire de procuration. À la place, faites ce qui suit : 1. Veuillez vous connecter à www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2023 au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée en ligne et exécuter les procédures connexes. 2. Entrez dans la section d'ouverture de session des actionnaires votre numéro de contrôle à 16 chiffres (figurant sur votre formulaire de procuration) et cliquez sur « soumettre ». 3. Suivez les instructions pour accéder à l'assemblée et voter au moment opportun. Même si vous prévoyez actuellement accéder et voter à l'assemblée en ligne, vous devriez envisager d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'avance afin que vos droits de vote soient décomptés dans l'éventualité où vous décideriez ultérieurement de ne pas assister à l'assemblée. Veuillez noter que, si vous accédez et votez sur n'importe quelle question à l'assemblée en ligne et que vous vous procurez un bulletin de vote sur la plateforme en ligne de l'assemblée, vous révoquerez toute procuration précédemment soumise.

Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
Comment participer et voter à l'assemblée en personne Votre courtier ou votre intermédiaire vous a fait parvenir un formulaire d'instructions de vote. Si vous souhaitez assister, participer <i>et</i> voter à l'assemblée en personne, vous pouvez le faire de la façon suivante : 1. Nommez-vous comme fondé de pouvoir, tel qu'il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Comment voter à l'avance ou par procuration », et indiquez un « nom de fondé de pouvoir » et un « code d'identification de fondé de pouvoir » à huit caractères. Veuillez noter que vous devez suivre ces étapes <u>avant l'échéance pour la remise des procurations</u> (ou tout autre délai antérieur fixé par votre courtier ou votre autre intermédiaire), sinon vous ne pourrez pas poser des questions ni exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée. 2. Suivez les instructions ci-dessous pour assister et voter à l'assemblée, tel qu'il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Comment puis-je assister à l'assemblée en tant que fondé de pouvoir? ». L'actionnaire non inscrit (<i>véritable</i>) qui souhaite assister à l'assemblée en personne <i>sans y participer ou y voter</i> – par exemple, parce que vous avez fourni des instructions de vote avant l'assemblée ou nommé une autre personne pour voter en votre nom à l'assemblée – peut assister à l'assemblée de la même façon que pour les actionnaires inscrits. Toutefois, l'actionnaire ne pourra participer ni poser des questions à l'assemblée que s'il est également un fondé de pouvoir dûment nommé. Si Hydro One renonce à l'application de l'échéance pour la remise des procurations avant l'assemblée, tous les actionnaires non inscrits pourront assister à l'assemblée, y participer et y voter en personne de la même façon que les actionnaires inscrits. Dans ce cas, si vous avez auparavant fourni des instructions de vote ou nommé une autre personne pour voter en votre nom, et que vous choisissiez d'assister à l'assemblée et que vous vous inscrivez auprès de Broadridge à l'assemblée pour y assister en personne et que vous vous procurez un bulletin de vote, vous révoquerez alors toutes les instructions de vote ou les nominations précédemment soumises. Si vous ne souhaitez pas révoquer vos instructions ou les nominations précédemment soumises, vous pourrez encore assister à l'assemblée en personne, y participer et y poser des questions. Par ailleurs, vous pouvez choisir d'assister à l'assemblée à titre d'invité inscrit, tel qu'il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Comment puis-je assister à l'assemblée en tant qu'invité? », mais vous ne pourrez pas participer à l'assemblée, y poser des questions ni y voter. Vous <u>ne devriez pas</u> tenir pour acquis qu'il y aura renonciation à l'application de l'échéance pour la remise des procurations, en totalité ou en partie, et vous devriez voter avant l'assemblée ou vous nommer vous-même ou nommer une autre personne pour voter en votre nom à l'assemblée <u>avant</u> l'échéance pour la remise des procurations (ou tout autre délai antérieur fixé par votre courtier ou votre autre intermédiaire) pour assurer que vos droits de vote sont décomptés à l'assemblée.	Broadridge vous a fait parvenir un formulaire de procuration. Ne remplissez pas le formulaire de procuration. Veuillez plutôt vous présenter et remettre le formulaire de procuration en personne à l'assemblée. À votre arrivée à l'assemblée, veuillez vous inscrire et récupérer un bulletin de vote auprès de Broadridge. Même si vous prévoyez actuellement assister et voter à l'assemblée en personne, vous devriez envisager d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'avance afin que vos droits de vote soient décomptés dans l'éventualité où vous décideriez ultérieurement de ne pas assister à l'assemblée. Veuillez noter que, si vous assistez et votez sur n'importe quelle question à l'assemblée en personne et que vous vous procurez un bulletin de vote auprès de Broadridge, vous révoquerez toute procuration précédemment soumise.

Comment dois-je procéder pour poser des questions à l'assemblée?

Hydro One croit que la possibilité de participer utilement à l'assemblée, notamment en posant des questions, demeure un rôle important pour les actionnaires. Nous nous attendons à ce que les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui se sont dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) qui participent à l'assemblée en ligne aient essentiellement les mêmes occasions de poser dûment leurs questions sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée que les actionnaires et les fondés de pouvoir qui participent à l'assemblée en personne.

Une fois les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés connectés à l'assemblée en ligne, ceux-ci auront l'occasion de poser des questions à l'assemblée dans une boîte de clavardage sur la plateforme de l'assemblée en ligne. Par ailleurs, ceux qui assistent en personne à l'assemblée auront également l'occasion d'y poser des questions. Les questions reçues de la part des actionnaires inscrits et des fondés de pouvoir dûment nommés qui ne se rapportent pas précisément à des points à l'ordre du jour de l'assemblée seront abordées au cours d'une période de questions et réponses qui suivra la clôture de l'assemblée. Ces questions seront lues par le président de l'assemblée ou par une personne désignée par le président et un représentant de Hydro One y répondra.

Le président de l'assemblée décidera, à son gré, du temps qui sera consacré à chaque question. Il aura également le droit de limiter ou de regrouper les questions des actionnaires afin de s'assurer que le plus grand nombre possible d'actionnaires inscrits et de fondés de pouvoir dûment nommés aient l'occasion de poser une question. En outre, le président de l'assemblée pourra également rejeter les questions qui ne portent pas sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée ou qui ont été jugées, de l'avis du président de l'assemblée, inappropriées ou encore hors propos.

Les invités inscrits peuvent assister et accéder à l'assemblée en ligne ou en personne. Toutefois, les invités (y compris les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) ne pourront pas participer ni poser des questions à l'assemblée.

Qui puis-je contacter si je ne peux pas me connecter à l'assemblée?

Si vous avez des difficultés à vous connecter à l'assemblée en ligne, veuillez communiquer avec le service d'assistance en ligne de Broadridge au numéro sans frais indiqué sur la page de connexion de l'assemblée.

Si vous participez à l'assemblée en ligne, vous devrez rester connecté à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de voter dès que le scrutin commencera. Il vous incombera d'assurer la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Notez que si vous perdez la connectivité une fois l'assemblée commencée, il se pourrait qu'il n'y ait pas suffisamment de temps pour résoudre votre problème avant la fin du scrutin.

Même si vous prévoyez actuellement de participer à l'assemblée, vous devriez envisager d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'avance afin que vos droits de vote soient décomptés, dans l'éventualité où vous rencontreriez des difficultés.

Comment puis-je assister à l'assemblée en tant que fondé de pouvoir?

Si vous avez été dûment nommé comme fondé de pouvoir d'un actionnaire inscrit ou d'un actionnaire non inscrit (ou que vous êtes un actionnaire non inscrit qui s'est nommé lui-même comme fondé de pouvoir), vous pouvez assister et voter à l'assemblée de la façon suivante :

Assister à l'assemblée en ligne en tant que fondé de pouvoir

1. Veuillez vous connecter à www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2023 au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée virtuelle et exécuter les procédures connexes.
2. Entrez le nom de fondé de pouvoir et le code d'identification de fondé de pouvoir exactement comme l'actionnaire qui vous a nommé comme fondé de pouvoir l'a indiqué à Broadridge et cliquez sur « soumettre ». Si l'actionnaire ne vous a pas donné cette information ou si vous ne l'entrez pas exactement comme l'actionnaire l'a indiquée à Broadridge, vous ne pourrez pas assister à l'assemblée, y participer, y poser des questions ni y exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires au nom de l'actionnaire.

Si deux actionnaires ou plus vous ont nommé comme fondé de pouvoir, vous serez invité à entrer l'information sur le fondé de pouvoir pour chacun de ces actionnaires pour exercer à l'assemblée les droits de vote rattachés aux actions ordinaires en leur nom.
3. Suivez les instructions pour accéder à l'assemblée et voter au moment opportun.

Assister à l'assemblée en personne en tant que fondé de pouvoir	1. À votre arrivée à l'assemblée, veuillez vous inscrire auprès de Broadridge.
	2. Dans le cadre du processus d'inscription, veuillez indiquer à Broadridge le nom de fondé de pouvoir et le code d'identification de fondé de pouvoir exactement comme l'actionnaire qui vous a nommé comme fondé de pouvoir l'a indiqué à Broadridge. Si l'actionnaire ne vous a pas donné cette information ou si vous ne l'inscrivez pas exactement comme l'actionnaire l'a indiquée à Broadridge, vous ne pourrez pas assister à l'assemblée, y participer, y poser des questions ni y exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires au nom de l'actionnaire. Si deux actionnaires ou plus vous ont nommé comme fondé de pouvoir, vous serez invité à fournir l'information sur le fondé de pouvoir pour chacun de ces actionnaires pour exercer à l'assemblée les droits de vote rattachés aux actions ordinaires en leur nom.
	3. Veuillez remplir le bulletin de vote qui vous a été remis.

Tous les actionnaires doivent donner au fondé de pouvoir qu'ils nomment exactement la même information sur le fondé de pouvoir que celle qu'ils ont indiquée à Broadridge en ligne à www.proxyvote.com ou sur leur formulaire d'instructions de vote ou leur formulaire de procuration pour que leur fondé de pouvoir puisse accéder à l'assemblée en ligne durant la webémission en direct ou assister à l'assemblée en personne et y exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Les fondés de pouvoir qui ont oublié ou égaré l'information sur le fondé de pouvoir pertinente doivent communiquer avec l'actionnaire qui les a nommés aussi rapidement que possible. Si l'actionnaire a oublié ou égaré l'information sur le fondé de pouvoir pertinente, il doit suivre les étapes décrites à la rubrique « Comment voter à l'avance ou par procuration » aussi rapidement que possible.

Comment puis-je assister à l'assemblée en tant qu'invité?

Ceux et celles qui sont intéressés à s'inscrire pour assister à l'assemblée en tant qu'invité, que ce soit en ligne ou en personne, peuvent le faire de la manière indiquée ci-dessous. Les invités inscrits (y compris les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) seront en mesure d'assister à l'assemblée, mais ne pourront par ailleurs pas y participer, y poser des questions ni y voter. Si vous souhaitez communiquer avec le président du conseil ou un membre du conseil, veuillez vous reporter aux coordonnées présentées à la page 117. Veuillez lire et suivre les instructions ci-dessous attentivement.

Assister à l'assemblée en ligne en tant qu'invité	1. Veuillez vous connecter à www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2023 au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée virtuelle et exécuter les procédures connexes.
	2. Remplissez la section d'OUVERTURE DE SESSION en tant qu'INVITÉ et cliquez sur « Soumettre ».
Assister à l'assemblée en personne en tant qu'invité	Les invités sont les bienvenus et peuvent assister à l'assemblée en personne. Broadridge et les membres du service de secrétariat général de la Société seront sur place pour aider les invités à compléter le processus d'inscription.

Vote par procuration ou à l'avance

Nomination de votre fondé de pouvoir

Si vous donnez vos instructions de vote en ligne à www.proxyvote.com ou par téléphone ou en signant et en retournant votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, vous autorisez David Lebeter ou, à défaut de celui-ci, Chris Lopez (les *fondés de pouvoir désignés*), soit le président et chef de la direction de la Société et le vice-président directeur, chef des finances et affaires réglementaires de la Société, respectivement, à exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'assemblée conformément à vos instructions. **Vous avez le droit de nommer une autre personne chargée de vous représenter à l'assemblée.** Votre fondé de pouvoir ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société.

Nous nous réservons le droit d'accepter les procurations reçues en retard et de renoncer à l'application de l'échéance pour la remise des procurations, avec ou sans préavis, mais nous ne sommes aucunement obligés d'accepter ou de rejeter toute procuration particulière reçue en retard.

Comment voter à l'avance ou par procuration

Vous pouvez voter à l'avance ou nommer votre fondé de pouvoir et voter par procuration en suivant les instructions applicables indiquées ci-dessous. La manière de nommer votre fondé de pouvoir diffère selon que vous êtes un actionnaire non inscrit (*véritable*) ou un actionnaire inscrit.

Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
Nommer un fondé de pouvoir et voter par procuration Vous pouvez fournir vos instructions de vote aux fondés de pouvoir désignés ou vous nommer vous-même ou nommer une autre personne pour assister à l'assemblée et voter en votre nom en suivant les instructions qui figurent sur le formulaire d'instructions de vote que votre courtier ou votre autre intermédiaire vous a remis. Nous vous invitons à le faire en ligne à www.proxyvote.com ou par téléphone si votre courtier ou votre intermédiaire vous offre cette possibilité. Vous pouvez également remplir le formulaire d'instructions de vote que votre intermédiaire vous a fourni, puis le retourner à votre courtier ou à votre intermédiaire. Vous devez suivre les instructions et respecter les délais que votre courtier ou votre intermédiaire vous a indiqués pour le faire. Si vous souhaitez assister, accéder et voter à l'assemblée en ligne, assister à l'assemblée en personne et y voter ou nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) pour le faire, <u>ne</u> remplissez <u>pas</u> la section de vote du formulaire d'instructions de vote puisque vous ou votre fondé de pouvoir voterez à l'assemblée. En plus des étapes indiquées ci-dessus, vous devez suivre très attentivement les instructions additionnelles figurant sur votre formulaire d'instructions de vote ou votre formulaire de procuration pour vous nommer vous-même ou nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) afin de voter à l'assemblée, notamment les suivantes : - indiquer un « nom de fondé de pouvoir » et un « code d'identification de fondé de pouvoir » à huit caractères (collectivement, <i>l'information sur le fondé de pouvoir</i>) en ligne à www.proxyvote.com ou dans les espaces prévus à cette fin sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote. Vous devez suivre cette étape si vous souhaitez vous nommer vous-même ou si vous souhaitez nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés); - si vous avez nommé une autre personne que vous pour assister, accéder et voter à l'assemblée en ligne ou assister et voter à l'assemblée en personne en votre nom, vous devez lui indiquer le nom de fondé de pouvoir <u>exact</u> et le code d'identification de fondé de pouvoir à huit caractères <u>exact</u> <u>avant l'assemblée</u>.	Nous vous invitons à fournir vos instructions de vote aux fondés de pouvoir désignés ou à nommer votre fondé de pouvoir par Internet à www.proxyvote.com ou par téléphone ou en remplissant et en retournant le formulaire de procuration ci-joint à Broadridge. Vous devez suivre les instructions indiquées dans votre formulaire de procuration. Si vous souhaitez nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) comme votre fondé de pouvoir pour voter en votre nom, vous devez suivre très attentivement les instructions figurant sur votre formulaire de procuration, notamment les suivantes : - indiquer un « nom de fondé de pouvoir » et un « code d'identification de fondé de pouvoir » à huit caractères (collectivement, <i>l'information sur le fondé de pouvoir</i>) en ligne à www.proxyvote.com ou dans les espaces prévus sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote; - indiquer à votre fondé de pouvoir le nom de fondé de pouvoir exact et le code d'identification de fondé de pouvoir à huit caractères exact avant l'assemblée. Votre fondé de pouvoir aura besoin de votre nom de fondé de pouvoir et de votre code d'identification de fondé de pouvoir pour assister et voter en votre nom à l'assemblée. Veillez noter que si vous souhaitez nommer une personne autre que les fondés de pouvoir désignés comme votre fondé de pouvoir et que vous n'indiquez pas l'information sur le fondé de pouvoir tel qu'il est requis lorsque vous remplissez votre nomination en ligne ou sur votre formulaire de procuration, ou si vous n'indiquez pas le nom de fondé de pouvoir et le code d'identification de fondé de pouvoir exacts à cette autre personne, <u>celle-ci ne pourra pas assister à l'assemblée, y participer, y poser des questions ni y voter en votre nom.</u>

	Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
Nommer un fondé de pouvoir et voter par procuration	Nous vous invitons à vous nommer vous-même ou à nommer une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés) en ligne à www.proxyvote.com, car cela vous permettra de partager plus facilement l'information sur le fondé de pouvoir que vous avez nommé avec toute autre personne que vous avez nommée pour vous représenter à l'assemblée. Si vous n'indiquez pas l'information sur le fondé de pouvoir telle qu'elle est requise lorsque vous remplissez votre nomination en ligne ou sur votre formulaire d'instructions de vote ou votre formulaire de procuration, ou si vous n'indiquez pas le code d'identification et le nom de fondé de pouvoir exacts à une autre personne (autre que les fondés de pouvoir désignés), qui a été nommée pour assister, accéder et voter à l'assemblée en ligne ou assister et voter à l'assemblée en personne en votre nom, <u>ni vous ni cette autre personne, selon le cas, ne pourrez participer à l'assemblée, y poser des questions ni y voter.</u>	
Échéance pour la remise des procurations	Nous vous invitons à fournir vos instructions de vote ou à effectuer votre nomination en ligne à www.proxyvote.com, ou vous pouvez retourner vos instructions de vote en suivant l'une ou l'autre des méthodes indiquées sur le formulaire d'instructions de vote fourni par votre courtier ou votre intermédiaire. N'oubliez pas que votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote ou votre nomination suffisamment à l'avance pour pouvoir y donner suite, avant l'échéance pour la remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 31 mai 2023. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre courtier ou votre intermédiaire sans tarder. Pour que votre vote compte, Broadridge doit recevoir de votre courtier ou de votre intermédiaire vos instructions de vote ou votre nomination au plus tard à l'échéance pour la remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 31 mai 2023 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant sa reprise. Vous devez vous assurer que votre formulaire d'instructions de vote parvienne à votre courtier ou votre autre intermédiaire au moins un jour ouvrable avant l'échéance pour la remise des procurations (ou tout autre délai antérieur fixé par votre courtier ou votre autre intermédiaire).	Le formulaire de procuration ci-joint vous indique comment transmettre vos instructions de vote ou effectuer votre nomination en ligne à www.proxyvote.com ou en remplissant et en retournant votre formulaire de procuration à Broadridge, dans chaque cas, en suivant les instructions qui figurent sur votre formulaire de procuration. Broadridge doit recevoir votre procuration, y compris toute procuration modifiée, au plus tard à l'échéance pour la remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 31 mai 2023 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant sa reprise.

	Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
Changement d'avis/révocation de votre procuration	Si vous avez fourni à votre courtier ou à votre intermédiaire des instructions de vote et que vous changez d'avis quant à la manière d'exercer vos droits de vote, veuillez communiquer avec lui et il vous indiquera quoi faire. Si votre courtier ou votre intermédiaire vous donne la possibilité de transmettre vos instructions de vote par Internet, vous pouvez également modifier vos instructions par Internet dans la mesure où votre intermédiaire reçoit les nouvelles instructions suffisamment à l'avance pour pouvoir y donner suite avant l'échéance pour la remise des procurations. Demandez à votre courtier ou à votre intermédiaire de confirmer la procédure à suivre et le délai à respecter. Si vous avez le droit de voter à l'assemblée et que vous avez auparavant donné des instructions de vote ou nommé une autre personne pour voter en votre nom, vous pouvez accéder à l'assemblée et révoquer vos instructions de vote ou les nominations précédemment soumises, mais vous ne pourrez pas voter sur toute question à l'assemblée, à moins qu'il y ait eu renonciation à l'application de l'échéance pour la remise des procurations. Si vous ne souhaitez pas révoquer vos instructions ou les nominations précédemment soumises, si l'application de l'échéance pour la remise des procurations a fait l'objet d'une renonciation, vous pourrez encore assister ou accéder à l'assemblée, y participer et y poser des questions. Par ailleurs, vous pouvez choisir de vous inscrire et d'assister à l'assemblée à titre d'invité inscrit, tel qu'il est indiqué ci-dessus à la rubrique « Comment puis-je assister à l'assemblée en tant qu'invité? », mais vous ne pourrez pas participer à l'assemblée, y poser des questions ni y voter. Si vos instructions de vote ou votre nomination sont reçues après l'échéance pour la remise des procurations, elles ne peuvent servir qu'à la révocation d'instructions de vote ou d'une nomination précédemment soumises.	Si vous changez d'avis quant à la façon dont vous avez exercé vos droits de vote avant l'assemblée et que vous souhaitez révoquer votre procuration, vous pouvez le faire en fournissant de nouvelles instructions de vote ou effectuant une nouvelle nomination à www.proxyvote.com, ou en fournissant un nouveau formulaire de procuration à Broadridge. Vous pouvez également le faire en utilisant une autre méthode autorisée par la loi, y compris en faisant parvenir un avis écrit signé précisant vos instructions à l'attention de notre secrétaire générale, au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le dernier jour ouvrable avant l'assemblée (ou sa reprise en cas de report ou d'ajournement), à l'adresse suivante : 483 Bay Street, South Tower, 8th Floor Reception, Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 a/s secrétaire générale Les procurations reçues après l'échéance pour la remise des procurations, mais avant l'assemblée, ne peuvent servir qu'à la révocation d'une procuration précédemment soumise. Enfin, vous pouvez modifier vos instructions de vote en participant à l'assemblée en ligne et en y votant sur n'importe quelle question ou en vous inscrivant à l'assemblée en personne et en vous procurant un bulletin de vote. Vous révoquerez ainsi toute procuration précédemment soumise.

Comment votera votre fondé de pouvoir

Votre fondé de pouvoir doit voter en se conformant aux instructions que vous fournissez dans votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, y compris dans le cadre de tout scrutin qui pourra être tenu à l'assemblée. Pour l'élection des administrateurs et la nomination des auditeurs externes, vous pouvez voter pour ou cocher la case abstention et, pour toutes les autres questions, vous pouvez voter pour ou contre. Si vous ne précisez pas la manière dont vous souhaitez voter, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions à sa guise. Votre fondé de pouvoir décidera également comment voter à l'égard d'une modification apportée à un point à l'ordre du jour de l'assemblée ou à l'égard de toute question dûment soumise à l'assemblée ou à sa reprise en cas de report ou d'ajournement.

Si vous remplissez et retournez dûment votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, mais que vous ne nommez pas un fondé de pouvoir différent et que vous ne précisez pas la manière dont vous souhaitez voter, David Lebeter ou, à défaut de celui-ci, Chris Lopez, les fondés de pouvoir désignés, voteront pour vous comme suit :

Questions faisant l'objet d'un vote	Comment voteront les fondés de pouvoir désignés
Élection des administrateurs	<i>Pour</i> chaque candidat
Nomination des auditeurs externes dont la rémunération doit être fixée par le conseil	<i>Pour</i>
Vote consultatif sur la rémunération	<i>Pour</i>

Autres questions relatives à l'exercice des droits de vote

Questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote, veuillez communiquer avec Broadridge, dont vous trouverez les coordonnées à la page 117 de la présente circulaire. Si vous êtes un actionnaire non inscrit (*véritable*) et que vous avez des questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote, veuillez communiquer avec votre courtier ou votre intermédiaire de la façon indiquée sur votre formulaire d'instructions de vote.

Compilation des votes

Les votes et les procurations seront dépouillés, vérifiés et compilés par Broadridge, conformément à la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), aux règlements administratifs de la Société et aux protocoles et aux règles concernant les procurations applicables. Les procurations nous seront remises ou seront remises à nos représentants si la loi nous y oblige ou au besoin, si un actionnaire entend clairement communiquer avec la direction ou le conseil d'administration, en cas de course aux procurations ou dans la mesure où cela est nécessaire pour que nous nous conformions aux protocoles concernant les procurations applicables ou aux règles de procédure.

Résultats du vote

Nous déposerons les résultats du vote auprès des autorités en valeurs mobilières après l'assemblée, et les afficherons également sur notre site Web, à www.hydroone.com/investor-relations/agm. Les résultats du vote présenteront les détails relatifs au pourcentage d'appui reçu pour chaque point à l'ordre du jour pour lequel un scrutin a été tenu ou, si aucun scrutin n'a été tenu, en fonction des droits de vote représentés par les procurations déposées en bonne et due forme avant l'assemblée.

Arrangements spéciaux

Si vous prévoyez assister à l'assemblée en personne et avez des besoins spéciaux en matière d'écoute et/ou d'accès, veuillez communiquer avec la secrétaire générale par intérim à CorporateSecretary@HydroOne.com.

À propos des candidats aux postes d'administrateur

Cette année, nous avons 11 candidats aux postes d'administrateur, dont huit siègent actuellement au conseil et trois, à savoir Brian Vaasjo, Helga Reidel et Mitch Panciuk, qui seront nommés afin de pourvoir les postes laissés vacants par le départ de MM. Sheffield, Cowper-Smith et Robertson. Les notices biographiques des candidats aux postes d'administrateur, présentées aux pages 18 et suivantes, vous renseignent sur les compétences et l'expérience de chaque candidat au poste d'administrateur et d'autres questions importantes à considérer. Tous les candidats aux postes d'administrateur, sauf un, sont considérés comme indépendants. David Lebeter n'est pas considéré comme indépendant parce qu'il est notre président et chef de la direction.

Nos attentes envers nos administrateurs

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs possèdent des qualités personnelles et des connaissances qui sont utiles au conseil, consacrent le temps qu'il faut aux tâches du conseil et des comités, agissent avec intégrité, exercent un jugement commercial indépendant et se tiennent au courant des questions concernant le conseil et y participent pleinement. Le conseil a adopté une description de poste écrite qui énonce les attentes du conseil envers les administrateurs, y compris les suivantes :

Qualités personnelles



- Ils ont une connaissance approfondie des affaires, comprennent le milieu des affaires canadien et ont de l'expérience comme haut dirigeant ou chef d'entreprise pour avoir occupé un tel poste.
- Ils ont de solides compétences en écoute, en communication et en défense des droits, et sont motivés à participer efficacement aux travaux du conseil et des comités, et ont la capacité de le faire.

Gérance



- Ils comprennent la mission, la vision, les stratégies et les objectifs de la Société et contribuent à leur réalisation.
- Ils respectent les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société et exercent leurs fonctions à titre d'administrateurs.
- Ils ont la capacité d'agir indépendamment de la direction (en ce qui concerne les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction) et de répondre des décisions du conseil devant les parties prenantes dans leur ensemble.

Intégrité



- Ils agissent avec intégrité et bonne foi au mieux des intérêts de la Société et exercent le degré de soin et de diligence dont une personne raisonnablement prudente ferait preuve en pareilles circonstances.
- Ils font preuve d'une éthique des plus rigoureuses et d'intégrité dans le cadre de leurs relations personnelles, commerciales et professionnelles et se conforment au code de conduite de la Société.

Participation



- Ils consacrent suffisamment de temps à leurs responsabilités et à leur préparation en prévision de chaque réunion du conseil et des comités dont ils font partie.
- Ils assistent aux réunions du conseil et des comités ainsi qu'aux assemblées des actionnaires, et ils participent activement aux délibérations et aux décisions du conseil et des comités.
- Ils travaillent de manière constructive et efficace avec les autres administrateurs, dirigeants, employés et conseillers de la Société.

Formation

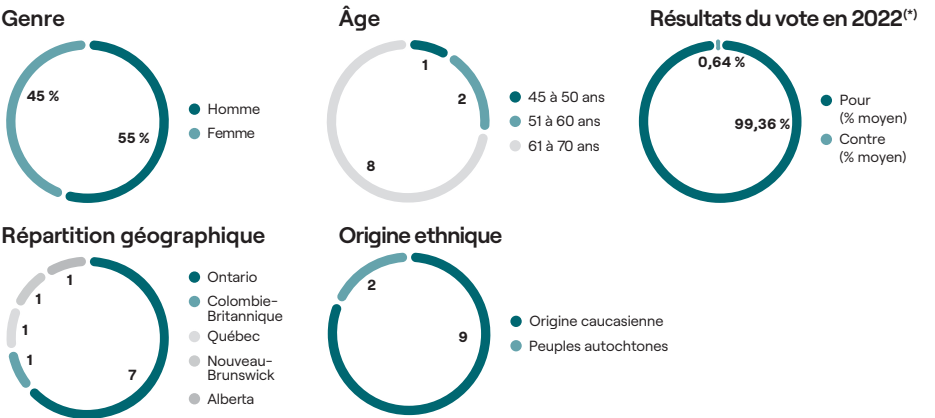


- Ils approfondissent continuellement leur connaissance de l'entreprise et des activités de la Société, des collectivités dans lesquelles celle-ci exerce ses activités, des tendances et des questions nouvelles ainsi que des initiatives stratégiques importantes.

Les candidats aux postes d'administrateur en un coup d'œil

	Adminis-trateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes	Indépendant ⁽³⁾	Genre	Comité d'audit ⁽²⁾	Comité des peuples autochtones, de la sécurité et de l'exploitation (comité PASE) ⁽²⁾	Comité des ressources humaines (comité RH) ⁽²⁾	Comité de gouver-nance et des affaires régle-mentaires (comité GAR) ⁽²⁾
Cherie Brant	-	✓	F		✓		✓
David Hay	-	✓	H		*		✓
Timothy Hodgson ⁽¹⁾ (président du conseil)	-	✓	H				
David Lebeter ⁽¹⁾	-	-	H				
Stacey Mowbray	-	✓	F	*	✓		
Mitch Panciuk ⁽⁴⁾	-	✓	H				
Mark Podlasly	-	✓	H	✓		✓	
Helga Reidel ⁽⁴⁾	-	✓	F				
Melissa Sonberg	-	✓	F	✓		*	
Susan Wolburgh Jenah	-	✓	F		✓		*
Brian Vaasjo ⁽⁴⁾	-	✓	H				

* Président(e) du comité.
1) Même s'ils ne sont pas membres d'un comité, MM. Hodgson et Lebeter sont invités à assister à toutes les réunions des comités.
2) Les modifications de la composition du comité ont pris effet le 8 juin 2022, le 21 juin 2022 et le 9 août 2022. De plus amples renseignements à ce sujet sont présentés aux pages 31 et 32.
3) Administrateur indépendant selon notre définition de l'indépendance, qui est présentée à la page 35.
4) M. Vaasjo, M^{me} Reidel et M. Panciuk, s'ils sont élus, seront nommés aux comités du conseil après l'assemblée.



(*) Pour les administrateurs candidats à la réélection, et à l'exclusion des résultats du vote pour MM. Sheffield, Poweska, Cowper-Smith et Robertson.

Notices biographiques des administrateurs

Les renseignements fournis dans la notice biographique de chaque administrateur sont à jour en date du 12 avril 2023. Les notices biographiques vous renseignent au sujet des candidats aux postes d'administrateur qui se présentent à l'élection, notamment au sujet des éléments suivants :

- le parcours des candidats, ainsi que leur âge et leur lieu de résidence;
- leur poste principal et leur formation;
- l'année durant laquelle ils ont été élus ou nommés pour la première fois à un poste d'administrateur ainsi que leur statut en matière d'indépendance;
- s'ils sont un candidat de la Province en vertu de la convention de gouvernance.



INDÉPENDANTE

Ontario, Canada

Administratrice depuis
le 14 août 2018

Associée, Borden Ladner
Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Candidate de la Province

Elle n'aura plus le droit d'être
réélue en 2030.

Cherie Brant, 48 ans

Cherie Brant est associée et responsable nationale, Droit autochtone chez Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l., un cabinet d'avocats canadien. M^{me} Brant pratique le droit commercial dans une vaste gamme de secteurs, y compris l'énergie et le transport, l'aménagement et le financement de terrains sur des terres appartenant aux Premières Nations et le développement économique. En outre, elle fournit des conseils stratégiques en matière de politiques et de gouvernance à des groupes autochtones. Avant de se joindre à Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l., M^{me} Brant était associée d'un autre grand cabinet d'avocats canadien depuis 2013.

M^{me} Brant est à la fois Mohawk et Ojibway des Mohawks of the Bay of Quinte et du territoire indien non cédé de Wikwemikong. Elle siège au conseil de La Banque Toronto-Dominion, du Conseil canadien pour le commerce autochtone et du Canadian Club de Toronto. Elle a déjà siégé aux conseils du Women's College Hospital, de Trillium Gift of Life et de la Anishnawbe Health Foundation.

M^{me} Brant est titulaire d'un baccalauréat en études environnementales (programme de planification urbaine et régionale) de l'Université de Waterloo et d'un doctorat en droit (Juris Doctor) de l'Université de Toronto. Elle est membre de l'Association du Barreau de l'Ontario et du Barreau de l'Ontario.

En 2017, M^{me} Brant a reçu le prix Zenith de Lexpert, un prix décerné à l'échelle nationale qui vise à souligner l'apport d'une femme au droit et, en 2012, elle a été désignée comme une étoile montante par Lexpert, qui l'a incluse dans son palmarès *Rising Stars: Leading Lawyers Under 40*.



INDÉPENDANT

Nouveau Brunswick, Canada

Administrateur depuis
le 14 août 2018

Directeur général,
Delgatie Incorporated

Il n'aura plus le droit d'être
réélu en 2030.

David Hay, 67 ans

David Hay est directeur général de Delgatie Incorporated, société de services conseils stratégiques. Auparavant, il était vice-président du conseil et directeur général de Marchés mondiaux CIBC inc., poste qu'il a occupé jusqu'en 2015. De 2004 à 2010, il a été président et chef de la direction de la Société d'énergie du Nouveau Brunswick. Auparavant, il a occupé des postes supérieurs dans le secteur des services bancaires d'investissement, y compris le poste de vice-président principal et directeur chargé des fusions et acquisitions chez Merrill Lynch Canada et celui de directeur général des fusions et acquisitions européennes chez Merrill Lynch International dont le siège est situé à Londres, en Angleterre. Au début de sa carrière, M. Hay a pratiqué le droit chez Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. et a enseigné à temps partiel à l'Université de Toronto et à l'Université du Nouveau Brunswick. M. Hay a été clerk du juge en chef de la Haute Cour de la Cour suprême de l'Ontario de 1981 à 1982.

M. Hay siège également aux conseils d'administration d'EPCOR Utilities Inc. Il est membre du panel d'experts de Churchill Falls 2041 et du Council of Clean & Reliable Energy. Il a déjà siégé au conseil d'administration de Toronto Hydro Electric System Limited, dont il a été le vice-président, et à celui de Associated Electric & Gas Insurance Services Limited (AEGIS). M. Hay a également présidé les conseils d'administration de la Beaverbrook Art Gallery et de SHAD Canada.

M. Hay est titulaire d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School de l'Université York et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto (collège Victoria). Il est *Fellow* du Ivey Energy and Policy Institute et détient le titre d'IAS.A.



INDÉPENDANT

Ontario, Canada

Administrateur depuis
le 14 août 2018

Administrateur de sociétés

Il n'aura plus le droit d'être
réélu en 2030.

Timothy Hodgson, 62 ans

Timothy Hodgson est administrateur de sociétés et agit actuellement à titre de président du conseil de Hydro One. En outre, M. Hodgson siège aux conseils de Dialogue Technologies de la Santé inc., de Property and Casualty Insurance Compensation Corporation et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Il est également le président du conseil du Nouvel organisme d'autoréglementation du Canada. Auparavant, M. Hodgson a été associé directeur d'Alignvest Management Corporation de 2012 jusqu'à son départ en août 2019. Il a été conseiller spécial du gouverneur de la Banque du Canada à l'époque, M. Mark Carney, de 2010 à 2012. De 1990 à 2010, M. Hodgson a occupé divers postes à New York, à Londres, dans la Silicon Valley et à Toronto auprès de Goldman Sachs et a agi en qualité de chef de la direction de Goldman Sachs Canada de 2005 à 2010, où il était chargé de l'ensemble des responsabilités liées aux activités, aux relations avec les clients et aux questions réglementaires de cette société.

Par le passé, il a siégé aux conseils d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP), de Sagicor Financial Corporation, de Sagicor Group Jamaica, de MEG Energy, d'Alignvest Acquisition Corporation, d'Alignvest Acquisition II Corporation, de The Global Risk Institute, de KGS-Alpha Capital Markets, de Next Canada, de l'Ivey School of Business et de Bridgepoint Health.

M. Hodgson est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Ivey School of Business à l'Université Western et d'un baccalauréat en commerce de l'Université du Manitoba. Il est *Fellow* de l'Institut des comptables professionnels agréés (FCPA) et détient le titre IAS.A.



INDÉPENDANTE

Ontario, Canada

Administratrice depuis
le 23 juillet 2020

Administratrice de sociétés

Elle n'aura plus le droit d'être
réélue en 2032.

Stacey Mowbray, 61 ans

Stacey Mowbray était jusqu'à tout récemment présidente, Amérique du Nord, de WW International (auparavant Weight Watchers) et, auparavant, elle était présidente et chef de la direction de The Second Cup Ltd.

M^{me} Mowbray possède une vaste expérience en matière de marketing et de marques qu'elle a acquise alors qu'elle exerçait des fonctions dans ces domaines pour des marques de premier ordre telles que Molson Coors Brewing Company, Cara Operations et Pepsi Cola Canada.

M^{me} Mowbray siège actuellement aux conseils d'administration de Currency Exchange International, de la Banque de change du Canada, de Sleep Country Canada Holdings Inc. et de dentalcorp Holdings Ltd. Elle est également administratrice de la société fermée Bonne O Holdings Company. Auparavant, elle a notamment été membre des conseils de Trillium Health Partners, de Second Cup Coffee, du Liquor Control Board of Ontario, de la Niagara Ventures Corporation et présidente du conseil de l'Association du café du Canada.

M^{me} Mowbray a reçu de nombreuses distinctions, dont les suivantes : Championne de la diversité (Diversity Champion), premier chef de la direction en résidence (Inaugural CEO in Residence) de l'Université Wilfrid Laurier, membre du réseau des 100 femmes occupant des postes de haute direction les plus influentes (Top 100 Women's Executive Network), mention sur la liste des 20 femmes les plus influentes (Top 20 Women's Post) et le prix pour les progrès et les accomplissements exceptionnels de la Schulich School of Business. M^{me} Mowbray est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires avec spécialisation en finance et en marketing de l'Université York et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier. M^{me} Mowbray détient le titre d'IAS.A.



INDÉPENDANT

Ontario, Canada

Candidat de la Province

Directeur général,
Boston Pizza, Belleville

Il n'aura plus le droit d'être
réélu en 2035.

Mitch Panciuk, 55 ans

Mitch Panciuk est l'associé directeur du Boston Pizza de Belleville, en Ontario, et a auparavant été maire de la Ville de Belleville de 2018 à 2022. Depuis 2001, M. Panciuk est le propriétaire exploitant du Boston Pizza de Belleville, a été l'associé exploitant de plusieurs restaurants et a siégé pendant de nombreux mandats comme membre de l'Ontario au Conseil consultatif des franchisés de Boston Pizza International. Avant son élection à titre de maire de Belleville, il a été conseiller municipal de la ville de Belleville. Sous sa gouverne, Belleville s'est transformée en une ville de destination qui a contribué à l'essor de l'est de l'Ontario et à sa croissance démographique. En 2021, la ville de Belleville a été consacrée quatrième meilleure municipalité au Canada où il fait bon vivre par le magazine Maclean's.

M. Panciuk a siégé au conseil d'Ellexicon Corporation de 2018 à 2022, période durant laquelle il a présidé le comité d'audit, des finances et de la gestion du risque.

M. Panciuk détient le titre d'administrateur agréé (C.Dir.) du Director's College et est titulaire d'un diplôme de la DeGroote School of Business, de la McMaster University et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de l'Alberta.



INDÉPENDANT

Colombie-Britannique, Canada

Administrateur depuis
le 8 juin 2022

Chef du développement
durable de la First Nations
Major Projects Coalition

Il n'aura plus le droit d'être
réélu en 2034.

Mark Podlasly, 57 ans

Mark Podlasly est le chef du développement durable de la First Nations Major Projects Coalition et, à ce titre, il est chargé de l'élaboration de la politique d'une communauté des Premières Nations qui cherche à exploiter de grands projets comme des pipelines, des mines et un service d'électricité ainsi que de l'amélioration des pratiques environnementales en matière de gestion de projets.

M. Podlasly est membre du conseil consultatif pour les communautés autochtones du CN et est membre du panel d'experts indépendants des Services de la Couronne du gouvernement du Manitoba et, en cette qualité, il fournit des conseils sur la réponse à l'examen économique des projets Bipolaire III et Keeyask ainsi que des projets de transport d'électricité. M. Podlasly est le président de First Nations Limited Partnership (gazoduc), le fiduciaire de la Nlaka'pamux Nation Legacy Trust et un membre du conseil consultatif sur la stratégie en matière de changements climatiques de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. Podlasly est un professeur de la Sauder School of Business de l'Université de la Colombie-Britannique. Il est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'université Harvard ainsi que d'un baccalauréat ès arts spécialisé en administration des affaires de la Trinity Western University.



INDÉPENDANTE

Ontario, Canada

Candidate de la Province

Administratrice de sociétés

Elle n'aura plus le droit d'être réélue en 2035.

Helga Reidel, 62 ans

Helga Reidel est administratrice de sociétés. M^{me} Reidel a plus récemment agi à titre de présidente et chef de la direction de ENWIN Utilities Ltd., de 2016 à 2022. Auparavant, elle a exercé les fonctions de chef de l'administration de la Corporation de la ville de Windsor, de 2009 à 2016. Elle possède plus de 34 ans d'expérience dans des postes de haute direction et comme administratrice, qu'elle a acquise tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

M^{me} Reidel siège actuellement au conseil d'administration de Corby Spiritueux et vins Limitée et de l'Autorité du pont Windsor-Détroit, est la présidente du Conseil des gouverneurs de l'Université de Windsor et est fiduciaire de la WISE Trust. Elle est également membre fondatrice de la branche Detroit/Windsor/Toledo de la Private Directors Association, au sein de laquelle elle occupait auparavant les fonctions de trésorière. M^{me} Reidel a par le passé rempli quelques mandats à titre de bénévole, notamment auprès de Centraide Windsor-Essex, du Conseil de la Bibliothèque publique de Windsor et de la Société de l'aide à l'enfance de Windsor-Essex.

M^{me} Reidel est diplômée de l'Université de Windsor en commerce et en éducation. Elle est comptable professionnelle agréée (FCPA, FCA) et elle est membre de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'OEEO), en plus de détenir le titre IAS.A.



INDÉPENDANTE

Québec, Canada

Administratrice depuis le 14 août 2018

Professeure en gestion appliquée, Université McGill

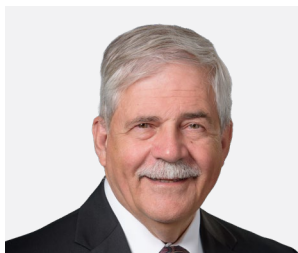
Elle n'aura plus le droit d'être réélue en 2030.

Melissa Sonberg, 62 ans

Melissa Sonberg est professeure en gestion appliquée de la Faculté de gestion Desautels de l'Université McGill depuis 2014. Elle a commencé sa carrière dans le secteur des soins de santé avant de se joindre à Air Canada, où elle a occupé des postes de direction dans une variété de fonctions axées sur la clientèle, les activités et l'entreprise. M^{me} Sonberg a fait partie de l'équipe de direction qui a fondé Aéroplan, qui fait maintenant partie d'AIMIA Inc. Elle a occupé le poste de vice-présidente principale, Ressources humaines et affaires générales et celui de vice présidente principale, Marques mondiales, communications et affaires externes chez AIMIA de 2001 à 2013.

M^{me} Sonberg siège aux conseils d'administration d'Exchange Income Corporation, d'Athennian, d'Enghouse Systems Inc. et de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Elle a déjà siégé aux conseils d'administration de Via Rail Canada, de MD Financial Holdings, Inc., de Rideau, Inc., du Groupe Touchette, de Women in Capital Markets et du Centre de santé de l'Université McGill.

M^{me} Sonberg est titulaire d'un baccalauréat en sciences (psychologie) de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration de la santé de l'Université d'Ottawa, et détient le titre IAS.A. Elle est conseillère en ressources humaines agréée (CRHA).



INDÉPENDANT

Alberta, Canada

Candidat aux postes
d'administrateur

Chef de la direction,
Capital Power

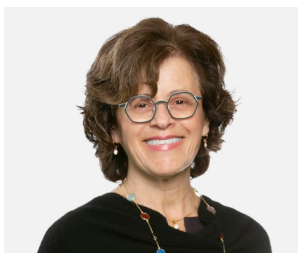
Il n'aura plus le droit d'être
réélu en 2031.

Brian Vaasjo, 67 ans

À l'heure actuelle, Brian Vaasjo est le président et chef de la direction de Capital Power, une entreprise de production d'électricité, poste qu'il occupe depuis le premier appel public à l'épargne de Capital Power en 2009. Il prépare actuellement son départ à la retraite. Sous sa direction, Capital Power est devenu le principal promoteur de la nouvelle centrale de production d'électricité en Alberta et a acquis et aménagé avec succès des projets de production d'énergie en Colombie-Britannique, en Ontario et aux États-Unis. Auparavant, M. Vaasjo a occupé divers postes au sein d'EPCOR Utilities, dont celui de président de la division de l'énergie d'EPCOR et de vice-président à la direction et chef des finances à compter de 1998. Auparavant, pendant 19 ans, il a occupé divers postes au sein des sociétés qui ont été remplacées par Enbridge.

M. Vaasjo siège au conseil de Capital Power depuis 2009 et a été membre du conseil de Capital Power Income LP de 2005 à 2011 et en a été le président de 2009 à 2011. Ses autres mandats d'administrateur comprennent l'Alberta Health Services Board, le Shock Trauma Air Rescue Board (STARS), dont il a été le président du conseil, et la United Way of the Alberta Region, dont il a également été le président du conseil. Il siège actuellement au conseil consultatif du Dean of Medicine and Dentistry de l'Université de l'Alberta.

M. Vaasjo détient un baccalauréat en enseignement ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de l'Alberta. Il est également *Fellow* de l'Institut des comptables professionnels agréés (FCPA).



INDÉPENDANTE

Ontario, Canada

Administratrice depuis
le 1^{er} janvier 2020

Administratrice de sociétés
Candidate de la Province

Elle n'aura plus le droit d'être
réélue en 2031.

Susan Wolburgh Jenah, 67 ans

Susan Wolburgh Jenah est administratrice de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience à titre de cadre supérieur d'organismes de réglementation, de membre de la haute direction et d'avocate. Pendant sa carrière, elle a siégé à de nombreux conseils d'administration de sociétés, de sociétés d'État et d'organismes sans but lucratif, et à de nombreux comités consultatifs d'experts.

M^{me} Wolburgh Jenah siège actuellement aux conseils d'administration de la Banque Laurentienne du Canada et de Groupe Aecon Inc. et elle exerce les fonctions de vice-présidente du conseil du Humber River Hospital. Elle est membre du comité d'examen indépendant d'Investissements Vanguard Canada. Elle a déjà exercé par le passé les fonctions de gouverneure publique de la Financial Industry Regulatory Authority des États-Unis, de présidente de La Bourse Neo, ainsi que d'administratrice de Aequis Innovations Inc., de The Global Risk Institute et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'OCRCVM). M^{me} Wolburgh Jenah a été présidente et chef de la direction fondatrice de l'OCRCVM et elle a occupé de nombreux postes de haute direction à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, y compris ceux de vice-présidente du conseil, de présidente du conseil par intérim, de chef du contentieux et de directrice des affaires internationales.

M^{me} Wolburgh Jenah détient un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto et un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School. Elle est également membre du conseil consultatif national de l'institut C.D. Howe, et elle a agi à titre de mentor pour le programme Catalyst Women on Board. Elle était auparavant *Fellow* et professeure auxiliaire de la Osgoode Hall Law School et elle est récipiendaire du prix Osgoode Hall Gold Key for Achievement décerné en 2011. M^{me} Wolburgh Jenah détient le titre IAS.A.



NON INDÉPENDANT

Ontario, Canada

Administrateur depuis
le 1^{er} février 2023

Président et chef de la
direction de Hydro One

David Lebeter, 63 ans

David Lebeter est président et chef de la direction de Hydro One Limited et de Hydro One Inc., poste qu'il occupe depuis le 1^{er} février 2023.

M. Lebeter continue également à exercer temporairement ses fonctions de chef de l'exploitation de Hydro One Networks Inc., poste qu'il occupe depuis janvier 2020, en remplissant les postes vacants au sein de l'équipe de haute direction.

M. Lebeter est un dirigeant hautement réputé qui possède plus de 40 années d'expérience dans les secteurs des services publics et de la foresterie et est reconnu pour favoriser l'amélioration de la sécurité, de l'engagement des employés, de la productivité, de la satisfaction de la clientèle et du rendement des investissements de capitaux.

M. Lebeter compte 18 années d'expérience dans tous les volets du secteur de l'électricité et à titre de chef de l'exploitation de Hydro One Networks, il est chargé du transport et de la distribution, notamment la construction, l'entretien, la gestion de la végétation ainsi que l'exploitation du réseau, la planification des actifs et l'ingénierie. Sous la direction de M. Lebeter, la Société a amélioré son bilan en matière de sécurité, de productivité, de fiabilité et d'expérience client.

Avant de se joindre à Hydro One, il a gravi les échelons de la haute direction de BC Hydro en occupant, de 2005 à 2019, divers postes consacrés aux opérations et à la sécurité, dont celui de vice-président, Opérations sur le terrain et sécurité, ainsi que des postes de direction dans le domaine de la production, du transport, de la distribution et de la sécurité. Durant son mandat, il était responsable d'améliorer la sécurité, la fiabilité, l'engagement des employés et le service client, de réduire les coûts et d'établir des liens de confiance avec les dirigeants syndicaux et les collectivités autochtones.

Avant de se joindre au secteur des services publics, M. Lebeter a travaillé pendant 23 ans dans le secteur de la foresterie, où il a occupé des postes de direction responsables des opérations.

Il était auparavant membre du comité de direction de Smart Grid Northwest, membre du conseil des activités d'exploitation du Western Energy Institute et président du conseil de distribution de l'Association canadienne de l'électricité. Il détient le titre IAS.A.

M. Lebeter est titulaire d'un baccalauréat en foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique et est forestier professionnel. De plus, il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres de l'Université Simon Fraser.

Rémunération des administrateurs

Les règlements administratifs de la Société prévoient que les administrateurs peuvent toucher une rémunération pour les services qu'ils rendent, comme le conseil peut l'établir, et obtenir le remboursement des frais de déplacement et des autres frais qu'ils engagent de façon justifiée pour assister aux assemblées des actionnaires ou aux réunions du conseil ou des comités du conseil ou autrement dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Le 15 août 2018, la Province a adopté la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* (la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*). En vertu de la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*, le conseil devait établir un nouveau cadre de rémunération pour les administrateurs, le président et chef de la direction et d'autres membres de la haute direction au plus tard le 15 février 2019. Le 21 février 2019, conformément à la Loi sur la responsabilisation de Hydro One, le Conseil de gestion du gouvernement a émis à l'endroit de Hydro One une directive (la *directive*) énonçant certaines exigences en matière de rémunération. Comme il est prévu dans la directive, la rémunération totale maximale des administrateurs peut être ajustée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario ou, si celui-ci est inférieur, du taux annuel auquel la rémunération directe maximale totale peut être ajustée pour les cadres non membres de la haute direction. En février 2022, dans le cadre de son examen annuel de la rémunération des administrateurs, le comité GAR et le conseil ont examiné la rémunération des administrateurs et ont décidé de ne procéder à aucun ajustement de la rémunération. Le tableau qui suit présente la rémunération de nos administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément à la directive :

Poste	Rémunération en espèces (\$)	Rémunération en titres de capitaux propres (\$)	Total (\$)
Président du conseil	61 689	61 689	123 378
Président de comité ¹⁾	43 696	43 696	87 392
Autres administrateurs	41 126	41 126	82 252

Aucun jeton de présence aux réunions.

1) Le président d'un comité reçoit une rémunération de 5 140 \$ pour ses services à titre de président de comité. Il peut choisir de recevoir jusqu'à 100 % de sa rémunération sous forme de DDVA (terme défini ci-après).

Le conseil a approuvé une hausse de la rémunération des administrateurs de 4 % avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023.

Les dispositions de la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One* qui exigeaient que le conseil établisse un cadre de rémunération à l'intention du conseil d'administration ont cessé d'être en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Rémunération versée en 2023 selon le poste occupé	Rémunération en espèces (\$)	Rémunération en titres de capitaux propres (\$)	Total (\$)
Président du conseil	64 157	64 157	128 313
Président de comité ¹⁾	45 444	45 444	90 888
Autres administrateurs	42 771	42 771	85 542

Aucun jeton de présence aux réunions.

1) Le président d'un comité reçoit une rémunération de 5 350 \$ pour ses services à titre de président de comité. Il peut choisir de recevoir jusqu'à 100 % de sa rémunération sous forme de DDVA (terme défini ci-après).

Hydro One a un régime de droits différés à la valeur d'actions (*DDVA*) à l'intention des administrateurs externes prévoyant l'attribution de DDVA d'administrateur aux administrateurs de Hydro One, à l'exception du président et chef de la direction. Les administrateurs doivent toucher la moitié de leur rémunération annuelle sous forme de rémunération en titres de capitaux propres, qu'ils reçoivent sous forme de DDVA. Ils peuvent choisir de toucher la totalité de la composante en espèces de leur rémunération sous forme de DDVA d'administrateur. Les DDVA d'administrateur sont des actions théoriques de valeur égale à celle des actions ordinaires de Hydro One et permettent d'accumuler des parts additionnelles sous forme d'équivalents de dividendes au même rythme que les dividendes versés sur nos actions ordinaires. Les droits rattachés aux DDVA d'administrateur sont acquis immédiatement, mais les administrateurs ne peuvent les racheter qu'en échange d'espèces après leur départ du conseil (à la suite d'une période de conservation d'un an, dans la mesure où cela est nécessaire pour qu'ils respectent les exigences relatives à la propriété d'actions qui leur sont applicables après leur départ). Les présidents des comités du conseil peuvent choisir de recevoir leur rémunération annuelle en espèces ou en DDVA d'administrateur. Les administrateurs ne touchent aucun jeton de présence pour leur présence aux réunions du conseil ou des comités du conseil.

La politique de la Société en matière de rémunération et de remboursement des frais de déplacement et des débours des administrateurs s'applique aux administrateurs externes.

Il est attendu des administrateurs qu'ils continuent de remplir les exigences relatives à la propriété d'actions qui leur sont applicables (ou qu'ils maintiennent leur pourcentage de propriété d'actions, si celui-ci est inférieur) pendant 12 mois suivant leur départ du conseil. Pendant une période de 24 mois suivant son départ à la retraite, le président et chef de la direction doit maintenir un pourcentage de propriété d'actions suffisant afin de satisfaire aux exigences relatives à la propriété d'actions applicables au président et chef de la direction ou au pourcentage de propriété d'actions qu'il avait atteint au moment de son départ à la retraite, selon le pourcentage le moins élevé.

Total de la rémunération versée aux administrateurs en 2022

Le tableau qui suit présente sommairement la rémunération que les administrateurs externes de Hydro One ont gagnée pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

M. Poweska ne figure pas dans le tableau puisque sa rémunération pour ses fonctions de président et chef de la direction de Hydro One est présentée à partir de la page 76. Il n'a reçu aucune rémunération supplémentaire pour ses fonctions d'administrateur. M. Sheffield ne figure pas dans le tableau ci-dessous puisque sa rémunération pour ses fonctions d'administrateur et de président et chef de la direction par intérim de Hydro One est présentée aux pages 76 et suivantes.

Nom	Rémunération totale		Forme de paiement ¹⁾			
	Rémunération à titre d'administrateur (\$)	Rémunération à titre de président de comité* (\$)	Total (\$)²	Espèces (\$)	Valeur des DDVA d'administrateur (\$)²	DDVA d'administrateur en pourcentage de la rémunération totale (%)
Cherie Brant	82 252	–	82 252	–	82 252	100
Blair Cowper-Smith	82 252	–	82 252	41 126	41 126	50
David Hay*	82 252	5 140	87 392	43 696	43 696	50
Timothy Hodgson	–	123 378	123 378	61 689	61 689	50
Jessica McDonald ³⁾	36 155	–	36 155	18 077	18 077	50
Stacey Mowbray*	82 252	2 895	85 147	42 573	42 573	50
Mark Podlasly	46 323	–	46 323	23 162	23 162	50
Russel Robertson*	82 252	2 260	84 511	42 256	42 256	50
Melissa Sonberg*	82 252	5 140	87 392	5 141	82 252	94
Susan Wolburgh Jenah*	82 252	5 140	87 392	–	87 392	100

- Notes :
- 1) Toutes les sommes indiquées dans le tableau sont présentées avant impôts. Les sommes déclarées comprennent la partie de la rémunération à titre d'administrateur, de la rémunération à titre de président de comité et des frais de déplacement payable en espèces. La rémunération des administrateurs indiquée dans le tableau ci-dessus était présentée conformément à la Loi sur la responsabilisation de Hydro One en 2022.
 - 2) Les droits rattachés aux DDVA d'administrateur (arrondis) sont acquis intégralement lors de l'attribution. Les valeurs ne tiennent pas compte des DDVA d'administrateur additionnels reçus sous forme d'équivalents de dividendes.
 - 3) M^{me} McDonald n'a pas présenté sa candidature en vue d'être réélue à l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 8 juin 2022.

Exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs externes et titres de capitaux propres détenus

Hydro One estime que les intérêts des actionnaires et ceux des administrateurs sont davantage en harmonie lorsque ceux-ci détiennent une participation significative dans Hydro One. Les administrateurs qui ne sont pas au service de Hydro One disposent de six ans suivant la date à laquelle ils sont nommés au conseil pour détenir un minimum d'actions ordinaires ou de DDVA correspondant à trois fois (3 x) leur rémunération annuelle totale à titre d'administrateur (y compris leur rémunération sous forme de titres de capitaux propres), établie en fonction de la valeur d'attribution initiale ou du coût d'acquisition. L'exigence relative à la propriété d'actions par les administrateurs était la suivante.

Président du conseil	370 134 \$
Autres administrateurs	246 756 \$

Selon les lignes directrices en matière de gouvernance, il est attendu des administrateurs qu'ils continuent de remplir les exigences relatives à la propriété d'actions qui leur sont applicables (ou maintiennent leur pourcentage de propriété d'actions, si celui-ci est inférieur) pendant 12 mois suivant leur départ du conseil.

On trouvera les lignes directrices en matière de gouvernance sur notre site Web à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

Pour 2022, les candidats aux postes d'administrateur ont reçu la totalité de la composante en titres de capitaux propres de leur rémunération annuelle à titre d'administrateur sous forme de DDVA. Le tableau ci-dessous présente le sommaire des avoirs en titres de capitaux propres de nos administrateurs en 2022, y compris les équivalents de dividendes arrondis au nombre entier le plus près, au 12 avril 2023, et leurs avoirs l'année précédente. La valeur des avoirs des administrateurs est calculée au moyen du cours de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la TSX) le 30 décembre 2022, soit 36,27 \$. Le tableau ne présente pas les avoirs de M. Poweska puisqu'il est assujéti à nos exigences relatives à la propriété d'actions par nos membres de la haute direction, qui sont décrites à la page 93.

Nom	Avoir en titres de capitaux propres au 12 avril 2023		Avoir en titres de capitaux propres au 28 mars 2022		Variation nette		Valeur marchande (\$) au 30 décembre 2022	EPA ¹⁾	Année où l'administrateur devra remplir les EPA
	Actions ordinaires	DDVA	Actions ordinaires	DDVA	Actions ordinaires	DDVA			
Cherie Brant	–	10 193	–	6 934	–	3 259	346 971	1,12	Atteint
Blair Cowper-Smith	–	9 262	–	7 473	–	1 790	323 450	0,97	2024
David Hay	–	8 949	–	7 082	–	1 867	311 545	0,95	2024
Timothy Hodgson	–	11 359	–	8 772	–	2 587	393 953	0,82	2024
Stacey Mowbray	–	3 653	–	2 022	–	1 631	120 895	0,46	2026
Mark Podlasly	–	949	–	0	–	949	24 170	0,13	2028
Russel Robertson	–	9 003	–	7 191	–	1 812	314 121	0,95	2024
William Sheffield ²⁾	99	30 054	99	14 530	0	15 523	1 007 109	3,62	Atteint
Melissa Sonberg	–	17 404	–	13 868	–	3 536	606 574	1,83	Atteint
Susan Wolburgh Jenah	1 643	9 416	1 643	6 007	0	3 409	317 736	1,42	Atteint

Notes :

- 1) Valeur totale exprimée en multiple de l'exigence relative à la propriété d'actions (l'EPA). La propriété d'actions de chaque administrateur est calculée chaque année au 31 décembre (en fonction de la valeur initiale d'octroi des DDVA de la direction et du coût d'acquisition des actions ordinaires), puis est divisée par les exigences relatives à la propriété d'actions.
- 2) M. Sheffield est demeuré assujéti aux Lignes directrices relatives à la propriété d'actions par les administrateurs tandis qu'il occupait les fonctions de président et chef de la direction par intérim. Il a reçu 13 321 DDVA entièrement acquis aux termes du régime de DDVA à l'intention des administrateurs au titre de sa rémunération pour son poste intérimaire. Les renseignements détaillés sur la rémunération versée à M. Sheffield pour ses fonctions d'administrateur et de président et chef de la direction par intérim de Hydro One sont présentés aux pages 76 et suivantes.

Composition du conseil et des comités et relevé des présences aux réunions

Le tableau ci-dessous indique le relevé des présences des administrateurs aux réunions régulières et aux réunions à court préavis du conseil et des comités en 2022. Les administrateurs de Hydro One sont également administrateurs de Hydro One Inc., et les deux conseils et chacun de leurs comités respectifs tiennent des réunions conjointes. Les réunions à court préavis sont des réunions qui ne sont pas prévues au calendrier, pour lesquelles les administrateurs peuvent recevoir un court préavis de convocation.

Administrateur	Présence aux réunions du conseil d'administration	Présence aux réunions des comités (total)	Présence aux réunions du comité d'audit	Présence aux réunions du comité GAR	Présence aux réunions du comité RH	Présence aux réunions du comité PASE
Cherie Brant	16 sur 16 Réunions régulières : 7 sur 7 Réunions à court préavis : 9 sur 9	11 sur 11 Réunions régulières : 8 sur 8 Réunions à court préavis : 3 sur 3	–	6 sur 6 Réunions régulières : 4 sur 4 Réunions à court préavis : 2 sur 2	–	5 sur 5 Réunions régulières : 4 sur 4 Réunions à court préavis : 1 sur 1
Blair Cowper-Smith	15 sur 16 Réunions régulières : 7 sur 7 Réunions à court préavis : 8 sur 9	10 sur 10 Réunions régulières : 9 sur 9 Réunions à court préavis : 1 sur 1	4 sur 4 Réunions régulières : 4 sur 4 Réunions à court préavis : 0 sur 0	–	6 sur 6 Réunions régulières : 5 sur 5 Réunions à court préavis : 1 sur 1	–

Administrateur	Présence aux réunions du conseil d'administration	Présence aux réunions des comités (total)	Présence aux réunions du comité d'audit	Présence aux réunions du comité GAR	Présence aux réunions du comité RH	Présence aux réunions du comité PASE
David Hay	16 sur 16 Réunions régulières : 7 sur 7 Réunions à court préavis : 9 sur 9	11 sur 11 Réunions régulières : 8 sur 8 Réunions à court préavis : 3 sur 3	–	6 sur 6 Réunions régulières : 4 sur 4 Réunions à court préavis : 2 sur 2	–	5 sur 5 Réunions régulières : 4 sur 4 Réunions à court préavis : 1 sur 1
Timothy Hodgson ¹⁾	15 sur 16 Réunions régulières : 7 sur 7 Réunions à court préavis : 8 sur 9	–	–	–	–	–
Stacey Mowbray	16 sur 16 Réunions régulières : 7 sur 7 Réunions à court préavis : 9 sur 9	9 sur 9 Réunions régulières : 8 sur 8 Réunions à court préavis : 1 sur 1	4 sur 4 Réunions régulières : 4 sur 4 Réunions à court préavis : 0 sur 0	–	–	5 sur 5 Réunions régulières : 4 sur 4 Réunions à court préavis : 1 sur 1
Mark Podlasly	11 sur 12 Réunions régulières : 4 sur 4 Réunions à court préavis : 7 sur 8	6 sur 6 Réunions régulières : 5 sur 5 Réunions à court préavis : 1 sur 1	2 sur 2 Réunions régulières : 2 sur 2 Réunions à court préavis : 0 sur 0	–	4 sur 4 Réunions régulières : 3 sur 3 Réunions à court préavis : 1 sur 1	–
Russel Robertson	15 sur 16 Réunions régulières : 6 sur 7 Réunions à court préavis : 9 sur 9	10 sur 10 Réunions régulières : 9 sur 9 Réunions à court préavis : 1 sur 1	4 sur 4 Réunions régulières : 4 sur 4 Réunions à court préavis : 0 sur 0	–	6 sur 6 Réunions régulières : 5 sur 5 Réunions à court préavis : 1 sur 1	–
William Sheffield	16 sur 16 Réunions régulières : 7 sur 7 Réunions à court préavis : 9 sur 9	5 sur 5 Réunions régulières : 4 sur 4 Réunions à court préavis : 1 sur 1	–	3 sur 3 Réunions régulières : 2 sur 2 Réunions à court préavis : 1 sur 1	–	2 sur 2 Réunions régulières : 2 sur 2 Réunions à court préavis : 0 sur 0
Melissa Sonberg	16 sur 16 Réunions régulières : 7 sur 7 Réunions à court préavis : 9 sur 9	10 sur 10 Réunions régulières : 9 sur 9 Réunions à court préavis : 1 sur 1	4 sur 4 Réunions régulières : 4 sur 4 Réunions à court préavis : 0 sur 0	–	6 sur 6 Réunions régulières : 5 sur 5 Réunions à court préavis : 1 sur 1	–
Susan Wolburgh Jenah	14 sur 16 Réunions régulières : 7 sur 7 Réunions à court préavis : 7 sur 9	11 sur 11 Réunions régulières : 8 sur 8 Réunions à court préavis : 3 sur 3	–	6 sur 6 Réunions régulières : 4 sur 4 Réunions à court préavis : 2 sur 2	–	5 sur 5 Réunions régulières : 4 sur 4 Réunions à court préavis : 1 sur 1

Note : Avec prise d'effet le 8 juin 2022, le 21 juin 2022 et le 9 août 2022, la composition des comités du conseil a été revue. Pour plus de renseignements sur les modifications apportées à la composition des comités, veuillez vous reporter aux pages 31 et 32. Le tableau ci-dessus indique la présence aux réunions des comités pour chaque membre de comité pendant la durée de leur mandat. M. Lebeter a été nommé à un poste d'administrateur le 1^{er} février 2023. Par conséquent, sa présence à l'assemblée n'a pas été compilée dans le tableau ci-dessus.

1) Avant le 21 juin 2022, M. Hodgson (à titre de président du conseil) et M. Poweska (à titre de président et chef de la direction) ont tous deux assisté régulièrement à chaque réunion des comités suivant une invitation permanente. Après le 21 juin 2022, M. Hodgson (à titre de président du conseil) et M. Sheffield (à titre de président et chef de la direction par intérim) ont tous deux assisté régulièrement à chaque réunion des comités suivant une invitation permanente. MM. Hodgson et Poweska ont assisté à toutes les réunions régulières du conseil et des comités qui ont eu lieu entre le 1^{er} janvier 2022 et le 21 juin 2022. M. Hodgson a assisté à toutes les réunions régulières du conseil et des comités qui ont eu lieu entre le 21 juin 2022 et le 31 décembre 2022. M. Hodgson a assisté à toutes les réunions à court préavis qui ont eu lieu en 2022, sauf une, à laquelle il n'a pas été en mesure d'assister en raison d'un engagement préalable de longue date. M. Sheffield a assisté à toutes les réunions régulières du conseil et des comités qui ont eu lieu entre le 21 juin 2022 et le 31 décembre 2022.

Séances à huis clos

À chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants ont tenu une séance à huis clos en l'absence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction. Chaque comité du conseil tient également des séances semblables à chacune de ses réunions.

Les séances à huis clos encouragent les discussions ouvertes et franches entre les administrateurs. En 2022, des séances à huis clos ont été tenues à chacune des réunions régulières du conseil et des comités, pour un total de 24.

Interdiction d'opérations et faillites

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessous, aucun candidat aux postes d'administrateur :

- n'est, ni n'a été au cours des 10 dernières années, administrateur ou i) président du conseil, vice-président du conseil ou président, ii) chef de la direction ou chef des finances, iii) vice-président responsable d'une unité d'exploitation, d'une division ou d'une fonction principale, notamment les ventes, les finances ou la production, ou iv) une personne responsable de l'établissement des politiques (chacun des cas de figure en i), ii), iii) et iv) ci-dessus désignant un *membre de la haute direction*) d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la date à laquelle il a cessé d'exercer ces fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens;
- n'est, ni n'a été au cours des 10 dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une ordonnance d'interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières) prononcée pendant qu'il exerçait ces fonctions ou par suite d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions, dans chaque cas, d'une durée de plus de 30 jours consécutifs;
- n'a, au cours des 10 dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

Amendes ou sanctions

Aucun des candidats aux postes d'administrateur indépendant de Hydro One ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu de règlement avec une telle autorité. Aucun des candidats aux postes d'administrateur ne s'est vu imposer par un tribunal ou un organisme de réglementation des amendes ou des sanctions qui seraient considérées comme importantes pour un investisseur raisonnable qui prend une décision en matière de placement ou au moment de prendre la décision de voter ou non pour un candidat proposé à un poste d'administrateur.

Hydro One et le conseil reconnaissent l'importance de la gouvernance aux fins de la gestion efficace et de la valeur à long terme de la Société. Indépendance, intégrité et responsabilisation sont à la base de notre démarche en matière de gouvernance. La présente rubrique traite en détail de notre démarche en matière de gouvernance, des priorités du conseil et de nos attentes envers nos administrateurs.

Pratiques en matière de gouvernance de Hydro One

Hydro One dispose de politiques, de procédures et de pratiques de gouvernance qui reflètent son adhésion aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Nos pratiques dépassent généralement les règlements et instructions générales des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et les règles et politiques de la TSX. Le comité GAR et le conseil examinent régulièrement les pratiques de gouvernance de la Société de manière que celles-ci suivent l'évolution des attentes, des règlements et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et le comité de gouvernance fait continuellement des recommandations de modification au conseil.

Conformément à la convention de gouvernance, l'approbation du conseil obtenue par voie de résolution spéciale adoptée au moins aux deux tiers des voix exprimées à une réunion du conseil ou par le consentement écrit unanime de tous les administrateurs est requise pour apporter des changements à la grille de compétences des administrateurs, à la politique en matière de diversité au sein du conseil, à la politique relative à l'élection du conseil à la majorité, à la politique d'engagement de la Société auprès des actionnaires et des parties prenantes, à la politique relative à la communication de l'information sur l'entreprise, aux lignes directrices en matière de gouvernance, au mandat de l'ombudsman de Hydro One, aux mandats et à la structure du conseil et de ses comités, aux descriptions de poste pour les postes de président et chef de la direction, de président du conseil, d'administrateur et de président de comité, au code de conduite, à la politique en matière de dénonciation, aux lignes directrices relatives à la propriété d'actions par les membres de la haute direction et à la politique d'interdiction de couverture ainsi qu'à la politique relative à la récupération de la rémunération.

Vous trouverez plus de renseignements sur nos pratiques et politiques en matière de gouvernance sur notre site Web à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

✓ Ce que nous faisons

Indépendance

- ✓ Tous nos administrateurs (sauf le chef de la direction) et tous les membres de nos comités du conseil sont indépendants
- ✓ Postes distincts pour les fonctions de président du conseil et de chef de la direction
- ✓ Séances à huis clos – Les administrateurs indépendants se réunissent en l'absence des membres de la direction à chaque réunion régulière du conseil ou d'un comité prévue au calendrier
- ✓ Les comités du conseil ont tous les pouvoirs nécessaires pour retenir les services de conseillers indépendants

Leadership et formation

- ✓ Nous offrons un processus d'orientation complet aux nouveaux membres du conseil ainsi qu'un programme de formation continue à l'ensemble des administrateurs
- ✓ Chaque année, le conseil fait l'objet d'une évaluation afin de permettre de s'assurer de son efficacité

Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

- ✓ Le conseil surveille les questions de développement durable, y compris le climat, les relations avec les collectivités autochtones, les relations avec le gouvernement et les autres questions ESG

✓	Ce que nous faisons
	Diversité et relève
✓	Notre conseil est constitué de membres possédant des compétences, des parcours et une expérience variés et, à l'heure actuelle, 40 % de nos administrateurs indépendants sont des femmes et 20 % de nos administrateurs indépendants s'identifient comme une personne autochtone. Trois des quatre présidents de comité du conseil sont des femmes. Aucun administrateur ne s'identifie comme une personne avec un handicap, un Noir, une personne de couleur ou un membre de la communauté 2SLGBTQIA+
	Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité solide
✓	Nous nous sommes dotés d'un processus de planification de la relève formel à l'intention des membres de l'équipe de direction et du conseil
✓	Nous avons recours aux services d'une entreprise de recrutement indépendante qui nous aide à repérer et à suivre un groupe diversifié de candidats convoités pour assurer la relève au sein du conseil
✓	Nous limitons le nombre de mandats d'administrateur simultanés ainsi que le nombre d'administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes
✓	Nous imposons une limite à la durée du mandat des administrateurs ainsi qu'à l'âge des administrateurs
	Éthique et intégrité
✓	Nous favorisons une culture d'entreprise solide centrée sur l'intégrité et la conduite éthique guidée par un code d'éthique commerciale
	Engagement et harmonisation des intérêts des actionnaires
✓	Offrir aux actionnaires la possibilité de participer chaque année à un vote consultatif sur la rémunération
✓	Nous établissons des exigences minimales relatives à la propriété d'actions par les administrateurs non membres de la haute direction correspondant à 3 fois leur rémunération annuelle totale
✓	La politique d'engagement de la Société auprès des actionnaires et des parties prenantes décrit la manière dont les actionnaires peuvent transmettre directement leurs commentaires au conseil ainsi que notre engagement envers les actionnaires tout au long de l'année
✓	Nous divulguons les avoirs en titres de capitaux propres des administrateurs et exigeons qu'au moins 50 % de leur rémunération annuelle à titre d'administrateur leur soit versée en titres de capitaux propres afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires
✗	Ce que nous ne faisons pas
✗	Aucun administrateur ne siège à un nombre excessif de conseils; aucun administrateur ne siège simultanément au conseil de plus de quatre autres sociétés ouvertes
✗	Aucune option d'achat d'actions n'est attribuée aux administrateurs
✗	Nous n'échelonnons pas l'échéance des mandats des membres du conseil; tous nos administrateurs sont élus chaque année
✗	Aucune action à double catégorie, aucune action sans droit de vote ni aucune action à droit de vote subalterne
✗	Aucune monétisation ou couverture de nos actions ordinaires ou de la rémunération en titres de capitaux propres

La convention de gouvernance et la lettre d'entente du 11 juillet 2018 conclue avec la Province

La convention de gouvernance décrit certains principes et certaines normes régissant la manière dont Hydro One sera gérée et exploitée, y compris le fait que la Province, en sa qualité de porteur d'actions ordinaires, prendra part aux activités commerciales et aux affaires internes de Hydro One à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire. Entre autres, la convention de gouvernance :

- exige que, sauf pour ce qui est du chef de la direction, tous les administrateurs soient indépendants de Hydro One et indépendants de la Province (se reporter à la page 35 pour savoir ce que l'on entend par indépendance);
- énonce le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateur, y compris le droit de la Province de proposer la candidature de 40 % des administrateurs qui seront élus;
- exige que Hydro One applique une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité au moment des élections d'administrateurs et limite le pouvoir de la Province de s'abstenir de voter pour les candidats aux postes d'administrateur, sauf si elle remplace le conseil intégralement, à l'exception du chef de la direction et, à sa discrétion, du président du conseil;
- exige que la nomination et la confirmation annuelle du chef de la direction et du président du conseil, ainsi que les modifications apportées aux pratiques de gouvernance clés de la Société, soient approuvées par voie de résolution spéciale des administrateurs;
- limite le droit de la Province d'exercer certains droits d'actionnaire, comme celui d'exiger la tenue d'une assemblée des actionnaires en vue d'examiner un changement fondamental, ou de solliciter d'autres personnes à exercer des droits que la Province n'a pas le droit d'exercer;
- limite l'acquisition de titres comportant droit de vote par la Province, mais accorde à la Province des droits préférentiels de souscription à l'égard des émissions futures de titres comportant droit de vote.

Après les élections du 7 juin 2018 en Ontario, Hydro One et la Province ont conclu une lettre d'entente en date du 11 juillet 2018 (la *lettre d'entente du 11 juillet*) aux fins du remplacement ordonné des 13 administrateurs indépendants de Hydro One alors en fonction (les *anciens administrateurs*) et du départ à la retraite du président et chef de la direction alors en poste.

Des copies de la convention de gouvernance et de la lettre d'entente du 11 juillet ont été déposées sur SEDAR et sont disponibles sous le profil de Hydro One à www.sedar.com.

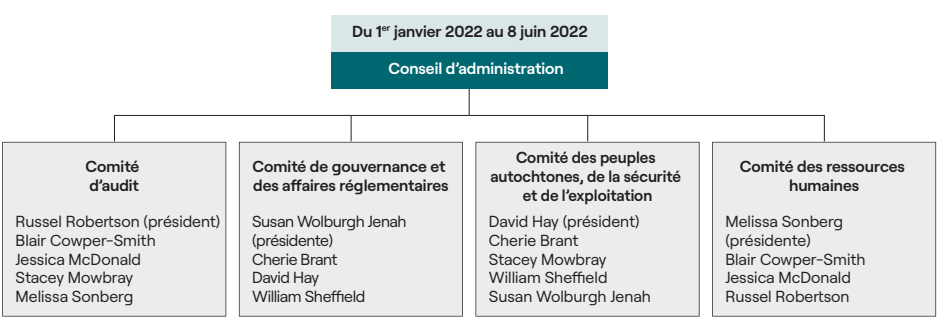
Structure du conseil

La structure et le rôle du conseil sont conformes aux pratiques de gouvernance de premier ordre et reflètent les exigences de la convention de gouvernance. À l'exception du président du conseil et du président et chef de la direction, tous les candidats aux postes d'administrateur siègent à deux comités du conseil. Le président du conseil et le président et chef de la direction assistent régulièrement à chaque réunion des comités suivant une invitation permanente, mais n'ont pas le droit de voter aux réunions du comité.

Tous les membres de ces comités sont des personnes qui, de l'avis du conseil, sont indépendantes. Les comités du conseil sont chargés d'aider le conseil à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités de gérance relativement aux questions qui sont précisées dans le mandat de chacun d'eux, mandats qui ont été approuvés par le conseil.

Chaque président de comité fait rapport au conseil après ses réunions et formule des recommandations et fournit des conseils au conseil conformément au mandat de son comité.

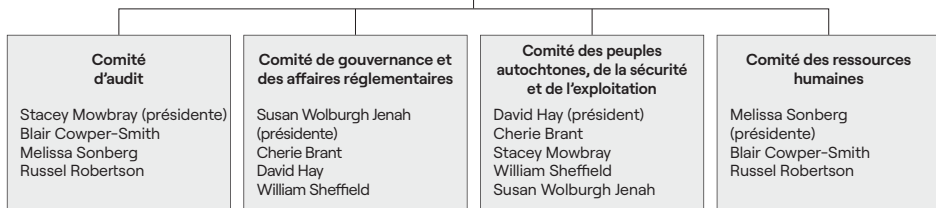
La composition des comités du conseil d'administration a été modifiée après l'assemblée annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 8 juin 2022. Le 21 juin 2022, la composition des comités du conseil d'administration a été modifiée de nouveau après le départ de M. Poweska et l'entrée en fonction de M. Sheffield à titre de président et chef de la direction par intérim. Ces changements sont reflétés dans les tableaux ci-dessous.



75 % des postes de président de comité sont occupés par des femmes.

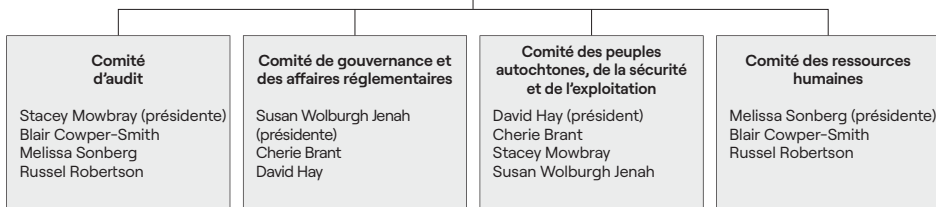
Du 8 juin 2022 au 21 juin 2022

Conseil d'administration



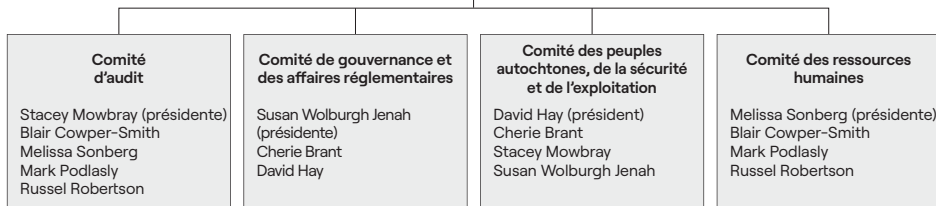
Du 21 juin 2022 au 9 août 2022

Conseil d'administration



Du 9 août 2022 au 31 décembre 2022

Conseil d'administration



Quorum

Il y a quorum aux réunions du conseil ou des comités si la majorité des membres sont présents. Il y a quorum aux assemblées des actionnaires si au moins deux personnes détenant au moins 25 % des actions comportant le droit de voter à l'assemblée sont présentes ou y sont représentées par un fondé de pouvoir au début de l'assemblée.

Descriptions de poste

Comme il est indiqué en détail dans le tableau ci-dessous, le conseil a adopté des descriptions de poste écrites pour le poste de président du conseil, de président de comité et de président et chef de la direction, qui indiquent respectivement les fonctions, les résultats attendus et les responsabilités de chacun. Les descriptions de poste sont revues et approuvées chaque année par le comité GAR et le conseil.

Poste	Description	Principales responsabilités
Président du conseil	• Selon la convention de gouvernance, ce poste doit être distinct de celui de président et chef de la direction, et la personne qui occupe ce poste doit être indépendante de Hydro One et de la Province. • Le titulaire est nommé et confirmé dans son poste chaque année par voie de résolution spéciale du conseil. • Le titulaire agit comme agent de liaison entre le conseil et la direction.	• Superviser l'administration des affaires du conseil dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités • Diriger le conseil en vue de rehausser son efficacité à l'égard de certaines fonctions qui sont de son ressort, y compris la supervision de la direction de la Société et la surveillance des relations entre le conseil, la direction, les actionnaires, les clients et d'autres parties prenantes • Présider toutes les réunions du conseil • Présider toutes les séances avec les administrateurs indépendants • S'assurer que les administrateurs indépendants se réunissent à huis clos après chaque réunion du conseil en l'absence des membres de la direction ou des administrateurs non indépendants • Travailler de concert avec les comités du conseil pour s'assurer qu'ils disposent d'une structure, de règles, de mandats et de plans de travail appropriés • Soutenir l'orientation et la formation continue des administrateurs et aider à cet égard • S'assurer qu'un système approprié permettant d'évaluer chaque année le rendement du conseil dans son ensemble est en place
Président de comité	• Administrateur nommé par le conseil pour superviser les travaux d'un comité du conseil. • Le titulaire doit être indépendant.	• Diriger un comité • Favoriser le bon fonctionnement du comité, formuler des recommandations au conseil et faire rapport au conseil sur les activités du comité et sur la mesure dans laquelle le comité remplit son mandat • Formuler des commentaires sur la planification de la relève de leur poste et de celui de chacun des membres du comité • S'assurer que les administrateurs indépendants se réunissent à huis clos après chaque réunion du conseil en l'absence des membres de la direction ou des administrateurs non indépendants • Participer aux forums du président du comité avant la tenue des réunions trimestrielles du conseil
Président et chef de la direction	• Le titulaire dirige Hydro One. • Il élabore et met en place des plans, des politiques, des stratégies et des budgets permettant de faire croître et d'exploiter de manière rentable la Société. • Il est confirmé dans son poste chaque année par voie de résolution spéciale du conseil.	• S'assurer de la bonne gestion quotidienne des affaires commerciales de la Société • Formuler et soumettre au conseil pour discussion et approbation les plans d'affaires à long terme de la Société, sa stratégie et ses politiques, qui tiennent compte des occasions et des risques qui se présentent à la Société et qui sont porteurs de valeur pour les actionnaires • Relever, évaluer, surveiller et gérer les principaux risques auxquels la Société est exposée • Mettre au point et recommander au conseil des plans d'affaires et des budgets annuels à l'appui de la stratégie à long terme et des plans d'affaires de la Société • Promouvoir et maintenir des relations efficaces avec les parties prenantes • Faire preuve d'une gouvernance solide qui favorise des activités saines et efficaces et un leadership stratégique axé sur la santé, la sécurité et l'environnement • Favoriser et promouvoir une culture d'entreprise qui met l'accent sur le respect, l'équité, la diversité et l'inclusion et veiller, de manière proactive, à ce que la Société respecte l'ensemble de ses obligations juridiques, éthiques et morales • Promouvoir et mettre en place un environnement de travail positif qui permet d'attirer, de motiver et de fidéliser un groupe diversifié d'employés très performants et dévoués, à tous les échelons • Superviser l'efficacité des programmes de perfectionnement continu du leadership de la Société et des plans de relève

On trouvera les mandats du conseil et des comités, ainsi que les descriptions de poste pour les postes de président, de président de comité, d'administrateur et de chef de la direction sous la rubrique sur la gouvernance de notre site Web à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

Mise en candidature des administrateurs

Le comité GAR remplit le rôle de comité des mises en candidature du conseil et est chargé de repérer les candidats qualifiés en vue de l'élection du conseil, en tenant compte de leur indépendance, de leurs parcours, de leur diversité, de leur expérience et de leurs compétences et de la mesure dans laquelle leur expérience et leurs compétences cadrent avec les besoins de Hydro One. Le comité GAR tient une liste permanente de candidats potentiels aux postes d'administrateur, en tenant compte de la grille de compétences existante, de la politique en matière de diversité au sein du conseil, du recrutement de femmes et de personnes autochtones, des limites applicables à la durée du mandat, des résultats de l'évaluation du conseil pour l'exercice précédent ainsi que d'autres facteurs pertinents.



Chaque année, selon la convention de gouvernance, la Province a le droit de sélectionner le nombre de candidats aux postes d'administrateur qui correspond à 40 % du nombre d'administrateurs devant être élus (arrondi au nombre entier le plus près). La Province n'a pas l'obligation de proposer la candidature de l'un ou l'autre des personnes qui lui sont recommandées par le comité GAR ou par le conseil. Une description du processus de mise en candidature qui est habituellement suivi chaque année auprès de la Province jusqu'à la tenue de notre assemblée annuelle des actionnaires est présentée ci-dessous.

Échange de l'avis de mise en candidature avec la Province

- Au plus tard 60 jours avant la date à laquelle doivent être mis à la poste les documents de sollicitation de procurations relatifs à l'assemblée annuelle de Hydro One, la Province et le comité GAR s'avisent mutuellement des candidats qu'ils proposent aux postes d'administrateur.

Confirmation/rejet des candidats aux postes d'administrateur

- Le comité GAR et la Province ont 10 jours ouvrables après la réception de l'avis à cet effet dont il est question ci-dessus pour confirmer ou rejeter les candidatures aux postes d'administrateur.
- Si un candidat proposé n'est pas déjà administrateur de Hydro One ou s'il est alors un administrateur, mais que sa situation personnelle a subi un changement important de telle sorte qu'il cesserait de respecter les normes de sélection des candidats aux postes d'administrateur qui sont énoncées dans la convention de gouvernance, le comité GAR et la Province ont 10 jours ouvrables après la remise des avis de mise en candidature pour confirmer ou rejeter cette candidature pour le motif que le candidat ne respecte pas les normes de sélection des candidats.
- Si un candidat de la Province ou du comité GAR est rejeté, la Province ou le comité GAR a le droit de sélectionner d'autres candidats jusqu'à ce qu'un candidat soit confirmé par l'autre.
- Si aucun candidat remplaçant n'est confirmé à l'égard d'un administrateur dont le départ du conseil était prévu et que l'administrateur en question ne démissionne pas, celui-ci sera candidat à nouveau.
- La Province et le comité font des efforts raisonnables sur le plan commercial pour confirmer les candidats aux postes d'administrateur avant la date à laquelle doivent être mis à la poste les documents de sollicitation de procurations relatifs à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Obligations de la Province

- Selon la convention de gouvernance, la Province est tenue de voter en faveur de tous les candidats aux postes d'administrateur de Hydro One conformément à un processus énoncé dans la convention de gouvernance.
- Toutefois, cette obligation est assujettie au droit prépondérant de la Province de s'abstenir de voter ou de tenter d'une autre manière de destituer et de remplacer tous les administrateurs à une assemblée des actionnaires, y compris, dans un cas comme dans l'autre, ses propres candidats, mais à l'exception du chef de la direction et, à sa discrétion, du président du conseil.

Les candidats aux postes d'administrateur doivent satisfaire aux normes de sélection des candidats qui sont énoncées dans la convention de gouvernance, y compris les exigences en matière d'indépendance prévues par règlement et les exigences prévues par la législation en valeurs mobilières, la convention de gouvernance et les règles des bourses applicables. Si un candidat proposé remplace un administrateur existant, selon la convention de gouvernance, le candidat doit également, compte tenu des administrateurs existants et des autres candidats confirmés, permettre au conseil de satisfaire aux exigences en matière de composition du conseil découlant de la grille de compétences des administrateurs de Hydro One, de la politique relative à la diversité au sein du conseil et à d'autres normes de gouvernance.

Tous nos administrateurs ont l'obligation fiduciaire d'agir avec intégrité, de bonne foi et au mieux des intérêts de Hydro One, peu importe s'ils sont des candidats de la Province ou des candidats du comité GAR. Aux termes la convention de gouvernance, les membres du conseil doivent en tout temps être composés en majorité de résidents canadiens.

Indépendance

Aucun des candidats aux postes d'administrateur qui sont actuellement candidats aux postes d'administrateur n'a été membre de la haute direction de la Société. Avoir un conseil indépendant est l'une des façons de nous assurer que le conseil fonctionne de façon indépendante de la direction et prend les décisions qui sont dans l'intérêt de Hydro One, de nos actionnaires et de nos autres parties prenantes.

Le tableau ci-dessous présente sommairement ce que cela signifie, pour les candidats aux postes d'administrateur, d'être indépendants de Hydro One et indépendants de la Province.

Indépendant de Hydro One	Indépendant de la Province
• Les administrateurs doivent être indépendants au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne régissant la communication des pratiques de gouvernance et des exigences des bourses imposant un nombre ou un pourcentage d'administrateurs indépendants. • L'administrateur qui est « indépendant » au sens de la législation en valeurs mobilières applicable est un administrateur qui n'a pas de relation directe ou indirecte dont, de l'avis du conseil, on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'exercice d'un jugement indépendant, certaines relations étant expressément réputées ne pas être indépendantes.	• Ils sont indépendants de Hydro One en vertu de la législation en valeurs mobilières ontarienne régissant la communication des pratiques de gouvernance, si la Province et certaines entités provinciales déterminées sont traitées comme la société mère de Hydro One aux termes de cette définition. • Ils ne sont pas actuellement des fonctionnaires ou des employés de la Province. • Ils n'ont pas été fonctionnaires ni employés de la Province au cours des trois années ayant précédé leur nomination au conseil.

Le président du conseil de Hydro One est indépendant de Hydro One et de la Province.

À l'exception du président et chef de la direction, tous les candidats aux postes d'administrateur en 2023 sont indépendants.

Éthique commerciale

Hydro One favorise les principes éthiques centrés sur l'intégrité, le respect, l'excellence et la responsabilité sociale. La Société a un code de conduite écrit qui s'applique à tous les employés, administrateurs et dirigeants de Hydro One et de ses filiales.

Le code de conduite présente les valeurs de base de Hydro One et établit des normes qui définissent comment les employés, les dirigeants et les administrateurs de Hydro One devraient agir. En outre, Hydro One exige de chacun de ses entrepreneurs, fournisseurs, partenaires commerciaux, consultants et mandataires de respecter le code de conduite, dans la plus grande mesure du possible, lorsqu'ils traitent avec Hydro One ou en son nom. Le code de conduite porte, notamment, sur la santé et la sécurité, les conflits d'intérêts, la discrimination et le harcèlement, la confidentialité, les opérations d'initiés, la protection de l'environnement, la sauvegarde des actifs de Hydro One (y compris les systèmes d'information comptable et financière), les activités frauduleuses et la conformité à l'ensemble des lois, des règles et des règlements applicables.

Nous avons également un code de conduite à l'intention des fournisseurs qui complète le code de conduite de la Société. Le code de conduite à l'intention des fournisseurs établit la norme en matière de comportement commercial attendu des fournisseurs de Hydro One. Il prévoit notamment l'obligation pour les fournisseurs d'agir avec honnêteté et intégrité, d'être guidés par les valeurs éthiques de Hydro One et de respecter à la fois l'esprit et l'intention du code à l'intention des fournisseurs.

Le conseil surveille la conformité au code de conduite par l'intermédiaire du comité RH. Le comité RH supervise les processus d'élaboration du code de conduite de la Société et de la politique en matière de dénonciation, y compris la réception et la gestion des plaintes ainsi que les procédés d'investigation et de résolution des plaintes reçues, sauf les plaintes liées à la comptabilité, aux contrôles comptables internes et aux questions d'audit, dont la supervision incombe au comité d'audit. Le comité RH a reçu un rapport sur les violations du code de conduite ou de la politique en matière de dénonciation à chacune de ses réunions trimestrielles en 2022. En 2022, le comité d'audit a été avisé qu'aucune plainte n'avait été reçue sous sa direction.

Toute violation réelle, éventuelle ou présumée du code de conduite peut être signalée sous le couvert de l'anonymat directement au chef de l'éthique de la Société, en qualité de délégué à la confidentialité du comité d'audit, ou par l'intermédiaire de ClearView Connects, tiers offrant un service de signalement confidentiel indépendant conformément à la politique en matière de dénonciation, qui est surveillée par la chef de l'éthique de la Société. Des signalements anonymes peuvent également être effectués directement auprès du bureau de l'éthique de la Société.

La politique en matière de dénonciation se veut un rempart contre les menaces à l'intégrité de notre information financière, les menaces à la santé et à la sécurité, les actes répréhensibles commis par des employés, des représentants et des partenaires commerciaux, ainsi que les violations réelles, éventuelles ou soupçonnées de notre code de conduite et des lois, des règles et des règlements applicables.

La politique en matière de dénonciation comprend également des dispositions antireprésailles visant à protéger les employés qui font une déclaration de bonne foi. Toutes les déclarations feront l'objet d'une enquête menée à l'interne ou par un tiers indépendant.

Chaque année, les employés suivent une formation d'appoint sur le code de conduite et notre programme de gestion et d'évaluation du risque de fraude.

La formation d'appoint annuelle sur le code de conduite pour 2022 fournissait un aperçu des éléments que comporte le code de conduite et abordait notamment le harcèlement en milieu de travail.

Les administrateurs ont reçu la formation d'appoint annuelle sur le code de conduite pour 2022 et ont confirmé la conformité au code de conduite.

Les employés sont invités à discuter de harcèlement en milieu de travail dans le cadre des politiques de Hydro One qui encadrent les comportements acceptables en milieu de travail. Nous prenons des mesures afin de répertorier les cas de harcèlement par catégorie, notamment pour identifier ceux qui sont à caractère sexuel ou qui comportent un élément de harcèlement sexuel en milieu de travail. Tous ces cas font l'objet d'une enquête et sont déclarés au comité RH tous les trimestres.

Conflits d'intérêts et opérations entre personnes apparentées

Conformément à nos lignes directrices en matière de gouvernance, les administrateurs sont soumis à l'obligation permanente de déclarer les conflits d'intérêts éventuels ou réels et de nous transmettre les coordonnées complètes de toutes les entités dans lesquelles ils ont un intérêt important afin de nous permettre de déceler tout conflit d'intérêts éventuel (notamment les opérations entre apparentés).

Ces lignes directrices définissent les conflits d'intérêts en général de sorte qu'ils englobent les situations où un administrateur a un intérêt personnel ou financier dans une question qui fait l'objet d'une mesure ou d'une décision prise par Hydro One et qui pourrait raisonnablement être perçue comme étant susceptible d'influencer l'objectivité de l'administrateur dans l'exercice de ses responsabilités et de ses fonctions, qui représente un avantage ou un gain

On trouvera le texte intégral du code de conduite et de la politique en matière de dénonciation sur le site Web de Hydro One à www.HydroOne.com.

pour l'administrateur ou certaines autres personnes ou qui pourrait par ailleurs avoir une incidence sur leurs intérêts personnels, commerciaux ou professionnels respectifs. Cette définition devrait, en règle générale, englober les opérations entre apparentés auxquelles cette personne est partie et requiert la déclaration de tout conflit d'intérêts réel ou apparent au président du conseil, à notre chef des services juridiques et à notre chef de l'éthique. Si le président du conseil convient avec le chef des affaires juridiques qu'un conflit d'intérêts éventuel ou apparent existe, l'administrateur visé par le conflit en question devra divulguer son intérêt au conseil ou au comité (selon le cas) et s'abstiendra de participer à toute réunion et à toute discussion portant sur cette question et de voter sur celle-ci. Notre code de conduite applique ces principes de manière plus générale, et le conseil sera le seul à pouvoir accorder une renonciation à l'égard d'un conflit d'intérêts réel ou apparent, notamment un intérêt important dans une opération entre apparentés, en faveur d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction.

Le mandat du comité d'audit prévoit que le comité d'audit examinera les opérations entre apparentés qui peuvent ou pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société ou sur d'autres questions touchant la Société.

Nous posons également à nos administrateurs et à nos dirigeants des questions sur les opérations entre personnes apparentées dans notre questionnaire annuel à l'intention des administrateurs et des dirigeants et nous distribuons un questionnaire réservé aux personnes apparentées à l'ensemble des membres de notre conseil, des membres de notre haute direction et des personnes qui siègent aux conseils des filiales de Hydro One périodiquement (au moins deux fois par année) afin d'identifier tout intérêt potentiel dans une opération entre personnes apparentées. Les réponses affirmatives fournies dans ces questionnaires sont ensuite transmises au comité d'audit et au comité GAR aux fins d'examen. En 2022, aucun conflit d'intérêts important, aucune opération entre personnes apparentées ni aucune dérogation à notre code de conduite n'a été déclaré par l'un de nos administrateurs, par notre chef de la direction ou par un autre membre de la haute direction ni accordé en faveur de l'une de ces personnes.

Aptitudes et compétences du conseil

La grille de compétences présente l'éventail de compétences clés et d'expérience au sein du conseil dans des domaines qui revêtent de l'importance pour les activités de Hydro One. Cette grille de compétences a été soumise à un examen exhaustif en 2022 par le comité GAR afin de s'assurer que la grille de compétences demeure harmonisée et cadre toujours avec la stratégie de Hydro One et la mise sur pied d'un conseil diversifié. La grille de compétences sert à repérer les compétences que la Société recherchera chez les candidats aux postes d'administrateur en cas de changement au sein du conseil. Le tableau ci-après indique les principaux domaines de compétences et d'expérience de chacun des candidats aux postes d'administrateur, à l'exception de M. Lebetec.

Candidats aux postes d'administrateur	Compétences principales												
	Comptabilité/Finances	Ressources humaines / Rémunération des membres de la haute direction / Relations avec les syndicats	Clientèle	Secteur des services publics / de l'énergie	Marchés financiers	Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)	Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques	Technologies de l'information, sécurité numérique et cybersécurité	Gestion des risques	Transformation d'entreprises	Développement durable / ESG	Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés	Gouvernance
Cherie Brant				✓		✓	✓				✓		✓
David Hay	✓		✓	✓	✓		✓		✓	✓		✓	✓
Timothy Hodgson	✓				✓		✓	✓	✓			✓	✓
Stacey Mowbray	✓	✓	✓					✓	✓	✓		✓	✓
Mitch Panciuk	✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓				
Mark Podlasly				✓		✓	✓				✓		✓
Helga Reidel	✓	✓	✓	✓					✓			✓	✓
Melissa Sonberg		✓	✓			✓	✓			✓	✓	✓	✓
Brian Vaasjo	✓	✓		✓	✓		✓				✓	✓	
Susan Wolburgh Jenah		✓			✓	✓	✓				✓	✓	✓

Description des compétences :

Comptabilité / Finances	Membre de la direction financière principale d'une société ouverte ou d'une grande entreprise ou expérience dans le domaine de la comptabilité générale et de la présentation de l'information financière et du financement de sociétés (bonne connaissance des contrôles financiers internes, des PCGR du Canada et/ou des États-Unis ou des Normes internationales d'information financière)
Ressources humaines / Rémunération des membres de la haute direction / Relations avec les syndicats	Compréhension approfondie du développement des ressources humaines, du perfectionnement de l'organisation et des personnes et de la formation, expérience avec des travailleurs syndiqués et des programmes de rémunération, d'avantages sociaux et de retraite, plus particulièrement les programmes de rémunération des membres de la haute direction
Clientèle	Expérience avec de grandes entreprises en contact direct avec des consommateurs, des circuits de vente au détail importants et une stratégie centrée sur le client
Secteur des services publics et de l'électricité	Expérience dans le secteur des services publics et de l'électricité, jumelée à une grande connaissance des participants au marché
Marchés financiers	Expérience dans le domaine du placement des valeurs mobilières, de la finance ou des opérations de fusion et d'acquisition d'envergure
Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)	Expérience ou compréhension approfondie des communications et des relations avec les investisseurs, la clientèle, les autorités de réglementation et les collectivités, tout particulièrement auprès des collectivités autochtones
Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques	Expérience ou compréhension approfondie des régimes juridiques et réglementaires complexes, des affaires gouvernementales et des politiques publiques, au Canada et ailleurs dans le monde
Technologies de l'information, sécurité numérique et cybersécurité	Expérience dans les domaines des technologies de l'information, de la technologie numérique, de la technologie de l'exploitation, de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité, jumelée à une connaissance des meilleures pratiques en matière de gouvernance et de surveillance; des procédures et des contrôles; de l'exploitation et de l'exécution de projets
Gestion des risques	Expérience ou compréhension des systèmes, des procédures et des pratiques de gestion des risques d'entreprise
Transformation d'entreprises	Expérience dans la mise en œuvre de changements d'orientation stratégique et dans la direction de la croissance d'une entreprise
Développement durable / ESG	Expérience avec les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ou une excellente compréhension des programmes environnementaux, sociaux et de gouvernance, des pratiques et des politiques en matière de développement durable, des politiques en matière de santé et de sécurité, des programmes de responsabilité sociale d'entreprise et/ou des initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion nous permettant d'exploiter notre entreprise de manière sécuritaire, écoresponsable et socialement responsable
Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés	Expérience comme chef de la direction, chef de l'exploitation ou chef des finances d'une société ouverte ou d'une grande entreprise
Gouvernance	Expérience ou compréhension approfondie des pratiques et des principes en matière de gouvernance de sociétés ouvertes de premier plan

Limites applicables à la durée du mandat des administrateurs

Le conseil de la Société est déterminé à mettre en œuvre un processus de renouvellement et de planification de la relève des administrateurs. Le conseil a fixé une limite applicable à la durée du mandat des administrateurs ainsi que l'âge obligatoire de la retraite, et a adopté un processus d'examen du service des présidents des comités, qui sont prévus dans les lignes directrices en matière de gouvernance.

Limite relative à la durée du mandat	Limite relative à l'âge
Aucun administrateur non membre de la haute direction ne peut solliciter un nouveau mandat 12 ans après la date à laquelle il a commencé à siéger pour la première fois au conseil d'administration de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales, sauf dans des circonstances spéciales (y compris si cela est nécessaire pour faciliter le renouvellement ordonné du conseil) suivant la recommandation du comité GAR.	Aucun administrateur ne peut être nommé ou élu à ce titre après avoir atteint l'âge de 75 ans, sauf si le conseil en décide autrement.
Examen du service des présidents des comités	
Dans le cadre de l'examen annuel de la composition et de la structure du comité GAR, le comité GAR évalue s'il est approprié ou non de remplacer les présidents de comité par des administrateurs qui ont au moins quatre ans d'expérience à titre de président de comité.	

Nombre maximal de mandats d'administrateur

La Société reconnaît que le conseil peut tirer parti du fait qu'un administrateur siège au conseil d'une autre société. Cependant, comme on s'attend à ce que les administrateurs consacrent le temps nécessaire à l'exécution de leurs responsabilités, avant d'accepter un autre poste d'administrateur au sein d'une société à but lucratif, d'un organisme sans but lucratif ou d'une autre entité privée, un administrateur doit obtenir l'approbation du conseil, après examen. Nous limitons à un maximum de quatre le nombre de conseils de sociétés ouvertes auxquels un administrateur non membre de la haute direction peut siéger (sans compter Hydro One et ses filiales), et le président et chef de la direction ne devrait pas remplir plus d'un tel mandat.

En outre, selon le mandat du comité d'audit, aucun membre du comité d'audit ne peut siéger au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes (à l'exception de Hydro One et de ses filiales), sauf si le conseil a établi préalablement qu'un tel mandat simultanément n'empêcherait pas le membre de servir efficacement le comité d'audit.

À l'heure actuelle, aucun administrateur ou candidat au poste d'administrateur ne siège au conseil de plus de quatre autres sociétés ouvertes et aucun membre du comité d'audit ne siège au comité d'audit du conseil de plus de deux autres sociétés ouvertes.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés

Le conseil tente d'éviter, à tout moment, que deux administrateurs ou plus siègent ensemble au conseil d'une autre société ouverte (sans compter les mandats d'administrateur auprès de l'une des filiales de la Société). Les administrateurs ne peuvent pas accepter une invitation à siéger au conseil d'une autre société ouverte et aucun des candidats aux postes d'administrateur ne sera invité à se joindre au conseil si, ce faisant, il y aurait plus d'un cas où au moins deux administrateurs siègent ensemble au conseil d'une autre société ouverte (ou il y aurait un plus grand nombre d'administrateurs siégeant ensemble à un tel conseil), sauf si le conseil l'a approuvé, dans chacun des cas. Le conseil examine régulièrement les postes occupés au sein du conseil d'autres sociétés. Les administrateurs sont tenus d'informer le président du conseil et le président du comité GAR de toute occasion de se joindre à un autre conseil avant d'accepter un poste d'administrateur au sein d'une autre société.

Il n'y a actuellement pas d'administrateurs de la Société siégeant ensemble au conseil d'une autre société ouverte.

Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité

Le conseil a adopté une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité applicable à l'élection des administrateurs. Cette politique prévoit que, dans le cadre d'élections sans opposition, tout candidat au poste d'administrateur qui obtient plus de votes *d'abstention* que de votes *pour* doit immédiatement remettre sa démission au conseil, pour examen, après la tenue de l'assemblée d'élection. Le conseil examinera l'affaire et prendra les mesures qu'il juge appropriées dans les circonstances. L'administrateur qui a remis sa démission conformément à cette politique ne pourra pas participer aux délibérations du conseil au sujet de sa démission. En pareil cas, les autres administrateurs examineront la démission et, dans les 90 jours de l'assemblée à laquelle ont eu lieu les élections, décideront de l'accepter ou non. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, une démission sera acceptée et entrera en vigueur dès son acceptation par le conseil. Un communiqué annonçant la décision des administrateurs sera publié rapidement après la prise d'une telle décision (et, si la démission n'est pas acceptée, il énoncera les motifs du refus). Si un administrateur ne remet pas sa démission conformément à la présente politique, le conseil ne représentera pas sa candidature à la prochaine élection d'administrateurs. Si moins de trois administrateurs n'ont pas reçu une majorité d'abstentions de vote, l'ensemble des membres du conseil doivent examiner la démission et, dans les 90 jours suivant l'assemblée d'élection, décider s'ils l'acceptent ou non et doivent accepter la démission, sauf dans des circonstances exceptionnelles.

Selon la convention de gouvernance, la Province ne peut s'abstenir d'exercer ses droits de vote à l'égard des candidats aux postes d'administrateur dans le cadre d'élections sans opposition, sauf si la Province s'abstient d'exercer ses droits

de vote à l'égard de tous les candidats, à l'exception du chef de la direction et, à la discrétion de la Province, du président du conseil. Si, du fait que la Province s'est abstenue de voter à leur égard dans le cadre d'élections sans opposition, des administrateurs ont obtenu une majorité d'abstentions de vote et remis leur démission, le conseil prendra les mesures qu'il juge appropriées et les administrateurs en question pourront participer à cette prise de décision.

La politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité ne s'applique pas aux élections avec opposition, c.-à-d. lorsque le nombre de candidats aux postes d'administrateur dont la candidature est valide excède le nombre d'administrateurs à élire à cette assemblée.

Questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Le conseil surveille l'approche de la Société en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance liée à la santé à long terme et au développement durable de la Société. Cette surveillance comprend l'examen et l'approbation des priorités en matière de durabilité de la Société, son programme ainsi que son rapport annuel sur le développement durable.

Le comité PASE du conseil supervise les programmes et les approches de la Société qui visent l'atteinte de nos objectifs en matière de durabilité, notamment dans les domaines des relations avec les peuples autochtones, des investissements dans les collectivités, de la sécurité et de l'environnement. Le comité GAR supervise les questions liées à la réglementation, à la clientèle et à la politique publique. Le comité RH supervise les programmes et les initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, ainsi que nos programmes de bien-être, y compris notre soutien pour les employés aux prises avec des problèmes de santé mentale.

À titre de société de transport et de distribution, nous mettons l'accent sur la mise en œuvre des priorités de notre stratégie d'entreprise en matière de développement durable de la manière qui, à notre avis, nous permet de faire la différence, à savoir en diversifiant nos candidats talentueux à l'échelle de nos effectifs et en créant un environnement équitable et inclusif; en gérant de manière efficace les impacts des changements climatiques sur notre entreprise; en soutenant le gouvernement de l'Ontario dans sa transition énergétique et en réduisant notre empreinte environnementale; et en renforçant nos partenariats avec les groupes et les collectivités autochtones afin d'accroître les capacités socioéconomiques à l'échelle de la province. En 2021, sous la supervision du conseil, Hydro One a pris des engagements importants afin d'améliorer son rendement dans ces domaines prioritaires.¹⁾

Gens Diversité, équité et inclusion 	Planète Adaptation aux changements climatiques et atténuation des risques liés aux changements climatiques 	Collectivité Partenariats avec les Autochtones et les collectivités autochtones 
Objectifs Hydro One a signé l'engagement envers l'Initiative BlackNorth et s'est engagée à atteindre une proportion de 3,5 % de membres noirs au sein de sa haute direction et de son conseil d'administration et de 5 % d'étudiants noirs embauchés d'ici 2025. En tant que signataire de l'Accord Catalyst, Hydro One est engagée à atteindre une proportion d'au moins 30 % de femmes au sein de sa haute direction et de son conseil d'administration.	Objectifs Hydro One s'est engagée à éliminer complètement ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. Elle s'est fixé une cible de réduction des émissions de GES de 30 % d'ici 2030.¹⁾ Nous comptons convertir la moitié de notre parc de berlines et de VUS en véhicules électriques ou hybrides d'ici 2025 et la totalité de celui-ci d'ici 2030. 1) En fonction du volume mesuré par rapport à l'année de référence 2018.	Objectifs Hydro One s'est engagée à augmenter ses dépenses d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones de sorte qu'elles représentent 5 % des achats de matériel et de services effectués par la Société d'ici 2026. Dans le cadre de notre programme d'investissement dans les collectivités, nous nous sommes engagés à faire en sorte que 20 % de nos dons et de nos commandes accordées à des entreprises soient en faveur des collectivités autochtones.

1) Veuillez vous reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » présentée aux pages 111 et suivantes.

Hydro One s'est engagée à publier chaque année sa progression vers l'atteinte de ses cibles annoncées publiquement dans son rapport sur la durabilité annuel et à faire preuve d'une plus grande transparence et d'une responsabilité accrue en ce qui a trait à l'information qu'elle publie en matière de questions ESG. Cette information s'inspire de la Global Reporting Initiative, des normes de base relatives à la communication d'information sur la durabilité, du cadre du Sustainability Accounting Standards Board, de notre désignation à titre d'« entreprise Électricité durable » par Électricité Canada, de même que de l'évaluation de l'importance relative de la durabilité de la Société. En 2021, pour la première fois, nous avons entrepris d'harmoniser de façon générale l'information que nous communiquons sur les changements climatiques avec les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le *GTIFCC*). Nous comprenons bien les risques et les occasions que présentent les changements climatiques pour notre entreprise et nous nous sommes engagés à nous conformer aux recommandations du *GTIFCC* et à fournir de l'information transparente sur nos progrès réalisés. En 2022, nous avons intégré les Objectifs de développement durable des Nations Unies (les *ODD des Nations Unies*) dans notre rapport.

Hydro One est parvenue à améliorer significativement son rendement dans ses domaines prioritaires, soit les gens, la planète et la collectivité. En 2022, en collaboration avec les chefs des Premières Nations à l'échelle de l'Ontario, Hydro One a annoncé un nouveau modèle de partenariat financier de premier plan, qui propose aux Premières Nations une participation de 50 % dans l'ensemble des projets d'investissements en capital liés au transport de grande envergure. Nous avons également modifié nos lignes de crédit consortiales afin qu'elles comportent un rajustement de tarif qui peut augmenter ou réduire notre coût de financement en fonction de notre rendement dans ces trois domaines prioritaires. En janvier 2023, Hydro One a démontré son engagement en matière de durabilité en publiant un cadre de

financement durable, une première pour un service public au Canada. La Société a également fixé avec succès le prix de son premier appel public à l'épargne de billets à moyen terme conformément au nouveau cadre de financement durable, qui s'établissait à 1 050 000 000 \$. Il s'agit de la plus importante émission d'obligations durables par un émetteur jamais réalisée à ce jour au Canada. Pour plus de renseignements sur les priorités en matière de durabilité de la Société, veuillez vous reporter aux pages 40, 73 et 74 de la circulaire. Pour obtenir une copie récente du rapport sur la durabilité de la Société, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://www.hydroone.com/Sustainability>.

Les renseignements les plus à jour sur le GTIFCC sont publiés dans notre rapport sur le développement durable de 2021, dont il est possible de consulter un extrait au https://www.hydroone.com/Sustainability/Documents/CSR_2021/HydroOne_CSR_2021_Task_Force.pdf. Ni notre rapport sur le développement durable ni des extraits de ce rapport ne sont intégrés par renvoi dans la présente circulaire.

Diversité, équité et inclusion (DEI)

La diversité, l'équité et l'inclusion sont ce qui nous rend plus forts et représentent des atouts concurrentiels importants. Nous défendons les intérêts des gens et nous nous faisons un point d'honneur de bâtir un environnement de travail inclusif où nos employés, nos clients, nos partenaires et les collectivités que nous servons se sentent écoutés et valorisés et peuvent développer un sentiment d'appartenance. Cette approche est également un choix censé pour notre entreprise et est essentielle à notre réussite, à une incidence positive sur l'innovation, l'engagement, la confiance et l'amélioration de la sécurité, l'expérience client et le rendement de l'entreprise.

Nous estimons que la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) sont essentielles pour nous aider à construire un avenir meilleur et plus lumineux pour tous. Il s'agit de notre vision et, pour la mettre en œuvre, nous éliminerons les obstacles que rencontrent divers groupes et travaillerons au maintien d'un lieu de travail accueillant et inclusif pour tout le monde.

Diversité au sein du conseil

Le conseil a une politique en matière de diversité au sein du conseil (la *politique en matière de diversité*) qui formalise l'engagement de Hydro One à l'égard de la diversité et son désir de maintenir un conseil composé d'administrateurs talentueux et dévoués dont les compétences, l'expérience, les connaissances et les antécédents reflètent la nature diversifiée du contexte commercial dans lequel nous exerçons nos activités, y compris un nombre approprié d'administratrices.

Nous tenons particulièrement compte du niveau de représentation des femmes et des personnes qui s'identifient comme des personnes des collectivités autochtones, noires et de couleur (*PANDC*) au sein du conseil dans le repérage et la proposition de candidats aux fins de nomination ou d'élection au conseil. Il sera demandé à chaque agence de recrutement mandatée par le conseil ou le comité GAR pour l'aider à repérer des candidats aux fins de nomination au conseil d'inclure des candidats issus de la diversité, dont des femmes et des personnes qui s'identifient comme des personnes des collectivités autochtones, noires et de couleur. Les candidates sont incluses dans la liste permanente des candidats potentiels aux postes d'administrateurs. Chaque année, le comité GAR examine la politique en matière de diversité et évalue la conformité à la politique ainsi que son efficacité afin de promouvoir la diversité au sein du conseil.

Objectifs en matière de diversité

Depuis notre premier appel public à l'épargne réalisé en novembre 2015, le conseil a été en mesure de maintenir une proportion d'administratrices supérieure à 30 %, ce qui lui a permis d'atteindre ou de dépasser son engagement suivant l'Accord Catalyst (de plus amples renseignements sur l'Accord Catalyst sont présentés ci-après). Au moment de repérer et de proposer des candidats aux fins de nomination, d'élection ou de réélection au conseil, les candidatures seront évaluées au mérite en fonction de critères objectifs et en tenant compte des avantages de la diversité et des besoins du conseil.

Le conseil aspire à créer une composition du conseil dans laquelle les femmes représentent au moins 40 % des membres du conseil. À l'heure actuelle, une proportion de 40 % de nos administrateurs indépendants est des femmes. Si tous les candidats aux postes d'administrateur sont élus, nous continuerons de dépasser notre objectif mobilisateur de représentation des femmes au conseil de 40 % puisque cette proportion atteindra 45 % de femmes au conseil (5 administratrices).

Le conseil aspire à compter au moins un membre du conseil qui s'identifie comme une personne des collectivités autochtones, noires et de couleur siégeant au conseil. À l'heure actuelle, une proportion de 20 % de nos administrateurs indépendants s'identifie comme des personnes de collectivités autochtones. Si tous les candidats aux postes d'administrateur sont élus, la proportion de notre conseil continuera de correspondre à 20 % d'administrateurs indépendants qui s'identifient comme des personnes des collectivités autochtones.

Après la clôture de l'assemblée, en présumant que tous les candidats aux postes d'administrateur sont élus, la composition du conseil sera alors la suivante :

	Femmes		Peuples autochtones		PANDC		2SLGBTQIA+		Personnes handicapées	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Candidats aux postes d'administrateur*	5	45 %	2	18 %	0	0	0	0	0	0

*Les chiffres sont fondés sur le principe de l'auto-identification.

On trouvera la politique relative à la diversité du conseil sur le site Web de la Société à l'adresse suivante : <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

Engagements publics

En 2022, nous avons continué de miser sur nos trois principaux engagements publics, à savoir l'engagement envers l'Initiative BlackNorth, l'Accord Catalyst et l'Accord de leadership sur la diversité, l'équité et l'inclusion.

Signataire de l'engagement envers l'Initiative BlackNorth depuis 2020

Nous nous sommes engagés à mettre fin au racisme systémique envers les Noirs dans le cadre de diverses activités, ce qui comprend l'atteinte d'une proportion de 3,5 % de membres noirs au sein de notre haute direction et de notre conseil et de 5 % d'étudiants noirs embauchés d'ici 2025. En date du 31 décembre 2022, nous comptons 3 % d'étudiants noirs et aucun membre de la direction noir. Nous avons décerné cinq bourses William Peyton Hubbard à des étudiants noirs d'exception et avons lancé des formations sur l'élimination du racisme systémique envers les Noirs à l'intention de nos gestionnaires de ressources humaines.

Signataire de l'Accord Catalyst depuis 2017

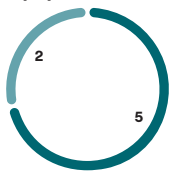
Nous nous sommes engagés à atteindre une proportion de 30 % de haut dirigeantes et 30 % d'administratrices d'ici 2022. À l'heure actuelle, la moyenne annuelle des femmes occupant un poste de haute direction s'établit à 33 % et celle des femmes qui sont des administratrices indépendantes s'établit à 40 %.

Signataire de l'Accord de leadership sur la diversité, l'équité et l'inclusion depuis 2017

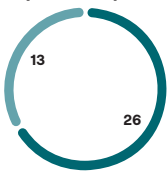
Nous sommes engagés à éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les employés issus de la diversité qui sont sous-représentés et à mesurer les changements sur une période de deux ans. En 2022, nous avons également procédé à l'examen des obstacles systémiques et des préjugés tout au long du cycle de vie de la gestion de nos talents et nous mettrons à jour notre stratégie en matière de DEI et mettrons au point un plan d'action/une feuille de route visant à éliminer et à prévenir les obstacles repérés.

Haute direction – Genre

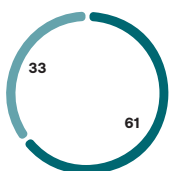
Équipe de haute direction



Vice-présidents et postes de direction de niveau supérieur (y compris l'équipe de haute direction)



Administrateurs occupant des postes de direction



Tous les employés



● Homme
● Femme

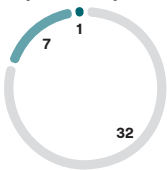
Les données ci-dessus sont fondées sur le sexe à la naissance et sur la moyenne globale pour 2022.

Haute direction – Personnes des collectivités autochtones, noires et de couleur

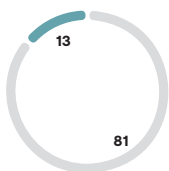
Équipe de haute direction



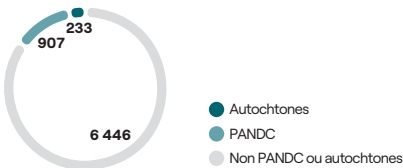
Vice-présidents et postes de direction de niveau supérieur (y compris l'équipe de haute direction)



Administrateurs occupant des postes de direction



Tous les employés



● Autochtones
● PANDC
● Non PANDC ou autochtones

Les données ci-dessus sont fondées sur les données du recensement effectué auprès de l'ensemble des employés de Hydro One en 2022.

Représentation des genres, des personnes des collectivités autochtones, noires et de couleur au sein de la direction

En moyenne, en 2022, 33 % des postes de direction (13 personnes) sont occupés par des femmes, y compris deux des sept membres de l'équipe de haute direction (soit environ 29 %) et un des cinq postes de haute direction (soit environ 20 %). Le nombre total moyen de femmes qui occupent des postes de haute direction a augmenté d'environ 2 % de 2021 à 2022. Cette augmentation nous a permis de dépasser légèrement notre cible de 30 % de femmes au sein de la haute direction d'ici la fin de 2022, que nous nous sommes fixée dans l'Accord Catalyst.

En 2022, nous avons également continué de recueillir des données démographiques plus générales dans le cadre de notre recensement sur la diversité et sur nos effectifs totaux à la fin de l'exercice, qui totalisaient 7 586 employés, une proportion de 3 % de nos employés se sont auto-identifiés comme des Autochtones et de 12 % se sont auto-identifiés comme des PANDC. Les personnes occupant des postes d'un échelon équivalent ou supérieur à celui de vice-président se sont identifiées à 3 % comme des Autochtones et à 18 % comme des PANDC et nos administrateurs membres de la direction se sont identifiés à 14 % comme des PANDC. Hydro One continue de s'efforcer de recruter des membres de la direction issus de la diversité et tient compte de la représentation des femmes au sein des postes de haute direction au moment de nommer des membres de la haute direction. À la suite de notre examen des obstacles systémiques et des préjugés et de la mise à jour de nos données du recensement sur la diversité en 2022, nous envisageons actuellement l'adoption éventuelle de certaines cibles.

Les membres de notre équipe de haute direction sont présentés sur le site Web de la Société à l'adresse suivante : <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/senior-leadership-and-board>.

Énoncé de l'engagement en matière de DEI et initiatives connexes

En 2022, notre conseil d'administration a approuvé la mise à jour de notre énoncé relatif à l'engagement en matière de DEI, qui a remplacé notre politique en matière de diversité et d'inclusion en milieu de travail et que nous avons diffusé tant à l'interne qu'à l'externe ou encore publié sur le site Web de Hydro One. Parmi les initiatives clés sur lesquelles nous avons concentré nos efforts et qui sont harmonisées avec notre énoncé relatif à l'engagement en matière de DEI mis à jour, on compte les initiatives suivantes :

1. Nous avons procédé à l'examen des obstacles systémiques et des préjugés tout au long du cycle de vie de la gestion de nos talents, y compris des procédés et des pratiques en matière de recrutement, de perfectionnement, de promotion et de maintien en poste du personnel, et adopté une approche multidimensionnelle à l'égard de nombreux aspects de la diversité, notamment le genre, la race, les compétences et le statut de professionnels immigrants.
2. Nous avons lancé un programme de formation normatif sur la DEI en ligne à l'intention de plus de 7 400 employés de notre secteur Exploitation. Des séances de formation en personne d'une durée de 90 minutes sont également offertes ponctuellement.
3. Nous avons organisé huit formations sur le racisme systémique envers les Noirs, d'abord à l'intention de nos membres de la haute direction et de nos administrateurs, puis de nos gestionnaires de ressources humaines. Au total, 272 personnes y ont participé en 2022 et nous continuerons d'élargir cette formation afin de l'offrir à l'ensemble de nos employés en 2023 et par la suite.
4. Nous avons lancé un programme pilote de mentorat des femmes de métier.
5. Nous avons tenu notre premier symposium hybride sur la diversité, l'équité et l'inclusion sur le thème de la désignification des employés qui font partie d'une minorité visible ou qui ont un handicap, auquel plus de 300 employés ont assisté en personne et plus de 200 employés ont participé virtuellement.
6. Nous avons continué de tenir des ateliers **MARC (Men Advocating Real Change)** auxquels ont participé nos directeurs et superviseurs de chantier et qui portaient sur les façons de faire avancer l'équité des genres en milieu de travail.
7. Nous avons lancé un deuxième **recensement sur la diversité comportant nos critères élargis en matière de diversité**, notamment d'identité du genre, de race, d'origine ethnique, d'orientation sexuelle, de personnes avec un handicap et de professionnels immigrants. Une proportion de 72 % de notre main-d'œuvre a fourni des renseignements selon le principe d'auto-identification dans le cadre de notre recensement.
8. Nous avons continué de travailler en collaboration avec notre **conseil de la diversité, de l'équité et de l'inclusion** composé d'administrateurs et de vice-présidents et qui sera coprésidé par notre vice-président, Lignes de transmission et postes de transport et notre vice-président, Fiscalité. Le rôle du conseil est de :
 - a. donner des conseils sur les stratégies, les programmes, les initiatives et les politiques en matière de diversité et d'inclusion;
 - b. plaider en faveur des questions de diversité et d'inclusion;
 - c. agir à titre de défenseurs de la diversité et de l'inclusion et d'agents de changement qui font la promotion de la diversité et de l'inclusion et diffusent les pratiques exemplaires à l'échelle de Hydro One.

9. Nous avons continué de travailler en collaboration avec nos **groupes-ressources d'employés**, soit des groupes d'employés bénévoles qui partagent un centre d'intérêt ou une identité en particulier. À ce jour, nous comptons huit groupes-ressources d'employés chez Hydro One, qui regroupent des femmes, des personnes de couleur, des employés issus de collectivités autochtones, des employés 2SLGBTQIA+, des employés qui font partie d'une minorité visible ou qui ont un handicap, des hommes ainsi que des supporteurs et des alliés afin de leur permettre de tisser des liens, de se développer, d'apprendre l'un de l'autre et de contribuer à faire avancer la cause de l'inclusion chez Hydro One.
10. Nous avons continué de collaborer avec nos syndicats par l'intermédiaire de notre **comité de la diversité** afin de faire avancer la cause de la diversité et de l'inclusion. Notre comité de la diversité est composé de représentants de la direction, du Canadian Union of Skilled Workers (CUSW), du Syndicat des Travailleurs et Travailleuses du Secteur Énergétique et de la Society of United Professionals.

Hydro One continue de s'efforcer d'offrir un environnement de travail qui reflète la diversité de l'Ontario, où nous vivons et travaillons tout en cultivant une culture d'entreprise centrée sur la dignité, le respect, la confiance et l'appartenance. Dans l'avenir, nous prévoyons mettre à profit tout le chemin parcouru en matière de diversité, d'équité et d'inclusion en accomplissant ce qui suit :

1. Nous lancerons le **Programme « Élevez votre voix »** ('Step Up' program), qui aborde l'inclusion, le respect et la sécurité psychologique en milieu de travail. Ce programme de formation d'un jour est harmonisé avec nos stratégies opérationnelles et commerciales et aura les objectifs suivants :
 - favoriser une culture d'inclusion et de respect;
 - promouvoir la sécurité psychologique en milieu de travail;
 - sensibiliser les employés à ce qui constitue et ne constitue pas un comportement approprié en milieu de travail;
 - habiliter et inspirer les employés à prendre des mesures ou à intervenir lorsqu'ils sont témoins d'un comportement irrespectueux et non inclusif.
2. Nous lancerons les Groupes de discussion sur le leadership (Leadership Conversation Circles) afin de sensibiliser les administrateurs et les membres de la direction au leadership inclusif.
3. Nous dirigerons un programme pilote de mentorat à l'intention de nos candidats talentueux qui s'identifient comme des Noirs.
4. Nous fixerons des objectifs en matière de diversité à l'intention des femmes, des personnes autochtones et des personnes de couleur afin d'enrichir notre bassin de candidats talentueux, en commençant par les gens de métier, les étudiants, puis les fonctions de haute direction.

Planification de la relève et gestion des talents

Nous avons mis en place un cadre de planification de la relève solide qui nous permet de compter sur un bassin de dirigeants hautement compétents et talentueux pour alimenter et soutenir les aspirations de Hydro One en matière de stratégie d'entreprise et commerciale à long terme.

En 2022, nous avons amélioré notre programme de gestion des talents de premier plan, en lançant une version pilote du programme qui nécessitait que nous soumettions notre équipe de haute direction à une série d'évaluations multidimensionnelles conçues pour tenir compte des profils de réussite pour les dirigeants de demain (Leader of Tomorrow) de Hydro One. Les résultats de l'évaluation nous ont donné des indices clés sur nos plans et nos programmes de relève et de développement de carrière pour l'année. Nous avons également lancé un programme qui visait à offrir aux candidats talentueux les plus prometteurs des occasions de se joindre au conseil, à commencer par un événement de réseautage au sein du conseil tenu en novembre 2022.

En plus d'avoir examiné et approuvé le programme de gestion des talents, le comité RH a également examiné et approuvé les compétences et l'expérience requises ainsi que les programmes de rémunération pour les postes hiérarchiques les plus élevés (y compris celui de président et de chef de la direction), a examiné les objectifs de rendement qui avaient été fixés au début de l'exercice pour l'ensemble des employés désignés (terme défini à l'annexe A ci-jointe) et a passé en revue les réalisations du président et chef de la direction par rapport aux objectifs de rendement fixés pour l'exercice ainsi que l'évaluation du rendement des employés désignés par le président et chef de la direction.

Conformément à notre objectif qui vise à améliorer la maturité de nos programmes et à réduire nos risques en matière de gestion des talents et de planification de la relève, notre processus d'évaluation des talents de 2022 nous a permis d'améliorer notre taux de mise en application de notre plan de relève (atteignant 71 % pour les postes de directeur et les postes d'échelons supérieurs, comparativement à 44 % pour l'année précédente), tandis que notre taux de relève au sein de l'équipe de haute direction est demeuré inchangé comparativement à la même période l'année précédente. En outre, notre « bassin de talents les plus prometteurs » a atteint un taux de 41 % (soit une amélioration de 13 % comparativement à la même période l'année précédente), ce qui est un indice de la qualité de notre réserve de candidats pour des postes de haute direction.

Tandis que nous continuons de rechercher des moyens pour atténuer nos risques en matière de gestion des talents et pour combler les lacunes repérées dans le cadre de notre examen de la planification de la relève, nos efforts en 2023 seront axés sur le déploiement de notre programme de gestion des talents au sein de la direction à l'échelle de l'organisation, à commencer par notre « prochaine génération de dirigeants » occupant des postes dont le niveau hiérarchique est inférieur à celui des membres de l'équipe de haute direction. En outre, nous partagerons les progrès réalisés avec le conseil et le comité RH en ce qui concerne les plans de perfectionnement de la relève pour les candidats remplaçants et nous continuerons d'offrir régulièrement aux talents les plus prometteurs des occasions de se joindre au conseil.

La stratégie de Hydro One en matière de planification de la relève vise à assurer que nous disposons d'un bassin d'employés très talentueux et qualifiés prêts à occuper des postes de haute direction et d'autres postes critiques, lorsque le besoin se fait sentir. Ces dernières années, nous avons concentré nos efforts à élaborer un processus d'évaluation des pratiques exemplaires en matière de talents pour répondre aux besoins de notre organisation. Ce processus comporte des évaluations structurées, des discussions portant sur le leadership, le repérage précoce des talents et le soutien des plans de perfectionnement des candidats à la relève.

Tandis que nous continuons de trouver des façons d'atténuer nos risques en matière de recrutement de talents, notre programme de gestion des talents et de planification de la relève de 2022 misait sur des initiatives essentielles visant à faire en sorte que nous puissions continuer de mener à bien notre stratégie à long terme et de poursuivre nos activités.

- La conception organisationnelle est une initiative clé qui favorise le progrès de notre stratégie d'entreprise. Ces travaux se poursuivront en 2023 afin de créer des occasions d'optimiser les structures de leadership au sein de nos secteurs d'activité, de s'assurer que les talents recrutés sont affectés à des fonctions qui leur conviennent et que la planification de la relève s'effectue en profondeur.
- La sensibilisation accrue à l'égard de nos données démographiques sur la diversité et de nos ratios de diversité à tous les niveaux hiérarchiques est effectuée en comparant et en communiquant nos résultats obtenus à l'interne avec les données démographiques sur le marché obtenues auprès de sources externes et avec les données de comparaison du secteur afin de permettre de s'assurer que les préoccupations en matière de diversité sont bien prises en compte, et que des plans sont mis en place afin de réduire les préjugés et de mieux soutenir la diversité et l'inclusion tout au long du cycle de vie de l'employé.
- Nous définissons les postes critiques qui sont harmonisés avec la nouvelle stratégie d'entreprise, soit les postes qui font partie intégrante de la poursuite des activités. Nous reconnaissons que ces postes exigent une planification rigoureuse et précise de la relève afin de prévenir les perturbations causées par des départs imprévus ou des remplacements inappropriés.
- Nous améliorons le suivi et le perfectionnement des futurs dirigeants et des experts dans leur domaine. Durant les évaluations de compétences d'un jour, nous miserons sur les occasions de perfectionnement individuel, les rotations entre équipes multifonctionnelles, les affectations enrichies et l'apprentissage expérimental pour renforcer les compétences et préparer les candidats à la relève pour des postes de haute direction et les talents repérés comme candidats à la relève pour exercer des fonctions essentielles.

En outre, conformément à nos objectifs qui consistent à amener nos programmes à maturité et à réduire les risques inhérents au recrutement de talents, le processus d'évaluation des talents de 2022 a permis d'embaucher des remplaçants en cas d'urgence pour pourvoir à tous les postes de direction vacants, de la relève prête à entrer en fonction et à court terme a été repérée pour exercer 81 % des fonctions essentielles et des efforts accrus ont été déployés pour nous engager à promouvoir l'affectation de candidats entre équipes multifonctionnelles afin de favoriser le développement de nouvelles compétences et d'élargir le spectre des connaissances sur l'entreprise de nos talents les plus prometteurs.

Évaluations du conseil

Dans le but d'améliorer l'efficacité du conseil, le comité GAR supervise le processus d'évaluation annuel qui vise à se pencher sur l'efficacité du conseil, son leadership, ses comités ainsi que le rendement individuel de chaque administrateur (compte tenu du mandat du conseil et du mandat du comité pertinent, selon le cas). Jusqu'en 2019, les évaluations du conseil de Hydro One étaient réalisées à l'interne par la secrétaire générale en collaboration avec le président du conseil et le président du comité GAR. Des questionnaires ont été remplis par la secrétaire générale et par les présidents du conseil et du comité GAR et ont été passés en revue et sont mis à jour chaque année au besoin. En 2019, le comité GAR a recommandé que Hydro One utilise en alternance deux types d'évaluation différents d'une année à l'autre, à savoir l'« évaluation longue » (qui consiste en des questionnaires d'évaluation du rendement du conseil, de chaque comité, des présidents de comité, du président du conseil et de chaque administrateur et des entretiens avec le président du conseil) et l'« évaluation simplifiée » (qui consiste en un questionnaire et des entretiens avec le président du conseil). En 2019 et en 2020, le comité GAR a pris la décision d'avoir recours aux services d'un tiers indépendant et les évaluations du conseil ont pris la forme d'évaluations longues.

Évaluation du conseil en 2020

Les résultats de l'évaluation du conseil en 2020 ont permis de mettre au point un plan d'action pour le conseil (le *plan d'action pour l'efficacité du conseil*), qui prévoit notamment que le conseil doit accorder une plus grande importance à la stratégie, à la gestion des risques et à la réalisation d'initiatives stratégiques essentielles, à la culture de surveillance du conseil et aux parties prenantes, aux objectifs et aux réunions du conseil et des comités ainsi qu'à la formation des membres du conseil. Un rapport final qui comportait des thèmes clés a été remis au comité GAR et partagé avec la direction. Le plan d'action a fait l'objet de discussions et a été passé en revue par le comité GAR et partagé avec le conseil, en plus de faire l'objet de discussions avec le conseil. Le comité GAR a conclu que le conseil et ses comités continuent de fonctionner de manière efficace et adéquate.

Évaluation du conseil en 2021

En complément des évaluations antérieures du conseil, le comité GAR a déterminé que les évaluations du conseil en 2021 au sein de Hydro One suivent une procédure d'évaluation simplifiée agile et efficace et a choisi de faire appel une fois de plus aux services d'un tiers indépendant. L'évaluation du conseil en 2021 correspondait à des entretiens avec les administrateurs et était axée sur les progrès réalisés en fonction de certains éléments clés du plan d'action pour l'efficacité du conseil ainsi que sur les nouvelles occasions pour le conseil d'améliorer constamment l'efficacité du conseil. Le tiers indépendant dont les services ont été retenus a effectué des entretiens avec chacun des administrateurs. Un rapport a été rédigé, dans lequel étaient résumés les conclusions et les thèmes clés, ainsi que les suggestions afin d'améliorer l'efficacité du conseil. Le comité GAR et le conseil ont passé en revue les résultats du rapport et ont établi les priorités et les objectifs du conseil afin d'en améliorer l'efficacité.

Évaluation du conseil en 2022

Le comité GAR a déterminé que l'évaluation du conseil en 2022 au sein de Hydro One suivrait un processus d'évaluation long. Le comité GAR a retenu les services d'un tiers indépendant afin de l'aider à procéder à l'évaluation du conseil en 2022. Par cet intermédiaire, des questionnaires ont été remplis par les administrateurs et la portée de l'évaluation a été revue afin d'inclure le suivi des éléments du plan d'action établi dans le cadre de l'évaluation du conseil précédente et de miser sur l'efficacité du comité. L'évaluation visait à identifier les tendances et à recueillir les commentaires et les impressions relatifs aux sept dimensions que comporte l'efficacité du conseil, à savoir l'objectif du conseil, sa composition, ses connaissances sur l'entreprise et son engagement, ses procédés, son leadership et sa culture; la structure du conseil ainsi que le temps consacré et les efforts déployés. Les membres des comités du conseil ont été invités à répondre à une série de questions sur les comités auxquels ils siègent et ont eu la possibilité de donner leurs commentaires sur les présidents de comité. Les administrateurs ont été invités à donner leurs commentaires sur le président du conseil et ceux-ci ont été invités à formuler leurs commentaires sur leurs homologues. Un rapport a été rédigé, dans lequel étaient résumées les réponses et les suggestions qui ont été faites afin d'améliorer l'efficacité du conseil. Le comité GAR a conclu que le conseil et ses comités continuent de fonctionner de manière efficace et adéquate. En 2022, le processus d'évaluation comprenait les étapes ci-dessous.

Sondages	- Des questionnaires ont été mis au point avec l'aide du comité GAR et ont été remis aux administrateurs. - Les questionnaires recueillaient les commentaires des administrateurs à l'égard du conseil dans son ensemble (y compris des progrès réalisés pour chacun des éléments du plan d'action par rapport à l'évaluation précédente) et de chaque comité. - Chacune des sections du sondage comprenait une question à développement permettant de formuler des commentaires additionnels.
Entrevues réalisées avec les administrateurs	Des entrevues ont été réalisées dans le cadre desquelles des questions ciblées portant sur les réponses au sondage étaient posées dans le but d'évaluer des aspects précis de l'efficacité du conseil.
Examen des résultats du comité de gouvernance et des affaires réglementaires	- L'intermédiaire a fourni : - un rapport au comité GAR qui résume les principaux thèmes qui se rapportent à l'efficacité du conseil et à celle du comité, qui comprend notamment une série de mesures qu'il est recommandé au conseil d'étudier pour l'année à venir; - des rapports sur les commentaires sur le comité qui précisent les commentaires recueillis auprès des membres du comité; - un projet de plan d'action comprenant des suggestions à l'intention du comité GAR ainsi que des recommandations à l'intention du conseil.
Rapport au conseil	Le comité GAR a remis au conseil un rapport portant sur les principaux thèmes dégagés de l'évaluation qui se rapportent à l'efficacité du conseil et à celle du comité.
Plan d'action	Le conseil est tenu d'examiner une série prévisible de mesures recommandées ainsi qu'un plan visant à améliorer les pratiques de gouvernance du conseil en 2023.

Orientation et formation continue

La Société dispose d'un programme d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance de Hydro One. Le programme a deux objectifs :

- 1) familiariser les membres du conseil nouvellement nommés avec leurs responsabilités en qualité d'administrateurs et les diverses activités commerciales de Hydro One;
- 2) aider les administrateurs à améliorer leurs connaissances et leurs habiletés ainsi que leur compréhension de l'entreprise de la Société afin de les aider à maintenir et à améliorer leurs habiletés et leurs compétences en qualité d'administrateurs, ainsi que s'assurer que leur connaissance et leur compréhension de l'entreprise de la Société demeurent à jour.

On trouvera les lignes directrices en matière de gouvernance sur notre site Web à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

Orientation des administrateurs

Une fois nommés, les nouveaux administrateurs ont accès à Diligent Boardbooks, qui contient le manuel d'information à l'intention des administrateurs de Hydro One et donne accès à tous les documents requis pour les réunions du conseil et des comités. Le manuel d'information à l'intention des administrateurs renferme de l'information sur les mandats du conseil et des comités, les descriptions de poste pour le poste de président du conseil, de président et chef de la direction, de président de comité et d'administrateur, ainsi qu'une copie des règlements administratifs et des lignes directrices en matière de gouvernance de la Société.

À leur nomination à un comité, chaque administrateur peut consulter une copie des procès-verbaux des plus récentes réunions du comité ainsi qu'une copie du mandat du comité. Les nouveaux membres d'un comité reçoivent également tout document d'information pertinent qui peut les aider. De plus, lorsqu'un nouvel administrateur se joint au conseil, les membres de la direction lui font un exposé des principaux aspects des affaires commerciales, des activités, de la structure de gouvernance, des politiques et des procédures de Hydro One.

Même si le programme d'orientation des administrateurs vise à faire un tour complet de Hydro One, il est également adapté aux besoins de chaque administrateur. Les administrateurs sont invités à prendre les devants et à s'informer et à se tenir au courant des affaires de Hydro One afin de s'acquitter de leurs tâches, et à demander des renseignements complémentaires, au besoin.

Les nouveaux administrateurs sont invités à participer à toutes les réunions de comité trimestrielles afin de mieux comprendre les fonctions de chaque comité ainsi que les responsabilités qui lui incombent.

Formation continue

Le programme de formation continue des administrateurs se compose des éléments suivants et comprend, sur une base continue, dans le cadre des réunions régulières du conseil et des comités, les éléments suivants :

- des séances d'information et des séances de formation interne tenues entre les réunions régulières du conseil et des comités;
- des présentations, des enregistrements vidéo et des mises à jour de l'équipe de haute direction;
- des rapports trimestriels sur les sujets d'actualité en matière de gouvernance;
- des discussions et des séances d'information sur le secteur avec des conférenciers externes sur des sujets pertinents touchant l'entreprise de Hydro One.

En outre, nous soutenons les occasions de formation permanente à l'extérieur de Hydro One, et chaque administrateur est encouragé à assister à des forums, à des conférences, à des séminaires et à des programmes de formation externes concernant des sujets qui s'appliquent à leur rôle comme administrateur ou membre de comité ou qui accroît sa connaissance du secteur de l'électricité et d'autres champs d'intérêt pertinents à nos activités commerciales et à nos affaires internes. Le conseil a adopté une politique en matière de formation continue qui offre de l'aide financière aux administrateurs qui suivent le programme de formation continue. En 2022, le programme de formation continue à l'intention des administrateurs a continué de recourir à la pratique novatrice qui consiste à inclure des enregistrements vidéo portant sur une variété de sujets pertinents aux activités et au conseil d'administration de Hydro One. Les vidéos ont été mises à la disposition des administrateurs avant les réunions du conseil et des comités et du temps était réservé pour tenir une période de questions et réponses sur l'ordre du jour des réunions.

Les administrateurs ont participé à des séances de formation à l’interne portant notamment sur les sujets indiqués dans le tableau ci-dessous.

Sujet	Présentateurs/organisateur	Participants
Formation sur les préjugés inconscients	Externe	Comité GAR, Stacey Mowbray, Melissa Sonberg, Russel Robertson
Risque lié à la cybersécurité	Haute direction	Conseil
Séance de formation sur les Métis	Haute direction	Conseil
Tendances en matière de rémunération de la haute direction	Haute direction	Comité RH
Cycles de vie des projets importants liés au transport	Haute direction	Conseil
Séance de formation sur la réglementation	Externe	Conseil
Gestion des risques d'entreprise : portefeuilles des risques	Haute direction	Conseil
Perturbations du secteur et innovation	Haute direction	Conseil
Entreprises de distribution	Haute direction	Comité GAR
Tendances dans le cadre de la « Grande Démission »	Haute direction	Comité RH
Sécurité du public	Haute direction	Comité PASE
Mise à jour sur les investissements dans les collectivités	Haute direction	Comité PASE
Infrastructure de mesurage avancée	Haute direction	Comité PASE

Priorités du conseil

Le conseil est chargé de la gérance de la Société et a adopté un mandat définissant ses responsabilités, notamment soutenir une culture d’intégrité, approuver la structure du capital et la structure financière de la Société, la planification stratégique, la gestion des risques, la nomination et l’encadrement des membres de la direction, la gouvernance du conseil, les communications et la présentation d’information aux parties prenantes. Cette année, le conseil a concentré ses efforts sur le soutien de la stratégie d’entreprise et a également consacré beaucoup de temps au processus de sélection du chef de la direction et de planification de la relève au sein du conseil et des comités afin de maintenir de façon efficace un équilibre entre le fait de posséder des aptitudes et des compétences clés, de posséder des connaissances institutionnelles, de renouveler la composition du conseil et de mettre à jour la liste permanente de candidats afin de répondre aux besoins à court et à long terme.

Le mandat du conseil est reproduit à l’annexe A de la présente circulaire, à la page 113.

Rôle du conseil à l’égard de la stratégie

Le conseil estime qu’il appartient à la direction de mettre au point la stratégie d’entreprise de Hydro One et que son rôle est plutôt de l’examiner, de s’interroger à son sujet et, en fin de compte, de l’approuver. L’une des priorités du conseil consiste à superviser la mise en œuvre de chaque priorité stratégique, ce qui s’est notamment traduit par le fait de s’assurer d’une meilleure harmonie entre l’atteinte de résultats stratégiques et la gestion de la rémunération. En décembre 2022, le conseil d’administration a approuvé le budget de 2023 ainsi que le plan d’affaires intégré pour 2023 à 2027, qui, dans chaque cas, sont intrinsèquement liés à la stratégie d’entreprise de la Société.

Pour ce faire, le conseil fait ce qui suit :

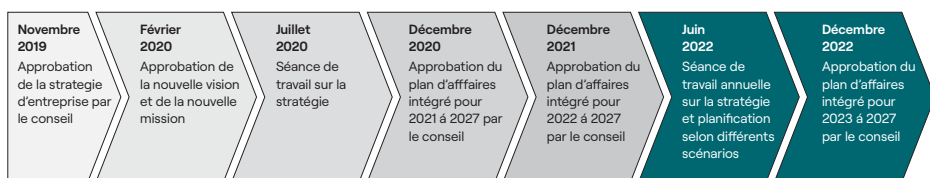
- il participe au processus stratégique de Hydro One tout au long de l’année en examinant et en approuvant le plan stratégique (en tenant compte des occasions et des risques qui se présentent à notre entreprise) et en prenant part à un examen stratégique périodique;
- il examine régulièrement avec minutie l’exécution des initiatives stratégiques et des plans d’affaires (dans le cadre d’efforts réglementés et non réglementés) ainsi que leurs résultats;
- il reçoit des rapports périodiques sur la stratégie de l’entreprise tout au long de l’année, qui lui sont remis à ses réunions trimestrielles régulières;

- il évalue chaque année le rendement de la Société par rapport aux objectifs financiers et autres établis dans les plans d'affaires de la Société, à son rendement passé et à celui de ses pairs du secteur.

En 2022, le conseil a participé comme suit au processus de planification stratégique de la Société tout au long de l'année :

- il a examiné les priorités stratégiques et la progression de chaque initiative stratégique de la Société;
- il a tenu une séance de travail annuelle sur la stratégie en juin 2022;
- il a examiné et approuvé les stratégies pour les secteurs du transport et de la distribution;
- par l'intermédiaire du comité GAR, il a reçu des rapports du comité de politique stratégique interne de la Société récemment mis sur pied.

En juin 2022, le conseil a tenu sa séance annuelle d'élaboration de la stratégie d'entreprise, a procédé à un examen approfondi de la stratégie d'entreprise de la Société et a favorisé le développement de l'orientation stratégique et de l'agilité en se penchant notamment sur des analyses environnementales, des analyses de la concurrence, les conditions stratégiques sous-jacentes, les risques d'entreprise critiques, l'innovation dans le secteur de l'énergie et la planification à long terme. Le comité de politique stratégique interne de la Société mis sur pied en 2020 a facilité la réalisation de la stratégie d'entreprise et des centres d'intérêt de la Société en recherchant activement des occasions de susciter les changements d'ordre réglementaire et politique qui s'imposent dans le secteur.



Gestion des risques d'entreprise (GRE)

Une gestion de risque efficace est essentielle au soutien d'une mise en œuvre réussie de notre stratégie d'entreprise, ce qui permet à Hydro One de donner de l'énergie à la vie des gens et des collectivités, de contribuer à créer un avenir meilleur et plus lumineux pour tous les Ontariens et Ontariennes et de répondre aux attentes de ses parties prenantes.

Hydro One reconnaît l'importance d'une GRE efficace et a un programme de GRE bien établi qui vise à faire ce qui suit :

- harmoniser le programme de GRE avec les priorités et les facteurs stratégiques identifiés dans la stratégie d'entreprise de Hydro One pour 2020 à 2024;
- offrir un meilleur aperçu aux parties prenantes du contexte de risque de Hydro One et des activités principales en matière de gestion des risques.

Le programme de GRE de Hydro One assure un suivi et permet l'examen ainsi que, au besoin, l'adoption de lignes directrices tirées de cadres de référence établis (y compris la norme ISO 31000 sur la gestion des risques et le cadre de référence COSO de gestion des risques) et des pratiques exemplaires du secteur afin de soutenir les efforts déployés par la Société pour évaluer un contexte de risque en constante évolution, communiquer de l'information à son sujet et réagir efficacement à celui-ci.

Le conseil est chargé de faire ce qui suit :

- superviser et approuver le cadre de référence et les programmes de GRE de la Société qui permettent de repérer, d'évaluer et de gérer les principaux risques de la Société en vue d'atteindre un équilibre adéquat entre, d'une part, les risques courus et, d'autre part, les rendements potentiels et le développement durable à long terme de la Société;
- superviser et évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des programmes et des processus visant à repérer, à évaluer et à gérer ou à atténuer les principaux risques auxquels est exposée la Société et à s'assurer que la responsabilité principale de surveillance à l'égard de chacun des principaux risques ciblés dans le cadre de référence en matière de GRE est déléguée au conseil ou à l'un de ses comités.

Le cadre de référence en matière de gestion des risques de Hydro One et l'univers des risques reflètent les consultations avec les parties prenantes et décrivent les risques d'entreprise auxquels est exposée Hydro One.

Le conseil a approuvé la mise à jour du cadre de référence en matière de gestion des risques et de l'univers des risques et a délégué la responsabilité de surveillance de certains risques de l'univers des risques à ses comités lorsque ceux-ci s'inscrivaient dans leur mandat respectif. La répartition suivante des risques d'entreprise entre le conseil et les comités a été approuvée en août 2022.

Conseil d'administration					
Relations avec les collectivités	Questions environnementales sociales et de gouvernance ¹⁾	Croissance	Perturbations du secteur et innovation	Relations avec les investisseurs	Marché / conjoncture économiques
Impartition	Accomplissement du programme de travaux				
Comité d'audit		Comité des peuples autochtones, de la sécurité et de l'exploitation (comité PASE)		Comité des ressources humaines (comité RH)	Comité de gouvernance et des affaires réglementaires (comité GAR)
Gestion des entrepreneurs	Trésorerie et structure du capital	Poursuite des activités et gestion de crise	Décès ou incident grave présentant une menace pour la sécurité	Code de conduite	Relations avec la clientèle
Coût et productivité	Protection des renseignements personnels	Changements climatiques	Relations avec les peuples autochtones	Engagement envers les employés, santé et bien-être	Relations avec le gouvernement et politiques gouvernementales
Cybersécurité	Chaîne d'approvisionnement	Condition des actifs de distribution et de transport	Sécurité personnelle	Optimisation de la main d'œuvre	Affaires réglementaires
Intégrité des données et gestion des registres	Réalisation de projets technologiques	Capacité ou configuration des actifs de distribution et de transport	Sécurité matérielle	Caisse de retraite	
Mises à niveau des technologie	Risque lié à la divulgation (financier et non financier)	Sécurité publique	Impact environnemental	Gestion des talents et développement des qualités de chef	

Conseil ou comité

Risques d'entreprise

1) Bien que le conseil demeure généralement responsable des questions ESG, la gestion d'un certain nombre de risques en matière d'ESG a été confiée à d'autres comités, car ces questions relevaient plutôt de leur mandat respectif.

Afin d'aider le conseil à repérer les principaux risques auxquels est exposée la Société, l'équipe de gestion des risques d'entreprise (l'équipe de GRE) procède à l'évaluation annuelle des risques d'entreprise dans le cadre de laquelle la direction cible les risques d'entreprise dans l'univers des risques qui sont les plus critiques pour l'atteinte des objectifs de la stratégie d'entreprise. Des profils de risque ont été créés en collaboration avec les propriétaires des risques et le l'équipe de haute direction afin de faire ce qui suit :

- décrire chacun de ces risques critiques et définir leurs principaux vecteurs intrinsèques respectifs;
- transmettre l'évaluation du niveau de risque par la direction (p. ex., la probabilité et l'incidence du risque et la rapidité à laquelle celui-ci est susceptible d'apparaître);
- illustrer la manière dont les risques sont gérés et définir des mesures supplémentaires en matière de gestion des risques et des échéanciers afin d'atténuer davantage ces risques.

Les résultats de l'évaluation annuelle des risques d'entreprise sont utilisés par la direction pour prendre des décisions, pour prioriser et répartir les ressources. De plus, l'évaluation annuelle des risques d'entreprise est utilisée comme point de départ dans le cadre du processus de planification de l'audit interne, ce qui permet à la fonction d'audit interne de formuler des commentaires indépendants et objectifs sur les principaux programmes de gestion qui servent à gérer les risques.

Des mises à jour trimestrielles sont transmises au conseil sur les risques critiques et les nouveaux risques auxquels est exposée Hydro One. Ces mises à jour trimestrielles sur les risques décrivent les principaux faits nouveaux liés au profil de risques d'entreprise ainsi que les mesures prises par la direction afin d'atténuer ces risques. En plus de ces mises à jour trimestrielles sur les risques, l'équipe de GRE a des « discussions sur les risques critiques » avec le conseil et les comités, dans le cadre desquelles les responsables de la gestion du risque ciblé et les membres de la haute direction émettent des avis supplémentaires quant aux risques critiques auxquels est exposée Hydro One.

On trouvera une description des facteurs de risque dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Veuillez consulter le profil de Hydro One sur SEDAR à www.sedar.com. L'appréciation par le conseil de l'importance relative de ces risques peut évoluer au fil du temps en fonction de l'examen et de la réévaluation de ces risques.

Risque lié à la cybersécurité

Les récents événements survenus à l'échelle internationale ont renforcé l'importance des informations relatives à la cybersécurité pour certaines de nos parties prenantes, tandis que la cybersécurité est restée un domaine d'intérêt pour Hydro One au cours de la dernière année. La Société est exposée à des risques de cyberattaques, d'interruptions de sa chaîne d'approvisionnement et d'accès non autorisés à ses systèmes. La Société continue d'effectuer des investissements dans d'autres technologies numériques interconnectées et plus complexes dont elle dépend pour accroître l'efficacité de ses activités, et il en résulte une augmentation des probabilités de cyberattaques. Le conseil est chargé de superviser l'infrastructure, les politiques et les programmes importants de Hydro One en matière de cybersécurité, de sécurité matérielle, de protection des renseignements personnels et de technologies de l'information. Le comité d'audit reçoit des mises à jour de la part de notre chef de la sécurité chaque trimestre. En outre, le comité d'audit est chargé de vérifier le caractère approprié et la qualité des systèmes, des politiques et des programmes de cybersécurité et de technologies d'information de la Société et reçoit régulièrement des rapports périodiques sur les TI et la cybersécurité ainsi que des rapports sur les risques liés à la cybersécurité et à la chaîne d'approvisionnement.

Afin de nous assurer que tous les administrateurs maîtrisent les enjeux liés à la cybersécurité en constante évolution, en août 2022, le conseil a tenu un exercice de simulation dans le cadre duquel il lui a été démontré comment un incident de cybersécurité devrait être géré.

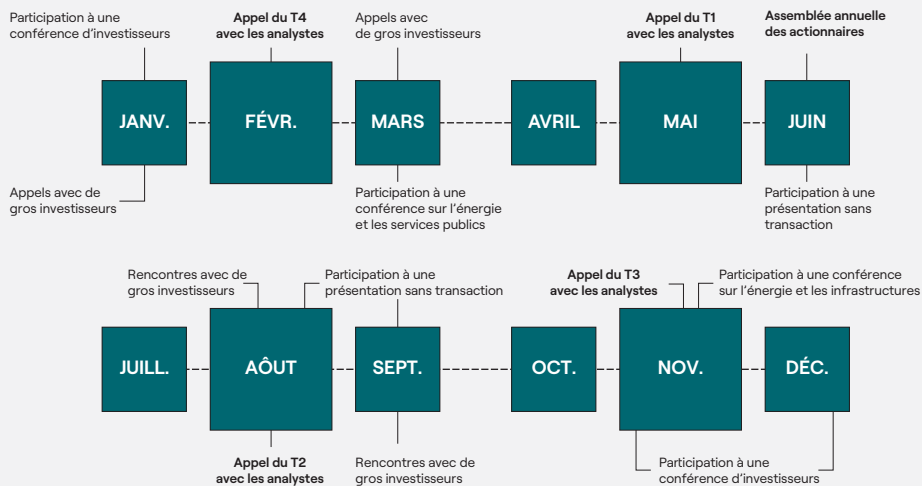
La Société gère ces risques liés à la cybersécurité en établissant un ensemble de normes communes en matière de cybersécurité, en procédant périodiquement à des tests de sécurité, en fixant des objectifs en matière de maturité des programmes, en établissant des partenariats en matière de sécurité et en mettant en œuvre une stratégie de sécurité unifiée reposant sur un ensemble de normes de cybersécurité établies par la CEO. Les normes établies pour l'Ontario s'alignent sur le cadre de cybersécurité de l'organisme américain National Institute of Standards and Technology. En plus des exigences réglementaires provinciales établies par la CEO, les systèmes critiques qui soutiennent le réseau de production-transport d'électricité nord-américain (North American Bulk Electric System) sont réglementés par les normes de protection des infrastructures essentielles de la North American Electric Reliability Corporation. Ces deux cadres normatifs établissent des mesures de sécurité rigoureuses relativement à tous les aspects de nos activités.

Engagement auprès des parties prenantes

Hydro One est résolue à comprendre les intérêts de ses investisseurs, des autorités de réglementation, des gouvernements, des créanciers, des employés, des clients, des fournisseurs, des organismes non gouvernementaux, des partenaires et des autres parties prenantes ainsi que des collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités et à entretenir et renforcer ses relations à long terme avec eux. En vue de promouvoir un dialogue ouvert, efficace et soutenu avec nos actionnaires et partenaires, le conseil a adopté une politique d'engagement de la Société auprès des actionnaires et des parties prenantes qui cadre avec la politique relative aux opérations d'initiés et la politique relative à la communication de l'information de l'entreprise ainsi qu'avec notre obligation de fournir de l'information fidèle et d'avoir en place des contrôles et des procédures de communication de l'information efficaces.

Le président du conseil et d'autres administrateurs indépendants rencontrent des actionnaires et des groupes d'investisseurs tout au long de l'année pour s'entretenir sur une variété de questions, en présence et en l'absence de la direction.

Hydro One a bénéficié d'un engagement de la part des investisseurs du monde entier tout au long de l'année, qui ont assisté aux conférences du secteur et aux présentations sans transaction après une pause en raison de la pandémie de COVID-19. L'engagement des parties prenantes, en mode virtuel ou hybride ou en personne, est demeuré un élément vital du maintien d'un dialogue ouvert et efficace entre nos actionnaires, notre direction et le conseil. Mettre en application la stratégie en matière d'engagement de la Société et tenir les investisseurs informés cette année fut plus important que jamais puisque Hydro One a franchi plusieurs jalons importants, dont celui du remplacement de notre chef de la direction, de l'approbation par les autorités de réglementation de notre toute première requête conjointe relative aux tarifs et de l'annonce d'un modèle de premier plan de partenariat avec les Premières Nations. Nous avons continué d'assister à des conférences du secteur et de donner des présentations sans transaction et avons augmenté notre engagement auprès des investisseurs à l'échelle mondiale. Voici un aperçu de la façon dont s'est traduit l'engagement du conseil et de la direction auprès des actionnaires en 2022.



Plus que jamais, notre engagement auprès de nos clients, de nos partenaires, des parties prenantes et des collectivités autochtones demeure essentiel afin de nous permettre de répondre aux besoins changeants de chacun. En 2022, la Société a mis à profit les technologies afin de s'engager de manière significative et fructueuse auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes et de membres de la collectivité. Voici un aperçu de la façon dont Hydro One a maintenu les communications avec certaines de ses parties prenantes les plus importantes en 2022.

Clients

- Après avoir atteint un taux de satisfaction de la clientèle sans précédent en 2021 (89 %), les clients de tous les segments de marché se sont dits très satisfaits du service qu'ils ont reçu de la part de Hydro One. Malgré une diminution marginale en 2022, les résultats globaux au titre de la satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises sont demeurés élevés et supérieurs à la cible fixée à 87 %.
- Le service à la clientèle a remporté l'or à l'occasion de la remise des prix Chartwell pour les meilleures pratiques dans la catégorie du service à la clientèle pour son programme Level UP. Dans le cadre du programme, au début de 2021, l'équipe de service à la clientèle a relevé les principales répercussions de la pandémie mondiale sur le service à la clientèle ainsi que les principaux défis que la pandémie a posés pour le service à la clientèle, de même que le virage sans précédent vers le télétravail. L'équipe s'est mobilisée rapidement pour mettre au point le programme Level UP, une initiative d'amélioration continue qui a permis d'améliorer l'expérience client, de remonter le moral du personnel et de redorer l'image de la marque de Hydro One aux yeux du public.
- Au début de l'année, nous avons lancé à notre centre d'appel une solution d'analyse de la voix reposant sur l'intelligence artificielle. Ce projet a recours à un logiciel d'analyse des conversations pour analyser les appels et identifier la raison pour laquelle les clients nous téléphonent, les sentiments profonds sous-jacents à différents types d'appels ainsi que la façon dont le contenu et les sentiments varient au fil du temps. Notre objectif pour 2023 consiste à mettre en place des solutions améliorées d'analyse des interactions sur différents canaux (par exemple, les appels, les courriels, le clavardage) permettant d'analyser systématiquement les milliers d'interactions que nous avons avec nos clients. Ces nouvelles informations recueillies nous aideront à accroître notre visibilité et nous permettront d'apporter des améliorations à l'expérience client au téléphone et à nos programmes de formation ainsi qu'à mettre au point de nouvelles gammes de services, ce qui, en revanche, améliorera le processus de prise de décisions en matière de veille stratégique et créera une expérience client de prochaine génération.

Clients
(suite)

- Durant le long week-end du mois de mai 2022, l'Ontario a été frappé par un derecho, une tempête de vent qui a donné lieu à un événement météorologique extrême qui a touché plus de 760 000 clients. Pas moins de 2 000 poteaux ont été cassés et la tempête a créé des conditions de travail dangereuses, ce qui a occasionné des pannes de courant de longue durée pour les clients. Le service à la clientèle a testé son service de diffusion de textos pour la première fois afin de partager en temps réel les efforts déployés pour rétablir le courant partout dans la province. Près de 500 000 textos ont été envoyés. Les commentaires reçus des clients étaient très positifs et ceux-ci se sont montrés reconnaissants. Durant la tempête, les clients étaient invités à texter « STAT » à Hydro One pour recevoir des mises à jour sur nos efforts de rétablissement du courant, ce qui a réduit le nombre d'appels reçus au centre d'appel et a permis aux clients de recevoir des renseignements utiles. Depuis ce temps, l'équipe de service à la clientèle envoie systématiquement des alertes aux clients pour les prévenir des risques de pannes de courant à l'approche d'une tempête.

Gros clients

- Au cours des deux années qui ont précédé l'année 2022, la nouvelle grande préoccupation des gros clients a été l'industrie des gaz à effet de serre. En 2022, la grande préoccupation fut le soutien au secteur des véhicules électriques. En collaboration avec le ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario, plusieurs propositions ont été remises à diverses sociétés relativement à des capacités d'alimentation variant de 150 MW à 600 MW, toutes pour des raccordements à court terme, compte tenu des capacités demandées. En date du mois de décembre 2022, nous avons travaillé avec divers services publics, diverses municipalités ainsi qu'avec la Province afin de décrocher des contrats auprès de deux grands promoteurs qui souhaitent implanter l'industrie en Ontario. L'un d'eux est situé à proximité de Windsor, et l'autre, à proximité de Kingston.
- Afin de gérer de manière efficace les coûts liés à l'électricité, les clients s'intéressent de plus en plus aux solutions en matière de stockage d'énergie. Par le passé, ces solutions étaient perçues comme un raccordement à des installations de production, qui requiert le respect d'exigences techniques rigoureuses. Nous travaillons en collaboration avec nos clients, les experts-conseils en énergie et les fabricants de dispositifs de stockage d'énergie, ainsi qu'avec nos équipes de planification afin d'atténuer ces problèmes techniques et de faciliter l'installation plus rapide et plus rentable de dispositifs de stockage d'énergie.
- Habituellement, la fiabilité des services publics se mesure à l'aide de l'Indice de la durée d'interruption moyenne du réseau (*l'IDIMR*), qui sert à mesurer la durée moyenne des pannes de courant que subissent les clients. Il existe plusieurs types de clients pour qui des pannes momentanées (d'une durée de moins de 60 secondes) peuvent occasionner autant de dommages qu'une panne de longue durée. À l'heure actuelle, les services publics ne sont pas tenus de répertorier ces pannes, mais, en raison de l'incidence de ces pannes pour les clients, nous avons créé une alerte de panne momentanée (Momentary Outage Tracker) destinée à nos gros clients du réseau de distribution et aux sociétés de distribution locales qui se trouvent sur le territoire que nous desservons, ce qui nous permettra de trouver des solutions pour réduire l'incidence de ces événements.

Collectivités

- Les initiatives d'investissements dans la collectivité de Hydro One continuent d'avoir un impact significatif sur les collectivités de l'Ontario.
- Nous travaillons avec un nombre limité de partenaires caritatifs de choix qui partagent notre valeur fondamentale « La sécurité d'abord ».
- Les objectifs principaux de ces partenariats sont notamment les suivants :
 - Association des Scouts du Canada : Le programme The Grizzly Den contribue à rendre les collectivités plus sécuritaires en offrant aux jeunes la possibilité de développer leurs compétences à l'extérieur et d'améliorer la planification de leur sécurité.
 - La Fondation ACT : Notre soutien de longue date auprès de ce programme de RCR et de DEA a été bonifié afin de proposer de la formation aux élèves des écoles secondaires sur la façon de reconnaître une surdose d'opioïdes et d'y réagir en cas de doute.
- Nous avons également offert notre soutien aux collectivités autochtones de l'Ontario afin de créer des partenariats sur plusieurs années axés sur la protection de la culture, comme les programmes de préservation de la langue, qui permettent aux jeunes de se réapproprier leur culture.
- Nos investissements dans les collectivités visent également à répondre aux besoins les plus pressants des collectivités grâce au Energizing Life Community Fund. Dans le cadre de ce fonds, Hydro One a versé des contributions de 25 000 \$ à 24 municipalités, collectivités autochtones et organismes caritatifs différents partout dans la province.

**Collectivités
(suite)**

- Nous nous efforçons d'instaurer un climat de confiance avec les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. Pour ce faire, il nous faut maintenir des lignes de communication ouvertes avec les collectivités, tout en étant prêts et disposés à aborder les questions et les préoccupations lorsqu'elles se présentent. En ce qui concerne les projets d'investissement, cela commence par la participation des collectivités et des parties prenantes dès le début du cycle de vie du projet. Il s'agit d'écouter activement, d'intégrer les commentaires lorsque c'est possible et de travailler en collaboration avec les membres des collectivités intéressées afin d'atténuer les préoccupations locales et les risques liés au projet.
- Pour tous les nouveaux projets importants, Hydro One a pour principe absolu de veiller à ce que les collectivités partagent les avantages de l'aménagement des infrastructures essentielles. Elle devra donc conclure des accords de soutien communautaire formels et négociés, à l'instar de ce qui a été réalisé avec la municipalité de Chatham-Kent, qui soutient explicitement cinq lignes de transport essentielles dans le sud-ouest, soit une dépense d'investissement qui totalise 2,8 milliards de dollars sur 10 ans. Ces accords équilibreront nécessairement les intérêts des actionnaires et des collectivités et constitueront un élément central de nos efforts visant à démontrer de manière proactive notre engagement à long terme envers les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.
- En plus des accords de soutien communautaire, nous avons recours à divers outils et forums d'engagement communautaire pour faire participer les collectivités et les parties prenantes dans notre programme d'investissement. En 2022, grâce à des forums en ligne, des journées portes ouvertes virtuelles et en personne, des campagnes de porte-à-porte, des annonces et des notifications ciblées, des présentations au conseil et des rencontres individuelles, nous avons réussi à mobiliser plus de 13 900 membres de la collectivité dans le sud-ouest et le nord de l'Ontario, ainsi qu'à Toronto, pour soutenir des travaux d'investissement majeurs.

**Peuples
autochtones**

- En 2022, nous avons continué de mettre en place notre politique relative aux relations avec les collectivités autochtones afin d'orienter nos efforts déployés pour devenir un partenaire de confiance des collectivités autochtones en appuyant une réconciliation économique significative.
- Hydro One s'est engagée à accroître ses dépenses auprès des entreprises autochtones de sorte qu'elles représentent 5 % de ses dépenses d'approvisionnement d'ici 2026. En 2022, nos dépenses d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones s'établissaient à 95,9 millions de dollars, soit environ 5,2 % des dépenses disponibles totales. Cette année, les dépenses en approvisionnement auprès des entreprises autochtones ont atteint un sommet inégalé, dépassant notre cible pour 2022.
- Dans le cadre de notre programme d'investissement dans les collectivités, nous nous sommes engagés à faire en sorte que 20 % de nos dons et de nos commandites accordés à des entreprises soient en faveur des collectivités autochtones. Par exemple, Hydro One est fière de s'associer au Conseil canadien pour le commerce autochtone afin d'investir dans la réussite de 28 entreprises dont le propriétaire est autochtone en leur accordant des subventions. Ces entreprises jouent un rôle essentiel dans l'économie.
- Afin d'améliorer le taux d'embauche des autochtones au sein de Hydro One, nous avons entrepris un examen des perspectives d'emploi des autochtones en 2022, ce qui nous a aidé à repérer les principaux obstacles et à formuler les solutions possibles pour les prévenir et accroître la présence des autochtones au sein de notre personnel.
- En 2022, nous avons franchi une étape importante vers une réconciliation économique significative avec les collectivités autochtones et avons annoncé notre modèle de partenariat financier qui propose aux Premières Nations une participation de 50 % dans tous les projets de nouvelles lignes de transport sur leur territoire. Nous avons signé un contrat avec toutes les Premières Nations dont le territoire sera touché par le projet Waasigan afin de soutenir le modèle et le projet lui-même.

Publication des documents relatifs à la gouvernance

Nous sommes résolus à tenir nos actionnaires informés de nos pratiques en matière de gouvernance. Ainsi, ils trouveront le mandat des comités du conseil et d'autres documents importants relatifs à la gouvernance, y compris nos lignes directrices et nos politiques en matière de gouvernance, dans la section de notre site Web réservée à la gouvernance, à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>.

Contrôles internes et systèmes d'information de gestion

Le conseil surveille l'intégrité et l'efficacité de nos systèmes d'information de gestion et nos contrôles internes, et approuve notre politique de communication de l'information de l'entreprise. La surveillance incombe principalement au comité d'audit, qui surveille la communication de l'information financière et les processus de la direction en matière d'évaluation et d'attestation de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société. Le comité d'audit tient des réunions distinctes avec le chef des finances et le chef de l'audit interne, ainsi qu'avec les auditeurs externes en l'absence des membres de la direction. Il reçoit régulièrement des rapports de la direction et du service d'audit interne sur nos contrôles internes et sur les lacunes importantes dans ceux-ci. Même s'il incombe au comité RH de surveiller le code de conduite de Hydro One ainsi que la politique en matière de dénonciation, les plaintes au sujet de questions touchant la comptabilité ou l'audit sont soumises au comité d'audit.

Rapports des comités

Le texte qui suit présente une description du mandat et de la composition de chaque comité, ainsi que les réalisations et les faits saillants de chaque comité en 2022.

Comité d'audit

Membres du comité :

Stacey Mowbray
(présidente)
Blair Cowper-Smith
Mark Podlasly
Russel Robertson
Melissa Sonberg

Le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction à chacune de ses réunions prévues au calendrier.

Composition du comité : Le comité d'audit doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants et posséder des « compétences financières » (au sens des exigences ou des lignes directrices relatives au comité d'audit prévues par les lois sur les valeurs mobilières ou les règles des bourses applicables, notamment le Règlement 52-110 sur le comité d'audit).

Au moins un membre du comité d'audit doit répondre à la définition d'« expert financier du comité d'audit » selon le sens attribué à l'expression *audit committee financial expert* dans les règles applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Parmi les membres du comité d'audit, M^{me} Mowbray et M. Robertson répondent à cette définition.

Les fonctions et responsabilités du comité comprennent la surveillance de ce qui suit :

- le processus d'audit externe ainsi que l'indépendance, les compétences, la nomination, le rendement et la rémunération des auditeurs externes;
- l'audit interne, la comptabilité, les contrôles comptables et les processus financiers, notamment le travail et le rendement des services internes des finances, de la comptabilité et de l'audit;
- l'intégrité des états financiers et des processus d'information financière de la Société, notamment le processus d'audit, les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société;
- la conformité de la Société aux exigences juridiques et réglementaires applicables liées à la comptabilité, à l'audit et aux questions de contrôle interne, y compris les procédures de gestion des principaux risques et des plaintes liés à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou aux questions d'audit;
- le caractère approprié et la qualité des systèmes, des politiques et des programmes de technologies de l'information et de cybersécurité de la Société.

Réalisations et faits saillants en 2022 :

- **Examen de ce qui suit :**
 - le rapport trimestriel des auditeurs externes sur les états financiers intermédiaires;
 - l'appréciation et l'évaluation annuelles des auditeurs externes;
 - les rapports d'audit interne trimestriels;
 - les rapports périodiques sur les TI et la cybersécurité;
 - les mises à jour sur les finances et la fiscalité;
 - le programme d'assurance de la Société;
 - la politique de communication de l'information et le rapport de conformité;
 - les mises à jour sur la gestion des risques d'entreprise;

Comité d'audit (suite)

- les rapports sur les risques liés au mandat du comité, notamment à la cybersécurité et à la chaîne d'approvisionnement;
 - les dépenses d'affaires annuelles du président et chef de la direction et des employés qui relèvent directement de lui;
 - les mises à jour réglementaires touchant les questions financières.
- **Examen et approbation de ce qui suit :**
- le plan d'audit annuel des auditeurs internes;
 - le rapport d'audit interne et d'assurance du contrôle financier;
 - les honoraires versés pour les services d'audit et non liés à l'audit et les services d'audit et non liés à l'audit.
- **Examen et recommandation de ce qui suit :**
- la nomination des auditeurs externes;
 - le mandat modifié du comité;
 - les états financiers trimestriels et annuels et l'information fournie dans les rapports de gestion;
 - le rapport annuel de 2021.

Reconnaissant l'importance d'un dialogue indépendant, le comité d'audit se réunit avec le chef de la fonction d'audit interne de la Société et les auditeurs externes dans le cadre de séances à huis clos distinctes à chacune de ses réunions trimestrielles pour discuter des questions qui, selon le comité d'audit ou l'un ou l'autre de ces groupes, doivent être abordées. En outre, le comité d'audit s'est réuni à huis clos avec M. Lopez, notre chef des finances, au cours de chacune de ses réunions trimestrielles.

Comité de gouvernance et des affaires réglementaires :

Membres du comité :

Susan Wolburgh Jenah
(présidente)

Cherie Brant

David Hay

William Sheffield¹⁾

Le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction à chacune de ses réunions prévues au calendrier.

Composition du comité : Le comité GAR doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

Les fonctions et responsabilités du comité comprennent la surveillance de ce qui suit :

- l'approche générale du conseil en matière de gouvernance, y compris les normes, les pratiques, les politiques et les procédures;
- la relation que la Société entretient avec la Province dans le cadre de la convention de gouvernance, y compris la surveillance de la composition du conseil et des processus d'identification et de nomination des administrateurs au conseil, comme il est indiqué dans la convention de gouvernance;
- les programmes et les pratiques en matière d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs, le processus d'évaluation du rendement du conseil ainsi que la planification de la relève pour le poste de président du conseil et les postes de président des différents comités;
- la recommandation au conseil de la rémunération à verser aux administrateurs et des programmes de protection à l'intention des administrateurs, y compris les programmes d'assurance et d'indemnisation des administrateurs et des dirigeants;
- les questions d'ordre réglementaire et les initiatives en matière de politiques gouvernementales liées aux secteurs de l'électricité et des services publics qui ont une incidence sur la Société ainsi que sur la relation entre la Société et les organismes de réglementation de l'électricité et des services publics, dont la Commission de l'énergie de l'Ontario;
- les relations qu'entretient la Société avec ses clients;
- la relation entre le conseil et l'ombudsman indépendant de la Société.

¹⁾ M. Sheffield a quitté le comité GAR le 21 juin 2022, soit la date à laquelle il est devenu chef de la direction par intérim.

Comité de gouvernance et des affaires réglementaires : (suite)

Réalisations et faits saillants en 2022 :

- **Examen de ce qui suit :**
 - le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateur et les communications avec la Province;
 - le programme de formation des administrateurs;
 - les rapports sur les postes d'administrateurs externes occupés par les administrateurs;
 - les rapports sur les relations avec le gouvernement et les parties prenantes, la stratégie et les risques;
 - les rapports sur les risques inhérents au mandat du comité, y compris les risques liés aux relations avec la clientèle et l'atténuation de ces risques;
 - la liste permanente de candidats aux postes d'administrateur ainsi que la nomination annuelle des administrateurs et la planification de la relève au sein du conseil;
 - les mises à jour sur la gestion des risques d'entreprise;
 - les régimes d'assurance des administrateurs et des dirigeants;
 - les rapports sur les affaires générales, y compris l'engagement des parties prenantes et les initiatives en matière de relations avec la clientèle;
 - les rapports de l'ombudsman de la Société ainsi que son rapport annuel;
 - les rapports trimestriels sur les affaires réglementaires et la politique stratégique.
- **Examen et approbation de ce qui suit :**
 - l'évaluation du rendement de 2021 et la rémunération incitative à court terme de 2021 versée à l'ombudsman de la Société;
 - le budget de 2023 et la carte de pointage de 2022 pour l'ombudsman de la Société;
 - le processus d'évaluation du conseil pour 2022.
- **Examen et recommandation de ce qui suit :**
 - l'octroi de mesures incitatives à long terme en faveur de l'ombudsman de la Société en 2022;
 - la circulaire de sollicitation de procurations de 2022;
 - la politique d'engagement de la Société auprès des actionnaires et des parties prenantes;
 - la rémunération des administrateurs;
 - les mandats modifiés du comité PASE, du comité GAR, du comité d'audit et du comité RH;
 - la composition et la structure des comités.

Comité des peuples autochtones, de la sécurité et de l'exploitation :

Membres du comité :

David Hay (président)

Cherie Brant

Stacey Mowbray

William Sheffield²⁾

Susan Wolburgh Jenah

Le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction à chacune de ses réunions prévues au calendrier.

Composition du comité : Le comité PASE doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

Les fonctions et responsabilités du comité comprennent la surveillance de ce qui suit :

- les stratégies, les politiques et les programmes de la Société en matière d'environnement;
- le maintien de stratégies et de programmes efficaces en matière de sécurité publique et au travail, qui respectent l'objectif prioritaire de la Société, soit offrir le service public le plus sécuritaire et le plus efficace qui soit;
- l'approche, le cadre de référence ainsi que les programmes et politiques de la Société en matière de partenariats, d'accords et d'autres relations importantes ainsi que d'engagement envers les collectivités des peuples autochtones;
- les activités d'exploitation importantes ou stratégiques de la Société, y compris les projets d'immobilisations importants et les investissements stratégiques ou à long terme.

Réalisations et faits saillants en 2022 :

- **Examen de ce qui suit :**
 - les rapports trimestriels sur les relations avec les collectivités autochtones, l'environnement, la santé et la sécurité des employés, les commandites et les dons, la fiabilité, les programmes de travaux de la Société, la productivité, la sécurité personnelle et matérielle et les blessures et les morts dans le public;
 - les rapports trimestriels sur les activités et les projets importants;
 - les rapports sur les risques liés au mandat du comité;
 - les mises à jour sur la gestion des risques d'entreprise;
 - la sécurité du public;
 - le rapport trimestriel sur les questions d'audit interne;
 - la stratégie d'investissement dans la collectivité;
 - un rapport sur les obstacles systémiques à l'emploi des personnes autochtones;
 - les mises à jour sur les stratégies relatives aux grands projets d'immobilisations dans les secteurs de la santé et des activités de distribution;
 - les mises à jour sur le portefeuille d'activités.
- **Examen et recommandation de ce qui suit :**
 - les analyses de rentabilité et les écarts;
 - le plan d'investissement de 2023 à 2027;
 - le mandat révisé du comité;
 - l'infrastructure de mesurage avancée 2.0.

2) M. Sheffield a quitté le comité PASE le 21 juin 2022, soit la date à laquelle il est devenu chef de la direction par intérim.

Comité des ressources humaines

Membres du comité :

Melissa Sonberg
(présidente)

Blair Cowper-Smith

Mark Podlasly

Russel Robertson

Le comité s'est réuni en l'absence de la direction à chacune de ses réunions prévues au calendrier.

Composition du comité : Le comité RH doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

Les fonctions et responsabilités du comité comprennent la surveillance de ce qui suit :

- l'efficacité de la stratégie, des politiques, des programmes et des procédures de la Société en matière de capital humain et de ressources humaines, y compris les politiques et les pratiques en matière de diversité et d'inclusion;
- les politiques, les programmes et les plans en matière de rémunération et de rémunération incitative de la Société qui visent à attirer, à maintenir en poste et à faire progresser les membres de la direction et les employés de la Société dont les compétences et l'expertise sont requises pour permettre à la Société de mener à bien ses stratégies, son entreprise et son exploitation;
- la rémunération du président et chef de la direction et des employés désignés;
- le maintien en poste de consultants et de conseillers externes afin d'obtenir des conseils indépendants et objectifs en matière de rémunération ainsi qu'à l'égard des politiques et des programmes relatifs aux ressources humaines de la Société;
- l'examen des questions liées à la planification de la relève pour le poste de président et chef de la direction et les employés désignés de la Société;
- les politiques et les programmes de la Société visant à promouvoir une culture centrée sur l'intégrité et la gérance responsable, y compris dans le cadre de sa surveillance du code de conduite et de la politique en matière de dénonciation de la Société, ainsi que les pratiques et procédures connexes;
- la stratégie relative aux relations de travail de la Société.

Réalisations et faits saillants en 2022 :

- **Examen de ce qui suit :**
 - les mises à jour sur la gestion des risques d'entreprise, notamment l'univers des risques liés à la gestion des RH;
 - les mises à jour périodiques sur la stratégie axée sur le personnel, notamment les faits saillants des initiatives;
 - les mises à jour sur le monde du travail de demain;
 - les mises à jour trimestrielles sur le code de conduite et d'éthique et la politique en matière de dénonciation;
 - les mises à jour sur notre stratégie relative aux relations de travail;
 - l'information sur la rémunération incitative et les données comparatives connexes;
 - la propriété d'actions par les membres de la haute direction en comparaison avec les lignes directrices relatives à la propriété d'actions;
 - les rapports de rendement pour le régime de retraite à prestations déterminées (le *RRPD*) et le régime de retraite à cotisations déterminées (le *RRCD*);
 - une évaluation du consultant en rémunération du comité;
 - les mises à jour sur la stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion de la Société;
 - les mises à jour sur la gestion de talents et la planification de la relève;
 - la propriété d'actions par les membres de la haute direction de la Société en comparaison avec les exigences;
 - les mises à jour sur la stratégie axée sur le personnel de la Société, notamment sur l'évaluation de l'efficacité;
 - un nouveau programme d'avantages à l'intention des employés;
 - les résultats du sondage à l'intention des employés;
 - les cartes de pointage pour le rendement individuel des employés désignés en 2023 et le président et chef de la direction;
 - une évaluation des risques liés à la rémunération.

- **Examen et approbation de ce qui suit :**
 - les augmentations en fonction du rendement pour les membres de la direction;
 - les multiplicateurs de rendement global individuel pour les membres de la direction et les employés non représentés aux termes du régime incitatif à court terme (le *RICT*) de 2021;
 - le multiplicateur de rendement du *RICT* de 2021 pour les membres de l'équipe de haute direction;
 - les états financiers du *RRPD*, du *RRCD* et de fin d'exercice de 2021 et l'énoncé des politiques et des procédures de placement du *RRPD*;
 - l'énoncé de l'engagement de la Société en matière de diversité, d'équité et d'inclusion;
 - les mandats de négociation;
 - un nouveau groupe de comparaison;
 - les modifications apportées au *RRPD* et au *RRCD*.
- **Examen et recommandation de ce qui suit :**
 - la description de poste du président et chef de la direction;
 - le mandat modifié du comité;
 - les résultats de la carte de pointage de l'entreprise et le multiplicateur de rendement aux termes du *RICT* de 2021;
 - la carte de pointage de l'entreprise pour les *RICT* de 2022;
 - les mesures de rendement aux termes du régime incitatif à long terme (*RILT*) de 2022;
 - le *RICT* de 2021 pour le président et chef de la direction;
 - l'augmentation en fonction du rendement de la rémunération du président et chef de la direction pour 2022;
 - l'octroi dans le cadre du *RILT* de 2022 en faveur de la direction, des employés désignés et du président et chef de la direction;
 - le multiplicateur de rendement du *RILT* de 2019;
 - la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et l'analyse de la rémunération de 2022;
 - un nouveau régime de *DVAAR* à l'intention des employés représentés par la Society of United Professionals;
 - le plan de relève pour le poste de président et chef de la direction.

Rémunération de la haute direction

Table des matières

Section	Se reporter aux pages
I Lettre aux actionnaires	63
II Analyse de la rémunération	67
A Philosophie et pratiques de rémunération	67
i. Principes directeurs concernant la rémunération	67
ii. Pratiques de rémunération de 2022 en un coup d'œil	67
B Cadre de rémunération des membres de la haute direction	68
C Analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction visés	69
D Gouvernance liée à la rémunération	71
i. Processus de gestion des risques	71
ii. Pratiques de rémunération	72
iii. Questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)	73
iv. Vote consultatif sur la rémunération	74
E Processus de prise de décisions en matière de rémunération de la haute direction	74
F Éléments de la rémunération et décisions	76
i. Membres de la haute direction visés	76
ii. Éléments de la rémunération de 2022 et décisions relatives à la rémunération en 2022	78
G Information sur la rémunération	94
i. Rendement des actions	94
ii. Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés, exprimé en pourcentage du bénéfice net	95
iii. Conformité totale au cadre de rémunération des membres de la haute direction (Renseignements supplémentaires)	96
iv. Tableau sommaire de la rémunération	97
v. Effet dilutif global des mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres	100
vi. Dispositions en matière de cessation d'emploi et de changement de rôle	101
H Appendices	103
i. Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	103
ii. Régime de rémunération incitative à long terme réglée en titres de capitaux propres	104
iii. Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et de la Society of United Professionals	108

I – Lettre aux actionnaires

Chers actionnaires,

Au nom du comité des ressources humaines de Hydro One (le *comité des ressources humaines* ou le *comité RH*) et du conseil d'administration (le *conseil*), je suis heureux de partager avec vous notre rapport sur la rémunération de la haute direction.

Les programmes de rémunération de la haute direction de Hydro One ont été conçus pour soutenir notre vision et notre stratégie d'entreprise ainsi que notre engagement à expliquer notre démarche simplement et avec transparence. Notre philosophie en matière de rémunération repose sur le principe de rémunération conditionnelle liée à des résultats de rendement explicites qui créent de la valeur pour toutes les parties prenantes.

L'analyse de la rémunération (*l'analyse de la rémunération*) qui suit offre un aperçu détaillé de nos pratiques de rémunération en 2022 et un aperçu de notre programme de rémunération de la haute direction mis à jour et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle décrit comment les programmes de rémunération de la Société récompensent nos membres de la haute direction visés (collectivement, les *membres de la haute direction visés*) et harmonisent leurs efforts avec les objectifs de rendement à long terme de la Société.

Le comité RH surveille tous les aspects des ressources humaines, notamment la gestion des talents, la planification de la relève, la rémunération de la haute direction et les relations de travail, dans le cadre des efforts continus du conseil pour répondre aux attentes de toutes les parties prenantes de Hydro One. Le comité RH évalue soigneusement la façon dont sont établies les mesures et les cibles de rendement et présente des recommandations au conseil à ce sujet. Ces mesures reflètent la philosophie de la Société en matière de rémunération au rendement, ainsi que ses priorités stratégiques à court et à long terme.

Comme toujours, l'atteinte de nos cibles doit se faire dans le respect des principes de gestion prudente du risque, d'une saine gouvernance et des normes et règlements pertinents. Guidé par ces principes, le comité RH supervise, au nom du conseil, l'adoption des objectifs de rendement de la Société et évalue notre programme de rémunération des membres de la haute direction, y compris les paiements à l'équipe de haute direction, tout en s'efforçant de toujours améliorer nos pratiques et nos normes.

Nominations au sein de l'équipe de haute direction

Le 10 janvier 2023, Hydro One a annoncé la nomination de David Lebeter en tant que nouveau président et chef de la direction avec prise d'effet le 1^{er} février 2023. Tout en remplissant les postes vacants au sein de l'équipe de haute direction, M. Lebeter continue également à exercer ses fonctions de chef de l'exploitation, poste qu'il occupe depuis janvier 2020. La nomination de M. Lebeter témoigne de la solide culture de perfectionnement des talents et de planification de la relève de Hydro One. L'ancien président et chef de la direction, Mark Poweska, a quitté ses fonctions le 21 juin 2022 afin d'occuper un poste au sein d'une entreprise de services publics située plus près de sa famille, dans l'Ouest canadien. William Sheffield, qui siège au conseil depuis 2018, a assumé le poste de président et chef de la direction par intérim, soit du 21 juin 2022 au 1^{er} février 2023.

Jason Fitzsimmons a quitté ses fonctions de chef du service à la clientèle et des affaires générales afin d'accepter sa nomination à titre de vice-ministre de l'Énergie du gouvernement de l'Ontario. Nous le remercions pour ses services et lui souhaitons bien du succès au service de la population de l'Ontario. Megan Telford, chef des ressources humaines a assumé le poste de chef du service à la clientèle et des affaires générales par intérim.

Le comité RH et le conseil sont persuadés que l'équipe de haute direction demeure bien outillée pour aider M. Lebeter à exécuter la stratégie d'entreprise et à stimuler la reprise économique de la province.

Ayant tiré parti de notre programme de relève robuste et efficace cette année, Hydro One demeure résolue à mettre à exécution le processus de planification de la relève rigoureux qui a été mis en place en vue de trouver, d'évaluer et de former des dirigeants et de doter l'organisation d'un leadership solide et diversifié pour l'avenir. En mettant au premier plan le perfectionnement des membres de l'équipe de haute direction, la planification de la relève et la sensibilisation du marché externe, la Société est en bonne posture pour exécuter notre stratégie qui consiste à créer de la valeur pour nos parties prenantes et à relever les défis éventuels.

Priorités du comité RH en 2022

Soutenir les clients et les collectivités – Hydro One a continué d'accorder la priorité aux gens en soutenant les clients en leur offrant de l'aide financière, de la flexibilité et du choix.

Questions environnementales, sociales et de gouvernance – Hydro One demeure engagée à mettre davantage l'accent sur les questions ESG en menant à bien des initiatives clés dans ses domaines prioritaires, soit les gens, la planète et la collectivité.

En 2022, nous avons établi un partenariat avec le Conseil canadien pour le commerce autochtone pour subventionner 28 entreprises dont le propriétaire est autochtone.

Nous nous sommes efforcés d'obtenir les meilleurs résultats possibles en matière de sécurité afin d'atteindre nos objectifs de sécurité.

Stratégie – Après l'approbation et le lancement de la stratégie axée sur le personnel de Hydro One en 2021, des efforts considérables ont été déployés dans le cadre de la mise en œuvre et de l'alignement d'initiatives qui s'harmonisent avec cette stratégie et la soutiennent. Notre stratégie énonce les services, les programmes et les expériences qui permettront d'accroître le rendement et la productivité et de susciter l'engagement de notre personnel à l'échelle de l'entreprise et elle repose sur quatre piliers : 1) nous sommes compris et valorisés et nous avons développé un sentiment d'appartenance envers la Société; 2) nous sommes en sécurité, en forme et prêts à faire notre travail; 3) nous sommes appuyés et nous avons tous les outils nécessaires pour exceller; et 4) nous sommes prêts pour le monde du travail de demain.

Gestion des talents – Nous avons réalisé un certain nombre d'initiatives visant à renforcer l'engagement envers les employés de Hydro One et à répondre à un marché du travail où la concurrence est de plus en plus forte pour recruter des compétences clés. Nous avons mené le deuxième sondage annuel sur l'engagement des employés à l'échelle de l'entreprise, avons redéfini notre stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI), avons offert des programmes de formation continue aux membres de l'équipe de haute direction et nous nous sommes préparés pour un environnement de travail hybride.

Décisions en matière de rémunération en 2022

Nos employés ont continué à enregistrer de bons résultats en 2022, et ce malgré l'incidence d'un certain nombre d'événements météorologiques majeurs et la pandémie de COVID-19 qui se prolonge et dont les perturbations sociales et économiques se font ressentir pour une troisième année. Par l'intermédiaire de nos régimes incitatifs, nous reconnaissons et récompensons nos employés pour leur engagement indéfectible et leur résilience tout en établissant un équilibre avec les intérêts de toutes les parties prenantes, y compris la nécessité de gérer les finances avec prudence durant cette période d'incertitude et de reprise économique.

En 2022, aucun ajustement n'a été apporté au régime incitatif à court terme (le *RICT*) ou au régime incitatif à long terme avec règlement en espèces de 2022 (le *RILT*) par rapport aux mesures d'évaluation du rendement et aux cibles établies au début de l'année.

Le comité RH continue de suivre les tendances du marché pour assurer que l'entreprise répond aux besoins de toutes les parties prenantes par une démarche appropriée en matière de rémunération et de gouvernance.

Faits saillants de 2022

Hydro One a affiché une solide performance par rapport à ses objectifs en 2022 et a notamment progressé vers l'atteinte de plusieurs objectifs clés. Cette performance est significative, car l'entreprise a continué de subir les effets persistants de la pandémie, en particulier au cours du premier semestre, et a dû faire face aux répercussions de deux tempêtes majeures. Tout au long de l'année, Hydro One est demeurée engagée à soutenir ses clients et ses employés, à maintenir un approvisionnement en électricité sécuritaire et fiable et à exécuter sa stratégie axée sur l'Ontario.

Guidés par notre objectif de donner de l'énergie à la vie en Ontario, nous nous tournons vers l'avenir et vers ce que nous pouvons faire aujourd'hui pour le bien de tous les Ontariens dans le cadre de la transition énergétique. Les faits saillants de 2022 sont les suivants :

Performance exceptionnelle en matière de sécurité

Nous avons obtenu le meilleur résultat de notre histoire en matière de sécurité, enregistrant un taux de blessures à signaler de 0,616 par tranche de 200 000 heures. Hydro One a enregistré une réduction importante du nombre de blessures graves dues à l'énergie élevée par rapport à 2021, avec un employé victime d'une blessure grave due à l'énergie élevée, comparativement à quatre en 2021. Cette amélioration correspond à un taux d'incident ayant causé une blessure grave due à l'énergie élevée de 0,012 par tranche de 200 000 heures, ce qui est nettement inférieur à notre cible annuelle de 0,066.

Partenariat avec les Premières Nations

Nous avons lancé notre nouveau modèle de partenariat financier pour les nouveaux projets de lignes de transport d'une valeur supérieure à 100 millions de dollars. Ce modèle offrira aux Premières Nations une participation de 50 % dans tous les nouveaux projets de lignes de transport à grande échelle. Il sera appliqué à l'aménagement du projet de ligne de transport Waasigan dans le nord-ouest de l'Ontario et aux cinq lignes de transport que Hydro One est en train d'aménager dans le sud-ouest de l'Ontario.

Relations progressistes avec les collectivités autochtones

Dans le cadre de notre engagement à être un partenaire de confiance pour les collectivités autochtones, cette année, nous avons également augmenté nos dépenses totales d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, qui se sont chiffrées à environ 95,9 millions de dollars, un sommet inégalé à ce jour. Cette augmentation considérable, comparativement aux dépenses de l'année dernière, qui se chiffraient à environ 58,3 millions de dollars, nous a fait avancer vers l'atteinte de notre cible en matière d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones correspondant à 5 % de nos achats de matériel et de services d'ici 2026.

Investissements en capital importants

Pour attirer de nouvelles entreprises, créer des emplois et aider les collectivités à croître, nous avons investi des capitaux d'environ 2,1 milliards de dollars dans l'expansion du réseau électrique et le renouvellement et la modernisation de l'infrastructure existante. La Commission de l'énergie de l'Ontario (la CEO) a approuvé l'entente de règlement relative à notre plan d'investissement de 2023 à 2027 à l'égard des réseaux de transport et de distribution de Hydro One. Le plan, qui tient compte des commentaires formulés par près de 50 000 clients, réduira l'incidence des pannes de courant, renouvèlera ou remplacera l'infrastructure de transport et de distribution essentielle, favorisera la croissance économique et préparera l'Ontario aux conséquences des changements climatiques.

Donner de l'énergie à la vie des collectivités en Ontario

Notre campagne Power to Give de 2022 a été notre meilleure année de collecte de fonds pour notre programme de dons des employés. Grâce à l'esprit généreux des employés et des retraités de Hydro One, nous avons augmenté la contribution totale de la campagne Power to Give à environ 2,2 millions de dollars, en incluant la contribution d'entreprise de Hydro One. Chacun de nous a le pouvoir de donner et ce sont des initiatives comme Power to Give qui donnent de l'énergie à la vie des collectivités en Ontario, les renforcent et les dynamisent.

Miser sur la satisfaction de la clientèle

Nous avons continué à démontrer notre engagement envers les clients et les collectivités en effectuant des travaux de rétablissement du courant et en tenant nos clients informés pendant les grandes tempêtes, ainsi qu'en lançant des initiatives telles que le Energizing Life Community Fund et le Winter Relief Fund. Le taux de satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises s'est élevé à 87 %, tandis que celui des gros clients s'est élevé à 88 %.

Engagement à l'égard de la durabilité

En janvier 2022, Hydro One a réussi à conclure des accords de modification de ses lignes de crédit consortiales afin d'intégrer des cibles en matière d'ESG et d'inclure un rajustement de tarif qui peut augmenter ou diminuer le coût de financement de Hydro One en fonction de ses résultats obtenus à l'égard de certaines mesures de performance en matière de développement durable. En janvier 2023, nous sommes devenus le premier service public au Canada à publier un cadre de financement durable, qui nous permet d'émettre des instruments de financement durable, tels que des obligations vertes, et d'affecter le produit net à des investissements dans des catégories de projets verts et sociaux admissibles, tels que l'énergie et les transports propres, la conservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, le progrès socio-économique des peuples autochtones et l'accès aux services essentiels, c'est-à-dire Internet haute vitesse à large bande.

Économies de productivité accrues

En 2022, nous avons vu nos économies de productivité augmenter d'environ 9 % d'une année à l'autre, ce qui s'est traduit par des économies d'environ 373,6 millions de dollars en 2022, comparativement à environ 343,9 millions de dollars en 2021. Nous avons également respecté notre engagement pluriannuel visant à réduire autant que possible les coûts, ce qui s'est traduit par des économies de productivité totales d'environ 1,5 milliard de dollars depuis 2015.

Meilleur employeur pour la huitième année consécutive

Pour la huitième année consécutive, Hydro One figure au palmarès annuel des meilleurs employeurs du Canada selon le magazine Forbes. Le classement de la performance de la Société est fondé sur les employés et autres professionnels qui recommandent Hydro One en tant qu'employeur de choix.

Treizième prix d'intervention d'urgence

Hydro One a reçu deux prix d'intervention d'urgence, ce qui porte à 13 le nombre de prix d'intervention d'urgence qui lui ont été décernés par l'Edison Electric Institute pour le rétablissement de l'électricité. Ces récompenses témoignent de notre engagement de longue date en matière d'intervention et de rétablissement du courant après une tempête.

Aperçu du programme de rémunération des membres de la haute direction

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société a été conçu pour intéresser, maintenir en poste et motiver les membres de la haute direction en leur offrant des occasions de rémunération, dans un cadre de rémunération au rendement qui tient compte de toutes les parties prenantes. Le programme vise à inciter les membres de la haute direction à réaliser notre stratégie d'entreprise et à accroître la valeur à long terme pour les actionnaires.

Résultats aux fins du régime incitatif

La philosophie de Hydro One en matière de rémunération repose sur le principe de rémunération conditionnelle liée à des résultats de rendement afin de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes.

En fonction de la carte de pointage de 2022, qui met l'accent sur les principales mesures opérationnelles, le conseil a approuvé un paiement annuel correspondant à 126,53 % de la cible au titre du RICT. L'attribution cible des membres de la haute direction qui sont assujettis au cadre de rémunération des membres de la haute direction a été plafonnée à 100 %. Une description complète des mesures et des résultats du rendement selon la carte de pointage de l'entreprise de 2022 est présentée à la rubrique « Décisions relatives à la rémunération incitative à court terme en 2022 » aux pages 89 et suivantes.

En comparant le rendement de 2020 à celui de 2022 en fonction de mesures du rendement de l'entreprise établies, le conseil a approuvé un paiement correspondant à 149,91 % de la cible au titre du RILT en 2020. L'attribution cible des

membres de la haute direction qui sont assujettis au cadre de rémunération des membres de la haute direction a été plafonnée à 100 %. Les résultats sont présentés en détail à la rubrique « Décisions relatives à la rémunération incitative à long terme en 2022 » aux pages 89 et suivantes.

En 2022, le programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One respectait la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One* (la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*) et la directive (la *directive*) émise par le Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario (le *Conseil de gestion du gouvernement*) le 21 février 2019 en vertu de la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*. Une description détaillée du cadre de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One peut être consultée aux pages 68 et suivantes.

Priorités en 2023

Le personnel et la culture de Hydro One continuent de jouer un rôle essentiel dans le succès de sa stratégie d'entreprise et, en 2023, nous continuerons de mettre l'accent sur la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie axée sur le personnel. Nous continuerons à mettre nos employés au premier plan au fur et à mesure que nous cultivons une culture qui nous permettra d'atteindre notre objectif de donner de l'énergie à la vie en Ontario.

L'un de nos principaux objectifs en 2023 sera d'aider M. Lebeter à remplir les postes vacants au sein de l'équipe de haute direction, afin de soutenir la stratégie d'entreprise de la Société.

En 2023, le comité RH suivra l'exécution de la stratégie d'entreprise de Hydro One et l'évolution continue d'une culture organisationnelle qui favorise le développement, la responsabilisation et un environnement de travail sain.

La poursuite de nos efforts sur les plans de la diversité, de l'équité et de l'inclusion à tous les échelons de l'entreprise demeure une priorité pour nous. En 2023, le comité RH continuera de superviser l'exécution de la stratégie afin de s'assurer que Hydro One respecte son engagement visant à accroître la diversité, l'équité et l'inclusion.

En 2023, nous travaillerons avec la direction pour mettre à jour le programme de rémunération des membres de la haute direction afin de l'aligner davantage sur notre philosophie préexistante en matière de rémunération. La mise à jour du programme de rémunération des membres de la haute direction permettra d'aligner davantage la philosophie en matière de récompense des membres de la haute direction de Hydro One sur le marché concurrentiel. Les éléments clés de la mise à jour du programme de rémunération des membres de la haute direction visés sont les suivants :

- un nouveau groupe de référence aux fins de la rémunération afin de l'aligner davantage sur notre marché concurrentiel;
- une structure de rémunération qui tient compte des pratiques du marché;
- des cibles de rémunération fixées en fonction du marché et au fil du temps;
- un nouveau régime incitatif à long terme fondé sur des titres de capitaux propres;
- des paiements incitatifs alignés sur des principes de rémunération au rendement.

Tel qu'il est indiqué ci-dessus dans la présente circulaire ainsi que dans le Rapport de durabilité de Hydro One, la Société établit déjà une corrélation directe entre les résultats obtenus grâce aux mesures ESG et la rémunération. En 2023, le comité RH et le conseil travailleront de concert avec l'équipe de haute direction afin de mettre au point des plans visant à renforcer l'intégration des mesures ESG à nos régimes de rémunération.

Le comité RH et le conseil d'administration demeurent résolus à avoir des discussions ouvertes et transparentes au sujet de nos régimes de rémunération de la haute direction. Nous espérons que vous trouverez dans l'analyse de la rémunération des renseignements clairs et pertinents vous permettant de comprendre et d'évaluer notre programme et nos pratiques de rémunération de la haute direction et d'exercer votre droit de vote sur la rémunération de façon éclairée à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et questions par courriel à l'attention de la secrétaire générale, à l'adresse CorporateSecretary@hydroone.com.

Je vous prie d'agréer, chers actionnaires, mes plus sincères salutations.



Melissa Sonberg
Présidente du comité des ressources humaines



II – Analyse de la rémunération

La présente analyse de la rémunération (l'analyse de la rémunération) fournit des renseignements au sujet de la démarche de la Société en matière de rémunération en 2022, ainsi que de ses pratiques, de ses politiques et de ses programmes de rémunération au cours de cette année-là. Elle porte sur Hydro One Limited et ses filiales, y compris Hydro One Inc. Sauf si le contexte suggère une interprétation différente, dans la présente analyse de la rémunération, les termes « Société » et « Hydro One » désignent Hydro One Limited et ses filiales, et le terme « membres de la haute direction » désigne les employés de la Société qui occupent un poste de vice-président ou un poste d'un échelon supérieur, y compris les membres de la haute direction visés (se reporter à la rubrique « Membres de la haute direction visés » à la page 76). L'équipe de haute direction comprend les employés qui relèvent directement du président et chef de la direction et qui occupent un poste de vice-président directeur, de premier vice-président ou de chef.

A. Philosophie et pratiques de rémunération

i. Principes directeurs concernant la rémunération

La présente circulaire porte principalement sur le sommaire de la rémunération des membres de la haute direction visés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur la philosophie, les pratiques et les politiques en matière de rémunération des membres de la haute direction qui s'appliquaient au cours de l'exercice.

Philosophie en matière de rémunération de la haute direction en 2022

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One offre une possibilité de rémunération totale visant à intéresser, à maintenir en poste, à motiver et à récompenser des membres de la haute direction qui possèdent le talent et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie de Hydro One, harmoniser les intérêts des parties prenantes, développer ses activités et accroître la valeur pour les actionnaires. Le tableau qui suit présente les principes confirmés par le conseil et qui nous ont servi pour prendre des décisions éclairées en matière de rémunération :

Principe	Objectif
Axé sur le rendement	Verser une rémunération liée au rendement et faire concorder les objectifs de rendement avec la stratégie et les valeurs fondamentales sur des horizons à court et à long termes en vue de renforcer nos objectifs commerciaux stratégiques et une culture axée sur le rendement
Vision à long terme	Récompenser une croissance durable favorisant la création de valeur à long terme pour les actionnaires et les clients
Rémunération concurrentielle	Intéresser et maintenir en poste des employés très performants au moyen d'une rémunération alignée sur celle du marché
Responsabilisation individuelle	Favoriser une culture d'engagement et de responsabilisation individuels, tout en encourageant le travail d'équipe
Approche équilibrée à l'égard des risques	Soutenir une prise de risques appropriée qui tient compte des objectifs de la Société à court et à long terme
Responsabilité partagée	Obliger les employés à partager les risques et les responsabilités liés à leurs besoins courants et futurs
Rémunération simple et intégrée	Offrir des programmes qui sont simples à comprendre et à gérer et qui transmettent la valeur intégrée des récompenses pécuniaires et non pécuniaires

ii. Pratiques de rémunération de 2022 en un coup d'œil

Le tableau qui suit donne un aperçu des pratiques de rémunération des membres de la haute direction que nous avons mises en place pour stimuler le rendement et créer de la valeur pour les actionnaires.

✓ Ce que Hydro One fait	✗ Ce que Hydro One ne fait pas
✓ Rémunération au rendement (se reporter aux pages 64, 65, 66, 81 et 89)	✗ Interdiction de couverture (se reporter à la page 72)
✓ Paiements plafonnés au titre de la rémunération incitative (se reporter aux pages 79 et 88)	✗ Aucun prêt consenti aux membres de la haute direction

✓ Ce que Hydro One fait	✗ Ce que Hydro One ne fait pas
✓ Conseils indépendants sur la rémunération (se reporter à la page 69)	✗ Aucun rechargement d'options ni aucun plafond imposé au régime d'options à réserve perpétuelle
✓ Analyse comparative (se reporter à la page 69)	✗ Aucune révision du prix des options d'achat d'actions
✓ Exigences relatives à la propriété d'actions (se reporter à la page 72)	✗ Aucune disposition de changement de contrôle à simple élément déclencheur (se reporter à la page 101)
✓ Ajustements de la rémunération incitative – principes et pratiques. Définition des conditions précises dans lesquelles le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire (se reporter à la page 72)	
✓ Récupération (se reporter à la page 72)	
✓ Récompense l'atteinte d'objectifs prédéfinis (se reporter aux pages 82 à 86)	
✓ Acquisition des droits en fonction du rendement (se reporter aux pages 89 à 90)	
✓ Rémunération conditionnelle (se reporter aux pages 80 à 90)	
✓ Harmonisation de la rémunération avec les rendements obtenus par les actionnaires (se reporter aux pages 65 et 66)	
✓ Limites fixes du nombre d'actions pouvant être émises aux termes des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (se reporter aux pages 104 et 108)	

B. Cadre de rémunération des membres de la haute direction

En 2022, la Société était assujettie à un cadre de rémunération des membres de la haute direction établi conformément à la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* et approuvé par le Conseil de gestion du gouvernement en mars 2019. La directive énonce certaines exigences applicables à la rémunération des hauts dirigeants de Hydro One.

Hydro One demeure résolue à intéresser, à maintenir en poste et à motiver les employés talentueux dont elle a besoin pour mener à bien sa stratégie grâce à des programmes de rémunération raisonnables qui comprennent un salaire de base, une rémunération incitative à court et à long termes, un régime de retraite et des avantages sociaux, et ce, dans le respect du cadre de rémunération.

Ce cadre de rémunération est demeuré en place pour 2022 et a été conçu en vue de respecter les exigences énoncées dans la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*, qui a été promulguée par la Province d'Ontario le 15 août 2018.

Les principaux éléments du cadre de rémunération des membres de la haute direction comprenaient, entre autres, ce qui suit :

- une rémunération directe totale maximale (salaire de base, rémunération incitative à court terme et rémunération incitative à long terme) de 1 500 000 \$ pour le président et chef de la direction en 2019 (1 531 500 \$ en 2020 qui reflète une hausse de 2,1 %, 1 542 221 \$ en 2021 qui reflète une hausse de 0,7 % et 1 604 488 \$ en 2022 qui reflète une hausse de 4,0 %, conforme aux exigences législatives énoncées ci-après);
- une rémunération directe totale maximale pour les autres membres de la haute direction ne pouvant dépasser 75 % de la rémunération directe totale du président et chef de la direction;
- la rémunération directe totale maximale pourrait être ajustée annuellement en fonction de l'IPC de l'Ontario ou, si celui-ci est inférieur, du taux annuel auquel la rémunération directe totale maximale a été ajustée pour les cadres non membres de la haute direction;
- le régime de retraite et les avantages sociaux auxquels ils ont droit ne peuvent être supérieurs à ceux offerts aux cadres non membres de la haute direction;
- les autres primes (dont les primes à la signature), les avantages indirects ou les options d'achat d'actions ne sont pas permis.

Veillez vous reporter à la rubrique « Conformité totale au cadre de rémunération des membres de la haute direction (Renseignements supplémentaires) », aux pages 96 et suivantes, pour obtenir des renseignements détaillés sur la rémunération des membres de la haute direction visés, qui a été établie selon les exigences relatives au cadre de rémunération des membres de la haute direction.

C. Analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction visés

Comité des ressources humaines

Le comité RH est notamment chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance concernant la production de résultats soutenus en intéressant et en maintenant en poste des hauts dirigeants clés (se reporter à la rubrique « Gouvernance – Rapports des comités – Comité des ressources humaines » aux pages 60 et suivantes).

Tous les membres de notre comité RH ont acquis l'expérience pertinente suivante dans les domaines des ressources humaines et de la rémunération pour avoir été membres de la haute direction (ou l'équivalent) d'une grande entreprise et/ou avoir déjà siégé au comité des ressources humaines d'une société cotée en bourse ou autrement, et avoir assisté à des séances de formation continue à l'intention des membres du conseil et de ses comités. Les membres du comité RH doivent s'acquitter d'une vaste gamme de responsabilités en matière de gestion de talents, qui sont énoncées dans le mandat général du comité RH. Voici certains domaines d'expérience et champs d'expertise liés à la rémunération globale :

- expérience dans le domaine des ressources humaines (expérience des programmes d'avantages sociaux, de retraite et de rémunération; plus particulièrement la rémunération de membres de la haute direction);
- expérience dans le domaine de la gestion des risques (connaissance et expérience des contrôles de risques internes, de l'évaluation des risques et de la communication des risques liés à la rémunération des membres de la haute direction);
- expérience comme haut dirigeant (expérience comme membre de la haute direction ou dirigeant d'une société ouverte ou d'une grande entreprise).

Veillez consulter les notices biographiques des membres de notre comité RH qui figurent aux pages 18 et suivantes et la description de leurs autres compétences et expérience qui sont décrites à la page 37.

Conseillers en rémunération

Le comité RH a recours aux services de consultants externes indépendants pour obtenir des conseils et des consultations sur les questions de rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs.

Depuis octobre 2018, Mercer (Canada) limitée (*Mercer*) a agi à titre de consultant indépendant auprès du comité RH. Elle était chargée à ce titre de fournir des données et des conseils susceptibles d'aider le comité RH à remplir son mandat.

Toutes les décisions et mesures prises par le comité RH et le conseil l'ont été en fonction de nombreux facteurs et éléments pouvant refléter dans certains cas l'information ou les conseils fournis par les conseillers.

Voici le total des honoraires (arrondis et taxes incluses) versés à Mercer pour des services liés à la rémunération des membres de la haute direction ou des services connexes qui ont été fournis au comité RH en 2022 et en 2021 :

Conseiller en rémunération	Honoraires pour services professionnels (en \$ CA)		
	Année	Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction	Autres honoraires ⁹⁾
Mercer (Canada) limitée ⁹⁾	2022	354 253 \$	69 738 \$
	2021	88 208 \$	565 283 \$

Note :
1) En 2021 et en 2022, Mercer a présenté une analyse comparative de la rémunération portant sur certains secteurs du marché qui a pris la forme d'un sondage sur la rémunération personnalisé dirigé par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la CEO) aux fins de la présentation de notre requête conjointe en révision de tarifs (de distribution et de transport) auprès de la CEO. Cette analyse n'est pas reliée à la rémunération des membres de la haute direction. Même si le comité RH n'est pas tenu d'approuver le mandat lié à l'étude comparative de la CEO avant qu'il soit exécuté, le mandat est exécuté par un consultant de Mercer autre que celui qui donne des conseils au comité RH. Les conseillers indépendants n'ont pas exigé d'autres honoraires que ceux concernant les questions liées à la rémunération des membres de la haute direction ou les questions liées au mandat du comité RH en 2021 ou en 2022 pour des mandats confiés par le comité RH ou le conseil.

Groupe de comparaison aux fins de la rémunération

En 2019, le conseil a retenu les services de Mercer pour qu'elle réalise un examen exhaustif du programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One. Dans le cadre de cet examen, Mercer a établi un groupe de comparaison aux fins de la rémunération, qu'elle a mis à jour et qui est composé de 13 entreprises canadiennes, notamment de sociétés cotées en bourse des secteurs de l'énergie et des services publics et de grandes entreprises de services publics appartenant à des gouvernements. Ce groupe de comparaison est demeuré le même en 2022, à l'exception du retrait d'Inter Pipeline Ltd., qui a été acquise par Brookfield Infrastructure au cours du quatrième trimestre de 2021, et a été établi en tenant compte de ce qui suit :

- les principales activités de Hydro One à titre de plus important fournisseur de services de transport et de distribution d'électricité au Canada;
- la dynamique unique de la structure de propriété complexe de Hydro One, société cotée en bourse dans laquelle la Province d'Ontario détient un investissement important;
- les considérations particulières inhérentes aux entreprises très réglementées qui ont de grandes répercussions sociales.

Ce groupe de comparaison a servi de base à la structure de rémunération directe totale des membres de la haute direction visés de Hydro One, qui doivent tous posséder des compétences pointues et une expérience avérée dans la direction d'entreprises complexes et de grande envergure. La rémunération des membres de la haute direction visés de Hydro One a été structurée en vue de répondre aux exigences de la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*, c'est pourquoi elle ne cible aucun rang centile (comme la médiane) de ce groupe de comparaison. Conformément aux pratiques des entreprises comparables et à la philosophie en matière de rémunération de Hydro One, la rémunération directe totale des membres de la haute direction visés cadre avec des mesures de rendement claires et les attentes des parties prenantes à court et à long termes.

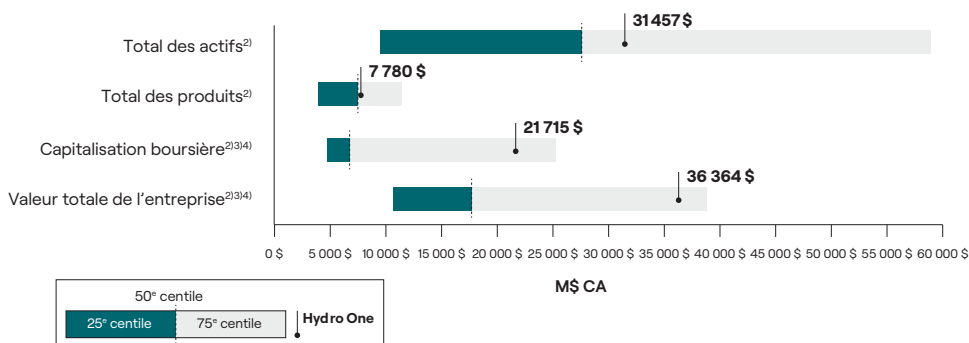
Pour plus de détails sur la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés en 2022, se reporter à la rubrique « Composition de la rémunération cible » à la page 91.

Groupe de comparaison principal aux fins de la rémunération

Les entreprises comparables ont été sélectionnées en fonction d'un certain nombre de considérations, comme le secteur, la taille et la structure de propriété (entreprises des secteurs privés et publics). Les entreprises choisies avaient une taille similaire à celle de Hydro One, qui se situe actuellement au-dessus du 50^e centile du groupe de comparaison pour chaque critère étudié.

Entreprises du secteur privé	Entreprises du secteur public
AltaGas Ltd.	British Columbia Hydro and Power Authority
ATCO Ltd.	ENMAX Corporation
Emera Incorporated	Hydro-Québec
Fortis Inc.	Ontario Power Generation Inc.
Keyera Corp.	Toronto Hydro Corporation
Pembina Pipeline Corporation	
TransAlta Corporation	

Analyse du groupe de comparaison¹⁾



Notes :

- 1) Le total des actifs et le total des produits sont calculés à l'aide des données pour la période de 12 mois la plus récente close le 31 décembre 2022.
- 2) Les renseignements fournis dans ce diagramme ont été dressés par Mercer au moyen de données obtenues auprès de S&P Capital IQ.
- 3) La capitalisation boursière de Hydro One se chiffrait à quelque 21,7 milliards de dollars et la valeur totale de son entreprise, à quelque 36,4 milliards de dollars au 31 décembre 2022.
- 4) La capitalisation boursière correspond au produit de la multiplication du nombre d'actions ordinaires en circulation par le cours de clôture, et la valeur totale de l'entreprise correspond à la somme de la capitalisation boursière et de la dette nette. Les entreprises du secteur public sont exclues de ces statistiques, car il est impossible d'en calculer la capitalisation boursière et la valeur totale de l'entreprise.

Modifications prévues au programme de rémunération des membres de la haute direction pour 2023

En 2023, Hydro One met à jour le programme de rémunération des membres de la haute direction afin de l'aligner davantage sur notre philosophie modifiée en matière de rémunération. La mise à jour du programme de rémunération des membres de la haute direction aligne la rémunération des membres de la haute direction de Hydro One et sa structure sur le marché concurrentiel. De plus amples renseignements sont présentés dans la lettre aux actionnaires à la page 66.

Parallèlement aux modifications apportées au programme de rémunération des membres de la haute direction, un nouveau groupe de référence a été adopté à des fins d'évaluation de la rémunération. Le nouveau groupe de référence reflète mieux le marché concurrentiel de la Société et sera inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations de l'année prochaine.

D. Gouvernance liée à la rémunération

i. Processus de gestion des risques

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One est structuré de manière à créer un équilibre approprié entre les risques et les récompenses conformément au profil de risque de la Société et à faire en sorte que les pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessifs par les membres de la haute direction, le tout dans le respect des restrictions législatives. Les pratiques d'atténuation des risques comprennent les pratiques de rémunération décrites ci-après. Le comité RH passe en revue chaque année les pratiques de rémunération de Hydro One pour assurer qu'elles cadrent avec les plans stratégiques, le profil de risque et les principes de gestion des risques de la Société.

ii. Pratiques de rémunération

Pratique	Description
Interdiction de couverture	Il est interdit aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux autres employés d'acheter des instruments financiers qui sont destinés à couvrir, à neutraliser ou à autrement réduire ou limiter leur risque économique, y compris une baisse de la valeur marchande des titres de capitaux propres de la Société accordés à titre de rémunération ou détenus, directement ou indirectement, par ces personnes ou de par ailleurs compromettre l'harmonisation de leurs intérêts avec ceux des actionnaires, sauf si le comité des ressources humaines a préalablement donné son approbation à cet égard. Les opérations interdites comprennent les stratégies de couverture, les opérations visant la monétisation de titres de capitaux propres, les opérations comportant des ventes à découvert, des options de vente, des options d'achat, des contrats de change, des dérivés et d'autres types d'instruments financiers (dont des contrats à terme variables prépayés, des swaps sur titres de capitaux propres, des tunnels et des fonds négociés en bourse), ainsi que le nantissement ou l'octroi de quelque autre sûreté que ce soit à l'égard des titres de capitaux propres de la Société à titre de garantie d'un prêt lorsque le recours est limité au titre donné en garantie.
Récupération	Les membres de la haute direction peuvent être appelés à renoncer à leurs attributions incitatives en cours et à rembourser la rémunération incitative qui leur a déjà été versée en cas, notamment, de faute, d'inexactitude importante dans les résultats financiers de Hydro One, d'erreur dans une mesure financière ou une mesure d'exploitation utilisée pour établir le montant de la rémunération incitative, ou si les lois, les règles des bourses ou d'autres exigences réglementaires applicables les y obligent. Cette mesure s'applique aux primes en espèces, aux options, aux droits à la valeur d'actions liées au rendement (les <i>DVALR</i>), aux droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (les <i>DVAAR</i>), à d'autres mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres ainsi qu'aux attributions liées au rendement au titre du RILT avec règlement en espèces qui leur ont été octroyés, qu'ils soient acquis ou non, y compris ceux qui ont déjà été payés ou réglés.
Ajustements de la rémunération incitative – principes et pratiques	Hydro One est déterminée à atteindre toutes les cibles fixées au début de la période de référence de la rémunération incitative. Il pourrait cependant y avoir des circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle de la direction. Le comité RH a établi des principes et des pratiques concernant les ajustements de la rémunération incitative. Ces principes et ces pratiques ont pour but de préciser les circonstances et la procédure à suivre pour tenir compte de circonstances exceptionnelles.
Exigences relatives à la propriété d'actions¹	Pour mieux harmoniser les intérêts des membres de la haute direction de la Société avec ceux de ses actionnaires, la Société dispose d'exigences relatives à la propriété d'actions qui sont établies en fonction du niveau du poste. Les membres de la haute direction de la Société sont donc assujettis à des exigences relatives à la propriété d'actions qu'ils peuvent remplir au moyen de la propriété directe ou véritable d'actions ordinaires de la Société, de droits différés à la valeur d'actions de la direction (les <i>DDVA de la direction</i>) et d'attributions liées au rendement au titre du RILT avec règlement en espèces, jusqu'à hauteur de 25 %⁹. Les personnes ont sept ans à compter a) de la date de clôture du premier appel public à l'épargne portant sur les actions de Hydro One réalisé en novembre 2015 ou, si cette date est postérieure, b) de la date à laquelle elles sont devenues assujetties pour la première fois aux exigences relatives à la propriété d'actions. Les membres de la haute direction qui sont promus à un poste dont l'exigence relative à la propriété d'actions est plus élevée ont jusqu'au septième anniversaire de la date de leur promotion pour respecter cette nouvelle exigence. Les membres de la haute direction doivent généralement maintenir le seuil de propriété indiqué à la date de leur départ à la retraite durant 24 mois (dans le cas du président et chef de la direction) ou 12 mois (dans le cas des autres membres de la haute direction). Afin de déterminer si l'exigence est respectée, on tient compte d'une tranche de 25 % de la valeur cible de l'attribution au titre du RILT avec règlement en espèces au cours de la période d'acquisition des droits. Cette pratique reflète l'incapacité de la Société d'octroyer des attributions fondées sur des titres de capitaux propres (dont il serait tenu compte aux fins du respect de l'exigence) selon le cadre de rémunération de la haute direction. On s'attend à ce qu'au moment de l'acquisition des droits rattachés aux attributions au titre du RILT avec règlement en espèces, les hauts dirigeants utilisent une partie du produit pour acheter des actions ordinaires. Une fois que les droits rattachés aux attributions réglées en espèces ont été acquis, on n'en tient pas compte afin de déterminer si l'exigence relative à la propriété d'actions est respectée.

Pratique	Description
	Les exigences relatives à la propriété d'actions établies en fonction d'un multiple du salaire de base annuel sont indiquées ci-après :
	Président et chef de la direction 3x
	Vice-présidents directeurs ou l'équivalent qui relèvent directement du président et chef de la direction 2x
	Tous les autres membres de la haute direction – premiers vice-présidents ou l'équivalent, et vice-présidents ou l'équivalent 1x
Interdiction d'opérations	Il est interdit aux membres de la haute direction d'effectuer des opérations sur les titres de Hydro One pendant notre période d'interdiction des opérations et à tout autre moment où ils ont en leur possession d'information importante encore inconnue du public.

Note :

1) Les attributions aux termes du RILT avec règlement en espèces dont les paiements liés au rendement correspondent à 100 % de la cible ont pour objectif de continuer d'harmoniser le rendement de la Société avec les intérêts des actionnaires, tout en s'assurant que la rémunération des membres de la haute direction de Hydro One respectait également les lignes directrices établies par le cadre de rémunération des membres de la haute direction, dont la description est présentée aux pages 76 et suivantes.

iii. Questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Chez Hydro One, nous nous sommes engagés à être un chef de file en matière de développement durable au sein du secteur. Nous comprenons que notre rendement à long terme dépend de la capacité d'intégrer le développement durable dans tous les aspects de nos activités. Nous nous en tenons à l'essentiel, soit veiller aux intérêts des gens, de la planète et des collectivités partout en Ontario.

Le conseil surveille l'approche de la Société en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance liée à la santé à long terme et au développement durable de la Société. Cette surveillance comprend l'examen et l'approbation des priorités et des programmes en matière de durabilité de la Société ainsi que son rapport annuel sur la durabilité.

Hydro One établit la rémunération directement en fonction d'une variété de mesures ESG aux termes de notre RICT. La carte de pointage de l'équipe pour 2022 comprend des mesures liées à la sécurité, à la fiabilité du réseau et à la clientèle, ainsi que d'autres indicateurs ESG inclus dans la carte de pointage individuelle.

Hydro One publie un rapport sur le développement durable annuel et s'engage à promouvoir une plus grande transparence et une responsabilité accrue en ce qui a trait à l'information que nous publions en matière d'ESG. L'information que nous publions est conforme aux normes de base de la Global Reporting Initiative (la *GRI*) et au cadre du Sustainability Accounting Standards Board (le *SASB*) et notre rapport est établi de façon générale selon les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le *GTIFCC*). En 2022, nous avons intégré les Objectifs de développement durable des Nations Unies (les *ODD des Nations Unies*) dans notre présentation de l'information.

Hydro One continue de renforcer son engagement envers les questions ESG, en mettant l'accent sur trois domaines prioritaires où nous croyons pouvoir produire l'impact le plus important.

Gens		Planète		Collectivité	
------	---	---------	---	--------------	---

En 2021, nous avons pris des engagements publics importants afin d'améliorer notre rendement dans ces domaines prioritaires. Nous prévoyons examiner chaque année nos domaines prioritaires et faire état de notre progression vers l'atteinte de ces objectifs dans nos prochains rapports sur la durabilité.¹⁾

Gens : Hydro One s'efforce de créer un lieu de travail qui reflète la diversité en Ontario où nous vivons et travaillons, tout en veillant à instaurer une culture d'entreprise fondée sur la dignité, le respect, la confiance et l'appartenance. Le Conseil de la diversité, de l'équité et de l'inclusion de Hydro One a été créé pour défendre et aider à intégrer la DEI dans les pratiques sociales, de gouvernance et commerciales de la Société. Nous avons signé l'engagement envers l'Initiative BlackNorth et nous nous sommes engagés à atteindre une proportion de 3,5 % de membres noirs au sein de notre haute direction et de notre conseil et de 5 % d'étudiants noirs embauchés d'ici 2025. En outre, en tant que signataire de l'Accord Catalyst, Hydro One est engagée à atteindre une proportion d'au moins 30 % de femmes au sein de sa haute direction et de son conseil d'administration. Pour en savoir plus sur nos programmes de DEI, veuillez visiter la page 44.

Planète : La place unique qu'occupe Hydro One dans le secteur de l'énergie en Ontario lui confère un rôle de premier ordre dans le transport et la distribution d'énergie propre partout dans la province. Nous nous engageons à nous adapter au changement climatique et à en atténuer les effets dans un environnement commercial et réglementaire complexe. L'une de nos principales stratégies d'entreprise consiste à planifier, à concevoir et à construire un réseau de demain fiable, résilient et flexible. Nous déclarons chaque année dans notre Rapport de durabilité nos émissions de GES des champs d'application 1 et 2 vérifiées de façon indépendante. Sous la supervision du conseil, nous nous

1) Veuillez vous reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » aux pages 111 et suivantes.

sommes également fixé des cibles ambitieuses en matière de réduction des émissions, nous nous sommes engagés à atteindre notre objectif de zéro émission nette d'ici 2050 et nous nous sommes fixé une cible provisoire de réduction des émissions de 30 % d'ici 2030. Parmi les principales composantes de notre stratégie de réduction des émissions, on compte la conversion de notre parc de véhicules en véhicules électriques et hybrides, la réduction de la nécessité pour les collectivités dans les régions éloignées du Nord de recourir à la production de diesel en raccordant les collectivités au réseau électrique provincial et la réduction des émissions d'hexafluorure de soufre (SF₆). Nous explorerons par ailleurs de nouvelles technologies afin de réduire davantage nos émissions. Hydro One s'engage à publier chaque année sa progression vers l'atteinte de ses cibles en matière de lutte contre les changements climatiques dans son Rapport sur la durabilité annuel.

En 2021, pour la première fois, nous avons entrepris d'harmoniser les informations que nous communiquons sur les changements climatiques avec les recommandations du GTIFCC. Nous reconnaissons que la conformité de notre Société aux recommandations du GTIFCC est un travail de longue haleine et nous sommes engagés à améliorer au fil du temps l'information conforme aux recommandations du GTIFCC que nous communiquons.

Collectivité : Hydro One reste aux côtés de ses partenaires, soit les collectivités autochtones, les clients, les parties prenantes du secteur, le gouvernement et tous les Ontariens et Ontariennes, afin de bâtir des collectivités plus sécuritaires et résilientes et de promouvoir un avenir plus équitable pour tous. Hydro One s'engage à respecter, à impliquer et surtout à écouter les collectivités autochtones afin de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. Nous nous sommes engagés à augmenter nos dépenses d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones de sorte qu'elles représentent 5 % des achats de matériel et de services effectués par la Société d'ici 2026 et à faire en sorte que 20 % de nos dons et de nos commandites accordés à des entreprises soient en faveur des collectivités autochtones. Pour en savoir plus sur nos programmes de relations avec les collectivités autochtones, veuillez visiter la page 55.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires, dont des renseignements détaillés sur notre approche en matière de gestion et de gouvernance, dans le rapport sur la durabilité le plus récent de Hydro One, que vous pouvez consulter à <https://www.hydroone.com/sustainability/>.

iv. Vote consultatif sur la rémunération

Conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance de Hydro One, la Société tiendra un vote consultatif sur la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction (le *vote consultatif sur la rémunération*). Ce vote vise à obtenir le point de vue des actionnaires sur la rémunération de la haute direction à chaque AGA.

Le conseil estime que le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération constitue une partie importante du dialogue engagé entre les actionnaires et le conseil sur la rémunération des membres de la haute direction.

À l'assemblée, les actionnaires auront l'occasion de voter sur notre démarche en matière de rémunération des membres de la haute direction dans le cadre de l'examen de la résolution relative au vote consultatif sur la rémunération suivante :

« Il est résolu, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires acceptent la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations remise en prévision de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2023 de la Société. »

Puisque votre vote est consultatif, il ne liera pas le conseil. Cependant, le conseil prendra en considération les résultats du vote lorsqu'il étudiera les mécanismes de rémunération futurs des membres de la haute direction. Les administrateurs de la Société demeurent responsables de la supervision des pratiques de rémunération des membres de la haute direction de la Société, et un vote consultatif des actionnaires n'a pas pour effet de les relever de ces responsabilités.

E. Processus de prise de décisions en matière de rémunération de la haute direction

Le processus décisionnel en matière de rémunération de Hydro One nécessite la participation de la direction, du comité RH, de conseillers indépendants en rémunération et, pour ce qui est de l'approbation définitive, du conseil. Le texte qui suit présente un aperçu général du processus que la Société a suivi par le passé pour établir la rémunération.

Afin de promouvoir une prise de décisions solides et une analyse serrée des recommandations et de s'assurer que les incidences sur les différentes parties prenantes sont considérées, les recommandations de la direction sont d'abord présentées à une première réunion du comité RH, puis examinées et recommandées au conseil pour approbation à une réunion ultérieure.

En tenant les discussions et les approbations à des réunions distinctes, nous estimons être en mesure d'élaborer des solutions réfléchies qui tiennent compte des incidences sur toutes nos parties prenantes. Au besoin, le comité RH ou le conseil peut demander une analyse supplémentaire.

En 2022, le comité RH a assuré le suivi du programme de rémunération afin qu'il produise les résultats attendus et pour comprendre l'incidence de la pandémie sur les activités et les parties prenantes. Le comité RH pourrait apporter des ajustements au programme au fil du temps pour qu'il demeure conforme à la stratégie et aux objectifs à long terme de la Société.

Le tableau ci-dessous résume le processus de prise de décisions de la Société en matière de rémunération.

	Direction	Comité des ressources humaines	Conseillers en rémunération	Conseil
Structure de la rémunération	Élabore et recommande le programme de rémunération au comité RH	Examine et, au besoin, révise la structure de rémunération, et en recommande l'approbation par le conseil	Fournissent au comité RH des recommandations fondées sur les pratiques exemplaires	Approuve le programme de rémunération, y compris les changements importants
Choix des mesures de rendement et des cibles annuelles	Établit des objectifs annuels pour la Société qui sont alignés sur sa stratégie, ainsi que des mesures de rendement pour les régimes incitatifs, y compris leur pondération	Examine et, au besoin, révise la structure de rémunération, et en recommande l'approbation par le conseil	Fournissent au comité RH des informations sur les pratiques du marché	Approuve les mesures et les cibles de rendement
Cibles établies pour la rémunération des membres de la haute direction	Établit et recommande au comité RH une rémunération cible et une rémunération variable pour les membres de la haute direction	Recommande la rémunération cible du président et chef de la direction au conseil pour approbation Examine le rendement des employés qui relèvent directement du président et chef de la direction	Aide le comité RH à établir la rémunération cible	Approuve la rémunération cible du président et chef de la direction
Évaluation du rendement de la Société	Recommande au comité RH les résultats liés au rendement de l'entreprise	Examine et, au besoin, ajuste les résultats liés au rendement de l'entreprise et en recommande l'approbation par le conseil	Soutiennent le comité RH dans son examen des résultats liés au rendement de l'entreprise et ciblent des points à l'égard desquels des ajustements sont nécessaires	Approuve les résultats liés au rendement
Évaluation du rendement individuel	Le président et chef de la direction évalue le rendement des employés qui relèvent directement de lui et fait des recommandations au comité RH au sujet de leur rémunération	Évalue le rendement du président et chef de la direction et fait des recommandations à ce sujet au conseil Examine le rendement des employés qui relèvent directement du président et chef de la direction		Approuve les résultats liés au rendement du président et chef de la direction
Rémunération sous forme d'attributions	Le président et chef de la direction fait des recommandations relativement à la rémunération des employés qui relèvent directement de lui	Examine, fixe et approuve la rémunération des employés qui relèvent directement du président et chef de la direction Recommande la rémunération du président et chef de la direction au conseil pour approbation	Fournissent des analyses appuyant la prise de décisions sur la rémunération, s'il y a lieu	Approuve la rémunération du président et chef de la direction

L'équipe de direction de Hydro One, le comité RH, le conseil et nos conseillers en rémunération jouent tous un rôle essentiel dans l'établissement de la rémunération des membres de la haute direction de la Société, ainsi que dans la gestion des risques liés à la rémunération.

F. Éléments de la rémunération et décisions

i. Membres de la haute direction visés

Aux fins des informations à fournir sur la rémunération, la présente analyse de la rémunération présente des informations sur le président et chef de la direction, le chef des finances et les trois autres membres de la haute direction qui sont les mieux rémunérés et qui ont fourni des services à la Société en 2022 (collectivement appelés les membres de la haute direction visés). Les membres de la haute direction visés pour 2022 sont les suivants.

Nom	Titre
William Sheffield ¹⁾	Président et chef de la direction par intérim
Chris Lopez	Chef des finances
Paul Harricks	Chef des affaires juridiques
David Lebeter ²⁾	Chef de l'exploitation (président et chef de la direction depuis le 1 ^{er} février 2023)
Megan Telford	Chef des ressources humaines
Mark Poweska ³⁾	Ancien président et chef de la direction

Notes :

- 1) M. Sheffield a été nommé président et chef de la direction par intérim le 21 juin 2022 et a occupé ce poste jusqu'au 1^{er} février 2023.
2) M. Lebeter est président et chef de la direction, poste qu'il occupe depuis le 1^{er} février 2023. Tout en remplissant les postes vacants au sein de l'équipe de haute direction, M. Lebeter continue également d'exercer ses fonctions de chef de l'exploitation, poste qu'il occupe depuis janvier 2020.
3) M. Poweska a occupé le poste de président et chef de la direction jusqu'au 21 juin 2022, puis a quitté la Société le 21 septembre 2022.

Les notices biographiques de nos membres de la haute direction visés en date du 31 décembre 2022 sont les suivantes.

William Sheffield, 74 ans <i>Président et chef de la direction par intérim</i>	William Sheffield est l'ancien chef de la direction de Sappi Fine Papers, dont le siège social est situé au Royaume-Uni et en Afrique du Sud. Il a débuté sa carrière dans l'industrie sidérurgique auprès de Stelco Inc., dont le siège social est situé en Ontario. M. Sheffield a également occupé des postes de haute direction dans l'industrie des produits forestiers au sein d'Abitibi-Price Inc. et d'Abitibi-Consolidated Inc., où il a dirigé les activités forestières, le fonctionnement de l'usine et la production hydroélectrique de la division Iroquois Falls, dans le nord de l'Ontario. M. Sheffield a occupé le poste de président et chef de la direction par intérim de Hydro One Limited et de Hydro One Inc. du 21 juin 2022 au 1^{er} février 2023. M. Sheffield est administrateur de sociétés depuis 2004. À l'heure actuelle, il siège au conseil d'administration d'Atlantic Packaging Products Ltd. Il a déjà siégé aux conseils d'administration d'Ontario Power Generation, de la Société canadienne des postes, de Velan Inc., de Houston Wire & Cable Company, de Pan Asia Paper, des Distilleries Corby, du Groupe Royal Technologies, de 4iiii Innovations Inc., de Family Enterprise Canada et de SHAD. En plus de son mandat au sein de conseils de sociétés ouvertes et de sociétés d'État, M. Sheffield a acquis de l'expérience au sein de conseil consultatifs d'entreprises familiales, comme Burnbrae Farms, Longview Aviation Capital Corp. et Épicure. M. Sheffield est titulaire d'un baccalauréat en sciences (chimie) de l'Université Carleton et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McMaster, et détient le titre IAS.A. En 2015, il a été nommé Fellow de la National Association of Corporate Directors des États-Unis. Il a également suivi le Family Enterprise Advisors Program (FEA) de l'Université de la Colombie-Britannique.
--	---

Chris Lopez, 48 ans <i>Chef des finances</i>	Chris Lopez est chef des finances de Hydro One, poste qu'il occupe depuis qu'il a été nommé chef de finances par intérim à la fin de 2018. M. Lopez s'est joint à Hydro One en 2016 à titre de premier vice-président, Finances, et compte plus de 23 ans d'expérience progressive dans l'industrie des services publics au Canada, aux États-Unis et en Australie. À titre de chef des finances, M. Lopez est responsable de la fonction finance de l'entreprise, y compris la trésorerie et la fiscalité, l'audit interne, les relations avec les investisseurs, la gestion des risques, les régimes de retraite et les services partagés, dont la chaîne d'approvisionnement, la stratégie et la croissance, y compris Acronym Solutions Inc. et les fusions et acquisitions. Avant de se joindre à l'entreprise, il a été vice-président, Planification générale et Fusions et acquisitions, chez TransAlta Corporation de 2011 à 2015, et directeur de l'exploitation, Finances, chez TransAlta de 2007 à 2011, en Alberta, au Canada. Il a aussi occupé des postes au sein de la haute direction financière chez TransAlta, en Australie (son pays natal), de 1999 à 2007. En début de carrière, il a travaillé comme comptable financier après avoir suivi le programme de développement du leadership de Rio Tinto. M. Lopez est titulaire d'un baccalauréat en administration de l'Université Edith Cowan en Australie et détient le titre de comptable agréé. Il est diplômé de l'Australian Institute of Company Directors et a suivi le programme de leadership des chefs des finances de la Harvard Business School.
Paul Harricks, 68 ans <i>Chef des affaires juridiques</i>	Paul Harricks est chef des affaires juridiques de Hydro One, où il dirige tous les aspects des activités de l'organisation relatives à la réglementation, aux affaires juridiques, à la conformité, à la gouvernance et à l'éthique commerciale. Avant de se joindre à Hydro One en septembre 2019, M. Harricks a pratiqué le droit durant 40 ans environ, travaillant longuement dans le secteur de l'énergie et des infrastructures et occupant le poste d'associé responsable du groupe de l'énergie de Gowling WLG Canada s.e.n.c.r.l., s.r.l., important cabinet d'avocats canadien. Conseiller juridique et stratégique chevronné et de confiance, M. Harricks a obtenu des résultats fructueux dans les domaines de la distribution, du transport et de la production d'électricité et il a piloté diverses fusions et acquisitions de sociétés ouvertes et fermées. Il est un ancien administrateur de l'Association of Power Producers of Ontario et est membre actuel et ancien président du comité de transition de l'énergie du Toronto Region Board of Trade. Il est également administrateur et membre du comité d'audit et du comité de rémunération de Pioneering Technology Corp. ainsi que membre actif de l'Association internationale du barreau. Il est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School.
David Lebeter, 63 ans <i>Président et chef de la direction</i>	Se reporter à la notice biographique de David Lebeter à la rubrique « Notices biographiques des administrateurs » à la page 23.
Megan Telford, 48 ans <i>Chef des ressources humaines</i>	Megan Telford est chef des ressources humaines de Hydro One Networks Inc., poste qu'elle occupe depuis septembre 2020. M^{me} Telford est responsable de tous les aspects liés aux ressources humaines au sein de Hydro One, notamment les relations de travail, la gestion des talents, l'ensemble des récompenses ainsi que la gestion du changement et la culture. M^{me} Telford est une leader chevronnée qui possède une grande expertise en droit et dans les ressources humaines. Avant de se joindre à Hydro One, elle a occupé le poste de directrice des ressources humaines de TD Assurance de 2019 à 2020. Auparavant, elle avait occupé à compter de 2007 des postes aux responsabilités croissantes au sein de la Banque TD, dans les domaines du contentieux et des ressources humaines. Avant d'entrer au service de la TD, M^{me} Telford a pratiqué le droit du travail et de l'emploi au sein d'un cabinet d'avocats d'envergure nationale et elle a travaillé à la Cour permanente d'arbitrage à La Haye. M^{me} Telford est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé en relations industrielles de l'Université McMaster, d'une maîtrise en relations industrielles et d'un doctorat en droit (Juris Doctor) de l'Université Queen's, et elle a été auxiliaire juridique des juges Stone et Strayer de la Cour d'appel fédérale.

ii. Éléments de la rémunération de 2022 et décisions relatives à la rémunération en 2022

La structure de rémunération de Hydro One comprend un salaire de base, une rémunération incitative à court terme, une rémunération incitative à long terme, un régime d'actionnariat et des prestations de retraite et des avantages sociaux.

Le tableau ci-dessous décrit les éléments de la rémunération des membres de la haute direction visés et les objectifs de chacun.

	Élément	Forme	Objectifs
Fixe	Salaire de base	En espèces	- Intéresser et maintenir en poste des membres de la haute direction très compétents et expérimentés - Procurer un revenu prévisible et stable
	Prestations de retraite	Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)	Fournir des mécanismes de retraite viables et concurrentiels permettant d'intéresser et de maintenir en poste des employés talentueux
	Prestations de retraite	Prestations collectives d'assurance maladie, vie et invalidité	Aider les employés à faire face à certains aléas de la vie et promouvoir la santé et le bien-être au moyen d'une rémunération indirecte
Variable	Rémunération incitative à court terme	En espèces – Les membres de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de cette rémunération sous forme de droits différés à la valeur d'actions (les DDVA de la direction)	- Encourager et récompenser l'atteinte des objectifs annuels de rendement de l'entreprise - Harmoniser le rendement et les récompenses individuels avec les objectifs de l'entreprise
	Rémunération incitative à long terme	Rémunération liée au rendement réglée en espèces	- Motiver les membres de la haute direction et faire concorder leurs intérêts avec la stratégie à long terme et les intérêts des actionnaires - Encourager le rendement à long terme soutenu - Équilibrer l'attention accordée aux résultats à court terme et à long terme
	Régime d'actionnariat des membres de la direction	Actions achetées sur le marché jusqu'à concurrence de 6 % du salaire de base, avec une cotisation de l'employeur de 50 % pouvant atteindre au plus 25 000 \$ par année	Encourager la propriété d'actions et faire concorder plus étroitement les intérêts des employés avec ceux des actionnaires

a) Salaire de base

Le salaire de base est l'élément garanti de la rémunération. Il est établi en fonction du poste, du rendement individuel, de l'expérience opérationnelle et de la concordance avec le marché. Cet élément vise à permettre à Hydro One d'intéresser, de maintenir en poste et de motiver des employés qualifiés, y compris des membres de la haute direction. Les salaires de base sont conformes aux exigences énoncées dans le cadre de rémunération des membres de la haute direction.

Décisions relatives au salaire de base en 2022

Le tableau qui suit indique les salaires de base des six membres de la haute direction visés en 2022, y compris les augmentations applicables.

Conformément à notre pratique habituelle, les changements apportés aux salaires de base de 2022 ont été approuvés par le conseil en février 2022. La hausse approuvée de 4,0 % des salaires de base était conforme aux exigences énoncées dans le cadre de rémunération des membres de la haute direction.

Membre de la haute direction visé	Salaire de base en 2021 ¹⁾	Salaire de base en 2022 ¹⁾	Variation en pourcentage
William Sheffield ²⁾	s. o.	792 000 \$	s. o.
Chris Lopez	411 259 \$	427 863 \$	4,0 %
Paul Harricks	385 555 \$	401 122 \$	4,0 %
David Lebeter	402 800 \$	419 063 \$	4,0 %
Megan Telford	352 450 \$	366 680 \$	4,0 %
Mark Poweska	514 074 \$	526 926 \$	2,5 %

Notes :

1) Le salaire de base des membres de la haute direction visés au 31 décembre de l'année en question (sauf à l'égard de M. Poweska, pour qui le salaire de base est arrêté à la date de cessation d'emploi), qui figure dans ces colonnes, ne tient pas compte de tout calcul proportionnel pour les modifications apportées au salaire de base durant les exercices 2021 et 2022, respectivement. M. Sheffield a occupé le poste de président et chef de la direction par intérim à compter de juin 2022 et M. Poweska a quitté l'entreprise en septembre 2022.

2) Aux termes de son contrat d'emploi à titre de président et chef de la direction par intérim, M. Sheffield a droit à une rémunération mensuelle de 66 000 \$.

b) Régime incitatif à court terme (RICT) de 2022

Le RICT de Hydro One a été conçu pour :

- offrir une rémunération conditionnelle concurrentielle, nécessaire pour intéresser, motiver et maintenir en poste les employés et les membres de la haute direction;
- récompenser les participants pour l'atteinte des objectifs annuels de rendement de l'entreprise et de rendement individuel;
- concentrer les efforts des participants sur les facteurs de création de valeur;
- récompenser les participants pour l'atteinte des objectifs annuels de rendement de l'entreprise et de rendement individuel.

Le RICT de la Société est offert à tous les employés à temps plein non syndiqués, y compris les membres de la haute direction. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des éléments du RICT.

Éléments du régime incitatif à court terme	Incidence sur les attributions
Mode d'établissement des attributions	Le montant de l'attribution est établi en fonction de la rémunération incitative cible du membre de la haute direction, du rendement de l'entreprise et du rendement individuel de la personne concernée. Pour les membres de la haute direction visés, les attributions sont pondérées comme suit : 80 % pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et 20 % pour l'atteinte des objectifs individuels.
Rendement de l'entreprise	Le rendement de l'entreprise est fondé sur des mesures financières et non financières qui visent à aligner le rendement de l'entreprise sur la stratégie de l'entreprise et qui sont expliquées en détail dans la carte de pointage de l'entreprise. <i>Mesures ESG et autres mesures non financières</i> • Santé et sécurité – pour renforcer l'importance de préserver la sécurité de nos employés et de nos clients • Clientèle – Impression générale favorable – pour faire concorder les intérêts des employés avec les perceptions des clients de Hydro One • Programme de travaux – pour faire concorder les objectifs des employés avec ceux des autorités de réglementation et des clients <i>Mesures financières</i> • Bénéfice net – pour accroître la valeur pour les actionnaires en augmentant le bénéfice • Économies de productivité – pour accroître la valeur pour les actionnaires en réduisant les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration et les coûts liés au capital Pour plus de renseignements au sujet des mesures de rendement et des résultats liés à la carte de pointage de la Société, se reporter aux pages 82 à 83.

Éléments du régime incitatif à court terme	Incidence sur les attributions
Rendement individuel	Le rendement individuel est évalué en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement établis pour l'entreprise, les attributions étant différenciées pour les participants ayant donné un rendement supérieur. Se reporter aux principales réalisations de chacun des membres de la haute direction visé présentées aux pages 85 et suivantes.
Fourchette des attributions	Les attributions peuvent se situer entre 0 % et 100 % de la rémunération incitative à court terme cible, pour le président et chef de la direction et les vice-présidents directeurs, et entre 0 % et 150 % de la rémunération incitative à court terme cible, pour les employés qui occupent un poste de premier vice-président (ou un poste d'un échelon inférieur), selon le rendement de l'entreprise et le rendement individuel.
Jugement exercé par le comité des ressources humaines et le conseil	Le comité RH détermine si des ajustements sont nécessaires pour tenir compte d'événements inhabituels ou imprévus ayant eu lieu au cours de la période de référence et recommande le multiplicateur du rendement global au titre du RICT au conseil pour approbation en se fondant sur l'exercice de son jugement éclairé afin de s'assurer que la rémunération tient compte du rendement réel de l'entreprise.
Paiement	Les attributions peuvent être réglées en espèces ou, au gré du membre de la haute direction admissible, sous forme de DDVA de la direction. Les DDVA de la direction sont des actions fictives entièrement acquises qui donnent droit à des équivalents de dividendes lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires et qui sont rachetables en espèces au cours des actions ordinaires en vigueur au moment du règlement après que le membre de la haute direction cesse d'être un employé.
Récupération	Les sommes versées peuvent être annulées ou récupérées sous réserve de certaines conditions. Plus précisément, les attributions au titre du RICT d'un membre de la haute direction pourraient donner lieu à un remboursement s'il est irréfutablement établi ultérieurement que les critères de rendement qui ont servi à calculer le paiement n'ont pas été atteints ou s'il y a un retraitement important des résultats de la Société (ou d'autres résultats propres à l'entreprise) et que celui-ci réduit considérablement la valeur pour les actionnaires.

Le paiement au titre du RICT est calculé au moyen de la formule suivante.

Salaire (\$)

×

Prime cible
(en % du salaire)

×

Rendement de la Société

Pondération du rendement de la Société x multiplicateur de rendement de la Société (pondéré à 80 %)

Fondé sur une carte de pointage comptant diverses mesures

+

Rendement individuel

Pondération du rendement individuel x multiplicateur de rendement individuel (pondéré à 20 %)

Résultat harmonisé avec celui de l'équipe qui varie selon la personne ou le poste

=

Paiement au titre du RICT

Note :
Conformément aux exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction, les paiements au titre du RICT du président et chef de la direction et des vice-présidents directeurs sont plafonnés à 100 % de l'attribution cible.

Décisions relatives à la rémunération incitative à court terme en 2022

1. Carte de pointage du rendement de l'entreprise

La carte de pointage de l'entreprise de Hydro One (la *carte de pointage*) a été élaborée par la direction et approuvée par le conseil sur la recommandation du comité RH au début de 2022. Les mesures d'évaluation du rendement de la carte de pointage ont été établies en fonction des objectifs et du plan d'affaires de Hydro One pour l'exercice et ont fixé des « seuils », des « cibles » et des « excédents » de rendement pour chacune de ces mesures. La carte de pointage de Hydro One est une carte de pointage équilibrée qui mesure des objectifs ESG et d'autres objectifs non financiers et financiers afin que l'entreprise se concentre sur des indicateurs de rendement clés qui accroissent la valeur pour les parties prenantes et qui concordent avec la stratégie de l'entreprise.

Pour établir les niveaux de rendement de chaque mesure de rendement, la direction modélise un large éventail de scénarios et fournit des données comparatives pour justifier le bien-fondé des mesures proposées et démontrer la rigueur inhérente des différents niveaux de rendement (seuil, cible et excédent) par rapport aux entreprises similaires.

En outre, Hydro One continue de surveiller les données comparatives et les nouvelles tendances pour s'assurer que sa démarche est appropriée et conforme aux pratiques exemplaires. Le comité RH, fort des observations reçues des conseillers indépendants en rémunération, a eu l'occasion d'examiner et de modifier (au besoin) les mesures et les niveaux de rendement avant de recommander au conseil d'approuver la carte de pointage.

Hydro One accorde une grande importance à la responsabilité sociale de l'entreprise et décrit ses pratiques dans son rapport sur le développement durable annuel. La carte de pointage cadre avec les questions de développement durable qui importent le plus aux clients, aux employés, aux collectivités et aux actionnaires, comme la sécurité, l'amélioration de la fiabilité et le niveau général de satisfaction des clients.

Les paiements aux termes du RICT en 2022 reposaient sur le rendement de l'entreprise de Hydro One et le rendement individuel de chaque administrateur par rapport à sa carte de pointage personnelle. Pour établir le rendement de la Société, le comité RH a examiné l'évaluation, faite par la direction, du rendement de Hydro One par rapport aux niveaux de rendement préétablis pour chaque mesure de rendement et, se fondant sur cette analyse et son jugement éclairé, a approuvé le paiement découlant de ce rendement.

Le tableau qui commence à la page suivante présente les mesures de rendement et les résultats connexes obtenus par Hydro One en 2022. Compte tenu des résultats de la Société, le comité RH a recommandé, et le conseil a approuvé, un multiplicateur de rendement global au titre du RICT de 126,53 % de la cible en 2022 pour l'entreprise.

● Atteint ou excède le budget ○ Sous le budget ○ Sous le seuil ● Rendement réel

Priorité stratégique	Niveaux de rendement et résultat réel (représentent les réalisations de Hydro One en 2022)	Pondération	Résultat en pourcentage	Contribution à la carte de pointage de l'équipe
Devenir le service public le plus sécuritaire et efficient qui soit	Santé et sécurité (20 %)			
	Blessures graves et accidents mortels dus à l'énergie élevée* : incidents par tranche de 200 000 heures	10,00 %	150,00 %	15,00 %
	Seuil : 0,105 Excédent : 0,053 Cible : 0,066 0,012 ●			
	Incidents à signaler : incidents par tranche de 200 000 heures	10,00 %	150,00 %	15,00 %
	Seuil : 0,965 Excédent : 0,833 Cible : 0,877 0,616 ●			
Planifier, concevoir et bâtir le réseau de l'avenir	Productivité (10 %)			
	Économies de productivité : en M\$	10,00 %	111,00 %	11,11 %
	Seuil : 310,7 Excédent : 402,1 Cible : 365,5 373,6 ●			
	Fiabilité (10 %)			
	Fiabilité du réseau de transport : minutes par point de livraison (IDIMR)	5,00 %	0,00 %	0,00 %
	Seuil : 8,5 Excédent : 5,2 Cible : 7,5 8,8 ●			
	Fiabilité du réseau de distribution : heures par client (IDIMR)	5,00 %	58,00 %	2,92 %
	Seuil : 7,2 Excédent : 4,7 Cible : 5,4 6,9 ●			

* Si la Société est victime d'un accident mortel, le calcul des blessures graves et accidents mortels dus à l'énergie élevée sera réduit à 0 % en fonction des conclusions de l'enquête sur le système.

Priorité stratégique	Niveaux de rendement et résultat réel (représentent les réalisations de Hydro One en 2022)	Pondération	Résultat en pourcentage	Contribution à la carte de pointage de l'équipe
Planifier, concevoir et bâtir le réseau de l'avenir	Programme de travaux (10 %)			
	Fiabilité du réseau de transport : Variation (%) par rapport au budget approuvé de 1 368 M \$	5,00 %	150,00 %	7,50 %
	Seuil : ±5 % Excédent : ±1 % Cible : ±2 %			
Faire croître l'entreprise en innovant	Fiabilité du réseau de distribution : Variation (%) par rapport au budget approuvé de 651 M \$	5,00 %	0,00 %	0,00 %
	Seuil : ±3 % Excédent : ±1 % Cible : ±2 %			
Défendre les intérêts de nos clients	Bénéfice net (30 %)			
	Bénéfice net ajusté¹⁾ pour les porteurs d'actions ordinaires : en M \$	30,00 %	150,00 %	45,00 %
	Seuil : 926 \$ Excédent : 1039 \$ Cible : 982 \$			
Défendre les intérêts de nos clients	Service à la clientèle (20 %)			
	Impression générale favorable des clients résidentiels et des petites entreprises	20,00 %	150,00 %	30,00 %
	Seuil : 78 % Excédent : 84 % Cible : 80 %			
			Total	126,53 %

1) Hydro One Limited dresse et présente ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les PCGR des États-Unis). Le « bénéfice net ajusté » n'est pas une mesure reconnue par les PCGR des États-Unis et n'a pas de sens prescrit par les PCGR des États-Unis. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le bénéfice net ajusté est employé par la direction de la Société pour mesurer le rendement de cette dernière et est considéré comme une mesure utile pour évaluer les activités courantes de la Société par rapport à celles de l'année précédente, parce qu'elle ne tient pas compte de l'incidence de certains coûts ou produits non récurrents. Pour obtenir une description complète de cette mesure et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure la plus directement comparable reconnue par les PCGR des États-Unis, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Hydro One Limited, qui est intégrée par renvoi dans les présentes. Le rapport de gestion a été déposé sous le profil de Hydro One Limited sur SEDAR à www.sedar.com.

Dans l'ensemble, Hydro One a affiché une solide performance par rapport à ses objectifs en 2022 et a notamment nettement progressé vers l'atteinte de plusieurs mesures :

- *Santé et sécurité* : Hydro One a de nouveau atteint un taux de blessures à signaler exemplaire de 0,616 par tranche de 200 000 heures, ce qui est nettement supérieur à (meilleur que) la référence mondiale de 1,0 ainsi qu'à l'objectif de la Société pour 2022. Hydro One a également enregistré une amélioration significative d'une année à l'autre du nombre de blessures graves dues à l'énergie élevée, avec un seul employé victime d'une blessure grave due à l'énergie élevée, comparativement à quatre en 2021. Cette amélioration correspond à un taux de blessures graves et d'accidents mortels dus à l'énergie élevée de 0,012 par tranche de 200 000 heures, ce qui dépasse nettement (est inférieur à) notre cible annuelle. Ensemble, ces résultats reflètent les meilleurs résultats en matière de sécurité jamais enregistrés de l'histoire de Hydro One et les progrès considérables réalisés dans la prévention des blessures susceptibles d'entraîner des handicaps et des accidents mortels.
- *Programme de travaux* : Bien que les résultats en matière de la fiabilité de l'entreprise de transport et de l'entreprise de distribution n'aient pas atteint les objectifs fixés, en partie à cause des violentes tempêtes survenues au cours de l'année, Hydro One a continué à mettre en œuvre son plan d'investissement, les ajouts d'actifs mis en service pour l'entreprise de transport se situant à moins de 1 % de l'objectif fixé, grâce à une planification et à une exécution rigoureuses des principaux projets. En outre, notre engagement continu en matière d'intervention et de rétablissement après une tempête pour tous les clients et toutes les collectivités, en plus d'un volume plus élevé de connexions de clients au cours de l'année, a entraîné des ajouts d'actifs mis en service pour l'entreprise de distribution dépassant de manière significative l'objectif au cours de la période.
- *Bénéfice net ajusté* : Le bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires pour 2022 s'est apprécié d'environ 7 % par rapport à l'objectif, notamment en raison d'une hausse de la demande de pointe et de la consommation d'électricité.
- *Économies de productivité* : En 2022, nous avons dépassé nos objectifs de productivité et vu nos économies de productivité augmenter d'environ 9 % d'une année à l'autre, ce qui s'est traduit par des économies de 373,6 millions de dollars en 2022, comparativement à 343,9 millions de dollars en 2021. Hydro One continue de respecter ses engagements sur plusieurs années visant à réduire autant que possible les coûts, ce qui s'est traduit par des économies de productivité totales d'environ 1,5 milliard de dollars depuis 2015.
- *Impression générale favorable* : L'impression générale favorable à la fin de l'exercice de 85 % représente un sommet que nous n'avons encore jamais atteint depuis que nous avons commencé à colliger ces données en 2010 et reflète une amélioration de 1 point par rapport aux résultats de 2021. Ces résultats révèlent notre stratégie de communications proactive et complète en cas de tempête et de panne ainsi que notre offre continue de soutien significatif pour les clients et les collectivités.

Voici certaines des principales réalisations de chaque membre de la haute direction visé en 2022 :

Membre de la haute direction visé	Principales réalisations
Chris Lopez <i>Chef des finances</i>	Sous la gouverne de M. Lopez, Hydro One a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise sur cinq ans et la feuille de route pour l'expansion de notre entreprise, la réalisation des priorités stratégiques de la Société restant en bonne voie. M. Lopez continue de superviser la bonne exécution du plan de croissance sur plusieurs années de Hydro One, qui demeure conforme aux attentes des parties prenantes, tant envers les entreprises à tarifs réglementés que celles à tarifs non réglementés. En 2022, sous la gouvernance de M. Lopez, Hydro One a déposé une preuve à jour à l'appui de la requête en révision de tarifs conjointe de la Société à l'égard des répercussions imprévues de l'augmentation des pressions inflationnistes et a ultimement eu gain de cause et obtenu l'approbation de l'entente de règlement par la CEO. En outre, le ministère de l'Énergie a demandé à la CEO de modifier le permis de transport d'électricité de Hydro One Networks Inc. afin d'aménager quatre nouvelles lignes de transport dans le sud-ouest de l'Ontario. En ce qui concerne les entreprises à tarifs non réglementés de Hydro One, M. Lopez et son équipe ont piloté le lancement de l'offre de service de recharge à domicile d'Ivy, l'avancement de diverses occasions relatives aux systèmes de stockage d'énergie par batterie (BESS) et un accord d'infrastructure de recharge pour les camions commerciaux avec Home Hardware. En 2022, M. Lopez a surveillé le processus selon lequel Hydro One a réalisé de façon continue des économies de productivité de 373,6 millions de dollars, soit environ 9 % de plus que celles de 2021, tablant ainsi sur le succès obtenu par les années passées. M. Lopez a également continué à renforcer les liens de Hydro One avec les parties prenantes clés, y compris les actionnaires et les porteurs de titres d'emprunt. Au cours des trois dernières années, Hydro One a atteint un rendement total pour les actionnaires de 60 % et le cours de l'action de la Société s'est élevé à un nouveau sommet de 38,27 \$ durant l'année. Sous la gouverne de M. Lopez, Hydro One a également réussi à modifier ses lignes de crédit consortiales afin d'intégrer des cibles ESG, et a obtenu l'approbation par le conseil de son cadre de financement durable, qui a été ultimement publié au début 2023. Des initiatives visant à accroître notre bassin de clients en temps opportun et de façon régulière ont permis à la Société de continuer de réaliser d'importants droits de souscription excédentaires sur les émissions de nouveaux titres d'emprunt, grâce à des notes de crédit élevées accordées par les agences de notation, à des perspectives stables ainsi qu'à frais d'intérêt plus faibles.
Paul Harricks <i>Chef des affaires juridiques</i>	Sous la gouverne de M. Harricks, Hydro One a conclu plusieurs conventions importantes et a déposé plusieurs documents importants auprès des organismes de réglementation en 2022, tout en faisant progresser ses principaux projets d'entreprise. En 2022, M. Harricks a codirigé avec succès le dépôt et la défense de la requête en révision de tarifs conjointe de la Société, réalisant le premier règlement conjoint sur la plus grande requête jamais jugée par la CEO. Sous la gouverne de M. Harricks, Hydro One a renforcé ses liens avec la CEO en participant à son groupe de travail sur l'examen de la fiabilité et de la qualité de l'énergie (RPQR), et son Comité de modernisation en matière d'arbitrage. La Société a également contribué à plusieurs autres initiatives de la CEO, notamment le cadre pour l'innovation énergétique, l'initiative pour les véhicules électriques et l'analyse comparative basée sur les activités et les programmes. M. Harricks a également supervisé la participation de Hydro One au groupe de travail sur la coordination du transport et de la distribution de la SIERE, et a contribué à la soumission de l'EDA sur le projet de conception et de vision du marché de la SIERE.

Membre de la haute direction visé	Principales réalisations
David Lebeter <i>Chef de l'exploitation</i>	Sous la gouverne de M. Lebeter, Hydro One est parvenue à concrétiser sa stratégie d'entreprise, tout en maintenant un approvisionnement sécuritaire et fiable en électricité pour les clients de Hydro One. En 2022, M. Lebeter a supervisé, avec le chef de la sécurité de Hydro One, la meilleure année d'exploitation de son histoire sur le plan de la sécurité. Hydro One a atteint un taux de blessures à signaler exemplaire de 0,616 par tranche de 200 000 heures et a également enregistré une amélioration significative d'une année à l'autre du nombre de blessures graves dues à l'énergie élevée, avec un seul employé victime d'une blessure grave due à l'énergie élevée, comparativement à quatre en 2021. Dirigée par M. Lebeter, l'équipe a supervisé la réponse de Hydro One à plusieurs tempêtes violentes pendant l'année, rétablissant l'électricité pour des centaines de milliers de clients en Ontario et soutenant les services publics voisins sur la côte est du Canada avec le rétablissement de l'électricité pour les résidents de l'Île du Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. Ces efforts soutenus ont permis de recevoir deux prix d'intervention d'urgence de l'Edison Electric Institute pendant l'année. M. Lebeter a également supervisé la mise en place de six nouvelles initiatives en matière de service à la clientèle dans le secteur de la distribution, ce qui s'est traduit par l'atteinte d'une impression favorable globale record de 85 % en 2022. En outre, Hydro One a continué d'établir de solides partenariats avec les peuples autochtones, notamment une augmentation du montant total des achats effectués auprès d'entreprises autochtones, qui s'élève à 95,9 millions de dollars, soit le montant le plus élevé jamais atteint à ce jour, ainsi que l'annonce du modèle de partenariat financier de la Société pour les nouveaux projets de lignes de transport d'une valeur supérieure à 100 millions de dollars. En tant que dirigeant promoteur de Mosaic, un groupe de ressources pour les employés qui se consacre à la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI), M. Lebeter a supervisé la plus grande diversité dans le recrutement d'apprentis sur le terrain dans l'histoire de Hydro One.
Megan Telford <i>Chef des ressources humaines</i>	Sous la gouverne de M^{me} Telford, Hydro One a lancé avec succès sa nouvelle stratégie axée sur le personnel et a fait progresser les talents clés, la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) et les initiatives opérationnelles de soutien. En 2022, M^{me} Telford a supervisé l'élaboration et l'introduction des quatre piliers au soutien de la stratégie axée sur le personnel de Hydro One suivants : Nous sommes compris et valorisés et nous avons développé un sentiment d'appartenance envers la Société; Nous sommes en sécurité, en forme et prêts à faire notre travail; Nous sommes appuyés et nous avons tous les outils nécessaires pour exceller; et Nous sommes prêts pour le monde du travail de demain. Les principales initiatives de la stratégie axée sur le personnel comprenaient la réalisation d'un examen des obstacles à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DEI), dont les recommandations ont été intégrées à la feuille de route de la Société en matière de DEI; la mise au point d'une formation et d'un programme d'études sur le leadership en matière de relations du travail (Labour Relations Leadership Training); le lancement d'un nouveau programme de mentorat pour les femmes dans les métiers, la technologie et l'ingénierie (Mentoring Program for Women in Trades, Technology and Engineering); la progression du projet pilote de travail hybride de Hydro One (Future of Work), en ramenant 2 000 collègues travaillant au bureau sur le lieu de travail en personne, à grande échelle, pour la première fois depuis le début de l'année 2020; et l'amélioration des capacités des gestionnaires d'équipe de la Société par le biais de ses programmes de perfectionnement des cadres, des cadres supérieurs et des cadres moyens. Sous la gouverne de M^{me} Telford, l'équipe des ressources humaines a mis en œuvre sa nouvelle stratégie de gestion des talents, a fait progresser les plans de relève au sein de la Société et a finalisé son programme de développement et d'efficacité de l'équipe de haute direction. En outre, l'équipe a fait progresser sa stratégie fonctionnelle en matière de ressources humaines et son modèle d'exploitation, ce qui a impliqué la refonte des processus clés et l'alignement de sa structure organisationnelle afin d'offrir une expérience client de meilleure qualité, plus rationalisée et plus transparente. M^{me} Telford et le chef de la sécurité ont continué à faire progresser la culture de la sécurité chez Hydro One, en mettant en œuvre les 12 initiatives de l'équipe d'amélioration de la sécurité dirigée par les employés et en dépassant les cibles fixées pour l'année en ce qui a trait au taux de blessures à signaler et au taux de blessures graves et accidents mortels dus à l'énergie élevée. En particulier, l'équipe des ressources humaines a directement soutenu le travail de sauvegarde, de perfectionnement et de protection des apprentis, ainsi que l'avancement du programme de mentorat professionnel de Hydro One. M^{me} Telford a supervisé l'avancement de la stratégie en matière de DEI de Hydro One et est devenue la dirigeante promotrice du nouveau Black Employee Resource Circle, le neuvième groupe de ressources pour les employés. Sous sa gouverne, Hydro One a atteint le plus haut taux de diversité en matière de recrutement d'apprentis sur le terrain de son histoire.

2. Sommaire des décisions relatives au RICT

Le tableau qui suit présente un sommaire du paiement au titre du RICT de chaque membre de la haute direction visé admissible établi en fonction du rendement de l'entreprise et du rendement individuel, tel qu'il a été approuvé par le comité RH et le conseil.

Membre de la haute direction visé/poste principal ¹⁾	Cible du RICT (%) ²⁾	Cible du RICT (\$) ³⁾	Résultat de l'entreprise (%) ⁴⁾	Résultat individuel (%) ⁴⁾	Paiement au titre du RICT ⁴⁾	Paiement au titre du RICT en pourcentage de la cible ⁴⁾
Chris Lopez Chef des finances	80 %	336 451 \$	126,53 %	100,00 %	336 451 \$	100,00 %
Paul Harricks Chef des affaires juridiques	50 %	197 139 \$	126,53 %	100,00 %	197 139 \$	100,00 %
David Lebeter Chef de l'exploitation	80 %	329 531 \$	126,53 %	100,00 %	329 531 \$	100,00 %
Megan Telford Chef des ressources humaines	50 %	227 597 \$	126,53 %	100,00 %	227 597 \$	100,00 %

Notes :

1) Tous les membres de la haute direction visés peuvent participer au RICT, à l'exception de M. Poweska, qui était admissible mais n'a reçu aucun versement aux termes de ce régime du fait qu'il a démissionné avant le 31 décembre 2022, et de M. Sheffield qui n'était pas admissible.

2) Cible incitative en date du 31 décembre 2022.

3) Attribution incitative cible totale de 2022.

4) Conformément aux exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction, MM. Lopez, Harricks et Lebeter ainsi que M^{me} Telford ont reçu des paiements au titre du RICT plafonnées à 100 % de l'attribution cible. Pour respecter cette exigence, le paiement total au titre du RICT a été limité à 100 % de la cible.

c) Régime de rémunération incitative à long terme avec règlement en espèces

Le régime incitatif à long terme (RILT) de Hydro One a été conçu pour :

- offrir une rémunération concurrentielle sur le marché;
- intéresser et maintenir en poste des employés très compétents et expérimentés;
- favoriser l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires;
- récompenser les membres de la haute direction pour la création de valeur à long terme.

Afin d'assurer le respect du cadre de rémunération des membres de la haute direction et d'éviter le dépassement par ces derniers des niveaux de rémunération maximaux, un RILT avec règlement en espèces a été introduit en 2019. Les attributions aux termes de ce régime ne sont pas liées au cours de l'action de Hydro One et ne donnent pas droit à des équivalents de dividendes. Par conséquent, aucune attribution fondée sur des actions ni aucune attribution d'options n'a été effectuée en 2022.

Les attributions au titre du RILT avec règlement en espèces de Hydro One concordent étroitement avec les intérêts des actionnaires puisqu'elles sont entièrement liées au rendement et qu'elles sont fondées sur les mesures de rendement suivantes :

- le résultat par action, qui récompense les membres de la haute direction pour l'atteinte de résultats accrus pour les actionnaires et laisse entendre qu'il ne doit y avoir aucune réduction du dividende durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence;
- les économies de productivité, qui récompensent les membres de la haute direction pour les améliorations de la productivité et de l'efficacité, ce qui fait ainsi augmenter la valeur tant pour les actionnaires que pour les clients;
- le RTA relatif, qui récompense les membres de la haute direction pour l'atteinte de rendements pour les actionnaires conformes aux rendements de sociétés comparables ou supérieurs à celui-ci.

Le RILT est offert aux membres de la haute direction et à certains employés non syndiqués de Hydro One, tel qu'il est établi par le comité RH. Les membres du conseil qui ne sont pas des employés n'ont pas le droit d'y participer. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des éléments du RILT actuel.

Éléments du régime incitatif à long terme	Incidence sur les attributions
Types d'attributions	RILT avec règlement en espèces : l'attribution sera réglée en espèces à l'avenir, si les critères de rendement précis sont remplis. Les attributions ne sont pas liées au cours de l'action de Hydro One et ne donnent pas droit à des équivalents de dividendes.
Acquisition des droits	Les droits rattachés aux attributions octroyées en 2022 sont acquis après la période de référence de trois ans (le 28 février 2025), sous réserve d'un multiplicateur de rendement fondé sur l'atteinte de mesures de rendement précises, sauf si le comité RH en décide autrement.
Multiplicateur de rendement	Chaque attribution au titre du RILT avec règlement en espèces octroyée en 2022 est entièrement liée au rendement, sous réserve de l'atteinte de certains niveaux de rendement pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 (la <i>période de référence</i>) : - le résultat par action moyen ajusté sur trois ans (sous réserve d'un modificateur du taux – pondéré à 62,5 %; - des économies de productivité sur trois ans – pondéré à 25 %; - un RTA relatif sur trois ans (indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX) – pondéré à 12,5 %. Les mesures d'évaluation du résultat par action et du RTA relatif démontrent l'engagement d'obtenir une croissance à long terme pour les actionnaires égale ou supérieure à celle affichée par d'autres services publics canadiens, tandis que la mesure de productivité est alignée sur la priorité stratégique de la Société de réaliser des gains d'efficacité opérationnels. <i>Résultat par action moyen sur trois ans</i> : correspond au bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires durant la période, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation durant la période. <i>Taux de dividende</i> : si le taux de dividende moyen durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence baisse sous le taux de dividende trimestriel annualisé à la date de l'attribution, un modificateur de 0 % sera appliqué au multiplicateur de rendement du résultat par action. Si le taux de dividende moyen durant toute période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence ne baisse pas sous le niveau à la date de l'attribution, un modificateur de 100 % sera appliqué au multiplicateur de rendement du résultat par action. <i>Mesure de productivité sur trois ans</i> : l'engagement de Hydro One d'améliorer graduellement et continuellement sa productivité est au cœur de la planification et de l'exécution des programmes de travaux de toute la Société. Les économies dégagées ont été quantifiées et intégrées dans le plan d'affaires compte tenu de l'avantage mutuel pour les clients et les actionnaires. <i>RTA relatif</i> : mesure le rendement total pour les actionnaires de Hydro One sur la période de référence par rapport au rendement total pour les actionnaires pour l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX pendant la même période.
Fourchette des attributions	Le paiement au titre du RILT est fonction du multiplicateur de rendement global, lequel est basé sur le résultat par action moyen sur trois ans (pondéré à 62,5 %) assorti d'un modificateur du taux de dividende, sur la productivité (pondéré à 25 %) et sur le RTA relatif (pondéré à 12,5 %). Selon le cadre de rémunération des membres de la haute direction, l'attribution totale est assujettie à paiement maximal global de 100 % pour le président et chef de la direction et les vice-présidents directeurs et de 150 % pour tous les autres employés qui participent au régime.
Jugement exercé par le comité des ressources humaines et le conseil	Le comité RH juge si des ajustements sont nécessaires ou appropriés pour tenir compte d'événements inhabituels ou imprévus survenus durant la période de référence et recommande au conseil d'approuver le multiplicateur de rendement en se fondant sur l'exercice de son jugement éclairé afin de s'assurer que la rémunération tient compte du rendement réel de l'entreprise.
Récupération	Des sommes versées peuvent être annulées ou récupérées sous réserve de certaines conditions. Plus précisément, les attributions au titre du RILT dont les droits sont acquis d'un membre de la haute direction pourraient donner lieu à un remboursement s'il est irréfutablement établi ultérieurement que les critères de rendement qui ont servi à calculer le paiement n'ont pas été atteints ou s'il y a un retraitement important des résultats de la Société (ou d'autres résultats propres à l'entreprise) et que celui-ci réduit considérablement la valeur pour les actionnaires.

En 2020, le conseil d'administration a approuvé l'octroi d'attributions aux termes du RILT réglées en espèces en faveur des membres de la haute direction. Les attributions pour 2020 tenaient compte des exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction énoncées aux pages 68 et suivantes et étaient exclusivement effectuées en fonction du rendement. Les attributions pour 2020 tenaient également compte des économies de productivité, des mesures du rendement du résultat par action assorti d'un modificateur du taux de dividende et du RTA relatif. Ces cibles ont été établies au moment de l'octroi en fonction du plan d'affaires approuvé qui était en place à l'époque. Pour établir les niveaux de rendement (seuil, cible et excédent) correspondant aux multiplicateurs de rendement, la direction a fourni au comité RH des modélisations d'un large éventail de scénarios pour justifier le bien-fondé des mesures proposées et démontrer la rigueur et les facteurs d'extension inhérents aux différents niveaux de rendement.

● Atteint ou excède le budget ● Sous le budget ○ Sous le seuil ● Rendement réel

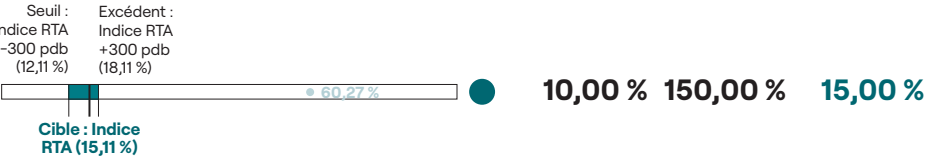
Seuil : 287,0 Excédent : 372,0

Cible : 338,0

373,6

RTA relatif (10 %)

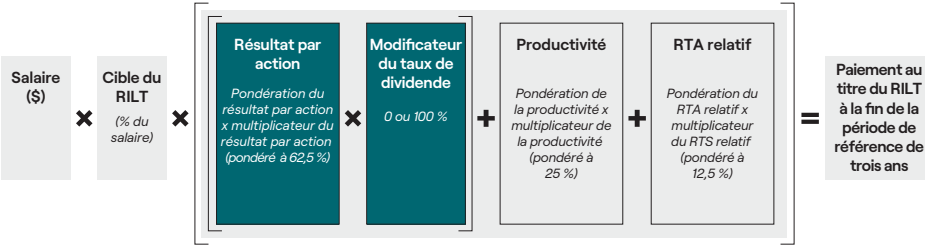
Rendement total pour les actionnaires (RTA) relatif :



Total 149,91 %²⁾

- Notes :
- 1) Les résultats en matière de productivité pour le RILT sur la période de référence de 2020 à 2022 cadrent avec la méthodologie utilisée pour fixer des cibles au moment de l'attribution. Par conséquent, en raison des hypothèses divergentes relatives à l'inflation qui existaient au moment de l'attribution, la productivité pour le RILT diffèrera de celle présentée dans d'autres rubriques.
 - 2) Conformément aux exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction, les paiements au titre du RILT avec règlement en espèces pour le chef de la direction et les vice présidents directeurs sont plafonnés à 100 % de la cible.

Attributions au titre du régime incitatif à long terme en 2022



Tel qu'il a été décrit précédemment, afin de respecter le cadre de rémunération des membres de la haute direction, Hydro One est passée d'un RILT fondé sur des actions à un RILT avec règlement en espèces en 2019. Les mesures de rendement de cette attribution aux termes du RILT avec règlement en espèces en 2022 sont le résultat par action moyen sur trois ans assorti d'un modificateur du taux de dividende (pondération de 62,5 %), la productivité sur trois ans (pondération de 25 %) et le RTA relatif (pondération de 12,5 %).

L'engagement de Hydro One d'améliorer graduellement et continuellement sa productivité est au cœur de la planification et de l'exécution des programmes de travaux de toute la Société. Toutes les améliorations de productivité connues et prévues pouvant être quantifiées font partie du plan d'affaires qui comporte également des obligations claires sur la réalisation des économies prévues. Les cibles de productivité sur trois ans sont directement alignées sur les engagements de productivité présentés dans le plan d'affaires approuvé pour 2023 à 2027.

Le rendement en fonction du RTA relatif de Hydro One est comparé au rendement de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX parce que cet indice reflète un groupe établi de sociétés canadiennes cotées en bourse œuvrant dans le même secteur que Hydro One.

Les attributions au titre du RILT octroyées aux membres de la haute direction visés en 2022 sont présentées dans le tableau ci-après.

Membre de la haute direction visé ¹⁾	Valeur des attributions fondées sur des actions ²⁾	Attributions fondées sur des options ²⁾	Valeur des attributions réglées en espèces ³⁾	Valeur totale des attributions
William Sheffield	420 953 \$	0 \$	0 \$	420 953 \$
Chris Lopez	0 \$	0 \$	411 259 \$	411 259 \$
Paul Harricks	0 \$	0 \$	385 555 \$	385 555 \$
David Lebeter	0 \$	0 \$	402 800 \$	402 800 \$
Megan Telford	0 \$	0 \$	317 205 \$	317 205 \$
Mark Poweska	0 \$	0 \$	514 074 \$	514 074 \$

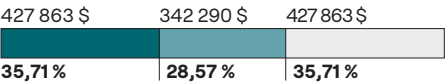
- Notes :
- 1) Tous les membres de la haute direction visés peuvent participer au RILT avec règlement en espèces, à l'exception de M. Sheffield qui ne pouvait recevoir d'attribution aux termes du RILT. Aux termes de son contrat d'emploi à titre de président et chef de la direction par intérim, M. Sheffield avait droit à une attribution mensuelle de DDVA d'une valeur à la date d'attribution de 66 000 \$.
 - 2) Aucune attribution fondée sur des actions et aucune attribution fondée sur des options n'ont été attribuées aux membres de la haute direction visés en 2022, à l'exception de M. Sheffield qui, conformément aux modalités de son contrat à titre de président et chef de la direction par intérim, a reçu des DDVA aux termes du régime de DDVA à l'intention des administrateurs externes.
 - 3) La valeur du RILT avec règlement en espèces en 2022 ne figure pas dans le tableau sommaire de la rémunération en 2022, car les droits rattachés aux attributions ne seront pas acquis avant 2025.

d) Composition de la rémunération cible

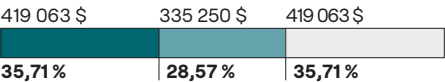
La composition de la rémunération cible est conforme au cadre de rémunération des membres de la haute direction et reflète la philosophie de Hydro One en matière de rémunération en mettant l'accent sur la rémunération au rendement et la rémunération conditionnelle, qui représentent de 58 % à 67 % de la rémunération totale régulière du membre de la haute direction visé. Le tableau qui suit présente un sommaire de la composition de la rémunération cible de chaque membre de la haute direction visé.

Composition de la rémunération cible¹⁾²⁾³⁾

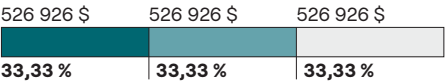
Chris Lopez



David Lebeter



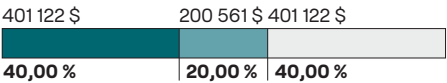
Mark Poweska⁴⁾



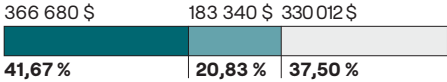
■ Salaire de base ■ Incitatif à court terme □ Incitatif à long terme

- Notes :
- 1) Le salaire de base reflète le salaire de base annualisé en date du 31 décembre 2022.
 - 2) Les cibles incitatives à court et à long terme sont établies en fonction du salaire de base en date du 31 décembre 2022.
 - 3) En raison de la nature intérimaire de son affectation, aucune cible de rémunération n'a été fixée pour M. Sheffield.
 - 4) Les valeurs pour M. Poweska représentent la composition de sa rémunération cible avant sa démission.

Paul Harricks



Megan Telford



e) Prestations de retraite

1. Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016, Hydro One a établi un RRCD enregistré conçu pour :

- intéresser et maintenir en poste les employés;
- réduire et à stabiliser les coûts au fil du temps comparativement au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One;
- promouvoir le partage de la responsabilité de l'épargne de retraite entre Hydro One et ses employés.

Le tableau qui suit présente un résumé des modalités principales du RRCD de Hydro One.

Admissibilité	Les employés non syndiqués admissibles embauchés le 1 ^{er} janvier 2016 ou après cette date ainsi que les employés non syndiqués embauchés avant le 1 ^{er} janvier 2016 qui n'étaient pas admissibles à participer au régime de retraite à prestations déterminées ou n'avaient pas fait le choix irrévocable d'y participer en date du 30 septembre 2015. Tous les membres de la haute direction visés participent au RRCD.
Cotisations de l'employé	Cotisations obligatoires correspondant à au moins à 4 % des gains ouvrant droit à pension et à au plus 6 % des gains ouvrant droit à pension, sous réserve du plafond indiqué à la rubrique « Régime complémentaire » ci-après.
Cotisations de l'employeur	Hydro One verse des cotisations correspondant à celles de l'employé.
Gains ouvrant droit à pension	Salaire de base, majoré de la rémunération incitative à court terme réelle (correspondant au plus à 50 % du salaire de base).
Régime complémentaire	Depuis le 1 ^{er} janvier 2018, une fois que les cotisations totales de l'employé et de l'employeur pour l'année civile ont atteint le niveau maximal autorisé aux termes d'un régime de retraite enregistré, comme le prévoit la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada), l'employé cesse de cotiser et les cotisations d'employeur sont créditées à un compte de régime de retraite complémentaire théorique au profit de l'employé. Le régime de retraite complémentaire théorique a été approuvé par le conseil le 8 décembre 2017 et remplace un régime d'épargne non enregistré auquel étaient versées des cotisations d'employeur, déduction faite des impôts.

f) Régime d'actionnariat des membres de la direction

Hydro One appuie fortement la propriété d'actions par ses employés et, en conséquence, a mis en place un régime d'actionnariat à l'intention des employés non syndiqués (le *régime d'actionnariat des membres de la direction*).

Le régime offre aux participants l'occasion d'acquérir, sur une base volontaire, des actions ordinaires achetées sur le marché au moyen de déductions à la source. Ce régime vise :

- à promouvoir une culture d'actionnariat auprès des employés non syndiqués;
- à harmoniser les intérêts des employés non syndiqués avec ceux des actionnaires;
- accroître l'intérêt des employés à l'égard du rendement de Hydro One et l'harmonisation avec celui-ci.

Tous les employés réguliers qui ne sont pas représentés par un syndicat et qui comptent au moins six mois de service continu auprès de la Société avant la date de leur adhésion au régime ont le droit de participer. Un résumé des éléments du régime d'actionnariat des membres de la direction est fourni ci-après :

Élément	Description
Provenance des actions	Les actions sont achetées sur le marché au cours en vigueur (aucun effet de dilution).
Cotisations de l'employé	Entre 1 % et 6 % du salaire de base, au moyen de déductions à la source.
Cotisations de l'employeur	Hydro One verse des cotisations correspondant à 50 % des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par année.
Acquisition des droits	Les actions achetées avant le 6 janvier 2022 sont assujetties à une limite de vente ou de retrait de 50 % d'actions au cours d'une période de 12 mois par rapport au nombre d'actions créditées sur le compte de l'employé au début de la période de 12 mois. Les droits rattachés aux actions achetées avec les cotisations des employés à partir du 6 janvier 2022 sont immédiatement acquis, tandis que les actions appariées de Hydro One sont assujetties à une période de détention de deux ans.

g) Autres avantages sociaux

Les membres de la haute direction visés (sauf ceux qui bénéficient de droits acquis) ne sont admissibles à aucun des autres avantages indirects qui ne sont pas offerts aux employés non syndiqués, conformément au cadre de rémunération des membres de la haute direction et à la directive.

h) Exigences en matière d'actionnariat

Le tableau ci après présente des renseignements quant à la conformité de chaque membre de la haute direction visé avec les exigences en matière d'actionnariat au 31 décembre 2022. Tous les membres de la haute direction visés sont en voie de satisfaire ou ont satisfait à ces exigences.

Les exigences en matière d'actionnariat continuent de soutenir l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires comme suit :

- l'acquisition d'actions dans le cadre du régime d'actionnariat des membres de la direction (tous les membres de la haute direction visés, sauf M. Sheffield, sont actuellement des participants);
- la participation volontaire au régime de DDVA de la direction;
- les mesures de rendement choisies pour la rémunération au titre du RILT avec règlement en espèces (résultat par action, productivité et RTA relatif).

Membre de la haute direction visé	Exigences en matière d'actionnariat		Valeur des avoirs (\$)				Conformité avec les exigences en matière d'actionnariat		
	Multiple du salaire	Valeur (\$)	Actions ordinaires ⁽²⁾	DVAAR ⁽²⁾	DDVA ⁽²⁾	RILT avec règlement en espèces ⁽²⁾	Valeur totale des avoirs	Niveau de propriété exprimé en un multiple du salaire ⁽³⁾	Respect de la date limite ⁽⁴⁾
William Sheffield ⁽⁶⁾	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Chris Lopez	2,0x	855 726	1 150 225	0	1946 783	304 915	3 401 923	8,0x	Atteint
Paul Harricks	2,0x	802 244	46 237	0	99 943	285 858	432 038	1,1x	9 septembre 2026
David Lebeter	2,0x	838 126	86 090	0	153 323	300 700	540 113	1,3x	2 janvier 2027
Megan Telford	2,0x	733 360	63 075	0	37 502	236 801	337 378	0,9x	28 septembre 2027

Notes :

1) Les actions ordinaires comprennent les actions acquises dans le cadre du régime d'actionnariat des membres de la direction, les avoirs personnels et les actions dont les droits sont acquis.

2) Conformément aux lignes directrices relatives à la propriété d'actions, la valeur des avoirs des membres de la haute direction correspond à la plus élevée des valeurs suivantes : 1) le prix d'acquisition/d'octroi par action des actions ordinaires à la date d'octroi ou d'achat ou 2) le cours de l'action le 30 décembre 2022. Les DDVA ne comprennent pas les DDVA de la direction octroyés en 2023 à l'égard du RICT de 2022.

3) Aux fins des exigences en matière d'actionnariat, une tranche de 25 % de la valeur des attributions au titre du RILT avec règlement en espèces en cours est incluse dans les avoirs totaux des membres de la haute direction visés. Dès l'acquisition des droits et le règlement en espèces, les attributions ne sont plus prises en compte aux fins du respect de l'exigence.

4) Établi en fonction de la valeur totale des avoirs divisée par le salaire de base du membre de la haute direction visé en date du 31 décembre 2022.

5) La date limite correspond au septième anniversaire de la plus tardive des éventualités suivantes : 1) la clôture du premier appel public à l'épargne relatif aux actions ordinaires de Hydro One; 2) la date à laquelle le dirigeant est devenu assujéti à ces exigences pour la première fois; et 3) la date à laquelle le dirigeant a été promu. La date limite indiquée dans le tableau ci-dessus concerne les membres de la haute direction visés qui n'avaient pas satisfait aux exigences en matière de propriété en date du 31 décembre 2022.

6) M. Sheffield n'est pas assujéti aux lignes directrices relatives à la propriété d'actions dans le cadre de son rôle intérimaire. Il demeure assujéti aux exigences relatives à la propriété d'actions à l'intention des administrateurs externes qui sont présentées à la page 25.

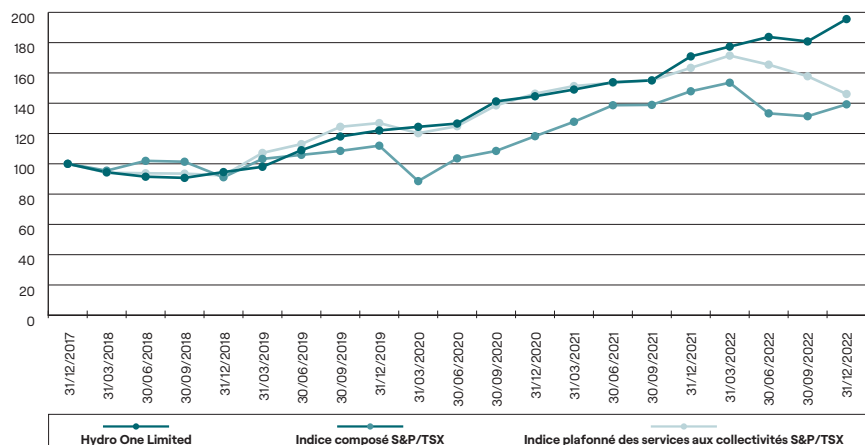
G. Information sur la rémunération

i. Rendement des actions

Le graphique suivant compare le rendement cumulé total sur cinq ans d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de Hydro One au rendement de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX.

Comparaison du rendement total cumulé sur 60 mois¹⁾

Dans l'hypothèse d'un placement initial de 100 \$
Décembre 2022



Note :

1) Ce graphique tient compte des dividendes versés au cours de la période, y compris des dividendes réinvestis.

Le cours des actions de Hydro One a continué d'afficher un rendement solide en 2022 avec un RTA de 13,7 % comparativement à un rendement de 10,6 % pour l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX. Cette surperformance a été réalisée en dépit de facteurs économiques tels que l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt, ce qui démontre la stabilité de Hydro One et sa proposition de valeur distincte et unique.

La Société continue de mettre en œuvre sa stratégie qui consiste à se concentrer sur la sécurité, la fiabilité, les clients et les collectivités autochtones afin de construire un réseau pour l'avenir et de soutenir la croissance économique de l'Ontario. Portée par ces principes, la Société a réalisé avec succès ses plans de travail annuels pour 2022 et a déployé des investissements en capital d'environ 2,1 milliards de dollars. L'année 2022 fut par ailleurs une année marquante en raison de certaines initiatives clés. D'abord, Hydro One a lancé un modèle de financement à parts égales avec les Premières Nations pour les nouveaux projets de lignes de transport à grande échelle. Ensuite, la Société a obtenu l'approbation de sa requête conjointe relative aux tarifs auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario, qui comportait son plan d'investissement de 2023 à 2027 pour son réseau de transport et de distribution. Enfin, la licence de transport de la Société a été modifiée pour aménager quatre nouvelles lignes de transport afin de répondre à la demande croissante d'électricité dans le sud-ouest de l'Ontario.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction ont continué à s'engager fermement auprès des actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, des conférences téléphoniques trimestrielles sur les résultats et des rencontres avec les actionnaires actuels et éventuels. Au fil de l'année, l'engagement est passé d'un format virtuel à un format en personne.

Le coût total de la rémunération des membres de la haute direction visés est passé d'environ 5,6 millions de dollars en 2021 à environ 6,0 millions de dollars en 2022.

ii. Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés, exprimé en pourcentage du bénéfice net

Le tableau qui suit présente la rémunération totale des membres de la haute direction visés de la Société pour 2022, 2021 et 2020, exprimée en pourcentage du bénéfice net de la Société.

	2022 ⁽¹⁾	2021 ⁽²⁾	2020 ⁽³⁾
Bénéfice net ajusté ⁽⁴⁾ (en milliers de dollars)	1 050 000 \$	965 000 \$	903 000 \$
Rémunération globale des membres de la haute direction visés présentée dans le tableau sommaire de la rémunération (en milliers de dollars)	5 965 \$	5 595 \$	3 854 \$
Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés, exprimé en pourcentage du bénéfice net	0,57 %	0,58 %	0,43 %

Notes :

1) La rémunération globale des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à six (6) membres de la haute direction visés en 2022. Elle n'inclut pas la valeur de la rémunération aux termes du RILT avec règlement en espèces qui a été octroyée en 2022 puisque les droits connexes ne seront pas acquis avant 2025. La rémunération globale des membres de la haute direction visés de 2022 n'inclut pas la valeur à l'acquisition des droits de l'attribution aux termes du RILT octroyée en 2020 puisque la période de référence pour cette attribution a pris fin le 31 décembre 2022.

2) La rémunération globale des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à cinq (5) membres de la haute direction visés en 2021. Elle n'inclut pas la valeur de la rémunération aux termes du RILT avec règlement en espèces qui a été octroyée en 2021 puisque les droits connexes ne seront pas acquis avant 2024. La rémunération globale des membres de la haute direction visés de 2021 n'inclut pas la valeur à l'acquisition des droits de l'attribution aux termes du RILT octroyée en 2019 puisque la période de référence pour cette attribution a pris fin le 31 décembre 2021.

3) La rémunération globale des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à cinq (5) membres de la haute direction visés en 2020. Elle n'inclut pas la valeur de la rémunération au titre du RILT avec règlement en espèces qui a été octroyée en 2020 puisque les droits connexes ne seront pas acquis avant 2023.

4) Ces valeurs reflètent le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. Hydro One Limited dresse et présente ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les *PCGR des États-Unis*). Le « bénéfice net ajusté » n'est pas une mesure reconnue par les PCGR des États-Unis et n'a pas de sens prescrit par les PCGR des États-Unis. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le bénéfice net ajusté est employé par la direction de la Société pour mesurer le rendement de cette dernière et est considéré comme une mesure utile pour évaluer les activités d'exploitation courantes de la Société par rapport à celles de l'année précédente, parce qu'elle ne tient pas compte de l'incidence de certains coûts ou revenus non récurrents. Pour obtenir une description complète de cette mesure et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure la plus directement comparable reconnue par les PCGR des États-Unis, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Hydro One Limited, qui est intégrée par renvoi dans les présentes. Le rapport de gestion a été et déposé sous le profil de Hydro One Limited sur SEDAR à www.sedar.com.

iii. Conformité totale au cadre de rémunération des membres de la haute direction
(Renseignements supplémentaires)

En 2022, le programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société était entièrement conforme à la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One* (la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*) et à la directive sur la rémunération des membres de la haute direction et du conseil émise par le Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario le 21 février 2019. Les exigences du cadre de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One peuvent être consultées aux pages 68 et suivantes. Dans le cadre de notre engagement en matière de transparence envers nos clients, nos employés et nos actionnaires, le tableau suivant présente le salaire de base ainsi que la rémunération incitative à court et long termes pour les trois derniers exercices. En vue d'accroître le rendement et la création de valeur à long terme, les attributions au titre du RILT avec règlement en espèces sont octroyées sur une période de trois ans.

Membre de la haute direction visé	Exercice	Salaire de base (\$) ¹⁾	Régimes incitatifs annuels (\$) ²⁾	Attributions octroyées au titre du RILT (\$) ³⁾	Rémunération directe totale ⁴⁾⁵⁾
William Sheffield⁶⁾ <i>Président et chef de la direction par intérim</i>	2022	420 953	200 000	420 953	1 041 906
	2021	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	2020	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Chris Lopez <i>Chef des finances</i>	2022	420 564	336 451	411 259	1 168 274
	2021	410 554	328 443	408 400	1 147 397
	2020	406 311	325 049	400 000	1 131 360
Paul Harricks <i>Chef des affaires juridiques</i>	2022	394 279	197 139	385 555	976 973
	2021	384 894	192 447	382 875	960 216
	2020	380 917	190 459	375 000	946 376
David Lebeter⁷⁾ <i>Chef de l'exploitation</i>	2022	411 914	329 531	402 800	1 144 245
	2021	402 110	321 688	400 000	1 123 798
	2020	398 907	319 126	400 000	1 118 033
Megan Telford <i>Chef des ressources humaines</i>	2022	455 195	227 597	317 205	999 997
	2021	351 846	175 923	315 000	842 769
	2020	90 847	45 423	315 000	451 270
Mark Poweska⁸⁾ <i>Ancien président et chef de la direction</i>	2022	377 950	s. o.	514 074	892 024
	2021	513 193	513 193	510 500	1 536 886
	2020	507 889	507 889	500 000	1 515 778

Notes :

1) Les données sur le salaire de base et la méthodologie sont conformes à ce qui est déclaré dans le tableau sommaire de la rémunération.

2) Les données sur les régimes incitatifs annuels et la méthodologie sont conformes à ce qui est déclaré dans le tableau sommaire de la rémunération. En 2022, M. Sheffield a reçu une prime discrétionnaire de 200 000 \$ pour son rôle intérimaire. M. Poweska était admissible, mais il n'a reçu aucun versement aux termes de ce régime du fait qu'il a démissionné avant le 31 décembre 2022.

3) À l'exception de M. Sheffield, les attributions au titre du RILT octroyées correspondent à la valeur à la date d'attribution des attributions au titre du RILT avec règlement en espèces octroyées au cours de l'année. Cette méthodologie diffère de celle du tableau sommaire de la rémunération, dans lequel les valeurs des attributions au titre du RILT avec règlement en espèces sont déclarées lorsque les critères de rendement ont été atteints. M. Sheffield ne pouvait recevoir d'attribution aux termes du RILT avec règlement en espèces. Il a plutôt reçu des DDVA au titre de sa rémunération pour son rôle intérimaire aux termes du régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs externes.

4) La rémunération directe totale correspond à la somme du salaire de base, des régimes incitatifs annuels et des attributions au titre du RILT octroyées.

5) Correspond à la rémunération directe totale maximale conformément au cadre de rémunération des membres de la haute direction, soit 1 500 000 \$ pour le président et chef de la direction en 2019 (1 531 500 \$ en 2020, qui reflète une hausse de 2,1 %, 1 542 221 \$ en 2021, qui reflète une hausse de 0,7 % et 1 604 488 \$ en 2022, qui reflète une hausse de 4,0 %). La rémunération directe totale maximale pour les autres membres de la haute direction ne doit pas dépasser 75 % de la rémunération directe totale du président et chef de la direction.

6) M. Sheffield est un membre du conseil qui n'est pas un employé et a été nommé président et chef de la direction par intérim, soit du 21 juin 2022 au 1^{er} février 2023.

7) M. Lebeter, qui était le chef de l'exploitation le 31 décembre 2022, a été nommé président et chef de la direction avec prise d'effet le 1^{er} février 2023.

8) M. Poweska a occupé le poste de président et chef de la direction jusqu'au 21 juin 2022, puis il a quitté la Société le 21 septembre 2022.

iv. Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente la rémunération gagnée par les membres de la haute direction visés au cours des exercices 2020, 2021 et 2022, selon le cas. La rémunération versée en 2021 et en 2022 n'est pas comparable à celle versée en 2020 en raison de la décision de la Société de transformer les attributions au titre du RILT en actions en attributions au titre du RILT en espèces afin de respecter le cadre de rémunération des membres de la haute direction (se reporter aux pages 68 et suivantes). Étant donné que la rémunération incitative en actions est déclarée au cours de l'exercice durant lequel elle est octroyée et que la rémunération incitative en espèces est déclarée au cours de l'exercice durant lequel elle est versée aux membres de la haute direction visés, les montants pour les exercices 2021 et 2022 comprennent l'attribution au titre du RILT versée en 2019 et en 2020, tandis que les montants pour l'exercice 2020 ne comprennent aucune attribution au titre du RILT. La rémunération comparable pour les exercices 2020, 2021 et 2022 est indiquée dans le tableau précédent.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire de base (\$) ¹⁾	Attributions fondées sur des actions (\$) ²⁾	Attributions fondées sur des options (\$) ³⁾	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)		Valeur du régime de retraite (\$) ³⁾	Autre rémunération (\$) ⁴⁾	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels (\$) ³⁾	Régimes incitatifs à long terme (\$) ⁴⁾			
William Sheffield ²⁾ Président et chef de la direction par intérim	2022	420 953	420 953	s. o.	200 000	s. o.	s. o.	38 866	1080 772
	2021	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	2020	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Chris Lopez Chef des finances	2022	420 564	s. o.	s. o.	336 451	400 000	37 508	15 179	1209 702
	2021	410 554	s. o.	s. o.	328 443	400 000	36 874	14 304	1190 175
	2020	406 311	s. o.	s. o.	325 049	s. o.	36 350	63 755	831 465
Paul Harricks Chef des affaires juridiques	2022	394 279	s. o.	s. o.	197 139	375 000	35 143	8 294	1009 855
	2021	384 894	s. o.	s. o.	192 447	375 000	34 511	7 933	994 785
	2020	380 917	s. o.	s. o.	190 459	s. o.	26 342	5 722	603 440
David Lebetser ³⁾ Chef de l'exploitation	2022	411 914	s. o.	s. o.	329 531	400 000	36 736	12 903	1191 084
	2021	402 110	s. o.	s. o.	321 688	s. o.	36 116	12 207	772 121
	2020	398 907	s. o.	s. o.	319 126	s. o.	22 615	277	740 925
Megan Telford Chef des ressources humaines	2022	455 195	s. o.	s. o.	227 597	315 000	33 941	11 488	1043 221
	2021	351 846	s. o.	s. o.	175 923	s. o.	22 738	7 490	557 997
	2020	90 847	s. o.	s. o.	45 423	s. o.	4 280	0	140 550
Mark Poweska ⁴⁾ Ancien président et chef de la direction	2022	377 950	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	38 974	13 145	430 069
	2021	513 193	s. o.	s. o.	513 193	500 000	46 093	16 223	1588 702
	2020	507 889	s. o.	s. o.	507 889	s. o.	45 438	15 458	1076 674

Notes :

1) Les salaires de base présentés correspondent aux sommes réellement gagnées pour les exercices 2020, 2021 et 2022, s'il y a lieu. Le salaire de base pour 2022 de M. Sheffield reflète le temps travaillé à titre intérimaire en 2022 (du 21 juin au 31 décembre 2022). Le salaire de base pour 2022 de M. Poweska reflète le temps travaillé en 2022 (du 1^{er} janvier au 21 septembre 2022). Le salaire de base pour 2020 de M. Lebetser reflète le temps travaillé en 2020 (du 2 janvier au 31 décembre 2020). Le salaire de base pour 2020 de M^{me} Telford reflète le temps travaillé en 2020 (du 28 septembre au 31 décembre 2020). Le salaire de base pour 2022 de M^{me} Telford comprend un complément pour son rôle intérimaire.

2) À l'exception des DDVA attribués à M. Sheffield, aucune attribution fondée sur des actions ou des options n'a été octroyée en 2020, en 2021 ou en 2022. M. Sheffield a reçu des DDVA au titre de sa rémunération pour son rôle intérimaire aux termes du régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs externes.

3) Les attributions incitatives à court terme sont attribuées pour l'exercice indiqué, sont établies en fonction d'un pourcentage du salaire de base et sont versées après l'approbation des multiplicateurs de rendement par le conseil au cours de l'année suivante. Les membres de la haute direction peuvent choisir de recevoir jusqu'à concurrence de la totalité de l'attribution sous forme de DDVA de la direction. M. Sheffield a reçu une prime incitative de performance non récurrente et spéciale pour son rôle intérimaire. M. Harricks a choisi de recevoir 20 % de son attribution sous forme de DDVA de la direction en 2022. M. Lebetser a choisi de recevoir 25 % de son attribution sous forme de DDVA de la direction en 2022. M. Poweska n'a reçu aucune attribution en 2022 en raison de sa démission.

4) Pour 2020, en 2021 et en 2022, une attribution aux termes du RILT fondée sur le rendement et réglée en espèces a été accordée à tous les membres de la haute direction visés, à l'exception de M. Sheffield, qui n'était pas admissible. Le montant de cette attribution correspondait à un pourcentage de leur salaire de base annuel. Le paiement réel de ces attributions au moment de l'acquisition sera établi en fonction de l'atteinte d'objectifs de rendement de l'entreprise prédéfinis, ce qui distingue la rémunération déclarée en 2021 et 2022 de la rémunération déclarée en 2020. La valeur de la rémunération aux termes du RILT réglée en espèces (se reporter au tableau Attributions en cours au titre du RILT avec réglementation en espèces qui figure à la page 98 ci-après) ne figure pas dans le tableau sommaire de la rémunération pour l'année de l'attribution et est reportée dans le tableau pour l'année durant laquelle le critère de rendement a été atteint. Les droits rattachés à l'attribution réglée en espèces octroyée en 2020 ont été acquis le 28 février 2023 à la fin de la période de référence qui a pris fin le 31 décembre 2022, et cette attribution est incluse dans la rémunération de 2022 qui tient compte du multiplicateur de rendement qui a été atteint (100,00 % pour MM. Lopez, Harricks et Lebetser et M^{me} Telford). Par conséquent, les attributions de 2021 et de 2022 ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus puisque la période de référence de ces attributions ne

prendra pas fin avant 2023 et 2024, respectivement. M. Poweska n'a pas reçu de paiement aux termes du RILT avec règlement en espèces de 2020 en raison de sa démission.

- 5) La valeur du régime de retraite pour les membres de la haute direction visés qui participent au RRCD reflète les cotisations de l'employeur versées aux termes du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire en 2022. Ces valeurs ne reflètent pas les cotisations de l'employé ni les gains ou les pertes de placement pour l'exercice 2022.
- 6) Tous les membres de la haute direction visés participent au régime d'actionnariat des membres de la direction, à l'exception de M. Sheffield, qui n'était pas admissible. Les montants correspondent exclusivement aux cotisations de l'employeur au régime d'actionnariat. Conformément au cadre de rémunération de la haute direction, aucun des membres de la haute direction visés n'a droit à des avantages indirects ou à d'autres avantages personnels. Le montant pour M. Sheffield représente sa rémunération à titre de membre du conseil du 1^{er} janvier 2022 au 20 juin 2022. M. Sheffield a choisi de recevoir sa rémunération à titre de membre du conseil sous forme de DDVA, aux termes du régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs externes, et ces montants sont pris en compte dans le tableau sur la propriété de titres de capitaux propres par les administrateurs qui figure à la page 26.
- 7) M. Sheffield a été nommé président et chef de la direction par intérim, soit du 21 juin 2022 au 1^{er} février 2023.
- 8) M. Lebeter, qui était le chef de l'exploitation le 31 décembre 2022, a été nommé président et chef de la direction avec prise d'effet le 1^{er} février 2023.
- 9) M. Poweska a occupé le poste de président et chef de la direction jusqu'au 21 juin 2022, puis il a quitté la Société le 21 septembre 2022.

Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en cours

Le tableau suivant présente de façon détaillée les attributions fondées sur des options et les attributions fondées sur des actions en cours des membres de la haute direction visés, selon le cours de l'action à la fermeture des marchés le 30 décembre 2022¹⁾ :

Nom	Attributions fondées sur des options ²⁾			Attributions fondées sur des actions			
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$) ³⁾	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Nombre d'actions ou d'unités ont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$) ⁴⁾
William Sheffield	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	420 953
Chris Lopez	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	1 946 783
Paul Harricks	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	99 943
David Lebeter	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	153 323
Megan Telford	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	37 502
Mark Poweska	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

Notes :

1) Le cours de clôture des actions de Hydro One s'est établi à 36,27 \$ le 30 décembre 2022.

2) Aucune attribution fondée sur des options n'a été octroyée en 2020, en 2021 ou en 2022. Le conseil n'a effectué aucune attribution fondée sur des options depuis 2018 et aucune attribution fondée sur des options n'est en cours.

3) Aucune option d'achat d'actions n'a été exercée par les membres de la haute direction visés en 2022.

4) Tient compte de la valeur des DDVA de la direction en circulation de MM. Lopez, Harricks et Lebeter ainsi que de M^{me} Telford au 31 décembre 2022. Les DDVA de M. Sheffield ont été octroyés aux termes du régime de DDVA à l'intention des administrateurs externes au titre de sa rémunération pour son rôle intérimaire. En date du 31 décembre 2022, M. Poweska n'avait aucune attribution fondée sur des actions en cours.

Attributions en cours au titre du RILT avec règlement en espèces

Le tableau suivant présente de façon détaillée les attributions réglées en espèces des membres de la haute direction visés en date du 31 décembre 2022 :

Nom	Année de l'octroi	Valeur d'octroi	Date d'acquisition	Valeur actuelle ⁹⁾
Chris Lopez	2022	411 259	28/02/2025	411 259
	2021	408 400	28/02/2024	408 400
	2020	400 000	28/02/2023	400 000
	Total	1 219 659		1 219 659
Paul Harricks	2022	385 555	28/02/2025	385 555
	2021	382 875	28/02/2024	382 875
	2020	375 000	28/02/2023	375 000
	Total	1 143 430		1 143 430
David Lebeter	2022	402 800	28/02/2025	402 800
	2021	400 000	28/02/2024	400 000
	2020	400 000	28/02/2023	400 000
	Total	1 202 800		1 202 800
Megan Telford	2022	317 205	28/02/2025	317 205
	2021	315 000	28/02/2024	315 000
	2020	315 000	28/02/2023	315 000
	Total	947 205		947 205

Note :

1) La valeur des attributions au titre du RILT réglées en espèces reflète la valeur à 100 % du rendement cible et n'est pas liée au cours de l'action. La valeur réelle à la fin de la période de rendement dépendra de la mesure dans laquelle les paramètres préétablis de performance sur trois ans ont été atteints. Conformément aux exigences du cadre de rémunération de la haute direction, les paiements au titre du RILT réglés en espèces sont plafonnés à 100 % de la cible pour les personnes qui occupent un poste de vice-président directeur ou un poste d'un échelon supérieur. M. Poweska n'a aucune attribution aux termes du RILT avec règlement en espèces en cours et M. Sheffield n'était pas admissible.

Attributions en vertu d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Nom	Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)¹)	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)²)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)³)
William Sheffield	s. o.	420 953	200 000
Chris Lopez	s. o.	410 631	336 451
Paul Harricks	s. o.	53 168	197 139
David Lebeter	s. o.	73 253	329 531
Megan Telford	s. o.	37 502	227 597
Mark Poweska	s. o.	118 827	s. o.

Notes :

1) Hydro One n'a fait aucune attribution fondée sur des options ni aucune attribution fondée sur des actions (à l'exception des DDVA dont elle a choisi de reporter l'attribution) en faveur de ses employés, y compris les membres de l'équipe de haute direction depuis 2018. Aucun membre de la haute direction visé ne détient d'options en cours.

2) La valeur des attributions fondées sur des actions qui ont été acquises, s'il en est, au cours de l'exercice comprend la valeur des équivalents de dividendes gagnés. Cela comprend la valeur des DDVA de la direction octroyés en février 2022 relativement au paiement au titre des attributions incitatives à court terme de 2021. Pour tous les membres de la haute direction visés, les valeurs indiquées ci-dessus sont fondées sur le cours de l'action le 30 décembre 2022, soit 36,27 \$. M. Sheffield a reçu des DDVA entièrement acquis aux termes du régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs externes au titre de sa rémunération pour son rôle intérimaire.

3) Cette colonne comprend le montant intégral des attributions incitatives à court terme, même si un membre de la haute direction visé a choisi de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération sous forme de DDVA de la direction. M. Sheffield a reçu une prime incitative de performance non récurrente et spéciale pour son rôle intérimaire. M. Poweska n'a reçu aucune attribution en 2022 en raison de sa démission.

Prestations de retraite

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information concernant les membres de la haute direction visés qui participaient au RRCD et au régime de retraite complémentaire de Hydro One au 31 décembre 2022 :⁽¹²⁾

Nom	Valeur accumulée à l'ouverture de l'exercice (\$)	Éléments rémunérateurs (\$)	Valeur accumulée à la clôture de l'exercice (\$) ⁽³⁾
Chris Lopez	201 739	37 508	216 444
Paul Harricks	72 928	35 143	98 946
David Lebeter	63 465	36 736	92 084
Megan Telford	29 392	33 941	59 116
Mark Poweska	127 664	38 974	58 926

Notes :

- 1) En ce qui concerne les membres de la haute direction visés, les totaux tiennent compte des montants avant impôts versés dans le régime de retraite complémentaire théorique et des montants après impôts versés dans le régime d'épargne non enregistré antérieur.
- 2) M. Sheffield ne pouvait recevoir de prestations de retraite pour son rôle à titre de président et chef de la direction par intérim.
- 3) Comprend les cotisations de l'employeur ainsi que les gains/pertes de placement de 2022. Pour M. Poweska, il s'agit également d'un retrait du régime.

v. Effet dilutif global des mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres

Le tableau qui suit présente l'effet dilutif global de nos mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres.

	2022	2021	2020
Offre excédentaire – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes de tous les mécanismes de rémunération en titres de capitaux propres, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent ⁽¹⁾	1,81 %	1,89 %	2,03 %
Taux de dilution – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des attributions en cours, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions pour l'exercice pertinent ⁽²⁾⁽³⁾	0,37 %	0,45 %	0,59 %
Taux d'érosion du capital – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des attributions octroyées au cours de l'exercice, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent ⁽³⁾	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Notes :

- 1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours des trois derniers exercices s'établissait comme suit : 598 616 561 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, 598 080 111 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et 597 421 127 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- 2) Dans le cadre du PAPE de la Société, des droits permettant de recevoir un nombre total de 5 416 449 actions ordinaires ont été octroyés à certains employés représentés par le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et la Society of United Professionals aux termes de deux régimes d'octroi d'actions. Au 31 décembre 2022, des droits permettant de recevoir un nombre total de 1 684 506 actions ordinaires étaient toujours en cours. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et de la Society of United Professionals » à la page 103.
- 3) Aucune attribution aux termes du RILT, composée de DVALR, de DVAAR ou d'options d'achat d'actions, n'a été octroyée en 2020, en 2021 ou en 2022.

vi. Dispositions en matière de cessation d’emploi et de changement de contrôle

Les membres de la haute direction visés ont chacun conclu avec Hydro One un contrat de travail régissant les modalités de leur emploi. MM. Lebeter et Lopez ont signé de nouveaux contrats de travail en 2023, dont les modalités seront présentées dans la circulaire de sollicitation de procurations de l’année prochaine. En raison de la nature intérimaire de son affectation, le contrat de M. Sheffield ne comportait pas de dispositions en matière de cessation d’emploi. Le tableau ci-dessous présente les sommes auxquelles les membres de la haute direction visés auraient droit en cas de cessation d’emploi, en fonction de divers scénarios, selon les contrats de travail en vigueur le 31 décembre 2022.

Élément de rémunération	Démission ¹⁾	Départ à la retraite ²⁾	Cessation d’emploi sans cause juste et suffisante ⁴⁾	Cessation d’emploi sans cause juste et suffisante à la suite d’un changement de contrôle (double élément déclencheur) ⁵⁾⁽⁶⁾	Cessation d’emploi pour une cause juste et suffisante
Indemnité de départ	Aucune	Aucune	1,5 fois la moins élevée des sommes suivantes : i) la prime annuelle moyenne pour les trois derniers exercices, ou ii) la prime cible pour l’année de cessation d’emploi	Identique à l’indemnité prévue en cas de cessation d’emploi sans cause juste et suffisante	Aucune
Salaire de base	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin
Rémunération incitative annuelle	Le participant a droit aux prestations accumulées	Attribution calculée au prorata	Attribution calculée au prorata	Attribution calculée au prorata	Le participant a droit aux prestations accumulées
Attribution au titre du RILT avec règlement en espèces	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance	Les droits continuent d’être acquis suivant le calendrier d’acquisition	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis expirent à la date de cessation d’emploi, sauf si la cessation d’emploi se produit après cinq années de service ⁷⁾ , auquel cas les droits rattachés à une tranche calculée au prorata seront acquis	Les droits continuent d’être acquis suivant le calendrier d’acquisition	Le participant a droit aux prestations accumulées
Régime de retraite	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées	Le participant a droit aux prestations de retraite accumulées
Avantages ³⁾	Les avantages prennent fin	Les avantages prennent fin	Les avantages sont maintenus pendant une période de 18 à 24 mois ⁴⁾	Les avantages sont maintenus pendant une période de 18 à 24 mois	Les avantages prennent fin

Notes :

1) Les membres de la haute direction visés peuvent quitter volontairement leur emploi à tout moment; MM. Lopez, Harricks et Lebeter ainsi que M^{me} Telford doivent donner un préavis de trois (3) mois. Aux termes de la convention de maintien en poste intervenue entre la Société et M. Lopez, si M. Lopez démissionne, il bénéficiera d’une attribution incitative à court terme calculée au prorata et de l’acquisition accélérée d’attributions en cours au titre du RILT avec règlement en espèces dont les droits ne sont pas acquis (à 100 % du rendement cible).

2) Tous les membres de la haute direction visés, sauf M. Lebeter, sont considérés comme ayant « pris leur retraite » aux termes du RILT avec règlement en espèces si le départ à la retraite a été approuvé par le conseil et si le membre de la haute direction visé : se conforme aux conditions imposées par le conseil dans le cadre de son approbation; a donné un préavis de six (6) mois; ne touche aucune indemnité de départ en espèces ou allocation de retraite ou l’équivalent; et s’est conformé aux mesures transitoires raisonnablement exigées durant la période allant de la date de l’avis jusqu’à la date à laquelle l’emploi actif du membre de la haute direction visé prend fin. Si ces critères ne sont pas respectés, la cessation d’emploi sera traitée comme une démission, et les dispositions en matière de cessation d’emploi appropriées s’appliqueront. Aux fins du RILT, les membres de la haute direction visés sont réputés avoir pris leur retraite s’ils ont atteint l’âge de 65 ans, s’ils atteignent l’âge de 55 ans et qu’ils cumulent au moins 10 années de service ou s’ils atteignent un seuil relatif à l’âge et au nombre d’années de service inférieur déterminé par le conseil. Aux fins du RICT, les membres de la haute direction visés sont réputés avoir pris leur retraite s’ils atteignent l’âge de 55 ans et qu’ils atteignent un seuil relatif à l’âge et au nombre d’années de service inférieur déterminé par le conseil. Le conseil a exercé son jugement discrétionnaire et a approuvé le traitement suivant des prestations de retraite à l’égard des attributions au titre du RILT dont les droits ne sont pas acquis que détenait M. Lebeter au moment de prendre sa retraite si son départ à la retraite tombe après ce qui suit :

i) trois (3) années de service continu et un préavis de départ à la retraite d’au moins (6) six mois, les droits rattachés à une tranche de ses attributions au titre du RILT dont les droits ne sont pas acquis seront acquis conformément au calendrier d’acquisition initial et sous réserve des modalités relatives au rendement réel de l’attribution. Le calcul au prorata sera effectué en fonction des heures travaillées au cours de la période d’acquisition des droits;

ii) cinq (5) années de service continu et un préavis de départ à la retraite d’au moins (6) six mois, les droits rattachés à la totalité de ses attributions au titre du RILT dont les droits ne sont pas acquis seront acquis conformément au calendrier d’acquisition initial et sous réserve des modalités relatives au rendement réel de l’attribution.

- 3) M. Lopez a droit au maintien de ses avantages pendant 24 mois après la cessation de son emploi pour quelque raison que ce soit, sauf une cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante ou une réembauche. Hydro One n'attribue pas de valeur au maintien des avantages.
- 4) Le multiplicateur de paiement pour MM. Lopez, Harricks et Lebeter et M^{me} Telford est de 1,5 fois et leurs avantages seront maintenus pendant une période de 18 mois.
- 5) Le traitement s'applique uniquement en cas de cessation d'emploi par la Société sans cause juste et suffisante ou, dans le cas de MM. Harricks et Lebeter, en cas de démission pour un motif sérieux dans les 24 mois suivant un changement de contrôle, et s'applique uniquement aux attributions effectuées avant le changement de contrôle. Un changement de contrôle n'entraînant pas une cessation d'emploi par Hydro One n'ouvre droit à aucune prestation. Pour MM. Harricks et Lebeter, le terme « motif sérieux » désigne une modification importante du titre, des responsabilités, des pouvoirs ou du « statut »; une modification importante du salaire de base ou une modification importante de la cible possible au titre du RICT ou du RILT sans possibilité de toucher une compensation.
- 6) Un « changement de contrôle » se produira dans les circonstances suivantes :
- a) plus de 50 % des titres comportant droit de vote en circulation de la Société sont acquis;
 - b) la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société est vendue, cédée ou transférée, sauf à une filiale en propriété exclusive;
 - c) la Société est acquise dans le cadre d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement prévu par la loi ou d'une autre opération ou elle est dissoute ou liquidée;
 - d) les particuliers qui, au début de toute période de deux ans, constituent le conseil d'administration cessent de constituer la majorité du conseil au cours de cette période de deux ans, à l'exclusion des particuliers dont les services ont pris fin en raison de leur décès;
 - e) conformément aux droits que lui confère la convention de gouvernance, la Province remplace l'intégralité du conseil (sauf le président et chef de la direction) et, à son gré, le président du conseil;
 - f) il est apporté aux lois ou aux règlements de l'Ontario une modification qui a l'un ou l'autre des effets suivants :
 - i) à la fois A) stipule expressément qu'elle s'applique soit 1) à Hydro One ou à un membre du même groupe, ou 2) à des sociétés du secteur du transport et/ou de la distribution d'électricité de manière générale mais a un effet disproportionné sur Hydro One et ses membres du même groupe considérés globalement, et B) aurait une incidence défavorable importante sur la capacité de Hydro One d'atteindre les mesures de rendement de l'entreprise qui sont énoncées dans les attributions en cours;
 - ii) impose des limites à la valeur de la rémunération qui pourrait être versée aux employés non syndiqués de Hydro One ou de ses membres du même groupe, sous réserve des restrictions établies aux fins de l'approbation des tarifs ou d'autres fins qui ne limitent pas les sommes effectivement versées;
 - g) le conseil adopte une résolution confirmant qu'un changement de contrôle s'est produit.
- 7) Si un participant compte cinq (5) années de service et n'a commis aucun acte ni aucune omission qui a ou pourrait porter préjudice à la Société ou à sa réputation, les droits rattachés à une tranche proportionnelle des attributions du participant seront acquis.

Le tableau suivant présente les montants supplémentaires qui auraient été payables aux membres de la haute direction visés de la Société si de tels événements s'étaient produits le 31 décembre 2022.

Nom	Démission (\$)	Départ à la retraite (\$) ¹⁾	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante (\$) ²⁾	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante après un changement de contrôle (double élément déclencheur) (\$)	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante (\$)
William Sheffield ³⁾	0	0	0	0	0
Chris Lopez	0	0	1 879 862	2 356 425	0
Paul Harricks	0	0	891 706	2 035 136	0
David Lebeter	0	0	1 122 891	2 325 691	0
Megan Telford	0	0	891 416	1 838 621	0

Notes :

1) Hydro One n'attribue pas de valeur au maintien des avantages.

2) Les indemnités de départ sont calculées en fonction d'un salaire de base annualisé et de la rémunération incitative à court terme cible en date du 31 décembre 2022. Le multiplicateur de paiement pour tous les membres de la haute direction visés s'établit à 1,5 fois. Pour les participants qui comptent au moins cinq (5) années de service, une tranche proportionnelle des attributions en cours au titre du RILT du participant a été incluse ci-dessus. La Société n'attribue pas de valeur au maintien des avantages. La Société n'attribue pas de valeur au maintien des avantages.

3) En raison de la nature intérimaire de son affectation, le contrat d'emploi de M. Sheffield ne comportait aucune disposition en matière de cessation d'emploi.

H. Appendices

i. Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau qui suit présente sommairement, en date du 31 décembre 2022, les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres aux termes desquels des titres de capitaux propres de Hydro One peuvent être émis.

Catégorie de régime	Régime de rémunération fondé sur des titres de capitaux propres	Nombre de titres devant être émis à l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en cours (A)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons de souscription et des droits en cours (\$) (B)	Nombre de titres disponibles aux fins d'émissions futures aux termes de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (A)) (C)
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les actionnaires	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
	Régime incitatif à long terme	0 ¹⁾	s. o.	8 617 720 ¹⁽²⁾
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres qui n'ont pas été approuvés par les actionnaires ²⁾	Régime d'octroi d'actions du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique ³⁾	1 556 140 ³⁾	s. o.	0 ³⁾
	Régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals ³⁾	633 476 ³⁾	s. o.	0 ³⁾
Total		2 189 616	s. o.	8 617 720

Notes :

1) Au 31 décembre 2022, la totalité des actions ordinaires étaient émises et en circulation au titre des attributions effectuées antérieurement aux termes du RILT.

2) Au 31 décembre 2022, 1 990 693 actions ordinaires avaient été émises aux termes du régime d'octroi d'actions du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique (soit 0,33 % des 598 714 704 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2022) et 1 556 140 actions ordinaires demeuraient disponibles aux fins d'émission (soit 0,26 % des 598 714 704 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2022), compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance. Au total, 572 701 actions ordinaires ont été émises à ce jour aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals (soit 0,10 % des 598 714 704 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2022) et 633 476 actions ordinaires demeurent disponibles aux fins d'émission (soit 0,11 % des 598 714 704 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2022), compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance.

3) Le nombre d'actions ordinaires auquel ont droit les employés admissibles représentés par le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et la Society of United Professionals aux termes des régimes d'octroi d'actions est établi en pourcentage du salaire de base et du prix auquel la Province a convenu de vendre les actions, tel qu'il est indiqué dans le prospectus définitif du PAPE.

ii. Régime de rémunération incitative à long terme réglée en titres de capitaux propres

Le tableau qui suit présente un sommaire des principales modalités du RILT qui étaient en vigueur le 31 décembre 2022. En date du 31 décembre 2022, il n'y avait aucun octroi en cours aux termes de ce régime.

Types d'attributions	<i>DVALR et DVAAR.</i> <i>Options.</i> Une option est un droit d'acquérir une action ordinaire à une date future moyennant le paiement du prix d'exercice. Le prix d'exercice d'une option ne peut pas être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire à la date de l'octroi. La durée d'une option ne peut pas dépasser 10 ans, sauf en raison de l'existence d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société. Même si aucune d'entre elles n'a été octroyée, le RILT prévoit également la possibilité d'octroyer les attributions suivantes : • <i>Actions assujetties à des restrictions.</i> L'attribution d'actions assujetties à des restrictions est une attribution d'actions ordinaires assujetties à des restrictions en matière de déchéance. • <i>DDVA.</i> Un DDVA est une attribution qui donne droit au participant de recevoir des actions ordinaires après la cessation de son emploi ou de ses services auprès de la Société. Les DDVA peuvent être assujettis au respect de conditions liées au rendement ou d'autres conditions liées à l'acquisition des droits. • <i>DPVA.</i> Un droit à la plus-value d'actions (DPVA) est le droit de recevoir un nombre d'actions ordinaires correspondant à la valeur de la plus-value d'une action ordinaire au cours d'une période. Le prix de base par rapport auquel un DPVA doit être mesuré ne peut pas être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire à la date de l'octroi. Une option et un DPVA peuvent être octroyés en même temps, auquel cas le DPVA sera acquis et pourra être exercé aux mêmes dates que l'option connexe, et l'exercice de l'option entraînera l'annulation du DPVA, et inversement. La durée d'un DPVA ne peut dépasser 10 ans, sauf en raison de l'existence d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société. • <i>Autres attributions.</i> Les autres attributions sont des attributions de titres convertibles en actions ordinaires ou de titres autrement fondées sur les actions ordinaires.
Admissibilité	Les employés et les consultants de Hydro One et des membres de son groupe, selon ce que détermine le comité RH. Les administrateurs externes ne sont pas admissibles.
Nombre maximal d'actions autorisées	11 900 000 actions ordinaires, soit environ 2 % des actions émises et en circulation. À l'intérieur de cette limite, le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises sous forme de DVALR, de DVAAR ou de DDVA totalise 4 760 000 actions ordinaires (soit environ 0,8 % des actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2022). En date du 31 décembre 2022, il y avait 8 617 720 actions ordinaires pouvant faire l'objet d'attributions futures (environ 1,44 % du nombre d'actions émises et en circulation). Les actions ordinaires assujetties à une attribution qui expire sans avoir été exercée, est annulée, frappée de déchéance ou résiliée ou qui est par ailleurs réglée sans émission d'actions ordinaires, seront encore disponibles aux fins d'octrois futurs. Les actions ordinaires émises aux termes d'attributions d'une société acquise qui sont converties, remplacées ou ajustées dans le cadre de l'acquisition ne réduiront pas le nombre d'actions disponibles aux fins des attributions aux termes du RILT, sauf si la loi ou les règles des bourses l'exigent.
Plafonds applicables aux initiés	Aux termes du RILT et de tout autre mécanisme de rémunération en titres de Hydro One : • le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en faveur d'initiés à quelque moment que ce soit correspond à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation; • le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à des initiés au cours de toute période de un an correspond à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation; • le RILT ne prévoit pas le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en faveur d'une personne aux termes du RILT ni aucun autre mécanisme de rémunération en titres (exprimé sous la forme d'un pourcentage ou sous toute autre forme).
Juste valeur marchande	Aux termes du RILT, la juste valeur marchande est établie en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX à la date applicable.
Périodes d'interdiction d'opérations imposées par la Société	S'il est prévu qu'une attribution expire pendant une période d'interdiction des opérations imposée par la Société qui empêche les employés d'effectuer des opérations sur des actions ordinaires, ou pendant les 5 jours ouvrables qui suivent une telle période, l'attribution en question expirera 10 jours ouvrables après l'expiration de cette période d'interdiction des opérations.

Décès et incapacité	Sauf si le comité RH en décide autrement, une tranche proportionnelle des droits rattachés à la prochaine tranche des attributions qui doivent être acquis seront acquis immédiatement, selon le nombre de jours écoulés depuis la date d'acquisition des droits rattachés à la tranche précédente des attributions par rapport à la période allant de cette date à la date d'acquisition des droits rattachés à la prochaine tranche (ou, si aucun des droits rattachés à une tranche d'attributions n'a été acquis, la date de l'octroi). Les cibles de rendement sont réputées avoir atteint le niveau de rendement cible à 100 %. Les attributions dont les droits sont acquis et qui sont susceptibles d'exercice demeurent susceptibles d'exercice pendant 90 jours ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.
Départ à la retraite	Sauf si le comité RH en décide autrement, l'acquisition des droits rattachés aux attributions qui ne sont pas encore acquis se poursuivra et les attributions en question seront réglées et exercées conformément à leurs modalités. L'expression « départ à la retraite » désigne la situation suivante : a) Si l'employé : i. est le président et chef de la direction ou un employé qui relève directement de celui-ci, le départ à la retraite a été approuvé par le conseil et l'employé se conforme aux conditions que le conseil peut établir, ii. n'est pas visé à l'alinéa i) ci-dessus, l'employé a atteint l'âge de 65 ans ou a atteint l'âge de 55 ans avec un minimum de 10 années de service ou respecte les seuils inférieurs déterminés par le comité RH quant à l'âge et/ou à la durée des services, iii. respecte les critères d'admissibilité liés à l'âge et à la durée des services pour des prestations de retraite anticipée non actualisées, au sens donné à l'expression <i>undiscounted early retirement pension</i> dans le RRPD applicable au participant, iv. respecte les seuils inférieurs déterminés par l'administrateur du régime quant à l'âge et/ou à la durée des services; b) l'employé a remis un préavis officiel de six mois suivant lequel il a l'intention de prendre sa retraite ou un préavis d'une durée inférieure comme l'administrateur du régime peut l'approuver; c) aucune indemnité de départ ou allocation de retraite en espèces ni aucune autre indemnité ou allocation équivalente ne sont versées; d) l'employé s'est conformé à toutes les mesures transitoires que Hydro One peut raisonnablement demander jusqu'à la date à laquelle il a cessé d'être un employé actif.
Démission	Sauf si le comité RH en décide autrement, tous les droits rattachés aux attributions qui ne sont pas acquis sont frappés de déchéance. Les attributions dont les droits sont acquis et qui sont susceptibles d'exercice demeurent susceptibles d'exercice pendant 90 jours ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.
Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante	Tous les droits rattachés aux attributions, qu'ils soient acquis ou non, sont frappés de déchéance et annulés.
Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante¹⁾	Si l'employé compte cinq (5) années de service ou plus et n'a commis aucun acte ni aucune omission qui, dans un cas comme dans l'autre, de l'avis de l'administrateur du régime, a ou pourrait avoir porté préjudice à la Société ou à sa réputation, alors une tranche proportionnelle du versement suivant des attributions dont les droits doivent être acquis est acquise immédiatement, les DVALR étant réputés avoir atteint à 100 % les cibles de rendement déterminées. Les options demeureront susceptibles d'exercice pendant 90 jours suivant la date de cessation d'emploi. Sauf si le comité RH en décide autrement et sauf si la cessation d'emploi se produit au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, toutes les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance. Les attributions dont les droits sont acquis et qui sont susceptibles d'exercice demeurent susceptibles d'exercice pendant 90 jours ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.

Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante dans les 24 mois qui suivent un changement de contrôle	Si, au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, la Société met fin à l'emploi du membre de la haute direction sans cause juste et suffisante, alors, sans que l'administrateur du régime n'ait à prendre quelque mesure que ce soit : i) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas a) à c) ou g) de la définition de changement de contrôle (terme défini ci-après), l'acquisition des droits rattachés aux attributions antérieures détenues par le membre de la haute direction au moment du changement de contrôle (les « attributions touchées ») continuera et celles-ci seront réglées ou exercées conformément à leurs modalités, ii) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas d) à f) de la définition de changement de contrôle indiquée ci-dessous, 1) les droits rattachés aux attributions touchées seront acquis et celles-ci deviendront susceptibles d'exercice, de réalisation ou de paiement à la date de cessation d'emploi, 2) les objectifs de rendement associés à ces attributions touchées seront réputés atteints à 100 % du rendement cible déterminé pour ces objectifs de rendement et 3) les attributions touchées qui sont des options ou des DPVA continueront d'être susceptibles d'exercice jusqu'à leur date d'expiration ou, si cette date est antérieure, le 90^e jour qui suit la date de cessation d'emploi, et expireront à une telle date.
Changement de contrôle²⁾	Le comité RH peut prévoir la conversion ou l'échange d'attributions en cours contre de nouvelles attributions ou d'autres titres de valeur essentiellement équivalente (ou de valeur supérieure) d'une entité participant au changement de contrôle ou issue du changement de contrôle, ou prévoir que les droits rattachés aux attributions sont acquis immédiatement, que les actions sous jacentes aux attributions sont remises ou que les attributions en cours sont liquidées.
Définition de changement de contrôle	Sous réserve de certaines exceptions, le terme « changement de contrôle » désigne l'une des situations suivantes : a) plus de 50 % des titres comportant droit de vote en circulation de la Société sont acquis; b) la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société est vendue, cédée ou transférée, sauf à une filiale en propriété exclusive; c) la Société est acquise dans le cadre d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement prévu par la loi ou d'une autre opération ou elle est dissoute ou liquidée; d) les particuliers qui, au début de toute période de deux ans, constituent le conseil cessent de constituer la majorité du conseil d'administration au cours de cette période de deux ans, à l'exclusion des particuliers dont les services ont pris fin en raison de leur décès;³⁾ e) conformément aux droits que lui confère la convention de gouvernance, la Province remplace l'intégralité du conseil (sauf le président et chef de la direction) et, à son gré, le président du conseil;³⁾ f) il est apporté aux lois ou aux règlements de l'Ontario une modification qui a l'un ou l'autre des effets suivants : i) à la fois A) stipule expressément qu'elle s'applique soit 1) à Hydro One ou à un membre du même groupe, ou 2) à des sociétés du secteur du transport et/ou de la distribution d'électricité de manière générale mais a un effet disproportionné sur Hydro One et ses membres du même groupe considérés globalement, et B) aurait une incidence défavorable importante sur la capacité de Hydro One d'atteindre les mesures de rendement de l'entreprise qui sont énoncées dans les attributions en cours; ii) impose des limites à la valeur de la rémunération qui pourrait être versée aux employés non syndiqués de Hydro One ou de ses membres du même groupe, sous réserve des restrictions établies aux fins de l'approbation des tarifs ou d'autres fins qui ne limitent pas les sommes effectivement versées;³⁾ g) le conseil adopte une résolution confirmant qu'un changement de contrôle s'est produit. En raison des limites à la propriété des actions de la Société en vertu de la <i>Loi sur l'électricité</i> (Ontario), il faudrait que la loi soit modifiée pour qu'un changement de contrôle se produise dans certaines circonstances.
Cessibilité	De manière générale, les options ne peuvent être ni cédées ni transférées. D'autres attributions peuvent être cédées à un « cessionnaire admissible » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes), ce qui comprend un conjoint, un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite ou une société de portefeuille personnelle.
Pouvoir discrétionnaire	Le comité RH a le pouvoir d'écourter le délai d'acquisition ou la période d'exercice des droits rattachés à une attribution. Le comité RH peut modifier les objectifs de rendement d'une manière objective de sorte qu'ils tiennent compte de faits qui se sont produits pendant la période de référence et qui concernent l'objectif de rendement applicable.

Récupération	Le comité RH peut faire en sorte qu'une attribution soit susceptible d'être annulée, récupérée, résiliée, remboursée ou assujettie à d'autres mesures conformément aux modalités des politiques en matière de récupération ou de recouvrement ou d'autres politiques similaires adoptées par la Société, ou comme les lois ou les normes d'inscription applicables des bourses peuvent l'exiger.
Ajustements	Le comité RH peut apporter les ajustements qu'il établit, à son gré, aux modalités d'une attribution, au nombre et au type de titres pouvant être émis aux termes de l'attribution et au nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILT en cas de fractionnement ou de regroupement d'actions ordinaires ou d'une restructuration du capital similaire, ou du versement d'un dividende en actions (sauf un dividende en actions tenant lieu d'un dividende en espèces) ou en cas d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement ou d'une autre opération ou réorganisation de la Société qui ne constitue pas un changement de contrôle.
Modifications	Le comité RH peut apporter des modifications au RILT ou aux attributions en cours, ou dissoudre le RILT quant à des octrois futurs d'attributions, sauf si, dans le cas d'une modification qui porte atteinte de façon importante et défavorable aux droits d'un employé aux termes de l'attribution, la modification est assujettie au consentement de l'employé, à moins que cela ne soit expressément prévu dans le RILT ou dans les modalités de l'attribution au moment de l'octroi. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes : a) une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILT ou qui hausse le plafond des attributions aux initiés (sous réserve des ajustements décrits ci-dessus); b) une modification qui permet aux administrateurs externes de recevoir des attributions; c) une modification qui réduit le prix d'exercice d'une attribution (y compris par l'annulation d'une attribution et l'émission d'une nouvelle attribution en faveur du même participant à un prix d'exercice moindre), sauf aux termes des dispositions du RILT qui permettent au comité RH de faire des ajustements équitables en cas d'opérations visant la Société ou son capital; d) une modification qui prolonge la durée d'une attribution au-delà de sa date d'expiration initiale (sauf si la date d'expiration tombe au cours d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société ou dans les cinq jours ouvrables qui suivent celle-ci); e) une modification qui permet à une attribution d'être exercée ou réglée après le dixième anniversaire de la date d'octroi (sauf si la date d'expiration tombe au cours d'une période d'interdiction des opérations imposée par la Société); f) une modification qui permet un transfert d'attributions à un cessionnaire qui n'est pas un « cessionnaire admissible » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes) ou autrement qu'aux fins de règlement successoral normales; g) une modification qui supprime ou réduit la gamme de modifications qui nécessitent l'approbation des actionnaires.

Notes :

- 1) Cela constitue une modification qui a été apportée au RILT avec l'approbation du conseil le 14 mai 2018; la TSX a accepté l'avis de modification le 10 août 2018.
- 2) Comme il est noté ci-dessus dans le tableau de la rubrique « Dispositions en matière de cessation d'emploi et de changement de contrôle », en cas de démission pour un motif sérieux après un changement de contrôle, l'acquisition des droits rattachés aux attributions octroyées avant le changement de contrôle est maintenue ou est immédiate.
- 3) Cela constitue une modification qui a été apportée au RILT avec l'approbation du conseil le 10 novembre 2017; la TSX a accepté l'avis de modification le 28 décembre 2017.

La description qui précède du RILT avec règlement en espèces n'est qu'un sommaire et est présentée entièrement sous réserve du texte intégral de celui-ci.

iii. Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et de la Society of United Professionals

Le tableau qui suit présente sommairement les modalités principales des régimes d'octroi d'actions dont il est question ci-dessus.

	Régimes d'octroi d'actions du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique	Régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals
Avantage	Droit de recevoir des actions ordinaires le 1 ^{er} avril de chaque année jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé d'années à compter du 1 ^{er} avril 2017.	Droit de recevoir des actions ordinaires le 1 ^{er} avril de chaque année jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé d'années à compter du 1 ^{er} avril 2018.
Admissibilité	Les employés représentés par le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et qui cotisent au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One en date du 1 ^{er} avril 2015.	Les employés représentés par la Society of United Professionals et qui cotisent au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One en date du 1 ^{er} septembre 2015.
Nombre maximal d'actions autorisées	3 981 763 actions ordinaires (0,67 % du nombre d'actions ordinaires en circulation)	1 434 686 actions ordinaires (0,24 % du nombre d'actions ordinaires en circulation)
Calendrier de livraison des actions	Chaque participant a reçu un calendrier établissant les actions devant être livrées à chaque date, sous réserve de l'emploi continu du participant. Ce calendrier prévoyait que la dernière date de livraison serait la première des suivantes à survenir : - le 1^{er} avril 2028; - la date à laquelle l'employé compte plus de 35 années de service ouvrant droit à pension aux termes du RRPD de Hydro One; - la date à laquelle l'employé doit, en raison de son âge, cesser de cotiser à un tel régime en vertu des dispositions actuelles de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada).	Chaque participant a reçu un calendrier établissant les actions devant être livrées à chaque date, sous réserve de l'emploi continu du participant. Ce calendrier prévoyait que la dernière date de livraison serait la première des suivantes à survenir : - le 1^{er} avril 2029; - la date à laquelle l'employé compte plus de 35 années de service ouvrant droit à pension aux termes du RRPD de Hydro One; - la date à laquelle l'employé doit, en raison de son âge, cesser de cotiser à un tel régime en vertu des dispositions actuelles de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada).
Cessation d'emploi	La livraison d'actions ordinaires cesse si le participant n'a pas été un employé de façon continue depuis le 1 ^{er} avril 2015.	La livraison d'actions ordinaires cesse si le participant n'a pas été un employé de façon continue depuis le 1 ^{er} septembre 2015.
Cessibilité	Le droit de recevoir des actions ordinaires est incessible.	Le droit de recevoir des actions ordinaires est incessible.
Modifications	Le conseil peut modifier le régime à quelque moment que ce soit sous réserve du consentement du Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique, étant entendu que toute modification qui porterait atteinte au droit d'un participant de recevoir des actions ordinaires est assujettie au consentement du participant. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes : - une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime; - une modification qui permet aux administrateurs externes de participer; - une modification qui permet que des attributions fondées sur des titres de capitaux propres qui ne sont pas des actions ordinaires soient effectuées aux termes du régime; - une modification touchant les dispositions de modification, sauf si elle a pour effet d'ajouter d'autres questions nécessitant l'approbation des actionnaires.	Le conseil peut modifier le régime à quelque moment que ce soit sous réserve du consentement de la Society of United Professionals, étant entendu que toute modification qui porterait atteinte au droit d'un participant de recevoir des actions ordinaires est assujettie au consentement du participant. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes : - une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime; - une modification qui permet aux administrateurs externes de participer; - une modification qui permet que des attributions fondées sur des titres de capitaux propres qui ne sont pas des actions ordinaires soient effectuées aux termes du régime; - une modification touchant les dispositions de modification, sauf si elle a pour effet d'ajouter d'autres questions nécessitant l'approbation des actionnaires.

La description qui précède des régimes d'octroi d'actions n'est qu'un sommaire et est présentée entièrement sous réserve du texte de chaque régime d'octroi d'actions.

Information complémentaire

Assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants

Hydro One souscrit les types suivants d'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants : i) une assurance des administrateurs et des dirigeants traditionnelle (la *police traditionnelle*), dont le montant de garantie totalise 200 millions de dollars, y compris les frais de défense, et ii) une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants applicable dans le cadre d'un appel public à l'épargne (la *police relative à l'appel public à l'épargne*), dont le montant de garantie totalise 200 millions de dollars, y compris les frais de défense. Suivant ces polices, Hydro One et ses filiales obtiennent le remboursement des paiements qu'elles effectuent aux termes des dispositions d'indemnisation pour le compte des administrateurs et des dirigeants relativement à des actes répréhensibles qu'ils ont réellement ou prétendument commis en leur capacité d'assurés, sous réserve des modalités et des exclusions des polices. La police traditionnelle est assortie d'une franchise de 500 000 \$ et la police relative à l'appel public à l'épargne est assortie d'une franchise de 100 000 \$ à l'égard des réclamations ouvrant droit à indemnisation. Les primes de ces polices pour 2022, à l'exclusion des taxes, sont les suivantes : i) 773 958 \$ pour la police traditionnelle, et ii) 49 323 \$ (tranche annualisée de la prime totale sur la durée de vie de la police) pour la police relative à l'appel public à l'épargne.

Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés

Aucun des administrateurs, des membres de la haute direction, des employés, des anciens administrateurs, des anciens membres de la haute direction ou des anciens employés, ni aucune personne qui a un lien avec l'un ou l'autre des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales n'ont contracté de prêt en cours auprès de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales, à l'exception des prêts de caractère courant, ni n'ont contracté de prêt faisant l'objet d'un cautionnement, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'un autre arrangement ou d'une autre entente similaire offert par Hydro One ou l'une ou l'autre de ses filiales.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après et ailleurs dans la présente circulaire, aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ni aucun des actionnaires qui sont propriétaires véritables ou ont le contrôle (directement ou indirectement) de plus de 10 % de toute catégorie ou série d'actions ordinaires de Hydro One, ni aucun candidat aux postes d'administrateur, ni aucune des personnes qui ont un lien avec les personnes précitées, ni aucun des membres de leur groupe respectif n'ont, directement ou indirectement, d'intérêt important dans une opération conclue depuis le début du dernier exercice de la Société ayant précédé la date des présentes qui a eu une incidence importante sur la Société ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait un tel effet.

Relativement au premier appel public à l'épargne, le 5 novembre 2015, la Société a conclu les conventions suivantes : i) la convention de gouvernance avec la Province, et ii) la convention de droits d'inscription (la *convention de droits d'inscription*) avec la Province accordant à celle-ci certains droits à l'égard des ventes d'actions ordinaires appartenant à la Province. Le 11 juillet 2018, la Société a conclu la lettre d'entente du 11 juillet avec la Province, comme il est décrit aux pages 30 et suivantes de la présente circulaire.

Personnes intéressées dans certains points à l'ordre du jour

Sauf pour ce qui est de l'élection des administrateurs de Hydro One et de ce qui est indiqué dans la présente circulaire, aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ni, depuis le début du dernier exercice de la Société, aucun des candidats aux postes d'administrateurs, ni aucune des personnes qui ont un lien avec l'une ou l'autre des personnes précitées, ni aucun des membres de leur groupe respectif n'ont un intérêt important, directement ou indirectement, par voie de propriété véritable de titres ou autrement, dans des points à l'ordre du jour de l'assemblée.

Propositions et mises en candidature d'actionnaires

L'actionnaire qui a l'intention de soumettre une proposition à une assemblée annuelle des actionnaires de la Société doit remplir les exigences applicables prévues dans la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et dans les règlements administratifs de la Société. Pour qu'une proposition soit étudiée à l'assemblée annuelle de 2024 de la Société, elle doit parvenir à la secrétaire générale de Hydro One au plus tard le 3 avril 2024.

Les actionnaires qui souhaitent proposer des candidats aux postes d'administrateur doivent fournir dans les délais prescrits un avis écrit à la secrétaire générale de Hydro One Limited, au 483 Bay Street, South Tower, 8th Floor Reception, Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5, et y inclure les renseignements prévus dans les règlements administratifs de la Société. L'avis doit parvenir au moins 30 jours (40 jours si la procédure de notification et d'accès est utilisée) avant la date de l'assemblée annuelle des actionnaires à laquelle se rapporte la proposition de candidats. Pour une explication détaillée de la marche à suivre, veuillez consulter les règlements administratifs de la Société sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com.

Autres questions

À l'heure actuelle, la direction n'a connaissance d'aucune question devant être soumise à l'assemblée à part celles qui sont indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire.

Renseignements supplémentaires

On trouvera des renseignements supplémentaires au sujet de Hydro One sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur notre site Web, à www.HydroOne.com. Pour plus de renseignements sur la convention de gouvernance, la convention de droits d'inscription et la lettre d'entente du 11 juillet, veuillez consulter la notice annuelle de Hydro One, que l'on trouvera sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com. On trouvera des renseignements financiers additionnels dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes ainsi que dans le rapport de gestion de Hydro One pour 2022. Les actionnaires peuvent obtenir des copies des états financiers et du rapport de gestion de Hydro One en en faisant la demande selon l'une des méthodes suivantes :

Par la poste

483 Bay Street
a/s secrétaire générale de Hydro One Limited
8th Floor Reception, South Tower
Toronto (Ontario)
M5G 2P5

Par courrier électronique

investor.relations@HydroOne.com

On peut également trouver des copies sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés qui figurent à la rubrique « Questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) » renferment de l'« information prospective » au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable. L'information prospective qui figure dans la présente circulaire est fondée sur les attentes, les estimations, les prévisions et les projections actuelles à l'égard de l'entreprise de Hydro One et du secteur ainsi que les cadres réglementaires et les conjonctures économiques dans lesquels Hydro One exerce ses activités, et inclut des opinions et des hypothèses que formulent et expriment les membres de la direction. Ces énoncés comprennent notamment les énoncés concernant l'accent mis par la Société sur la mise en œuvre des priorités de sa stratégie d'entreprise en matière de développement durable de la manière qui, à son avis, lui permet de faire la différence, à savoir en diversifiant ses candidats talentueux à l'échelle de ses effectifs et en créant un environnement équitable et inclusif; en gérant de manière efficace les incidences des changements climatiques sur son entreprise, en soutenant le gouvernement de l'Ontario dans sa transition énergétique et en réduisant notre empreinte environnementale; et en renforçant ses partenariats avec les Autochtones et les collectivités afin d'accroître les capacités socioéconomiques à l'échelle de la province; l'engagement de la Société d'atteindre une proportion de 3,5 % de membres noirs au sein de la haute direction et du conseil et de 5 % d'étudiants noirs embauchés d'ici 2025; l'engagement de la Société d'atteindre une proportion d'au moins 30 % de femmes au sein de la haute direction et du conseil; l'engagement de la Société d'atteindre une cible de réduction des émissions de GES du champ d'application 1 et du champ d'application 2 de 30 % d'ici 2030 et d'éliminer complètement les émissions de GES d'ici 2050; les plans de transformer la moitié du parc de berlines et de VUS en véhicules électriques ou hybrides d'ici 2025 et la totalité d'ici 2030; l'engagement de la Société d'augmenter ses dépenses d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones de sorte qu'elles représentent 5 % des achats de matériel et de services effectués par la Société d'ici 2026 et de faire en sorte que 20 % de ses dons et de ses commandites accordés à des entreprises soient en faveur des collectivités autochtones; et l'engagement de la Société de publier chaque année sa progression vers l'atteinte de ses cibles annoncées publiquement dans son rapport sur la durabilité annuel et de faire preuve d'une plus grande transparence et d'une responsabilité accrue en ce qui a trait à l'information qu'elle publie en matière de questions ESG.

Les termes « viser », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « pouvoir », « projeter », « croire », « s'efforcer de », « estimer », « objectif », « cible » et leurs variantes négatives ou grammaticales et autres expressions similaires, ainsi que les verbes conjugués au futur et au conditionnel, servent à signaler cette information prospective. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'exprime, sous-entend ou laisse entrevoir cette information prospective. L'information prospective présentée dans la présente rubrique est fondée sur divers facteurs et diverses hypothèses, dont les suivants : l'ampleur et la durée de la pandémie de COVID-19 ainsi que les conséquences et la sévérité des mesures prises par la Société et d'autres mesures d'atténuation sur les activités, la chaîne d'approvisionnement ou les employés de la Société; l'absence de changements imprévus du régime législatif et du contexte d'exploitation se rapportant au marché ontarien de l'électricité; des décisions favorables de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») et d'autres organismes de réglementation à l'égard des requêtes en révision de tarifs et d'autres demandes en cours et futures; l'absence de retards imprévus dans l'obtention des approbations réglementaires requises; l'absence de changements imprévus dans les ordonnances tarifaires ou les méthodes d'établissement des tarifs applicables aux entreprises de distribution et de transport de Hydro One; l'absence de changements défavorables dans la réglementation environnementale; le maintien de l'application des principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis; un environnement réglementaire stable; l'absence de révisions importantes des notes de crédit actuelles de la Société; l'absence de répercussions imprévues des nouvelles prises de position comptables; l'absence de changements dans les attentes à l'égard de la consommation d'électricité; l'absence de changement dans les conditions économiques et du marché; la possibilité de recouvrer les coûts et les frais liés à la pandémie de COVID-19, notamment les coûts attribuables aux défauts de paiement de clients en raison de la pandémie; l'achèvement des projets d'exploitation et d'investissement reportés, ainsi que l'absence de tout événement important survenant hors du cours normal des activités. Ces hypothèses reposent sur l'information dont dispose actuellement Hydro One, notamment de l'information obtenue de sources indépendantes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux que laisse présumer cette information prospective. S'il devait y avoir des différences entre les deux, même si Hydro One ignore l'incidence que ces différences pourraient avoir, celles-ci pourraient avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et la stabilité de son crédit.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qu'exprime ou laisse entendre cette information prospective sont notamment les suivants : les risques associés à la réglementation et aux produits d'exploitation de Hydro One, notamment les risques liés au rendement réel par rapport aux prévisions, à la concurrence d'autres sociétés de transport d'électricité et autres requêtes soumises à la CEO, aux modèles d'établissement des tarifs de transport et de distribution et au recouvrement des dépenses en immobilisations, à l'obtention d'ordonnances tarifaires ou à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux; les risques associés à la détention par la Province d'actions de Hydro One Limited et

aux autres relations que Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des parties apparentées, les risques associés à l'exercice par la Province d'autres pouvoirs législatifs et réglementaires, le risque lié à la capacité de la Société à attirer et à maintenir en poste des dirigeants compétents ou le risque d'abaissement de la note de crédit de la Société et son incidence sur le financement et les liquidités de la Société; les risques liés à l'emplacement des actifs de la Société sur des terres appartenant à des réserves, le risque que les activités d'exploitation et les autres activités de la Société puissent obliger la Couronne à consulter les collectivités autochtones et, éventuellement, à prendre des mesures d'accommodation à leur égard et le risque que Hydro One ait à engager des coûts importants pour transférer des actifs situés dans des réserves; le risque que la Société soit incapable de respecter les exigences prévues par la loi ou la réglementation ou qu'elle doive engager, pour s'y conformer, des frais supplémentaires qu'elle ne pourrait pas recouvrer par le biais des tarifs; le risque que les installations de Hydro One soient exposées à des intempéries, désastres naturels, événements d'origine humaine ou autres phénomènes imprévus pour lesquels la Société n'est pas assurée ou par suite desquels la Société pourrait faire l'objet de demandes d'indemnisation; le risque lié au non-respect de la réglementation environnementale ou à l'impossibilité de recouvrer les dépenses environnementales par le biais des demandes tarifaires et le risque que les hypothèses sous-jacentes aux passifs environnementaux comptabilisés et aux actifs réglementaires connexes puissent changer; les risques associés à la sécurité des systèmes d'information ou au maintien d'une infrastructure complexe de TI et de technologies opérationnelles, notamment les pannes, les cyberattaques ou les accès non autorisés aux systèmes de TI et de technologies opérationnelles de la Société; le risque que la Société échoue à mettre en œuvre les programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de ses actifs ou à réaliser ces programmes en temps opportun ou le risque de concurrence accrue au chapitre de l'aménagement de gros projets de transport et les modifications législatives portant sur la sélection des sociétés de transport d'électricité; le risque d'une épidémie de maladie infectieuse, y compris le risque que la pandémie de COVID-19, notamment la propagation de variants, perdure ou s'aggrave de façon importante et restreigne ou empêche la Société d'exercer ses activités, ou affecte substantiellement sa chaîne d'approvisionnement ou sa main-d'œuvre; le risque lié à la sévérité des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 et le risque que l'achèvement des projets d'exploitation et d'investissement soit retardé ou que les coûts augmentent; et le traitement réglementaire et comptable des coûts additionnels et des pertes de revenus liés à la pandémie de COVID-19; le risque de conflits de travail et la possibilité que la Société soit incapable de négocier ou de renouveler des conventions collectives adéquates selon des modalités acceptables et conformes aux décisions tarifaires de la Société; les risques associés aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre de la Société et son incapacité éventuelle à attirer du personnel compétent et à le maintenir en poste; le risque que la Société ne parvienne pas à obtenir du financement suffisant ainsi qu'à un coût raisonnable pour rembourser la dette arrivant à échéance et financer les investissements en capital et le risque que la note de crédit de la Société soit abaissée; le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'incapacité éventuelle de gérer le risque de crédit et le risque lié aux instruments financiers; les risques inhérents à l'incertitude économique et à la volatilité des marchés des capitaux; le risque lié à l'état des actifs, aux projets d'immobilisations et à l'innovation, y compris l'opposition du public aux projets planifiés et/ou aux délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus; le risque lié à l'incapacité à réduire les risques importants liés à la santé et à la sécurité; le risque que les coûts liés aux régimes de retraite de la Société ne puissent pas être recouverts par le biais des tarifs futurs et l'incertitude qui entoure le traitement que les organismes de réglementation réserveront aux coûts des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite; l'incidence de la propriété par la Province de terrains essentiels au réseau de transport de la Société; le risque que les procédures judiciaires soient coûteuses en temps et en argent ou détournent l'attention des membres de la direction et du personnel clé des activités commerciales de la Société; les conséquences si la Société ne dispose pas de droits d'occupation valides relatifs aux terres contrôlées ou détenues par des tiers et les risques liés aux droits d'occupation dotés d'une échéance; le risque lié aux événements affectant la réputation de Hydro One et aux actions politiques; la possibilité que Hydro One doive engager des charges importantes pour remplacer des fonctions actuellement imparties advenant que les conventions conclues soient résiliées ou arrivent à échéance avant qu'un nouveau fournisseur de services soit choisi; le risque lié aux acquisitions, y compris l'incapacité de concrétiser les avantages escomptés de l'acquisition, ou selon l'échéancier prévu, et les coûts imprévus qui peuvent en découler; l'incapacité de la Société à continuer à dresser ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis; et le risque lié à l'incidence de quelque nouvelle prise de position comptable.

Hydro One prie le lecteur de noter que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive. Certains de ces facteurs et d'autres facteurs sont décrits plus en détail aux rubriques « Information prospective » et « Facteurs de risque » de la notice annuelle la plus récente de Hydro One Limited, aux rubriques « Gestion des risques et facteurs de risque » et « Énoncés et autres informations de nature prospective » du rapport de gestion annuel le plus récent de Hydro One Limited et à la rubrique « Énoncés et autres informations de nature prospective » du rapport de gestion intermédiaire le plus récent de Hydro One Limited qui sont déposés sur SEDAR sous le profil de Hydro One Limited à www.sedar.com. Le lecteur devrait examiner soigneusement ces documents, y compris les questions qui y sont mentionnées.

Hydro One ne s'engage pas à mettre à jour ni à modifier l'information prospective pour quelque motif que ce soit, sauf si la législation en valeurs mobilières applicable l'exige.

Annexe A – Mandat du conseil de Hydro One Limited

Le conseil d'administration (le *conseil*) de Hydro One Limited (y compris ses filiales, la Société) est élu par les actionnaires de la Société et est responsable de la surveillance des activités et des affaires internes de la Société, y compris de sa stratégie. Le conseil s'acquitte de ses responsabilités dans l'intérêt de la Société, notamment en préservant et en améliorant sa valeur intrinsèque dans l'intérêt de ses parties prenantes.

Mission

Le conseil s'acquitte de ses responsabilités de surveillance et de supervision lui-même et par l'intermédiaire de son comité d'audit, de son comité de gouvernance et des affaires réglementaires, de son comité des ressources humaines et de son comité des peuples autochtones, de la sécurité et de l'exploitation, de même qu'en déléguant la gestion des affaires quotidiennes de la Société au chef de la direction et aux membres de la haute direction.

Les principaux rôles et responsabilités du conseil comprennent la surveillance de ce qui suit :

- a) la marque, la réputation et la culture d'intégrité de la Société;
- b) la stratégie, le modèle opérationnel et la structure organisationnelle de la Société;
- c) la structure du capital ainsi que la structure financière et le rendement de la Société;
- d) l'approche de la Société en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance liée à la santé à long terme et au développement durable de la Société;
- e) la nomination du chef de la direction de la Société et la planification de la relève pour ce poste;
- f) les relations que la Société entretient avec ses principales parties prenantes ainsi que ses communications avec celles-ci;
- g) les questions importantes d'ordre réglementaire et les initiatives en matière de politiques gouvernementales liées aux secteurs de l'électricité et des services publics qui ont une incidence sur la Société;
- h) le repérage, l'évaluation et la gestion des principaux risques de la Société.

Responsabilités

Les principales responsabilités du conseil sont décrites ci-après.

Culture et réputation

1. Promouvoir une culture d'intégrité, de leadership éthique, de diversité, d'inclusion, de santé et de sécurité et de développement durable auprès de la Société et de sa direction.
2. Évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des programmes, des politiques et de procédures de la direction afin de préserver et d'améliorer la culture, la marque et la réputation de la Société.
3. S'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des personnes qui relèvent directement de lui ainsi que des autres employés clés de la Société et de ses filiales selon ce que le comité ou le conseil peut décider (collectivement, les *employés désignés*), et de leur engagement envers les objectifs culturels et éthiques de la Société.
4. Recevoir des rapports périodiques du chef de la direction portant sur la culture d'entreprise de la Société.

Planification stratégique et projets importants

5. Surveiller et approuver la stratégie, la mission et la vision de la Société.
6. Superviser et approuver le budget annuel, le plan d'affaires et le plan d'investissement en immobilisations de la Société.
7. Adopter les processus de surveillance du rendement de la Société et de sa progression vers l'atteinte de ses priorités et de ses objectifs opérationnels et stratégiques ainsi que du caractère adéquat et de l'efficacité des politiques, des programmes et des processus de la direction.
8. Recevoir des rapports périodiques du chef de la direction portant sur la stratégie d'entreprise de la Société.
9. Recevoir des rapports de la direction sur la planification à long terme et les discussions liées aux activités d'exploitation importantes ou stratégiques et aux projets ou aux investissements importants.

Rendement financier, structure financière et investissements importants

10. Surveiller et approuver la structure du capital et structure financière de la Société, y compris sa situation de trésorerie et ses sources de financement.
11. Approuver les auditeurs externes dont la Société retiendra les services et dont la candidature sera soumise à l'approbation des actionnaires.
12. Approuver la déclaration et le versement des dividendes.
13. Approuver i) les nouvelles dépenses en immobilisations ou les nouvelles charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à un projet donné (ainsi que les écarts cumulatifs y afférents, s'il en est et au besoin) nécessitant l'approbation du conseil conformément à la politique relative à la délégation et à l'exercice des pouvoirs et au registre des autorisations de dépenses (le RAD) et ii) les autres investissements stratégiques et/ou à long terme, projets ou programmes ou activités de répartition des capitaux de la Société.
14. Déléguer aux membres de la haute direction le pouvoir d'engager des dépenses et de conclure des opérations, sous réserve de certains plafonds prévus par le RAD, au-delà desquels l'approbation du conseil est requise.
15. Surveiller l'exactitude du rendement financier de la Société et du processus de communication de celui-ci aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et régulièrement, y compris examiner et approuver les états financiers, le rapport de gestion et les communiqués faisant état des résultats de la Société.
16. Surveiller le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, ce qui comprend s'assurer du respect des lois applicables ainsi que des politiques et des procédures de la Société.

Gouvernance

17. Surveiller et approuver la démarche globale de la Société en matière de gouvernance, compte tenu de la convention de gouvernance conclue entre la Société et la province d'Ontario, y compris le mandat du conseil, les mandats des comités, les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société ainsi que les autres politiques et normes en matière de gouvernance, conformément aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance.
18. Surveiller les structures et les procédures afin de permettre au conseil d'exercer un jugement objectif et indépendant et une surveillance de la gestion des activités et des affaires de la Société.
19. Surveiller la planification de la relève au sein du conseil, l'orientation et les occasions de formation continue des administrateurs ainsi que les évaluations annuelles de l'efficacité des administrateurs et du conseil dans son ensemble.
20. Surveiller les plans de relève pour le poste de chef de la direction ainsi que le degré de préparation des plans d'urgence.
21. Déléguer aux comités du conseil la surveillance de certaines questions (sous réserve du pouvoir du comité de gouvernance et des affaires réglementaires à l'égard de la gestion et de la surveillance du processus de sélection des candidats à l'élection du conseil prévu par la convention de gouvernance) et désigner, le cas échéant, des comités spéciaux pour aider le conseil à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent.

Affaires réglementaires et politiques gouvernementales

22. Surveiller les mesures en matière de politiques gouvernementales et les questions d'ordre réglementaire importantes pertinentes pour les stratégies, les activités et l'exploitation de la Société, y compris les relations que la Société entretient avec les organismes de réglementation de l'électricité et des services publics.
23. Surveiller et approuver les stratégies et les plans proposés par la direction à l'égard des requêtes en révision importante des tarifs de transport, de distribution ou de base tarifaire combinée et des autres questions d'ordre réglementaire importantes nécessitant l'approbation des organismes, des agences ou des autorités de réglementation de l'électricité et des services publics.

Relations avec les parties prenantes

24. Surveiller et recevoir les rapports de la direction sur les activités de relations avec les investisseurs de la Société ainsi que les commentaires des investisseurs.
25. Surveiller et approuver la stratégie relative aux peuples autochtones et le cadre de référence de l'engagement envers les peuples autochtones de la Société, notamment en ce qui concerne les partenariats de la Société et les autres relations importantes avec les peuples autochtones et l'engagement envers les peuples autochtones, de même que le caractère adéquat et l'efficacité des politiques, des programmes et des procédures de la direction permettant d'améliorer les relations de confiance et de respect mutuel à long terme entretenues avec les peuples autochtones.

26. Surveiller l'engagement de la Société envers sa clientèle et ses autres parties prenantes clés ainsi que les stratégies et les politiques de la Société en matière d'engagement et de communication avec celles-ci, y compris les actionnaires, les peuples autochtones, les employés, les analystes financiers, les autorités gouvernementales et les organismes de réglementation, les médias et les collectivités au sein desquelles la Société exerce ses activités, ainsi que les processus assurant la communication exacte, complète et en temps opportun des faits nouveaux importants ayant une incidence sur la Société.
27. Recevoir les rapports portant sur les activités de l'ombudsman indépendant de la Société.

Développement durable, environnement, santé et sécurité

28. Surveiller, examiner et, le cas échéant, approuver les stratégies et l'approche de la Société à l'égard des questions en matière de développement durable, y compris les questions liées à l'environnement, à la responsabilité sociale, à la gouvernance, aux changements climatiques et à la santé et à la sécurité.
29. Examiner et approuver le rapport annuel sur le développement durable de la Société.

Gestion et ressources humaines

30. Surveiller la stratégie et les plans en matière de ressources humaines de la Société, y compris les politiques et les pratiques en matière de diversité et d'inclusion.
31. Superviser et approuver la nomination du chef de la direction ainsi que son rendement et sa rémunération et superviser et approuver les plans de relève du chef de la direction.
32. Surveiller, en collaboration avec le chef de la direction, le processus et les plans pour la nomination, la planification de la relève et la rémunération de tous les autres membres de la haute direction ainsi que leur rendement.

Gestion des risques

33. Surveiller et approuver le cadre de référence et les programmes de gestion des risques d'entreprise de la Société en vue de repérer, de surveiller et de gérer de manière efficace les principaux risques auxquels la Société est exposée, y compris les risques pertinents liés à des questions d'environnement et sociales, afin de trouver un équilibre adéquat entre les risques courus et les rendements potentiels ainsi que la viabilité à long terme de la Société.
34. Surveiller et évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des programmes et des processus de repérage, d'évaluation et de gestion ou d'atténuation des principaux risques auxquels la Société est exposée et s'assurer que la responsabilité de surveillance principale à l'égard de chacun des risques principaux qui ont été relevés conformément au cadre de référence de gestion des risques d'entreprise est déléguée au conseil ou à l'un de ses comités.
35. Surveiller l'infrastructure, les politiques et les programmes importants en matière de cybersécurité, de sécurité matérielle, de protection des renseignements personnels et de technologies de l'information de la Société.

Politiques

36. Le conseil est chargé de l'examen et de l'approbation des politiques décrites à l'appendice A.

Appendice A – Politiques

1. Code de conduite;
2. Politique en matière de dénonciation;
3. Politique sur les conflits d'intérêts des administrateurs;
4. Politique d'engagement de la Société auprès des actionnaires et des parties prenantes;
5. Politique de rémunération et de remboursement des frais de déplacement et des débours à l'intention des administrateurs;
6. Politique sur l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants;
7. Politique relative aux opérations d'initiés;
8. Grille de compétences;
9. Politique relative à la diversité au sein du conseil;
10. Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité;
11. Politique de communication de l'information de l'entreprise;
12. Lignes directrices en matière de gouvernance;
13. Mandat de l'ombudsman;
14. Mandats du conseil et des comités du conseil;
15. Descriptions de poste du chef de la direction, du président du conseil, des administrateurs et des présidents de comité;
16. Politique environnementale;
17. Politique en matière de santé et de sécurité;
18. Politique relative à la sécurité publique;
19. Politique relative aux relations avec les collectivités autochtones;
20. Politique relative à l'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit;
21. Politique relative à l'embauche d'employés et d'anciens employés de l'auditeur externe;
22. Programme de gestion et d'évaluation du risque de fraude;
23. Politique relative à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin de la Société;
24. Politique de récupération de la rémunération;
25. Lignes directrices relatives à la propriété d'actions par les membres de la haute direction et politique anticouverture;
26. Régime de rémunération incitative à long terme réglée en espèces;
27. Régime de retraite à cotisations déterminées;
28. Régime d'achat d'actions à l'intention des employés;
29. Régime incitatif à long terme;
30. Régime de droits différés à la valeur d'actions de la direction;
31. Régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs externes;
32. Régime d'épargne non enregistré.

Pour nous joindre

Investisseurs	Hydro One Investor Relations 483 Bay Street, South Tower, 7th Floor Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : investor.relations@HydroOne.com
Clients	Hydro One Networks Inc. P.O. Box 5700 Markham (Ontario) Canada L3R 1C8 Demandes relatives à la facturation et aux services : Tél. : 1 888 664-9376 Signalement d'une situation d'urgence (24 heures) : 1 800 434-1235
Actionnaires qui ont besoin de renseignements sur le vote ou de soutien technique pour l'assemblée virtuelle des actionnaires	Broadridge Financial Solutions Inc. Comment voter : Par téléphone : 1 800 474-7493 (en anglais) ou 1 800 474-7501 (en français) En ligne : www.proxyvote.com (indiquez le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote) Adresse URL de l'assemblée virtuelle des actionnaires : www.virtualshareholdermeeting.com/HRNNF2023 Ligne de soutien technique : 1 844 986-0822 ou 303 562-9302 (à l'international)
Actionnaires – modifications du registre d'actions, changements d'adresse, information sur les dividendes, perte de certificat d'actions, transferts successoraux ou envois superflus	Société de fiducie Computershare du Canada 100 University Avenue, 8th Floor Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1 Tél. : 1 800 564-6253 ou 514 982-7555 Télec. : 1 888 453-0330 ou 416 263-9394 Courriel : service@computershare.com
Administrateurs indépendants	Président du conseil a/s secrétaire générale 483 Bay Street South Tower, 8th Floor Reception Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : CorporateSecretary@HydroOne.com
Questions relatives à la rémunération des membres de la haute direction	Président du comité des ressources humaines a/s secrétaire générale 483 Bay Street, South Tower, 8th Floor Reception Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : CorporateSecretary@HydroOne.com

Trouvez l'information dont vous avez besoin en ligne

Pour recevoir les dernières nouvelles destinées aux investisseurs de Hydro One, inscrivez-vous à la liste d'envoi de nos messages d'alerte par courriel à www.HydroOne.com/Investor-Relations.

Rappel au sujet des envois aux actionnaires

Nous annonçons nos résultats financiers par voie de communiqué, et nos états financiers ainsi que notre rapport de gestion sont affichés sur notre site Web (www.HydroOne.com).

Si vous êtes un actionnaire et que vous souhaitez recevoir des copies papier de nos états financiers intermédiaires et notre rapport de gestion connexe ainsi que de nos états financiers annuels et notre rapport de gestion connexe en 2023, vous devez cocher la case appropriée qui figure au bas de votre formulaire de procuration (*actionnaires inscrits*) ou de votre formulaire d'instructions de vote (*actionnaires véritables*).



www.HydroOne.com

hydroOne